L'UQAM n'a pas été consultée quant à l'emplacement de son futur complexe

par Lysiane GAGNON

Le premier ministre Robert Bourassa serait directement intervenu dans le choix de l'emplacement du futur campus de l'Université du Québec, à Montréal, appuyant ainsi le projet présenté . . . à l'insu de la première intéressée, l'UQAM, par les promoteurs de la Société de Renouvellement de l'est de Montréal.

C'est du moins ce qui ressort très clairement des déclarations de deux membres de la firme d'architectes Gagnon-Archambault-Durand. C'est d'ailleurs en présence du premier ministre Bourassa que le président de la SREM, M. Marc Carrière, a annoncé la semaine dernière que le futur complexe de l'UQAM serait construit, au coût de $60 millions, dans le quadrilatère Saint-Hubert-de Maisonneuve-Sanguinet-Dorchester. Et cela, en dépit du fait que l'UQAM n'a pas encore choisi l'emplacement de son futur campus et, qui plus est, n'a même pas été consultée par les architectes qui ont conçu le projet mis de l'avant par la SREM.

Rappelons les faits.

— Mercredi dernier, le président de la SREM (qui regroupe des intérêts privés intéressés au développement de l'est de Montréal) annonce, au cours d'une réception à laquelle assiste le premier ministre, que la pièce maitresse des projets de construction de la SREM sera le complexe de l'UQAM, dans le quadrilatère précédemment mentionné.

— Cette nouvelle, diffusée le lendemain, prend tout le monde par surprise... à commencer par l'Université du Québec qui, en vertu de la Loi des investissements universitaires, a le premier mot à dire en la matière. C'est en effet le conseil d'administration de la constituante de Montréal,

Voir UNIVERSITE en page A 6

Extension aux 16-17 ans des avantages du régime de sécurité du revenu familial

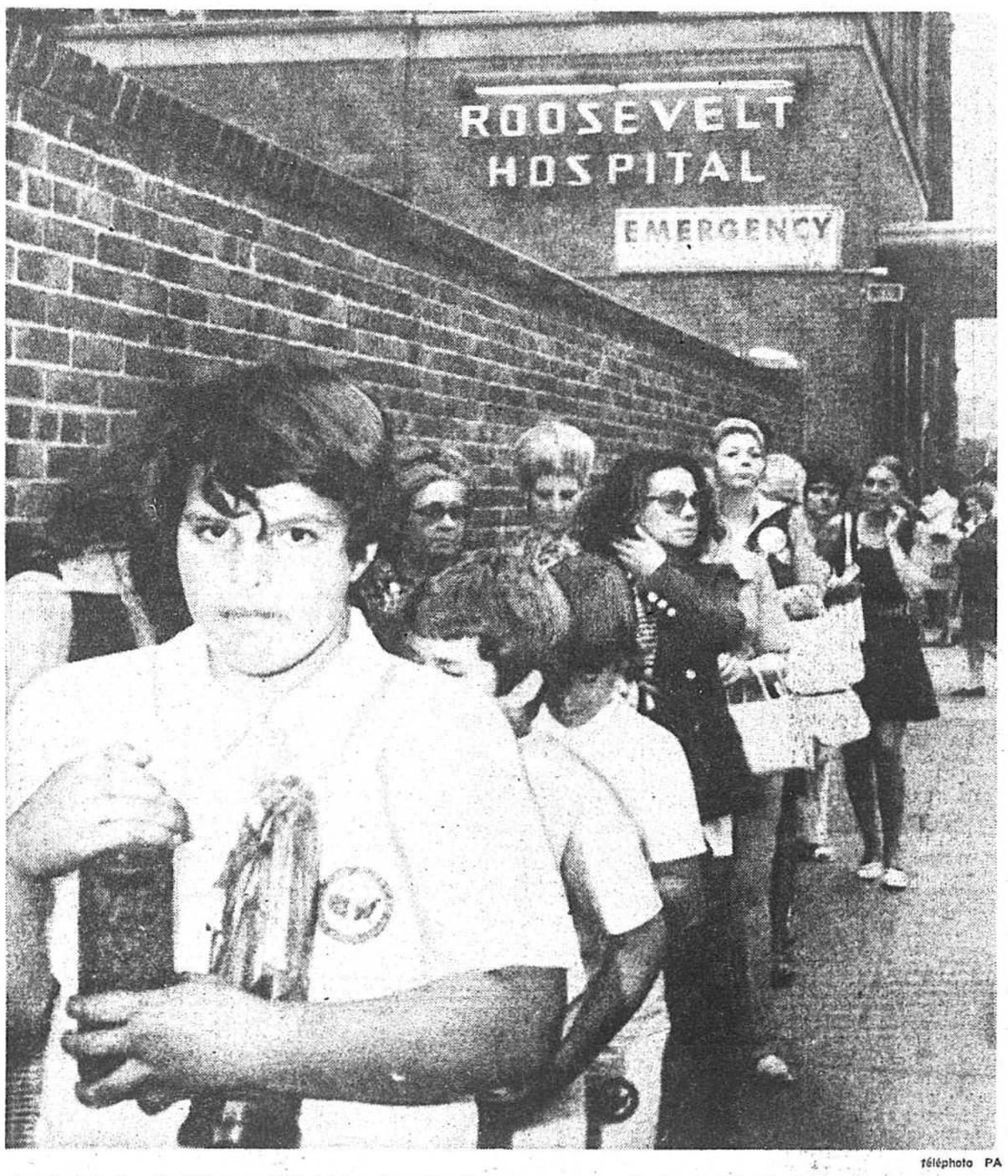
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA. — Le ministre de la Santé et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé ce matin aux Communes que le gouvernement fédéral a décidé d'étendre les avantages du régime de sécurité de revenu familial aux jeunes de 16 et 17 ans.

Pour réaliser les différentes améliorations proposées, le gouvernement va demander au parlement de consacrer un montant additionnel de $150 millions au régime de sécurité familial.

M. Munro estime qu'environ 2½ millions de familles recevront des

Voir MUNRO page A 6



téléphoto PA

Joseph Colombo, abattu par un Noir, hier, a des amis. Ceux-ci se sont groupés devant l'hôpital où le mafioso repose entre la vie et la mort. Un garçonnet tient une statuette et un cierge.

Joe Colombo est toujours entre la vie et la mort

NEW YORK (AP-UPI) — Joseph Colombo, 48 ans, considéré comme le chef d'une famille newyorgaise de la mafia, reposait toujours dans un état très critique, ce matin, à l'hôpital Roosevelt, où il a été transporté, hier, après avoir été atteint de trois coups de feu à la tête.

Il a subi une intervention chirurgicale d'une durée de cinq heures. Le Dr Erwin Hanson, neuro chirurgien, a déclaré avoir extrait à la base du cerveau, un projectile qui s'y était enfoncé à une profondeur de trois à quatre pouces. Il en a retiré un deuxième dans la région du cou.

Le troisième, logé dans la partie gauche de la mâchoire, est resté en place, Colombo étant trop faible pour que se poursuive l'opération.

La fusillade est survenue, hier, au cours d'une manifestation publique d'une association pour l'unité des Italo-américains.

Jerome Johnson, 28 ans, de New Brunswick, dans le New Jersey, un Noir qu'on présume être l'assaillant de Colombo, a perdu la vie dans l'échange. La police a émis l'hypothèse qu'il pouvait être à l'emploi d'une bande rivale.

Johnson s'est fait descendre devant plusieurs milliers de personnes réunies au Columbus Circle, dans Manhattan, quelques secondes seulement après que Colombo se fut affaissé.

Après la fusillade, les policiers ont aussitôt commencé à enquêter du côté des adveraires de Colombo qui auraient eu intérêt à le voir disparaître.

C'est ainsi que Joseph "Crazy Joe" Gallo et son frère, Albert, ont été interrogés pendant deux heures avant d'être libérés.

Carlo Gambino, considéré comme un des plus puissants caïds de la pègre américaine, a également dû répondre aux questions des enquêteurs.

Des témoins ont déclaré que John-

Voir COLOMBO en page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, mardi 29 juin 1971, 87e année, no 149, 72 pages, 4 cahiers ★★★ 10¢

Destination: Pakistan occidental

Embargo sur une cargaison dans le port

par Alain ZOLTY

Une cinquantaine de caisses destinées à l'Armée de l'air et autant d'autres destinées à l'Armée de terre du Pakistan occidental, sont entreposées dans le hangar no 8 du port de Montréal où, depuis ce matin, est amarré le cargo pakistanais PADMA.

Au reporter de LA PRESSE qui a noté la présence de cette cargaison, un porte-parole de l'agent de la "Pakistan Shipping Co." a indiqué que le matériel venait, depuis ce matin seulement, d'être frappé d'un embargo.

LA PRESSE a appris, après avoir découvert les caisses, qu'elles contenaient des pièces de rechange pour les appareils de la "Pakistan Air Force" ainsi que des pièces pour d'autres véhicules militaires.

Les caisses destinées à l'Armée de l'air pakistanaise proviennent de la compagnie "Maritime Aircraft Overhaul & Repairs, de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et l'une d'elles porte le numéro de contrat E719 41953 A/P 41.

Rappelons qu'à Ottawa, hier, le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déclaré qu'aucun permis d'exportation d'armes vers le Pakistan n'a été émis en raison de la guerre civile qui a éclaté entre le Pakistan occidental et le Pakistan oriental.

Selon un porte-parole de la Kell Shipping and Trading, de Montréal, agent de la compagnie de navigation pakistanaise, l'envoi des pièces aux forces armées du Pakistan occidental a été frappé d'un embargo vers 10 h., ce matin, à la suite d'un coqp de téléphone qui aurait été donné par un fonctionnaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Toutefois, ce matin, aux quartiers généraux de l'ACDI à Ottawa, on semblait tout ignorer de l'affaire.

La grande majorité de la cargaison envoyée au Pakistan occidental par le gouvernement canadien, chargée en ce moment à bord du PADMA, est expédiée par l'ACDI.

Des fils de cuivre, des sacs de farine, du cobalt pour le traitement du cancer, des caisses diplomatiques destinées au haut-commissaire canadien

Voir EMBARGO page A 6

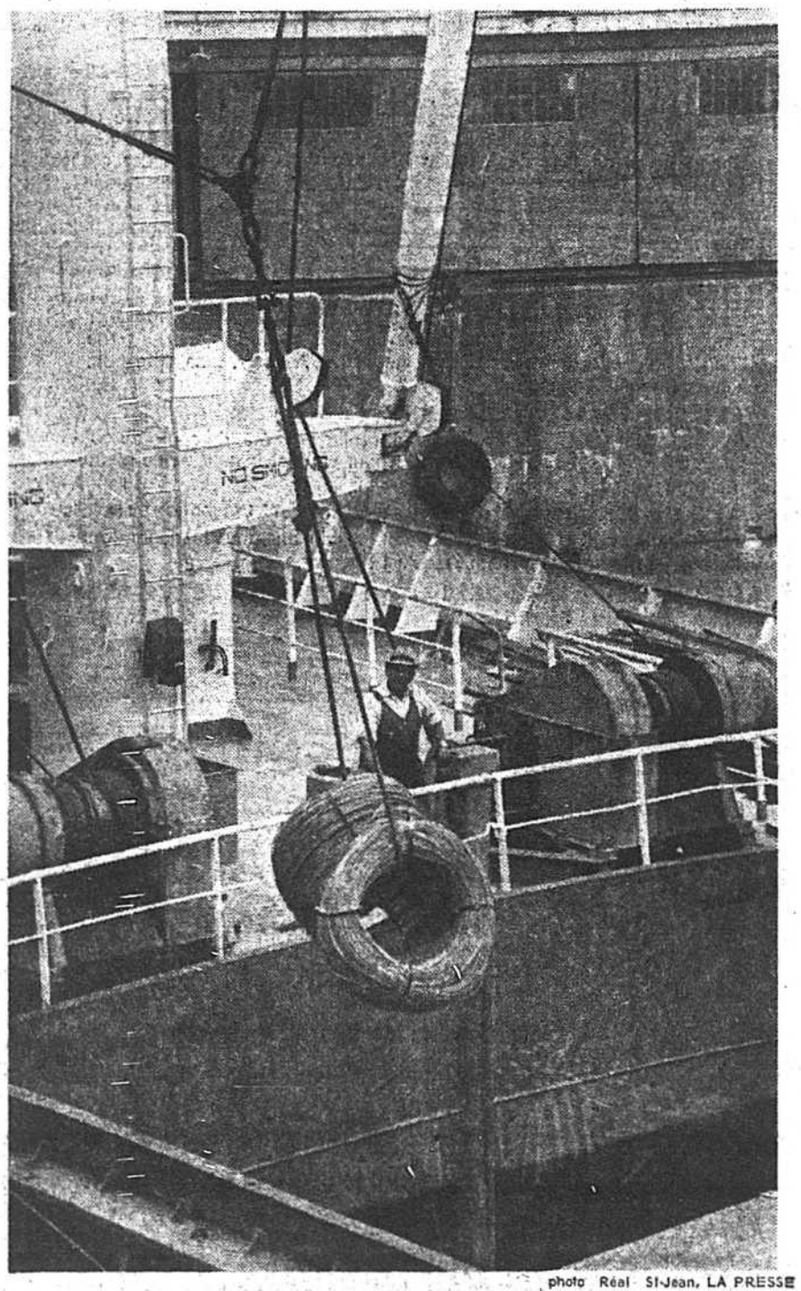


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Le cargo pakistanais "Padma" est arrivé ce matin dans le port de Montréal et a été amarré au quai no 8 où des caisses de matériel militaire ont été entreposées.

Un tribunal des pratiques de concurrence

par Claude TURCOTTE

OTTAWA. — Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, a présenté ce matin aux Communes un volumineux projet de loi sur la concurrence qui remplacera la loi actuelle relative aux enquêtes sur les coalitions et qui apportera certaines modifications à la loi sur les banques.

Cette nouvelle loi qui contiendra toutes les prescriptions de la loi sur les coalitions présentera toutefois des restrictions additionnelles dans des secteurs jusqu'à maintenant non protégés comme par exemple celui des services et du sport amateur aussi bien que professionnel.

Un tribunal des pratiques de concurrence sera établi. Il s'agira d'un orga-

Voir CONCURRENCE page A 6

L'usage des tables d'écoute sera rigoureusement contrôlé

par Claude TURCOTTE

OTTAWA — Le gouvernement canadien a décidé d'ajouter un chapitre extrêmement important au code pénal en présentant hier à la chambre des communes un projet de loi qui précisera pour la première fois dans quelles conditions et pour quelles fins les tables d'écoute pourront être utilisées par les forces policières avec l'approbation des autorités judiciaires ou politiques.

En révélant ce projet de loi, le ministre de la Justice, M. John Turner, a mentionné que le principe premier du bill C-252 vise à assurer une plus grande protection à la vie privée des citoyens, en interdisant formellement l'usage d'appareils électromagnétiques, acoustiques, mécaniques ou autres capables de capter clandestinement des conversations privées.

Pour M. Turner, ce projet de loi étendra la portée des droits individuels. Cependant, à cause de ses implications extrêmement intimes et sensibles, le gouvernement fédéral entend permettre la libre discussion jusqu'à l'automne sur ce projet de loi, qui passera alors par l'étape du comité parlementaire et du parlement.

Nouveaux délits

Pour éviter "les atteintes à la vie privée", le bill C-252 propose trois nouveaux délits clairement définis. Primo, l'interception d'une communication privée sera tout à fait interdite sous peine d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans.

Secundo, la possession, l'achat, la

Voir TABLE en page A 6

météo

Ensoleillé devenant chaud et humide, orages isolés en fin de journée.
Min. 60° • Max. 85°

Demain :
Généralement ensoleillé, possibilités d'orages.
Détails en page A 6

POLLUTION

Anhydride sulfureux : .01 partie par million.
Niveau tolérable : .10.
Monoxyde de carbone : 6 parties par million.
Niveau tolérable : 10.

sommaire

Annonces classées : C 12 à C 15, D 9 à D 14
Arts et spectacles : C 16 et C 17
Automobile : B 6 à B 9
Bandes dessinées : C 10
Décès, naissances, etc. : D 15
Economie : D 1 à D 7
Editorial : A 4
Etes-vous observateur ? : D 9
Horoscope : C 7
Informations étrangères : D 8
Les secrets de polichinelle : C 5
Loisirs et récréation : C 11
"Mot-Mystère" : B9
Mots croisés : D 10
Radio et télévision : D 16
Sports : B 1 à B 6
Tribunaux : A 8
Vivre aujourd'hui : C 4 à C 8
Votre médecin : C 7

AUJOURD'HUI

carte ? D'IDENTITÉ

— page A 5

hebdo/économie & finance

— Cahier D

• *Déception devant le rapport de la CEGIS au congrès de la CEQ*

— page A 12

SUPER LOTO $1
GAGNANT DE
$200,000
Numéro 441232
M. Emile Lemoyne
St-Jean, Québec
(TIRAGE DU 25 JUIN)

Une nouvelle commission appliquera les décrets dans la construction

par Pierre VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — Le gouvernement du Québec a décidé de créer une Commission de l'industrie de la construction, organisme qui sera chargé de veiller à l'application de tout décret relatif à l'industrie de la construction à la place de la Commission du salaire minimum dont le mandat expire sur ce sujet, le mercredi 30 juin.

Cette commission, qui remplacera également les anciens comités paritaires, sera une corporation et possèdera des pouvoirs similaires à ceux d'un comité paritaire constitué en vertu de la Loi des décrets de convention collective. D'ailleurs elle devra avoir au moins un bureau dans chacune des régions mentionnées au décret.

La Commission de l'industrie de la construction consacre, officiellement, le pouvoir du gouvernement d'intervenir dans cet important secteur de l'industrie privée.

En effet, elle sera constituée de 14 membres, soit six choisis conjointement par la CSN et la FTQ, six choisis par les associations patronales de la construction tandis qu'un troisième sera choisi personnellement par le ministre pour le représenter.

Quant au 14e, le président, il devra être choisi, "à l'unanimité" par les représentants syndicaux et patronaux. Comme le gouvernement se doute bien qu'une telle unanimité sera difficile, sinon impossible à réaliser, le ministre du Travail se réserve le droit de nommer lui-même le président de la commission, en cas de désaccord.

Seuls les douze membres représentant le patronat et le monde du travail auront le droit de vote à la commission. Le président et le représentant du gouvernement ne l'auront pas, quoiqu'ils sont membres ox-officio des comités et des sous-comités formés par la commission.

Le représentant du gouvernement, toutefois, possède un pouvoir que les autres membres de la commission, même le président, n'auront pas: il pourra faire enquête sur "toute question de la compétence de la commission ou de ses comités ou sous-comités".

Cournoyer

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, qui présentait hier le projet de loi créant cette commission en première lecture, a été quelque peu avare de détail.

En réponse au chef de l'opposition, M. Jean-Jacques Bertrand, il a souligné que le projet de loi a subi un assez long processus.

"Au point de départ, nous avons soumis certaines idées au Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre et nous avons reçu un constat d'échec. Par la suite, nous avons consulté de nouveau le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre pour en venir à un consensus. Une fois le consensus obtenu, nous avons procédé à la rédaction de ce projet de loi.

"Ce projet de loi, dans sa forme actuelle, a été en plus soumis aux sept associations qui se partagent le monde de l'industrie de la construction. Je ne peux pas dire que tout le monde est agréablement ou totalement satisfait, mais je puis dire que selon mes sous-ministres qui ont fait la consultation et d'après la consultation que j'ai moi-même faite, nous répondrions ici d'une façon tangible à des voeux exprimés par toutes les parties de l'industrie de la construction sans toutes les satisfaire".

Tutelle possible

Parmi les autres clauses de ce projet de loi, on prévoit que si le ministre du Travail estime que la commission manque gravement à ses obligations, il peut nommer un administrateur pour en exercer les pouvoirs pendant la période qu'il détermine. A noter que les membres de la commission sont nommés pour un maximum de deux ans, sauf le président dont le mandat expire un an après le décret.

Le projet prévoit également la constitution d'un Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction qui sera chargé de l'application des dispositions de tout décret relatif aux régimes d'assurance et de retraite dans cette industrie.

Ce comité sera constitué de la façon prévue pour former la commission; le président de la commission sera en même temps le président du comité.

Ce projet suppose une modification à la Loi des régimes supplémentaires de rentes pour permettre au Comité des avantages sociaux d'assumer les fonctions jusqu'ici dévolues au Conseil consultatif mixte constitué en vertu de la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction.

Les employés temporaires de la Commission du salaire minimum qui étaient exclusivement chargés de l'application du décret de la construction deviennent des employés de la Commission de l'industrie de la construction. Quant à ceux affectés aux travaux du Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction, ils dépendront du nouvel organisme.

Notons en terminant que la Commission du salaire minimum continue d'appliquer le décret relatif à l'industrie de la construction jusqu'à ce que la Commission de l'industrie de la construction et le Comité des avantages sociaux soient légalement constitués.

Québec abandonnerait le régime de sécurité d'emploi dans la construction

QUEBEC—Le climat dans l'industrie de la construction, paisible depuis quelques semaines, s'envenimera de nouveau samedi prochain alors que le gouvernement provincial annoncera, dans le prochain numéro de la Gazette officielle du Québec, qu'il abandonne complètement le régime de sécurité d'emploi dans l'industrie de la construction, créé par son arrêté ministériel 4,119.

C'est du moins ce qu'affirme le réseau radiophonique Télémédia et que le ministère du Travail s'est refusé, hier, à confirmer ou nier.

La décision d'abandonner ce régime de sécurité d'emploi, qui constitue un des chevaux de bataille de la CSN pour lesquels la centrale a fait la grève l'été dernier, risque de provoquer, encore une fois, un débrayage sur les chantiers de la province.

Quoi qu'il en soit, c'est parce qu'il a constaté que ce système était inefficace que le gouvernement aurait décidé de l'abolir. Ce faisant, il se trouve à donner raison à la FTQ, la centrale rivale de la CSN dans la construction, qui, elle, conteste le régime.

La décision aurait été prise lors d'une réunion des centres de main-d'oeuvre des neuf régions administratives du Québec, tenue à Montréal, vendredi le 18 juin.

Bertrand qualifie de "cochonnerie" la poursuite intentée contre lui

QUEBEC — Le chef de l'Opposition officielle, M. Jean-Jacques Bertrand, a qualifié de "cochonnerie", hier, la poursuite en dommages de $157,570., qui a été intentée contre lui ainsi que contre un entrepreneur de la région de Rimouski et un juge de la Cour des sessions de la paix, par l'avocat Louis-Philippe Rioux, du Bas du fleuve.

D'après M. Bertrand, cette action, dont il est l'objet à titre d'ex-ministre de la Justice et de l'Education, est "injurieuse, diffamatoire et le fruit d'une imagination maladive ou maligne."

"Je mets au compte des cochonneries dont les hommes publics sont parfois l'objet cette invention diffamatoire et la publicité que les journaux lui ont donnée", a déclaré M. Bertrand dans une mise au point faite à l'Assemblée nationale.

L'action en dommages, intentée dans le district de Rimouski, fait suite à une accusation qui avait été portée il y a quelques années contre Me Rioux et qui fut rejetée successivement par la Cour des sessions de la paix, la Cour d'appel et la Cour suprême.

Me Rioux s'appuie sur le jugement de la Cour suprême pour poursuivre Me Bertrand ainsi qu'un entrepreneur de la région de Rimouski, M. Lucien Bélanger, et un ex-procureur de la Couronne aujourd'hui juge de la Cour des sessions de la paix, Me Gilles Carle.

Dans sa poursuite, Me Rioux soutient qu'il aurait été victime de basses manoeuvres politiques pour l'écarter de la Commission scolaire de Sayabec. Me Rioux s'attaque également à la police et il reproche à M. Bertrand d'avoir permis qu'on le poursuive devant les tribunaux. Il accuse également M. Bertrand d'avoir outrepassé ses fonctions et de s'être prêté aux manoeuvres de l'entrepreneur qui l'aurait menacé devant son refus de recommander l'adoption d'une résolution ordonnant le paiement d'une somme d'argent pour la construction d'une école "sur un terrain impossible".

M. Bertrand n'a ajouté qu'un autre commentaire sur cette poursuite: il a dit que ce n'est que le 4 mai 1971 qu'il aurait entendu parler de cette affaire et plus particulièrement du jugement rendu par la Cour suprême acquittant Me Rioux.

Des camps de révolutionnaires dans Richmond?

OTTAWA (PC) — Il existerait au Québec des camps de jeunesse où l'on enseigne comment fomenter une révolte au Canada et se servir des armes.

C'est du moins ce qu'a affirmé le député créditiste de Richmond, M. Lionel Beaudoin, hier aux Communes.

Il a précisé que ces camps seraient situés près de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, à mi-chemin entre Waterloo et Richmond, selon le député.

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

Renseignez-vous sur nos cours accélérés ou intensifs disponibles toute l'année. La qualité des cours **LPS** est inégalable. Assistez, sans obligation, à une démonstration gratuite.

LPS "SPÉCIAL VACANCES"

JEUNES, ÉTUDIANTS, ENSEIGNANTS, profitez cet été, de cours de conversation anglaise spécialement créés pour vous et bénéficiez de nos tarifs imbattables.

LPS EST UNE INSTITUTION RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Renseignements, tests de classification, inscriptions, tous les jours de 9 heures à 21 heures, le samedi, jusqu'à 14 heures.

LPS® - Montréal 878-2821 — Etage "F", Place Bonaventure

LPS® - Québec 529-0331 — 4e étage, 500 est, Grande-Allée

COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
(SÉMINAIRE DE PHILOSOPHIE)

ÉDUCATION PERMANENTE

SESSION AUTOMNE 1971

PROGRAMME DE NIVEAU C.E.G.E.P.

—Préparation aux facultés universitaires
—Programme de passage au BREVET A (1er cycle)

PROGRAMME DU BACCALAURÉAT ès arts

—Facultés des Arts de l'Université de Montréal: enseignement extra-muros

COURS OFFERTS

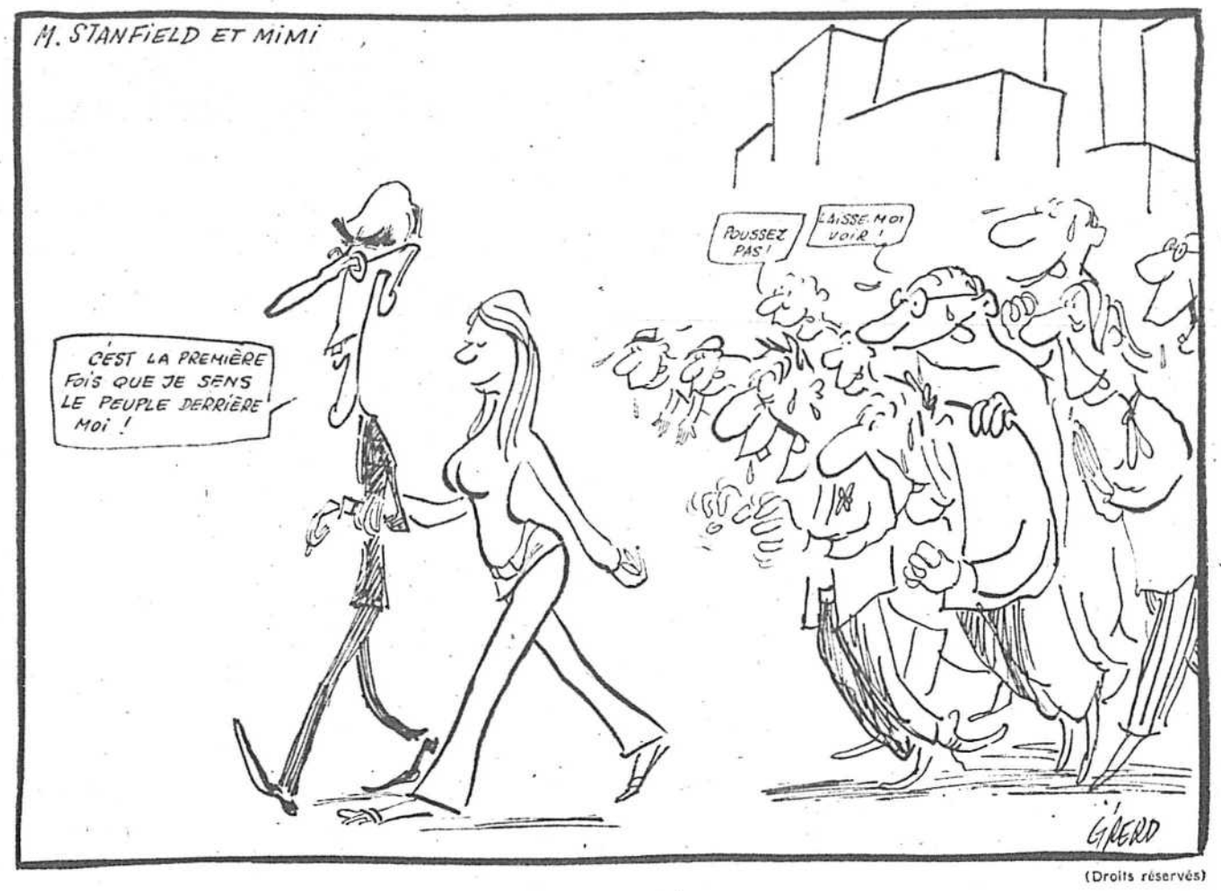
ANGLAIS	ESPAGNOL	PHYSIQUE
ARTS PLASTIQUES (ateliers d'arts)	FRANÇAIS	POLITIQUE
	HISTOIRE	PSYCHOLOGIE
BIOLOGIE	GÉOGRAPHIE	Sc.-RELIGIEUSES
CINÉMA	MATHÉMATIQUES	SOCIOLOGIE
ÉCONOMIQUE	PHILOSOPHIE	

Début des cours, semaine du 13 septembre

RENSEIGNEMENTS, ADMISSION, INSCRIPTION
du 1er au 16 juillet — du 1er août au 3 septembre

SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET
1001 est, boul. Crémazie, Mtl 352
(MÉTRO CRÉMAZIE)
TÉL.: 388-5745

POUR TOI ÉTUDIANT
COURS D'ÉTÉ
APPREND LA DACTYLOGRAPHIE
SYSTÈME UNIQUE
TEMPS RECORDS
40 heures
Donnes ton nom sans tarder
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE DACTYLOGRAPHIE inc.
(PERMIS) 270-1376



(Droits réservés)

L'Allier maintient son projet de loi malgré les centrales syndicales

par Pierre VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC — Le ministre de la Fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, a refusé hier de retirer son projet de loi 46 forçant les centrales syndicales à négocier, provincialement, au nom de leurs membres dans le secteur de l'éducation et celui des hôpitaux publics, et ce même si le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, lui eût fait remarquer qu'il pourrait être poursuivi pour entrave au Code du travail.

Le ministre présentera donc son projet en troisième lecture pour adoption, malgré le désaveu unanime des centrales syndicales, grandes comme petites, et des porte-parole des trois partis d'opposition à la Commission parlementaire de la fonction publique.

Les centrales syndicales, elles, que ce soit la CSN, la FTQ, la CEQ, la petite Fédération des employés municipaux et scolaires ou les associations d'enseignants anglophones, prétendent que si le gouvernement veut amender le processus des négociations dans le secteur public, il n'a qu'à amender le Code du travail en conséquence.

M. Laberge est même allé plus loin, affirmant qu'en agissant de la façon dont il le fait, le gouvernement et le ministre de la Fonction publique pourraient être accusés devant les tribunaux en vertu de l'article 11 du Code du travail qui précise qu'"aucun employeur, ni aucune personne agissant pour un employeur ou une association d'employeur ne cherchera à dominer, entraver ou financer la formation ou les activités d'une association de salariés".

Cependant, bien que les trois heures et demie de la Commission parlementaire aient consisté à faire le procès du projet de loi que personne, sauf le ministre L'Allier et son collègue Jean Cournoyer, du Travail ainsi que deux députés libéraux ont tenté de défendre, le ministre n'en défendra pas moins son projet en troisième lecture.

"Ce qui nous intéresse, a conclu le ministre après avoir entendu les doléances syndicales, je le répète ici, n'est pas de trouver toutes sortes de moyens, fussent-ils voulus ou tout simplement le résultat de maladresses, de compliquer inutilement les négociations et de créer un climat défavorable à ces négociations". Ce que le gouvernement veut, au contraire, c'est d'en arriver à "simplifier les procédures de négociations dans les secteurs de l'enseignement et des hôpitaux en respectant les principes de représentations syndicales et en conservant aux syndicats locaux l'autorité de surveiller l'application de la convention collective".

Les centrales syndicales, elles, ne l'entendent pas ainsi.

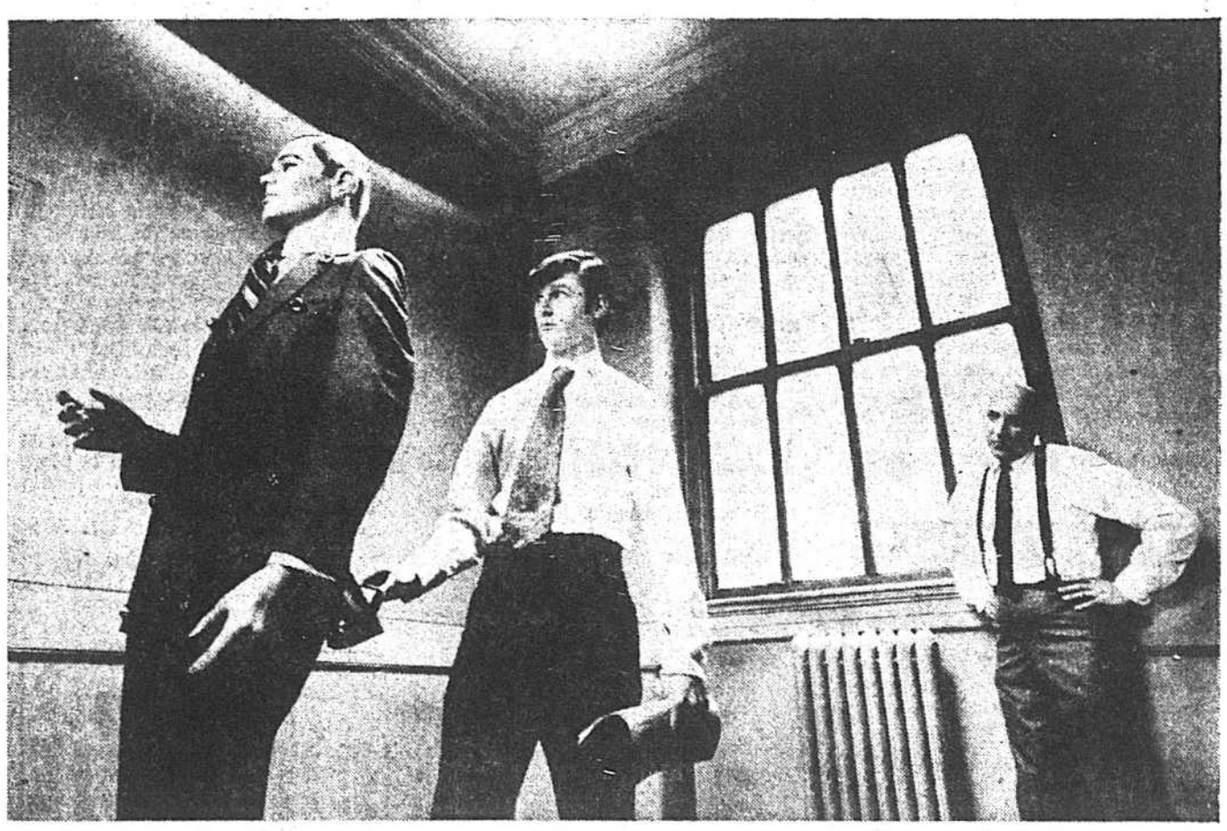
Pour le vice-président général de la CSN, M. Dalpé, le bill 46 entre en conflit direct avec le Code du travail. "C'est donc une intrusion directe par le truchement d'un autre ministère dans un domaine qui est le propre du ministre du Travail. Cela nous apparaît donc comme une ingérence dangereuse dans les lois qui régissent les relations de travail."

Il est possible, d'ajouter plus loin M. Dalpé, que le gouvernement ait des problèmes administratifs et que, derrière le bill, c'est ce que le gouvernement veut régler. "Mais il ne semble pas s'inquiéter de vouloir le régler en mettant au rancart les libertés consacrées dans le Code du travail aux syndicats, faisant en sorte que lui-même il règle son problème, mais sur le dos des associations de salariés".

M. Dlapé, comme tous les porte-parole syndicaux, demanda donc que le projet de loi soit retiré.

Quant au président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, il présenta neuf amendements au Code du travail qui permettraient la centralisation de la négociation dans le secteur scolaire sur certains sujets et laisseraient la possibilité de conclure des ententes à un deuxième palier régional ou local. Les porte-porale des autres centrales se rallièrent à cette idée, allégant que si le ministre de la Fonction publique veut amender le processus de négociation dans le secteur public ou para-public, il n'a qu'à amender le Code du travail en conséquence, après consultation du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre, qui n'a pas été consulté avant la présentation du bill 46.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, évita cependant de se mouiller lorsqu'on allégua que c'est à lui, en amendant le Code du travail, et non à son collègue L'Allier, qu'il appartient de régler le problème.



Vous avez mis des années à économiser pour ce voyage. Le pickpocket en a mis autant à apprendre comment le gâcher.

Vive les vacances à deux! Les enfants restent chez leur grand-mère, le chien et le poisson rouge sont en pension chez le voisin. Et vous êtes là, à l'aéroport. Enfin!

Naturellement, vous avez une bonne somme d'argent sur vous. Après tout, c'est le voyage de votre vie. Et cet argent est en bons billets dans votre poche, parce qu'il ne vous a pas semblé nécessaire d'acheter des American Express Travelers Cheques. Ce n'est pas comme si vous changiez de continent . . .

Le pickpocket est ravi de votre décision. Il connaît très bien son métier. Sa formation spéciale inclut des séances de pratique avec un mannequin auquel sont attachées des clochettes. Quand il a enfin réussi [illegible] sa main dans la poche et à en retirer le [illegible] portefeuille sans faire sonner les cloches, il se sent [illegible] à vous faire face.

Et il le fait avec succès.

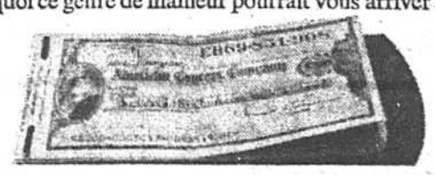
Il est si habile que vous ne pouvez probablement pas l'empêcher de vous "piquer" votre portefeuille. Mais vous pouvez l'empêcher de gâcher vos vacances. En ne gardant sur vous qu'un minimum d'argent en espèces. Et en protégeant le reste avec des American Express Travelers Cheques.

S'ils sont perdus ou volés, vous pouvez aller au bureau local de l'American Express, d'une compagnie affiliée, ou de son représentant (nous sommes présents dans tout le Canada, aux Etats-Unis et dans le monde entier) et vous pouvez faire remplacer vos chèques.

Autre avantage, aucune autre forme de monnaie ne se compare aux American Express Travelers Cheques pour leur facilité d'échange. On les prend dans les restaurants, hôtels, motels, stations-service, boîtes de nuit et magasins du monde entier.

Vous pouvez vous procurer vos American Express Travelers Cheques à votre banque. Ils existent en coupures de 10, 20, 50 et 100 dollars canadiens ou américains et ne vous coûtent qu'un cent par dollar.

Ils sont aussi bons que de l'argent en billets quand vous les dépensez et bien meilleurs si vous les perdez. Alors, protégez-vous et protégez votre prochain voyage avec des American Express Travelers Cheques, sans quoi ce genre de malheur pourrait vous arriver aussi.



LES TRAVELERS CHEQUES AMERICAN EXPRESS ...POUR CEUX QUI VOYAGENT

la presse

MONTREAL, MARDI 29 JUIN 1971 — 87e ANNEE -- No 149 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 A 3

Senneville s'oppose au projet de regroupement des villes de l'ouest de l'île de Montréal

Le village de Senneville tient à son autonomie. Cette localité vient, en effet, de faire connaître officiellement son opposition au projet de regroupement de 11 municipalités de l'ouest de l'île de Montréal.

Un comité d'étude présidé par le maire de Roxboro, le Dr William Boll, avait recommandé la fusion, dans un volumineux rapport rendu public le 10 juin. Les conseils municipaux des diverses municipalités devaient approuver le principe du regroupement après étude du rapport et de ses recommandations.

On sait, par ailleurs, que ce plan, visant à n'avoir qu'une seule ville dans le territoire compris entre Pointe-Claire et l'île Bizard, s'était déjà heurté à l'opposition de Pierrefonds, Ste-Anne-de-Bellevue et de l'Ile-Bizard, qui n'ont pas voulu, en outre, contribuer financièrement à la préparation du rapport précité.

Le conseil municipal de Senneville, dont la population se chiffre par 1,540 habitants, a voté, hier soir, à 4 contre 2 pour le rejet de la fusion.

Parmi les recommandations du comité d'étude sur le regroupement on note que le conseil provisoire de la nouvelle ville serait composé de 22 représentants des 11 municipalités existant avant la fusion. Senneville aurait un représentant à ce conseil.

Les conseillers de Senneville qui se sont prononcés contre le regroupement soutiennent que leur localité fait déjà partie de la Communauté urbaine de Montréal et que c'est à ladite Communauté qu'il appartient de préconiser les futurs projets inter-municipaux dans lesquels Senneville serait concerné.

Ottawa crée un département d'État des affaires urbaines

OTTAWA (PC) — Les Communes ont accepté, hier soir, la création d'un département d'Etat des Affaires urbaines.

Le ministre actuel responsable du Logement, M. Robert Andras, de qui relèvera le nouveau département a déclaré que la mise sur pied d'un tel département d'Etat représente une tentative pour gouverner d'une façon moderne un monde de plus en plus organisé.

Le département d'Etat aux Affaires urbaines n'aura pas à réaliser de programmes.

Il devra coordonner les politiques du gouvernement fédéral et sesministères. Il apportera son appui à tous les programmes fédéraux et projets pertinents au profit d'une politique d'ensemble en matière d'urbanisme.

Il consultera les provinces et leurs municipalités pour en arriver à une approche intégrée en vue de la solution de problèmes d'urbanismes qu'aucun des trois domaines de compétence ne saurait résoudre seul.

Ces niveaux de gouvernement sont le fédéral, le provincial et le municipal.

Selon M. Andras, de tous les secteurs politiques, il a été trop facile pendant trop longtemps de rejeter le blâme des problèmes de décrépitude urbaine, de congestion, de hausse effrénée des terrains, des taudis, des logements insuffisants et de la pollution sur l'un ou l'autre des paliers de gouvernement.

D'un autre côté, il était également trop facile au gouvernement fédéral de dresser un plan de travail en matière d'urbanisme pour résoudre des problèmes à court termes, mais non pas des problèmes en profondeurs.

La nouvelle forme d'organisation permettra au fédéral, avec les provinces, les villes et les citoyens de s'attaquer au coeur même des problèmes, a-t-il déclaré, "nous espérons porter la vie urbaine au pays au niveau souhaitable de satisfaction et de réalisation".

Réaction

La réaction des partis de l'opposition a été favorable à l'arrêté ministériel présenté grâce à la nouvelle loi sur la réorganisation gouvernementale.

Le porte-parole conservateur M. Perry Ryan Spadina espère que le nouveau département pourra répondre à l'urgent problème de la localisation des Canadiens d'ici quelques années en trois grandes villes seulement.

Il a suggéré que le nouveau ministre responsable créée un comité permanent de la Chambre pour étudier toutes les questions relatives aux affaires urbaines.
selon M. Andras. En agissant ainsi,

M. Lincoln Alexander député PC-d'Hamilton-ouest a soutenu, pour sa part, qu'un tel comité était une voie normale où tous les problèmes pouvaient être étudiés et à qui les Canadiens pouvaient s'adresser et être sûrs d'être entendus.

Tribunal

M. John Gilbert député NPD de Broadview a suggéré que le département puisse créer un genre de tribunal pour permettre à tous les locataires de se défendre contre trop de propriétaires exploiteurs.

M. Gilbert a déclaré également que le gouvernement fédéral devrait tout faire pour empêcher la spéculation nalisant au besoin.
nalisant au besoin.

Selon la politique de son parti, le gouvernement devrait se porter responsable de l'habitation comme il est responsable de l'éducation et des affaires sociales. "Tous les citoyens ont le droit d'être logés, a-t-il dit, quel que soit leur revenu".

Quant aux taux d'intérêt sur les hypothèques, M. Gilbert a soutenu qu'ils ne devraient pas dépasser 6 p. cent.

Enfin il a mentionné que la politique d'habitation actuelle n'a jamais tenu compte des loisirs, des agences sociales et des infirmeries, trois lacunes importantes dans le monde actuel.

M. L. Beaudoin, PCS-Richmond espère que le département ne se bureaucratisera pas trop. Il a déclaré que, souvent, avec un palier de gouvernement, les résultats étaient lents, avec deux, ils devenaient beaucoup plus lents, avec trois. "ils ne viendront jamais."

"Ce dont les villes ont besoin, a-t-il dit, ce n'est pas de la bureaucratie, mais de l'argent".

Les Russes sont déçus de leur réception à TdH

par Lise BLAIS

Les Soviétiques ne sont pas très enthousiastes de la réception qu'ils ont reçue cette année à Terre des Hommes, et il se peut que leur participation pour la saison prochaine en soit sérieusement compromise.

Au cours d'une conférence de presse convoquée, hier, pour annoncer l'ouverture officielle de leur pavillon, le commissaire général, M. André Ignatiev, a lancé une petite pointe à l'endroit des autorités municipales en disant que si le pavillon n'était pas encore ouvert, la faute en incombait aux autorités canadiennes qui n'ont pas terminé à temps leur travail.

Pressé de questions par les journalistes, le commissaire a déclaré que tous les exhibits exposés dans le pavillon étaient arrivés à Montréal le 24 mai.

La Ville devait se charger de l'aménagement intérieur du pavillon, mais, dit-il, les ouvriers n'ont commencé à travailler qu'une douzaine de jours plus tard.

"Nous avons protesté auprès du maire mais nous n'avons pas encore reçu d'explications", a poursuivi M. Ignatiev.

Interrogé à savoir si ces contretemps allaient compromettre définitivement leur participation à Terre des Hommes pour une prochaine année, le commissaire n'a pas voulu se prononcer.

"Chose certaine, a-t-il dit, nous ne sommes pas très enthousiastes après cette affaire."

Le pavillon de l'Union soviétique est situé cette année dans l'ancien pavillon de la Suisse, sur l'île Sainte-Hélène.

L'une des principales attractions est la réplique du satellite lunaire "Lunokhod" qui s'est posé sur la surface de la Lune en novembre 1970.

Le véhicule lunaire, qui devait exécuter un programme de trois mois, n'a pas cessé de transmettre des données à la Terre, et, en sept jours lunaires, il a parcouru une distance de 5,000 milles et exploré une superficie de 4 millions de pieds carrés.

L'exposition comporte également une collection de 1,200 photos qui constituent un vaste documentaire sur la Russie et ses habitants.

Ces clichés valent vraiment la peine d'être vus, ne serait-ce que parce qu'ils embrassent une immense variété de sujets et de techniques tout à fait nouvelles. Ces photos permettent également de jeter un bon coup d'oeil sur les 53 années d'histoire de l'Etat soviétique.

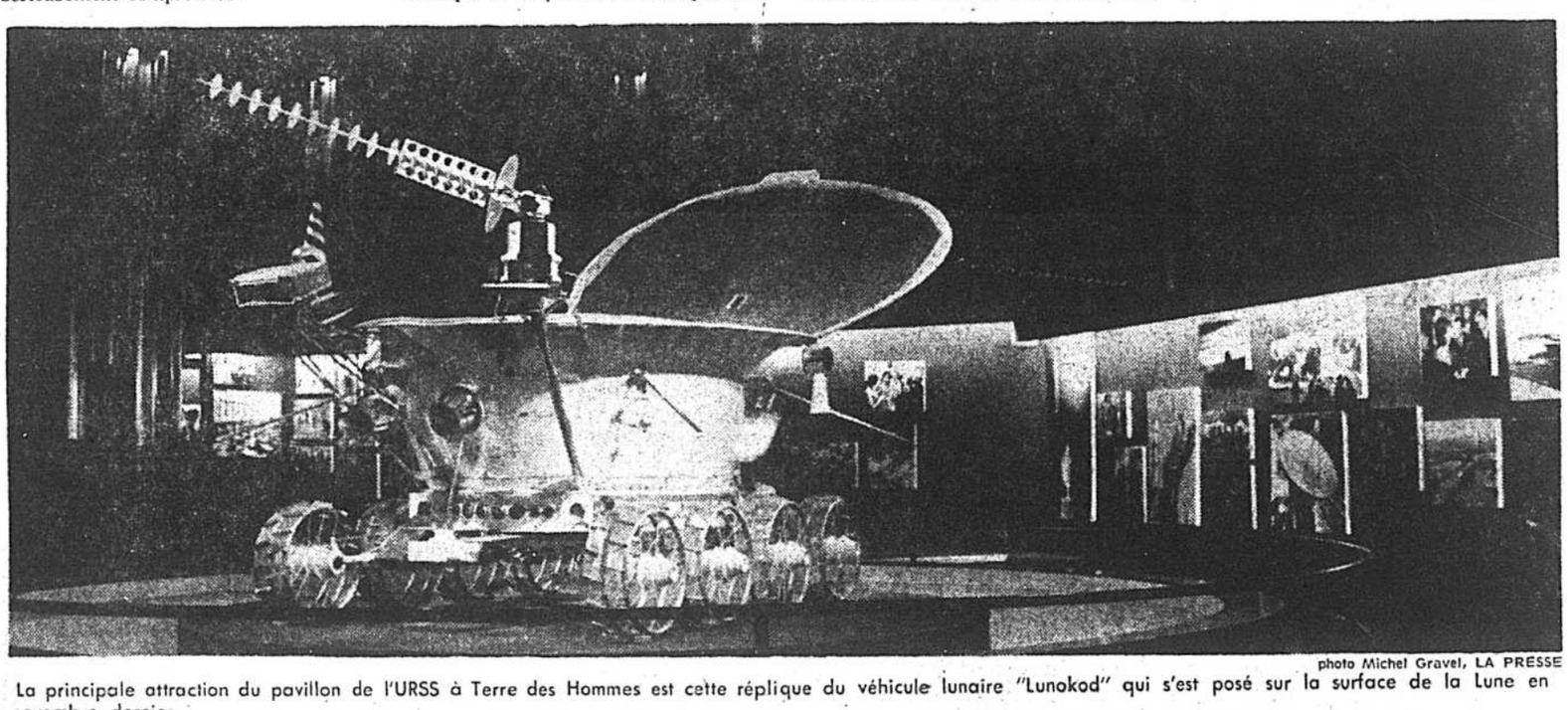


photo Michel Gravel, LA PRESSE

La principale attraction du pavillon de l'URSS à Terre des Hommes est cette réplique du véhicule lunaire "Lunokod" qui s'est posé sur la surface de la Lune en novembre dernier.



Evasion

Les policiers de Montréal et ceux de la Sûreté du Québec ont commencé, avec quelques heures de retard, leurs recherches pour retrouver le matricule 5649, qui s'est enfui du pénitencier fédéral de Saint-Vincent-de-Paul, vers 11h hier soir.

Le matricule 5649, qui a finalement été identifié comme étant Fernand Lavallée, alias Ferdinand Lavallée, est âgé de 48 ans, mesure 5 pieds 6 pouces et pèse environ 125 livres. Il a les cheveux roux, légèrement grisonnants, et il n'est pas jugé dangereux.

Dans les quelques minutes qui ont suivi l'évasion du 5649, seuls les policiers de Laval ont été mis au courant de la fuite. Ce n'est que plusieurs heures plus tard que l'on a finalement alerté les policiers de Montréal et de la SQ.

A cause de la "chaleur", les Postes ralentissent . . .

L' "Opération Hector" a fait sa rentrée à l'Hôtel des postes de Montréal avec le retour des jours chauds.

L' "Opération Hector", pour ceux qui l'auraient oublié, a été baptisée ainsi l'an dernier, "en l'honneur", si l'on peut dire, de l'ex-maître de postes Hector Cormier, devenu plus tard responsable régional de l'administration des postes.

A chaque fois qu'il fait trop chaud, les postiers débraient, en l'honneur de leur chef.

L'an dernier, faute de climatisation, ils ont débrayé souvent. D'autant plus qu'à la chaleur physique s'ajoutait le feu des négociations.

Cette année, le problème semblait réglé: on a doté le vieil édifice, quadrilatère St-Jacques-St-Antoine-Peel et Cathédrale, d'une installation de climatisation.

Seulement voilà, le mécanisme s'est brisé dimanche, en présence, par-dessus le marché, du président national des postiers, James McCall.

Celui-ci était dans la métropole pour discuter avec l'administration du problème de la "livraison assurée", qui garantit qu'en postant une lettre avant 10 heures le matin, l'usager l'aura le jour même, système mis en vigueur dans d'autres villes et qui n'est pas encore appliqué à Montréal mais qui provoque déjà des problèmes syndicaux.

Toujours est-il, donc, que l'on a fait renaître "l'Opération Hector" depuis lors, même si les autorités syndicales le nient officiellement.

A toutes les heures, donc, version patronale, tant et aussi longtemps que la climatisation ne sera pas rétablie, on accorde un repos (pas une "pause café", il fait trop chaud) de 10 minutes.

Du côté syndical on note que vu la chaleur, il faut sortir dehors, ce qui fait que la période de repos se prolonge.

Dix minutes par heure, et souvent se prolongeant un quart d'heure et davantage, ça fait beaucoup de minutes perdues.

Et le courrier dans tout ça? Parait que les factures se rendent quand même, même si plus lentement...

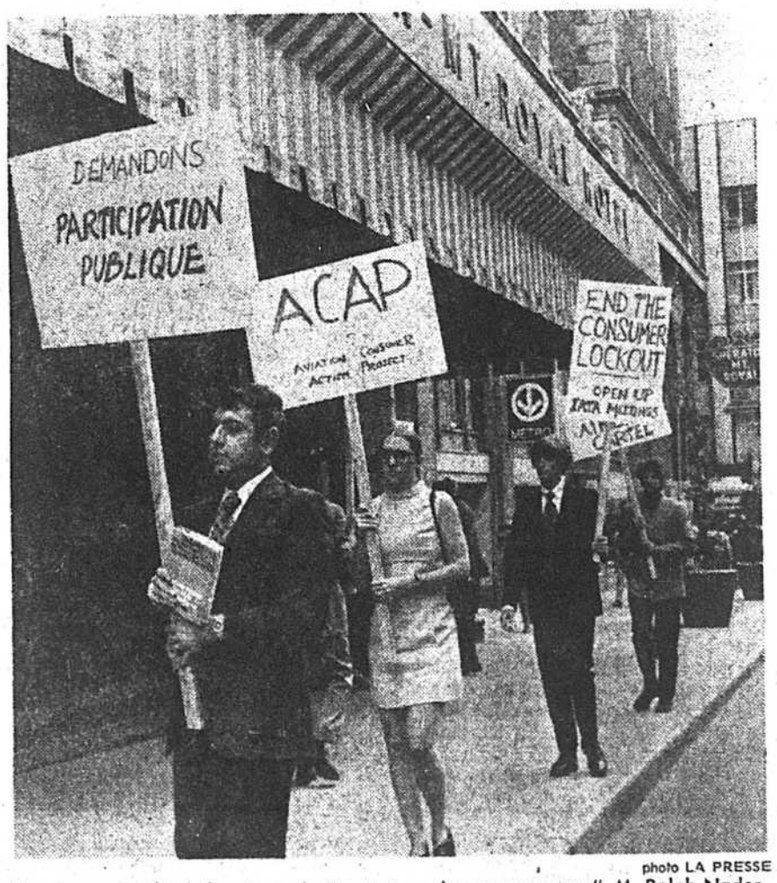


photo LA PRESSE

Un groupe pacifique formé par le "protecteur du consommateur", M. Ralph Nader, fait le piquetage devant l'hôtel Sheraton Mont-Royal de Montréal pour protester contre le huis-clos des débats de l'IATA sur les tarifs des voyages aériens.

Manifestation contre le huis clos, aux réunions du transport aérien

par Denis MASSE

Un groupe de piqueteurs, surtout des Américains qui s'inspirent de la doctrine de Ralph Nader, marchent aujourd'hui devant l'hôtel Sheraton Mont-Royal, dans le centre-ville de Montréal, pour réclamer l'admission publique aux séances de l'IATA.

Le groupement veut protester contre le "huis clos non-démocratique" de l'Association internationale des transports aériens qui tient présentement à Montréal une importante conférence sur les tarifs des voyages aériens.

On sait qu'un certain nombre de compagnies d'aviation, dont Air Canada, entendent exiger des autres membres de l'IATA d'importantes réductions de tarifs pour les voyages au-dessus de l'Atlantique nord.

Le groupe de protestataires, formé à Washington au mois d'avril par le célèbre protecteur du consommateur Ralph Nader, a reçu l'autorisation de la police de marcher autour de l'immeuble où se déroule secrètement la conférence. Un porte-parole du groupe de marcheurs, M. K. G. J. Pillai, a assuré "qu'il n'y aurait pas de violence".

La conférence, qui durera un bon mois, n'est ouverte qu'aux délégués des compagnies d'aviation et à quelques observateurs rigoureusement choisis.

M. Pillai a commenté l'exclusion de son groupe en disant qu'il n'a jamais entendu parler d'un service public non réglementé par le gouvernement ou non filtré par une représentation publique.

"Le gouvernement, dit-il, devrait être autorisé à voir comment les tarifs des voyages aériens sont établis; le secret entourant ces discussions ne devrait plus être permis car il touche des millions de personnes."

M. Phillai révèle que son groupe a été invité par les autorités de l'IATA à New York pour discuter de son admission aux séances de la conférence de Montréal. Il dit cependant que la politique visée par son groupement n'est pas d'obtenir qu'il soit présent aux délibérations de l'IATA, mais que c'est le public en général qui devrait y être admis.

Orsainville: seconde capture

Deux des cinq détenus qui s'étaient évadés, hier, de la prison d'Orsainville, près de Québec, n'ont joui que de quelques heures de liberté.

Jean-Yves Plamondon, 21 ans, a été capturé, tôt hier matin, à Saint-Emile, non loin de la prison, tandis que Florimont Roy, 40 ans, s'est fait arrêter au lac Saint-Charles, dans le comté de Québec, vers 11h, hier soir.

Aucun d'eux n'a résisté aux policiers qui les ont appréhendés.

Les trois autres fugitifs sont Michel de Varennes, 30 ans, Gilles Deschênes, 21 ans, et Yvon Beaulieu, 23 ans.

L'évasion des cinq détenus se serait produite peu après la visite de la jeune amie de l'un des évadés. La jeune femme aurait attendu ses amis dans une automobile, à proximité de la prison.

Parmi les évadés, il y avait des condamnés pour tentative de meurtre et vol à main armée.

HERNIE



Nous pouvons vous aider à solutionner votre problème d'hernie, car nous avons tous les genres de bandes herniaires. Satisfaction garantie. Aussi bandes abdominales, corsets médicaux, collets cervicaux, tractions cervicales, chaises roulantes, lits d'hôpitaux, marchettes, commodes.

849-9041 - 844-1485

C. MARTIN Junior & Cie 4327, rue SAINT-DENIS

Vendeurs d'autos

Québec désigne un enquêteur

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Jean Cournoyer, vient de confier à un enquêteur spécial le mandat d'étudier, à l'échelle du Québec, le problème des relations de travail dans le commerce de la vente d'autos où l'Union des employés de commerce (FTQ) a syndiqué 1,600 des 3,200 vendeurs d'autos de la province, sans signer de convention collective.

Le ministre a pris cette décision, hier, à la suite d'une rencontre entre l'Association des vendeurs d'autos et l'Union des employés de commerce, hier, à son bureau de la Vieille Capitale.

M. Cournoyer a pris cette décision en vertu de la loi de son ministère qui l'autorise à "faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires sur les relations de travail".

Les négociations seront donc suspendues jusqu'à la présentation au ministre, à la fin d'août, du rapport de l'enquêteur spécial du ministère du Travail, M. Roger Pilotte.

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMÉTRISTE

6741, rue SAINT-HUBERT

272-7611 • 7616

HEURES DE BUREAU:
Lundi au jeudi: 9 h à 6 h
Vendredi: 9 h à 9 h
Samedi: 9 h à 5 h

la METEO

Montréal, zone tropicale ?

L'air chaud et humide, vaporisé, voilé, suffoquant, tropical qui étouffe presque le cri des bêtes et le son du tam-tam venu des sources du grand fleuve Saint-Laurent, au-delà de l'épaisse forêt hostile où règnent en maîtres incontestés, les moustiques, les mouches noires, les ours bruns et le Anglais . . .

L'air chaud dont vous rêviez tout l'hiver au coin du radiateur d'un logis surchauffé en regardant les paysages africain de TARZAN à la télévision en sirotant ce que vous sirotiez au bout d'une longue paille de paillote prise sur votre toit avant les premières neiges . . .

L'air chaud qui fera pousser les palmiers sur notre Côte-des-Neiges (il neige bien sur la côte d'Azur, hein ?) et des lieux de perdition (casinos en italien) sur notre Côte Vertu . . . et puis pousser des bananes, des oranges, des stipules multicolores, des orchidées, des babaoued et de polyformes azymutés sur le toit de la Place Bonaventure.

Cet air chaud : LE VOILA ! Grâce à un front chaud qui vous garantit pour aujourd'hui et demain, un maximum de 85 et du soleil avec quelques ombres nuageuses réglementaires.

Nous vous souhaitons une bonne journée et quelques bonnes chaleurs au bon moment dans notre beau Montréal.

(Ceci était un texte publicitaire qui s'adresse aux touristes de langue française, qu'ils viennent de Longueuil, Boucherville, Laval, les Arpents Verts où une quelconque banlieue pourvu qu'elle ait un système d'aqueduc et d'égout en état de marche garantissant leur retour à la résidence d'origine).

Alain Z.

MONTREAL

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Max. 85° • Min. 60°	Max. 85-90° • Min. 60°
Ensoleillé, devenant chaud et humide, orages isolés en fin de journée	Généralement ensoleillé, possibilités d'orages en fin de journée

SOLEIL : Lever à 5:05 Coucher à 20:45

au QUEBEC

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	80—65 Gén. ensoleillé	Averses ou orages, chaud
Outaouais	85—60 Gén. ensol., chaud et hum.	Ensoleillé, chaud
Laurentides	80—55 Averses mat., s'éclaircis.	Gén. ensoleillé
Mauricie	80—55 Averses matin, s'éclaircis.	Gén. ensoleillé
Québec	80—55 Ciel variable, averses	Gén. ensoleillé
Lac-St-Jean	80—55 Averses matinée, s'éclair.	Gén. ensoleillé
Cantons de l'Est	80—55 Ciel variable, averses	Gén. ensoleillé
Rimouski	70—50 Nuages, averses en p.m.	Gén. ensoleillé
Baie-Comeau	70—50 Nuages, averses en p.m.	Gén. ensoleillé
Gaspésie	70—50 Nuages, averses en p.m.	Gén. ensoleillé

au CANADA

			Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Vancouver	51	58
Alberta	Temps clair	Edmonton	40	70
Saskatchewan	Nuageux	Régina	41	71
Manitoba	Nuageux	Winnipeg	63	80
Ontario	Ens., chaud et humide	Toronto	65	90
Nouveau-Brunswick	Généralement ensoleillé	Saint-Jean	45	80
Nouvelle-Ecosse	Généralement ensoleillé	Halifax	45	75
Ile-du-Prince-Edouard	Généralement ensoleillé	Charlottetown	45	75
Terre-Neuve	Nuages, intervalles ensol.	Saint-Jean	40	55

SI VOUS PARTEZ

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	71	78	Chicago	80	97	New Orleans	71	89
Washington	73	90	San Francisco	52	67	Miami	70	85
Boston	62	70	Los Angeles	62	76			
Vers les capitales								
Paris	57	68	Moscou	59	70	Hong Kong	82	82
Londres	50	64	Stockholm	55	64	Lisbonne	63	79
Rome	63	82	Tokyo	70	87	Sydney	50	61
Berlin	48	72	Athènes	77	86	Tunis	70	88
Amsterdam	52	61	Casablanca	68	75	Vienne	61	72
Bruxelles	48	62	Genève	65	72	Varsovie	57	68
Madrid	60	82	Le Caire	73	93			
Vers les plages								
Acapulco	77	88	Bermudes	76	84	Nassau	70	88
Mexico	54	72	Barbades	79	86	Rio de Janeiro	66	75

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

COLOMBO

SUITE DE LA PAGE A 1

son était muni d'une caméra et qu'il affichait ce qui semblait être un écusson de presse. Il se tenait près de la plate-forme des haut-parleurs. Deux autres Noirs et une fille, qui arboraient tous l'identification de presse, l'accompagnaient.

Les quatre personnes ont salué Colombo d'un jovial "Hello Joe" pendant qu'il se déplaçait dans la foule qui lui souhaitait la bienvenue. Son assaillant l'a attaqué par derrière, le saisissant par le cou, et a fait feu.

Au moins six coups de feu ont été tirés et les policiers ont découvert quatre revolvers près de l'endroit où est tombé Colombo. Ce dernier était également armé mais n'a pas eu le temps d'utiliser son arme.

Selon la police, Joe Gallo, relâché récemment de la prison de Sing Sing, se serait allié à des compagnons de détention noirs pour former une famille de Noirs au sein de la puissante Mafia. Et c'est principalement de ce côté que les détectives ont orienté leur enquête jusqu'à maintenant.

TABLE

SUITE DE LA PAGE A 1

vente et même la publicité d'appareils servant à capter des communications privées seront également prohibés sous peine d'emprisonnement allant jusqu'à deux ans.

Tertio, toute personne qui dévoilerait des communications privées interceptées au moyen de ces appareils interdits serait passible d'un emprisonnement de deux ans.

Toutefois, cette interdiction générale de recourir aux tables d'écoute présente des cas d'exception pour les autorités policières dans l'exercice normal de leur travail pour assurer la sécurité de l'état et le maintien de l'ordre.

Le bill C-252 apporte en effet des modifications à la loi sur les secrets officiels de manière à légaliser la saisie de communications privées pour prévenir ou dépister des activités d'espionnage, de sabotage ou toute autre activité subversive contre le Canada ou préjudiciable à la sécurité du Canada.

Dans ces cas, il appartiendra au solliciteur général du Canada, donc à une autorité politique, de décider si l'autorisation doit être donnée aux forces policières de recourir aux tables d'écoute.

D'autre part, pour les recherches criminelles d'un autre ordre, c'est-à-dire qui ne porte pas atteinte à la sécurité de l'état, une demande d'autorisation d'usage des tables d'écoute devra être présentée par écrit à un juge d'une cour supérieure criminelle et être signée par un agent de la paix ou un fonctionnaire public spécialement désigné par écrit par le solliciteur général du Canada ou par le procureur général d'une province.

Cette demande d'autorisation devra porter sur un cas tout à fait spécifique et elle comportera des précisions pour justifier un tel recours, pour décrire le genre de communication privée que l'on veut capter, les noms des personnes impliquées et dire pourquoi d'autres méthodes n'ont pas été adoptées ou alors pourquoi elles ont échouées.

En revanche, le juge ne pourra donner son accord à la demande qu'en respectant certains motifs décrits dans la loi et expliqués dans la demande. Le permis accordé sera valide pour 30 jours, mais il pourra être renouvellé pour une période identique si les besoins de l'enquête policière paraissent suffisamment éloquents.

Toutes les informations contenues dans une telle demande d'autorisation seront strictement confidentielles et devront être conservées, à moins d'une ordonnance d'un juge d'une cour supérieure criminelle.

Permission d'urgence

Comme le travail de la police ne peut pas toujours être planifié longtemps à l'avance, le projet de loi prévoit le cas d'urgence. Un agent de la paix ou un fonctionnaire spécialement désigné pourrait alors décider de lui-même de recourir aux tables d'écoute, mais il devrait immédiatement faire rapport à ce sujet au procureur général ou au solliciteur général qui l'a désigné. Un tel permis d'urgence est valide pour 36 heures.

A la suite de l'examen du rapport, le ministre provincial ou fédéral, selon l'objet de cette mesure d'urgence, pourra accorder un permis de 30 jours ou tout simplement l'annuler.

UNIVERSITE

SUITE DE LA PAGE A 1

puis l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, qui doivent décider des projets de construction, puis ensuite les soumettre au gouvernement.

— Première réaction: le réseau central de l'Université du Québec publie un communiqué indiquant que personne — et M. Carrière pas plus qu'un autre — n'a été mandaté pour annoncer quelque projet que ce soit au nom de l'université.

— Deuxième réaction, plus vigoureuse, émanant hier après-midi du recteur de l'UQAM, M. Léo-P. Dorais: "L'UQAM n'a pris aucune décision finale au sujet de l'emplacement éventuel de son campus, et l'annonce faite par M. Carrière n'était aucunement autorisée, ni de la part du conseil d'administration de l'UQAM, ni de la part de l'assemblée des gouverneurs de l'U. du Q. Les esquisses, maquettes, croquis, plans et chiffres présentés aux journaux n'ont jamais été commandés par l'UQAM: ils sont le fruit du travail de promoteurs.

— Dans ce même communiqué, M. Dorais signale que "le projet annoncé par M. Carrière est étranger à l'UQAM et ne doit pas être retenu; il n'a à nos yeux aucune priorité et il n'est aucunement question, dans le protocole actuel des études en marche, qu'il se réalise." M. Dorais rappelle que c'est au conseil d'administration de l'UQAM de prendre des décisions d'une telle importance et de les annoncer publiquement. De fait, le dernier projet étudié par le conseil, le 20 janvier, porte sur un autre quadrilatère dont l'Université est déjà procord auront été tirés et des appareils de bord plus perfectionnés mis en place.
priétaire (Kennedy-Jeanne-Mance-Sherbrooke-Saint-Urbain). "C'est pour éviter toute spéculation qu'il avait été décidé de ne divulguer aucune politique d'implantation, ni aucun projet d'étude de divers emplacements, aussi longtemps que l'UQAM n'aura pas pris de décision finale", précise enfin M. Dorais, qui ajoute qu'"en faisant de son rêve une réalité, et en prenant sur lui-même de dévoiler une certaine étude en cours, M. Carrière rend la situation très confuse et compromet sérieusement les pourparlers avec divers groupes."

Revenons aux promoteurs de la SREM et à "leur" projet pour l'Université du Québec. M. Carrière étant en vacances, LA PRESSE a joint hier soir deux membres de la firme d'architectes qui a conçu ledit projet et qui fait d'ailleurs partie de la Société présidée par M. Carrière. Qu'il s'agisse de M. Normand Gagnon, l'un des architectes associés, ou de M. Guy Laforest, chargé des relations publiques, le ton est le même. L'un et l'autre indiquent clairement que leur projet a été "commandé de très haut... de bien plus haut que l'Université du Québec".

— Du premier ministre, par exemple?

— Ça pourrait être ça. D'ailleurs, M. Bourassa était présent au moment où M. Carrière a annoncé le projet. Vous devez bien penser qu'on ne l'aurait pas annoncé publiquement si on n'avait pas eu le feu vert. Le ministre de l'Education?... Il était invité mais il n'est pas venu.

Très en verve et semblant trouver la chose fort savoureuse, M. Laforest ajoute joyeusement que "même le sous-ministre de l'Education a été pris par surprise, puisqu'il nous a téléphoné le lendemain pour nous faire part de son étonnement à l'annonce de ce projet!"

Quant au fait que l'UQAM soit complètement absente du tableau, MM. Gagnon et Laforest déclarent en substance que "dans la vie, il faut "pousser" pour que les choses se fassent".

M. Gagnon: "Il y en a qui tiennent à ce que l'UQAM reste dans l'ouest... Eh bien, ceux qui décident ont décidé qu'elle irait dans l'est. S'il y en a qui ne sont pas d'accord, qu'ils changent de place!" (Cette allusion transparente aux autorités de l'UQAM appelle quant même un commentaire: l'UQAM a toujours dit et redit — et son recteur le rappelle dans son communiqué d'hier — qu'elle s'installerait dans le centre-ville; et personne, parmi ses plus farouches détracteurs, ne l'a jamais accusée de "snobisme" westmountais ou ultramontain).

M. Laforest, interrogé sur le fait que M. Carrière ait annoncé son projet pour l'UQAM à l'insu de celle-ci, explique quant à lui la chose en ces termes: "Si on l'a annoncé aussi vite, c'est qu'il fallait "pousser"... Si on attend après l'UQAM, on risque d'attendre longtemps!"

— D'habitude, quand les architectes font des esquisses pour une institution d'enseignement, ils tiennent compte des besoins de cette institution sur le plan administratif et pédagogique. Votre firme a-t-elle consulté quelqu'un à l'UQAM, dans l'élaboration dudit projet de construction?

— Pas besoin de consultation. On a nos propres experts, et on connait les besoins de l'Université. Ce qui compte, c'est la masse globale, l'espace. A l'intérieur de l'édifice, ils peuvent proposer ce qu'ils veulent.

Le ministre de l'Education et le premier ministre n'ont pu être joints avant d'aller sous presse. L'un des hauts fonctionnaires du ministère a cependant expliqué à LA PRESSE que "jusqu'à présent, rien n'est fait officiellement, puisque la loi précise clairement les procédures à suivre pour les investissements dans la construction universitaire".

"Il est certain, d'ajouter notre interlocuteur, que le gouvernement favorise le secteur Berri-de Montigny pour l'emplacement de l'UQAM, mais pour l'instant, le projet de la SREM n'est qu'un projet parmi d'autres. C'est un projet valable en soi. Ce qui est étonnant, et ce qui constitue un précédent, c'est la façon dont on a procédé pour le rendre public."

CONCURRENCE

SUITE DE LA PAGE A 1

nisme quasi-judiciaire, composé de sept membres nommés par le Cabinet, avec un personnel composé d'experts en économie, en droit, en affaires et en affaires publiques. Ce tribunal qui s'occupera de l'application de la loi aura un pouvoir d'enquête et de réglementation.

Le projet de loi stipule que toute fusion de compagnies canadiennes ayant un actif global ou réalisant des ventes de plus de $5 millions et toutes les fusions sur le plan international devront être enregistrées au tribunal.

Au ministère de la Consommation et des Corporations, on fait valoir que cette nouvelle clause ne vise aucunement à limiter les fusions, puisque ces accords entre compagnies peuvent parfois être nécessaires pour permettre et offrir de meilleurs services sur le plan intérieur.

En fait, afin de faciliter la rationalisation de l'industrie et du commerce canadien et d'en promouvoir l'efficacité, le projet de loi prévoit des exceptions particulières à l'interdiction des accords.

Des modifications à la loi sur les banques viseront à prévenir tout accord entre les banques à charte portant sur les frais d'administration.

Le tribunal est habilité à interdire toute administration interdépendante lorsque l'on peut prouver que son existence a ou aura vraisemblablement pour effet d'entraver la concurrence.

Le projet de loi mentionne en outre des interdictions précises en ce qui concerne les accords et arrangements restrictifs, l'abus d'une position de monopole, le maintien des prix, la publicité trompeuse, les régimes de vente pyramidale contraire à l'éthique, les ventes par recommandation, les formes déloyales de jeux et concours publicitaires.

Enfin, le projet de loi aborde le problème de la concurrence dans les sports professionnels et amateurs. Sans sembler apporter des mesures radicales, le projet de loi fait valoir qu'il faut chercher à éliminer les conditions déraisonnables imposées aux participants et leur faciliter les chances de négocier des contrats avec des équipes de leur choix.

Il faut voir en outre à trouver les arrangements possibles sur le plan international, tout en tenant compte de l'opportunité de maintenir un équilibre satisfaisant entre les diverses équipes.

EMBARGO

SUITE DE LA PAGE A 1

à Karachi sont entreposées dans le hangar no 8.

C'est tout au fond de l'entrepôt, loin derrière les sacs de farine, que se trouvent une cinquantaine de grosses caisses bleues.

Sur les grandes étiquettes blanches, on voit clairement marquée l'adresse : Pakistan Air Force, Dry Road, Karachi.

Interrogé ce matin au sujet de la politique canadienne sur l'envoi d'armes au Pakistan occidental depuis le début de la répression du mouvement d'indépendance du Pakistan oriental, M. Francis, un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, a indiqué que de telles cargaisons n'étaient pas automatiquement frappées d'embargo.

"Nous rendons tout simplement plus sévères les permis pour l'envoi de matériel militaire aux deux Pakistans", a-t-il laissé entendre.

Selon le New York Times du 25 juin, le PADMA transporte des armes américaines destinées au Pakistan occidental, contrairement à la politique exprimée publiquement par le président des Etats-Unis.

Le secrétariat d'Etat a fait savoir, ce matin, que le PADMA avait à son bord des pièces de rechange pour du matériel de guerre et des caisses de balles de calibre .22.

La tempête diplomatique dans laquelle vogue le PADMA est soulevée par le fait que le secrétariat d'Etat américain a reconnu que deux autres navires pakistanais ont transporté des armes américaines pour le Pakistan, depuis le début de la guerre civile et cela, en contravention de la politique officielle des Etats-Unis.

Selon l'Association du Bangla Desh du Canada (représentant du Pakistan oriental indépendant) le PADMA est venu à Montréal pour prendre de l'armement acheté au Canada.

L'association fonde son affirmation sur le fait qu'une mission militaire pakistanaise se trouvait au Canada le 9 avril, en même temps que le cargo pakistanais "Sunderban".

Le "Sunderban" et le "Kaukhala" sont les deux bâtiments qui transportaient, au mois de mai, les armes américaines.

La nouvelle de ces envois d'armes clandestins par le Pentagone, a soulevé l'opinion aux Etats-Unis. Il y a quelques jours seulement, le sénateur Frank Church a demandé au président Nixon de prier le Canada d'intercepter le PADMA.

De plus, le gouvernement de l'Inde a aussi demandé à la marine américaine de saisir la cargaison du PADMA.

MUNRO

SUITE DE LA PAGE A 1

prestations en vertu du régime modifié, comparativement à 2,200,000 familles si l'on avait appliqué à la lettre les recommandations du livre blanc sur la sécurité familiale. Un projet de loi à cet effet sera présenté l'automne prochain.

Les prestations au titre de sécurité de revenu familial ne seront pas considérées comme faisant partie du revenu imposable.

Le plafond ou point de cessation de prestations dans toutes les familles quand le revenu est de $10,000 est une proposition du livre blanc qui a été éliminée. Le plafonnement dépendra du nombre d'enfants compris dans la famille, de leur âge et du coefficient de réduction qui seront éventuellement adoptés.

Comme seuil de revenu familial en vue de rendre les prestations sélectives on a choisi le revenu de $4,500. Cette base de revenu sera périodiquement ajustée suivant les fluctuations des revenus au cours des années.

Dans sa déclaration, le ministre mentionne que la formule la plus acceptable pourrait être celle qui accorde une prestation maximale légèrement inférieure à $16 par mois pour les enfants de 1 à 11 ans et supérieure à ce montant pour les enfants de 12 à 17 ans.

Lutte acharnée des créditistes contre le regroupement scolaire

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Après des heures d'un combat acharné mené par les créditistes de M. Camille Samson, l'Assemblée nationale a malgré tout adopté en seconde lecture la nuit dernière, par 45 voix contre 10, e bill 27 visant au regroupement en 168 unités des 1,100 commissions scolaires locales actuelles.

Le gouvernement a immédiatement, après l'adoption des principes du regroupement, renvoyé le projet de loi à la commission parlementaire de l'Education qui se réunira à compter de lundi prochain, à 10 heures du matin pour entendre des témoins.

L'Union nationale et le Parti québécois ont donné leur accord au principe du regroupement des commissions scolaires, mais le PQ a émis de sérieuses réserves quant à la qualité du bill 27 lui-même.

Quant aux créditistes, c'est au principe même du regroupement qu'ils se sont opposés, jusqu'à environ deux heures du matin, en prolongeant leur droit de parole pour soutenir principalement que le gouvernement imposait à la population, sans la consulter, un projet de loi qui allait créer le même chaos qui a suivi l'établissement des régionales au Québec.

Les créditistes, qui ont tous pris la parole lors du débat, ont tenté par diverses tactiques, mais en vain de faire reporter l'étude du projet de loi.

Quant aux députés péquistes, ils ont essentiellement repris, pour critiquer le projet de loi dans ses modalités, les idées contenues dans le rapport Parent et dans le dernier document du Conseil supérieur de l'Education portant sur le regroupement scolaire :

— le bill 27 aurait dû effectuer à la fois le regroupement de l'élémentaire et du secondaire dans des commissions scolaires uniques;

— il aurait dû faire disparaître la division confessionnelle;

— il aurait fallu profiter de la présentation du bill 27 pour songer à une véritable décentralisation administrative: création de dix conseils scolaires, pouvoirs accrus aux régionales pour en faire des centres administratifs supérieurs, etc...

— le bill 27, malgré les apparences, n'institue pas un véritable système de consultation auprès des parents: les parents n'ont pas plus de pouvoirs réels de participation qu'autrefois, ce qui perpétuera leur désintéressement de la chose scolaire.

Les chefs spirituels

L'Union nationale a admis que le projet de loi pouvait être incomplet mais a déclaré qu'il se situait quand même dans la ligne de la grande réforme scolaire, qu'il constituait une étape au-delà de laquelle, pour le moment, la population ne semblait pas vouloir aller.

Quant au principe de la confessionnalité, dont plusieurs secteurs de la population ont dit qu'il était battu en brèche par le bill 27, les unionistes affirment :

— la religion, qui est à la base de la vie des citoyens québécois, doit être respectée mais il faut également tenir compte, aujourd'hui, du pluralisme;

— l'Etat se doit d'être neutre dans ses structures;

— devant les protestations qui ont monté contre le bill 27 au niveau de la confessionnalité, il appartient aux chefs spirituels des différentes confessionnalités au Québec de venir témoigner devant la commission parlementaire de l'Education et dire si vraiment, oui ou non, tel que certains le disent, le projet de loi est dangereux à ce niveau; les chefs spirituels n'ont pas le droit de se désintéresser de ce débat.

Les droits des parents

Les créditistes, pour leur part, ont combattu violemment le projet de loi sur tous ses aspects, affirmant qu'il constituait un nouvel assaut technocratique contre la confessionnalité des écoles, la liberté des parents, la cellule familiale.

Il s'agit, ont-ils dit, d'une supercherie, d'un regroupement monstrueux, inutile, d'une dictature camouflée dans le vocabulaire sociologique.

Leur principal argument à l'Assemblée nationale fut que le gouvernement refusait de consulter la population, ce a quoi les autres partis répondirent qu'il était justement obligatoire d'adopter le bill en deuxième lecture afin de le référer à une commission parlementaire.

Les créditistes ont néanmoins poursuivi leur combat jusqu'aux petites heures du matin, affirmant qu'ils allaient contester la constitutionnalité du projet de loi devant les tribunaux. Ils ont dit aussi que le projet de loi visait à la même centralisation massive que l'opération 55, à la perte de droits sacrés des parents, à une autre crise de "boites à lunch" et d'autobus scolaires.

AU RAYON des PISCINES chez FAUCHER

OUVERT JEUDI, FÊTE DU CANADA, de 9 h a.m. à 9 h du soir

Heures d'ouverture: Lundi à vendredi, 9 h a.m. à 9 h du soir — Samedi, 9 h a.m. à 5 h p.m. — Dimanche, 11 h a.m. à 5 h p.m.

LIVRAISON ET INSTALLATION GRATIS ET SANS DÉLAI



PISCINES À PRIX DE SOLDE Ovales, de fabrication solide et complètement équipées (appareil de filtrage COLECO). Garantie du fabricant.

GRATIS: • 100 livres de sable à filtre • Échelle d'accès • Aspirateur • Trousse d'analyse de l'eau • Distributeur de chlore • 25 livres de chlore • Produit qui détruit les algues • Écumoire • Toile vinyle épaisseur 20 • Installation

CHOIX DE PISCINES ÉQUIPÉES

Piscines rondes
- 10 pi. de diamètre, 24 po. de profondeur, avec appareil de filtrage. $54.95
- 12 pi. de diamètre, 36 po. de profondeur, avec appareil de filtrage, échelle d'accès et lave-pieds $109.95
- 15 pi. de diamètre 42 po. de profondeur, avec appareil de filtrage, échelle d'accès et lave-pieds. $209.95
- 18 pi. de diamètre, 48 po. de profondeur, avec appareil de filtrage, écumoire, échelle d'accès et lave-pieds $299.95

Piscine ovale
- 10 pi. de largeur, 15 pi. de longueur, 42 po. de profondeur, avec appareil de filtrage, échelle d'accès et lave-pieds $219.95

Modèle large de 12', long de 18' et profond de 48", avec appareil de filtrage Coleco — PRIX DE SOLDE $695

Modèle large de 12', long de 24' et profond de 48", avec appareil de filtrage Coleco — PRIX DE SOLDE $895

CHLORE 25 livres $14.95 — 5 livres $4.95

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX DE LA RÉGION DE MONTRÉAL ENTIÈRE

48, boul. des Laurentides Pont-Viau, Laval Tél.: 384-0590

"Où le service se continue"

FAUCHER

Québec: la polyvalente sera érigée à St-Félix-de-Valois

de notre bureau de Québec

QUEBEC — "Nous allons continuer d'examiner le dossier, mais s'il n'y a pas de faits nouveaux, je crois bien que la polyvalente va demeurer à Saint-Félix-de-Valois!"

C'est en ces termes que le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, a commanté, hier, la manifestation qui a lieu samedi devant la demeure de son collègue, le député de Joliette et ministre d'Etat aux Affaires sociales, M. Robert Quenneville, en vue d'obtenir la contruction d'une école polyvalente à Saint-Gabriel-de-Brandon.

Rappelons qu'une centaine de citoyens, dont des représentants de la commission scolaire de Saint Gabriel-de-Brandon, ont protesté samedi devant la demeure de M. Quenneville contre la décision du gouvernement d'abandonner un projet de construction d'une école polyvalente dans leur ville.

D'après le président de la commission scolaire de cette municipalité, M. Claude Tremblay, cette décision aurait été prise après le 29 avril et viserait, en fait, à favoriser Saint-Félix-de-Valois, une municipalité située dans Joliette.

Le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, a rejeté ces insinuations et affirme que la décision du gouvernement découle uniquement du choix de la population locale.

"L'emplacement de l'école polyvalente correspond à un choix que la population et les commissaires eux-mêmes avaient fait dans l'ordre de leur priorité", a dit M. Saint-Pierre.

"Il découle non pas d'un jeu de hasard ou d'influence mais d'une étude approfondie des clientèles scolaires et des besoins de la population."

M. Saint-Pierre a ajouté que les représentants de son ministère devaient rencontrer, hier, les personnes qui protestent contre le projet de son ministère, mais qu'il était peu probable que cette rencontre modifie la position de son ministère.

La guerre éclate à Verdun

par Florian BERNARD

Un fait pour le moins inusité s'est produit au conseil municipal de Verdun, hier soir, alors qu'un membre du conseil, M. Roger Séguin, s'en est pris violemment au conseiller juridique de cette municipalité, M. Paul Mailloux, de la firme Lacroix, Viau, Mailloux & Hébert.

Le conseiller Séguin a accusé Me Mailloux d'incompétence en ce qui concerne certaines lois, notamment celles de la Société d'Habitation du Québec et de la ville de Verdun, allant même jusqu'à lui conseiller "de retourner étudier son droit".

Le conseiller Séguin soutenait que l'un de ses collègues, le conseiller Eddie Vigneau, n'avait pas le droit de présenter un avis de motion ayant pour effet de "retourner à l'étude" le projet de rénovation urbaine du quartier May-Brassard. Me Paul Mailloux soutenait le contraire, "légalement parlant".

Au plus fort de l'argumentation, brandissant une copie de la loi de la S.H.Q., le conseiller Séguin (qui n'est pas avocat) menaça Me Mailloux de congédiement. "Puisque c'est comme ça, on va vous trouver un remplaçant comme conseiller juridique".

Le maire J. Albert Gariépy devait, pour sa part, donner raison au conseiller juridique de la ville, soulignant que la charte de Verdun autorise n'importe quel conseiller à présenter, en tout temps, un avis de motion. Le conseiller Séguin continua de soutenir le contraire, affirmant que la loi de la SHQ a préséance sur la loi de régie administrative de Verdun en ce qui touche les projets d'habitation à loyer modique.

Toute l'affaire rebondira au conseil, le 12 juillet prochain, alors que la "motion" du conseiller Vigneau sera entendue. En attendant, le projet est paralysé jusqu'à nouvel ordre.

Les citoyens de Verdun se retrouvent avec un déficit de plus de $67,000

par Florian BERNARD

Pour la première fois depuis de nombreuses années, Verdun vient d'enregistrer un important déficit budgétaire au chapitre des dépenses courantes.

Les états financiers préparés par Viau & Robin, vérificateurs de la Ville, indiquent un écart de $67,409.42 entre les dépenses et les revenus, pour l'exercice qui s'est terminé le 1er janvier 1971.

Le maire J. Albert Gariépy a attribué ce déficit aux abondantes chutes de neige de l'hiver dernier.

Il a expliqué que les prévisions budgétaires au chapitre de l'enlèvement de la neige étaient de $410,000 alors que le coût réel s'est élevé à $590,000.

Il s'agit donc d'une dépense additionnelle de $180,000 qui n'était pas prévue au budget. Il a fallu économiser dans tous les services afin d'éviter que le déficit courant ne soit encore plus élevé.

Ce déficit n'a pas empêché les membres du conseil de se lancer, hier soir, dans les "grandes dépenses".

En effet, le conseil a accordé un contrat de $820,860 à la firme Les Constructions Normandin Limitée en vue de l'installation de services municipaux dans le projet "Zone CR", soit la troisième étape du développement de l'Ile-des-Soeurs.

Ces travaux comprennent la construction d'un aqueduc et d'un système d'égouts, incluant un poste de pompage, de même que des travaux de voirie et d'électricité. Une autre compagnie, Beau-Val Inc. avait présenté une soumission de $877,538.00.

Par ailleurs, le conseil a étudié les soumissions de quatre autres compagnies pour la construction de services municipaux dans le projet "Les Cascades", également dans l'Ile-des-Soeurs.

Ces soumission sont les suivantes, à savoir :

Charles Duranceau Limitée, $626,473.15; Francon Limitée, $641,752.88; Compagnie Miron Limitée, $649,995.40; Les Constructions Normandin Limitée, $666,060.13.

Aucune des soumissions n'a encore été acceptée, le conseil préférant les étudier de façon plus approfondie.

Autres dépenses

Lors de cette même séance, les conseillers ont approuvé le paiement d'une somme de $20,671.88 à la firme Surveyer, Nenniger & Chenevert, représentants les honoraires professionnels pour une étude de rénovation urbaine dans la municipalité.

Le conseil a également accepté l'estimation de la même firme, au montant de $1,200, pour compéter l'étude du règlement de construction de Verdun.

C'est une bonne affaire...



Le magnétophone à cassette Philips électrique et à piles.

$49.95*

*Prix suggéré.

Voilà une bonne affaire de qualité: 2 sources de courant (à piles ou domestique), 2 moteurs pour plus de précision et moins d'usure: l'un pour la vitesse constante de défilement et l'autre pour le rebobinage ou l'avance rapide, des boutons-poussoirs, une poignée escamotable, et tout ça dans un modèle portatif ligne verticale et d'un dessin impeccable.

Mais maintenant c'est une meilleure affaire en offrant



GRATIS
6 cassettes vierges
Avec l'achat d'un 1530.

Profitez dès maintenant de cette offre exceptionnelle chez tous les vendeurs participants de Philips. Et vous aurez 6 fois plus de chances de vous souvenir de vos vacances. Rendez visite à votre vendeur Philips dès aujourd'hui.

PHILIPS

Roi des Bas Prix — 48, boulevard des Laurentides, Pont-Viau, Qué. 384-0590

Opera Diamond — 130 est, Liège, 389-8201; 900 ouest, Ste-Catherine 878-9684; 6982 Plaza St-Hubert 272-5791

Teletronics Corp. — 4888 ouest, Sherbrooke 486-5212

Mambo Musique — 400 Cartier, Laval-des-Rapides 663-2351

Pierre Lefebvre Inc., — 11787 Notre-Dame est, Pointe-Aux-Trembles 645-1658

Bordeaux T.V. — 1520 Viel, Nouveau-Bordeaux 331-2202

Lépine & Fils — 355 Craig est, Montréal, Qué. 861-1370

Victor Martin — 430 rue St-Simon, St-Hyacinthe

Rochefort T.V. — 535 rue St-Jean, Drummondville

Cyrille Labelle — 40 rue du Roi, Sorel

Claude Bonnais Musique — 1356 Notre-Dame, Trois-Rivières

Comptoir Musical Filion — 479, 5ième Rue, Shawinigan

Robert T.V. Service, — 127 Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine

La Maison Belleville — 75 Des Forges, Trois-Rivières

Plaza T.V. — 250 boulevard D'Anjou, Châteauguay

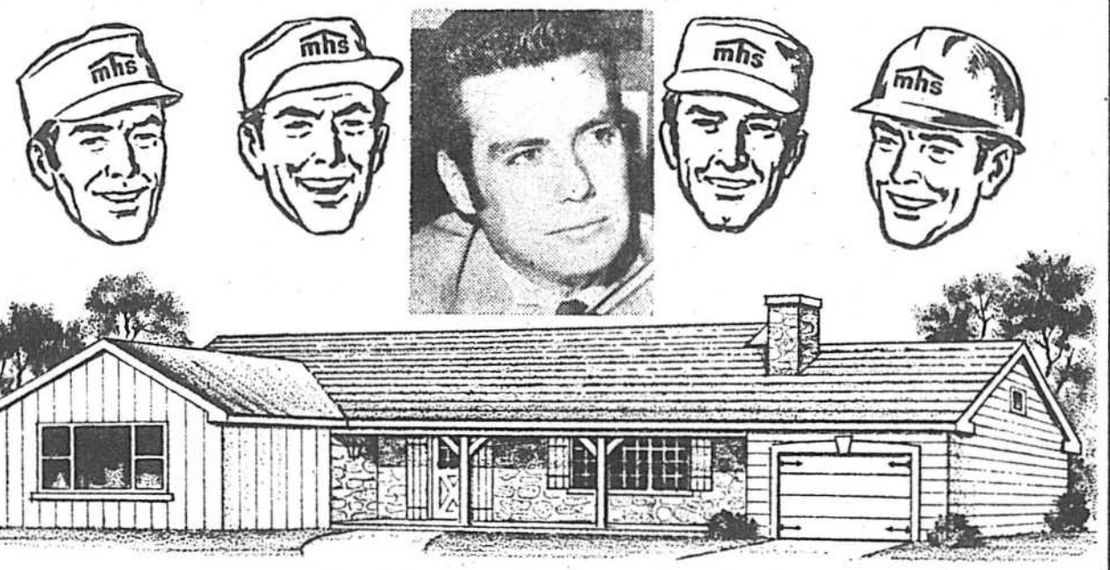
St-Laurent T.V. — 11 Chaussée, Valleyfield

Centre Musical — 41 Principale, Granby

Centre Electronique — 233 rue Champlain, St-Jean

Beaudry Sport — 740 St-Antoine, Joliette

NOUS GARANTISSONS TOUS NOS TRAVAUX!

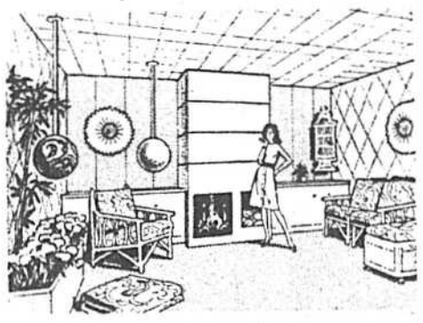


Notre societe est la plus importante dans le domaine de la renovation domiciliaire dans la region de Montréal et nous nous occupons de centaines et de centaines de maisons chaque annee. La renommée de notre entreprise s'est bâtie grace a la qualite des materiaux et de la main-d'oeuvre de premiere classe que nous utilisons tout en offrant a la clientele les plus bas prix possibles. Nous donnons notre garantie totale sur tous les travaux executes par nous

OBTENEZ CET ESPACE supplémentaire qu'il vous faut, grâce à un rajout *GARANTI* À VOTRE MAISON



C est le meilleur moment de l'annee pour construire un rajout. Nous pouvons construire quelque chose de bien et l'assortir a votre maison. Le prix comprend les fondations, le montage des murs, l'isolation complete, le chauffage, le systeme electrique les portes et fenetres et un grand choix de finitions interieure et exterieure. 10 x 13 pieds. AUSSI PEU QUE $1945



PROFITEZ DE L'ESPACE DU SOUS-SOL LAISSEZ-NOUS VOUS Y CONSTRUIRE UNE SALLE DE JEU

Avec une salle de jeu, les enfants auront de la place pour jouer et vous pour recevoir vos amis. Le prix comprend les murs, l'isolation, le systeme electrique, les conduits de chauffage et votre choix du lambrissage, du plafond et du plancher. 12 x 18 pi. AUSSI PEU QUE $1296

VOYEZ LA VIE EN ROSE AVEC UNE NOUVELLE CUISINE ET UNE 2ème SALLE DE BAINS



CUISINE
Offrez à votre famille une cuisine nouvelle facile à entretenir. Grand choix de finis pour les armoires et de dessus de comptoirs.
AUSSI PEU QUE $499



SALLE DE BAINS
C'est certainement le moment d'ajouter cette 2ème salle de bains. Grand choix de modèles et de lampes de couleur.
AUSSI PEU QUE $699

NOUS NETTOIERONS ET PEINDRONS VOTRE MAISON POUR QUELQUES CENTS DU PIED CARRÉ

COCHEZ SELON VOS BESOINS
Rajouts • Salle de jeu • cuisines • salle de bain • garages • toit • menuiserie • dortoirs • travaux de ciment • fenêtres et revêtement d'aluminium.

FINANCEMENT
Facilités de paiement à d'excellentes conditions, si désiré. 1er paiement dans 3 mois.

TOUS TRAVAUX GARANTIS
ESTIMATIONS GRATUITES

mhs le service de rénovation métropolitain 482-0600

VOUS DÉMÉNAGEZ À TORONTO?

Vivéz près des écoles et églises de langue française dans un nouveau bâtiment Condominium

1, 2 ET 3 CHAMBRES À COUCHER À PARTIR DE $16,780
COMPTANT À PARTIR DE $830
PAIEMENTS MENSUELS À PARTIR DE $192

comprenant capital, intérêts et taxes et toutes les dépenses ordinaires

Les maisons du York Valley Condominium sont situees dans un des secteurs exclusifs du Toronto métropolitain, près des autoroutes rapides, des magasins, théâtres, restaurants, écoles et églises de langue française.
A 20 minutes seulement du centre-ville

Pour plus de details, ecrire a
YORK VALLEY CONDOMINIUM HOMES
1350 York Mills Road, Don Mills, Ontario

La Ligue des droits de l'homme est contre les tables d'écoute

Le projet de loi déposé aux Communes, hier, par le ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, visant à amender le Code pénal en ce qui touche l'usage des tables d'écoute, a fait bondir une fois de plus les dirigeants de la Ligue des droits de l'homme.

Me Pierre Jasmin, directeur général et conseiller juridique de la Ligue des droits de l'homme de Montréal, a révélé hier que son organisme continuera toujours à s'opposer à toute forme d'espionnage électronique.

"Tel que présenté, a-t-il dit, le projet de loi prévoit des exceptions beaucoup trop larges et à peu près pas définies qui font que l'individu ne sera pas plus protégé qu'auparavant."

Le projet de loi prévoit que le fait de posséder, vendre ou acheter une table d'écoute pour intercepter clandestinement des communications privées, constitue un acte criminel passible de deux ans d'emprisonnement.

Il prévoit également des "exceptions". Ainsi, lorsque l'interception de la communication aura pour objet de prévenir ou de dépister des activités d'espionnage, de sabotage ou de toute autre activité subversive ou préjudiciable au Canada, cette pratique pourra légalement être valide.

"Ce projet de loi ne nous satisfait pas, a dit Me Jasmin en alléguant que les exceptions sont beaucoup trop étendues."

Rappellons qu'en avril dernier, la Ligue des droits de l'homme avait protesté avec véhémence contre l'espionnage électronique à la suite de la découverte d'appareils dans la maison de M. Jean-Marie Cossette, à Repentigny, qui avait été appréhendé en vertu de la Loi des mesures de guerre.

"Après avoir constaté qu'il ne s'agissait pas d'un coup monté mais qu'il y avait bien eu espionnage électronique, nous avons pris position, a dit Me Jasmin, et notre position n'a pas changé depuis."

A cette époque, la Ligue des droits de l'homme avait adressé un télégramme à M. John Turner, ministre fédéral de la Justice, et à son homonyme québecois, Me Jérôme Choquette, dénonçant cette forme d'"invasion de la vie privée".

Aujourd'hui à Terre des Hommes

CINEMA ONF — Courts métrages de 12h00 à 17h00. Long métrage à 20h30: "Drylanders". (Entrée gratuite).

KIOSQUE INTERNATIONAL — A 20h00, Trio Neilson Simon et Sextuor Herbie Handock. $2.00.

LIAISON — Présentation continue de films, projets d'étudiants et rencontres.

MOSAIQUE ETHNIQUE — Danse, musique et chant du folklore slovaque à 15h00 et 19h30. (Entrée, $0.25).

MUSIQUE DU MONDE — Récitals à: 11h30 et 15h00, Jacques Lecavallier, organiste; 13h00, Francine Kay et Louis Lortie, pianistes; 17h00, Paul Berkowitz, pianinste; 19h00, Penelope Peters, pianiste; 21h00, Fred Barker, chanteur. (Adultes, $0.50. Jeunes, $0.25).

PALAIS DES ARTS— Entrée au pavillon. (Adultes, $1.00, Jeunes, $0.25).

CINEMATHEQUE FRANÇAISE — Projection d'un long métrage à 14h00, 16h15, 18h30 et 20h30: "Le Monde d'Apu", Bengale 1959. (Entrée, $0.50).

CINEMA AFRICAIN présente deux longs métrages réalisés en Afrique à: 14h00 et 18h00: "Delou Thyossane". 16h00 et 20h00: "La Noire de..." et des dessins animés. (Entrée gratuite).

PLACE DES NATIONS — A 20h30, Corps de Majorettes (Laprairie, Mascouche, Montréal). (Entrée, $0.50).

PLACE DU SOLEIL — A 18h30 et 20h30, Troupe folklorique de la Tchécoslovaquie. (Entrée $0.25).

THEATRE DE LA LAGUNE — A 13h30 et 15h00, Pierre Thériault: "Monsieur Surprise", $0.50. A 20 h 00, Opera Rock : "Un jour, un homme". $1.00.

Shish Kebab— c'est c'qu'est bon!



Une Spécialité de la Popina, restaurant Méditerranéen sur la Plaza de la Place Ville Marie.
Réservations: 861-3511

Administré par le Reine Elizabeth

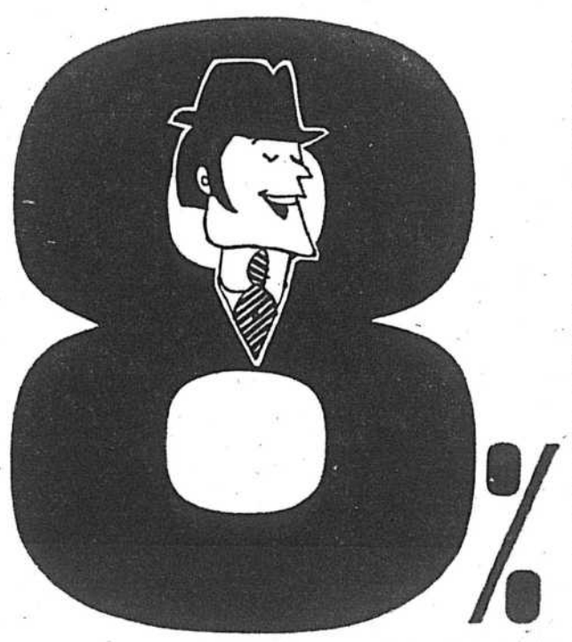
Au Trust Royal... vos biens se portent bien.

Un **certificat de placement garanti** de 5 ans du Trust Royal rapporte

Profitez-en!

Trust Royal
Biens administrés: plus de $10 milliards.

Bureaux à Montréal:
630 ouest, boul. Dorchester – 876-2525;
6991, rue St-Hubert – 270-1137;
4145 ouest, rue Sherbrooke – 876-2506.
Autres bureaux à Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, et par tout le Canada.



Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec.

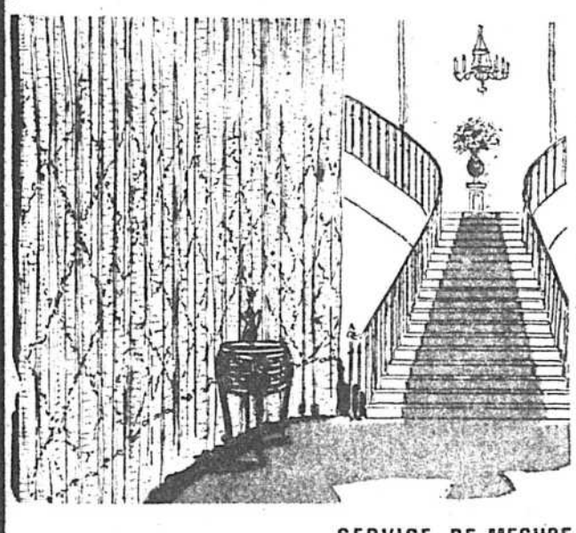
POURQUOI TANT CHERCHER?

STATIONNEMENT
en face ou à l'arrière du magasin

HEURES D'AFFAIRES:
Ouvert de 9.30 a.m. jusqu'a 5.30 p.m.
Ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'a 9.00

Jusqu'à **36** mois pour payer

SPÉCIAUX DE DRAPERIES 5e étage

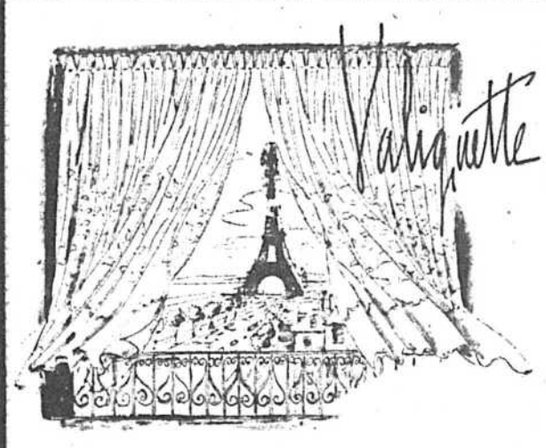


DRALON
- Lavable
- Résiste au soleil
- Pas ou peu de repassage

Motifs rayés dans des teintes de:
Blanc et gris — Lime et bronze
Orange et or — Bleu et vert
Or et bronze — Blanc beige et gris

Ord.: 5.95 pour **4.39** vg.

SERVICE DE MESURE



TERGAL
- Lavable
- Résiste au soleil
- Aucun repassage
- Ne se déforme pas

118" uni blanc	Ord. 6.99 pour	3.39 vg.
104" base cornelli blanc, or ou vert	Ord. 8.50 pour	3.69
104" brodé blanc	Ord. 13.95 pour	5.99

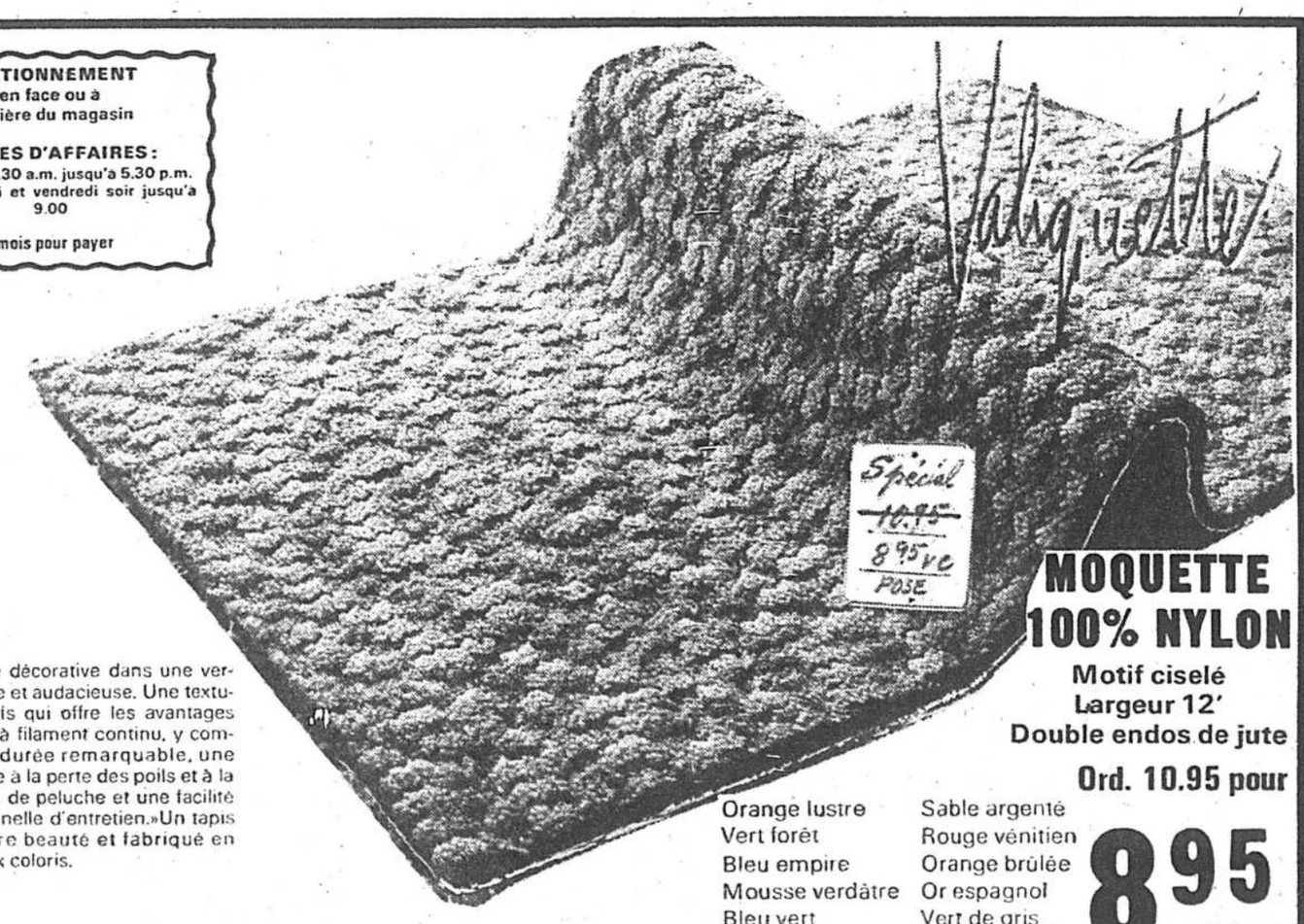


COUVRE-LITS
Genre jeté, tout piqué
Coton imprimé ou acétate imprimé
Choix de 4 motifs dans des teintes de:

Bourgogne — Bleu et vert
Brun — Brun et or
Jaune et orange — Rose et vert
Rouge et orange — Vert et blanc

SIMPLE OU DOUBLE Ord: 29.95 pour **13.95** ch.

QUEEN OU KING Ord: 49.95 pour **19.95** ch.



Moquette décorative dans une version jeune et audacieuse. Une texture à relieis qui offre les avantages du nylon à filament continu, y compris une durée remarquable, une résistance à la perte des poils et à la formation de peluche et une facilité exceptionnelle d'entretien.»Un tapis d'une rare beauté et fabriqué en nombreux coloris.

MOQUETTE 100% NYLON
Motif ciselé
Largeur 12'
Double endos de jute

Ord. 10.95 pour

Orange lustre — Sable argenté
Vert forêt — Rouge vénitien
Bleu empire — Orange brûlée
Mousse verdâtre — Or espagnol
Bleu vert — Vert de gris

8.95 v.c.

- POSE, CAOUTCHOUC-MOUSSE et BAGUETTES INCLUS.
- SERVICE DE MESURE



CARPETTES INDIENNES
100% LAINE
Motifs Aubusson
Choix de couleurs
Grandeurs approximatives:

6 x 9	ord: 275.	pour 199. ch.
9 x 10	ord: 375.	pour 299 ch.
9 x 12	ord: 495.	pour 399. ch.

N.G. VALIQUETTE Ltée 510 Ste-Catherine est **842-8811**

Congrès de la Fédération des policiers du Québec

Ne pas devenir les pions du pouvoir

— un avertissement du professeur André Thibodeau

par Michel AUGER
envoyé spécial de LA PRESSE

CHICOUTIMI — Les policiers de la province, surtout ceux de la Sûreté du Québec, doivent absolument se surveiller afin de ne pas devenir les pions du pouvoir politique. C'est l'avertissement qu'a lancé, hier, le professeur André Thibodeau de l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal, aux quelque 200 délégués des policiers de la province qui assistent au troisième congrès de la Fédération des policiers du Québec, à Chicoutimi.

Le professeur Thibodeau, un syndicaliste de longue date et ancien vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec, a également souligné aux policiers les dangers qu'ils encouraient en ces années de troubles sociaux.

Selon lui, ces troubles vont aller en augmentant du fait que seulement une partie de la populatios, soit environ 30 p. cent de l'ensemble des travailleurs québécois, est syndiquée.

Soulignant que les demandes syndicales allaient toujours en augmentant, le professeur a déclaré qu'il ne pouvait en être autrement puisque, les prix augmentant, il fallait bien que le travailleur soit plus exigeant pour arriver à boucler son budget.

D'après lui, le gouvernement devrait agir en forçant la syndicalisation des travailleurs, ce qui aurait pour effet de régler bon nombre des problèmes sociaux actuels. Ces nombreux problèmes sont dus, d'après le professeur, au fait que les syndiqués, ayant de meilleures conditions de travail et étant mieux payées, augmentent l'écart qui existe entre eux et la majorité des travailleurs québécois qui ne bénéficient pas des mêmes avantages.

M. Thibodeau a mentionné que pour de nombreux syndiqués, aujourd'hui, leur lutte se fait pour obtenir soit une mote-neige ou soit une résidence d'été, alors que la majorité des travailleurs veut tout simplement du pain et du beurre.

Il est illusoire, d'après ce spécialiste, de penser que les syndiqués pourront continuer leur ascension en laissant loin derrière eux une majorité qui ne jouit même pas du minimum vital.

"Cet écart considérable qui existe au sein des travailleurs favorise, selon M. Thibodeau, les activistes et les désordres sociaux qui bien souvent amènent des affrontements avec les forces de l'ordre qui se terminent avec des coups de matraque".

"Il faut, a poursuivi M. Thibodeau, que les travailleurs syndiqués prennent conscience des classes défavorisées. Il faut également que les travailleurs se regroupent pour devenir plus puissants afin de forcer les autorités à modifier les lois, ceci étant la seule façon de régler les problèmes sociaux qui s'annoncent de plus en plus graves chez nous."

"Les syndiqués n'ont pas le choix, a-t-il ajouté, il faut que la Fédération des policiers du Québec comme tous les autres organisme syndicaux deviennent de plus en plus forts afin de pouvoir faire les revendications qui s'imposent."

Le professeur Thibodeau a mentionné que l'une des façon d'améliorer le sort des travailleurs serait pour le gouvernement d'imposer la négociation sectorielle. Toutefois, a-t-il dit, on ne semble pas prêt pour cette solution.

D'après lui, justement, ce serait pour avoir préconisé cette solution que l'ancien sous-ministre du Travail, M. Robert Sauvé, aurait été écarté de ce poste récemment.

Enfin M. Thibodeau a souligné "que les policiers étaient placés dans une situation très vulnérable comme les autres travailleurs du secteur public parce qu'ils sont pour ainsi dire pris en sandwich entre les payeurs de taxes et l'Etat employeur."

En conclusion le professeur a dénoncé le système actuel des négociations chez les policiers comme dans d'autres secteurs publics qui excluent le droit de grève et qui ne laissent que l'arbitrage pour régler les conflits.

"L'arbitrage est absurde," a conclu le professeur Thibodeau.

Déception devant le délai de publication du Livre blanc

CHICOUTIMI — Les présidents des deux principaux organismes policiers du Québec se sont dits déçus, hier, de la décision du ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, de ne rendre public que vers le milieu de juillet, son livre blanc sur les réformes qu'il préconise dans les forces policières.

Le président de l'Association des chefs de police et pompiers de la province et directeur de la police de Chicoutimi, M. Gérard Giroux, qui prenait la parole lors de la première journée des assises du troisième congrès de la Fédération des policiers du Québec, à Chicoutimi, a mentionné que son organisme avait espéré pouvoir étudier à fond ce livre blanc lors de son congrès annuel, qui aura lieu la semaine prochaine, à Trois-Rivières.

Pour sa part, M. Guy Marcil, président de la Fédération et président de la Fraternité des policiers de Montréal, s'est dit surpris de la décision du ministre de retarder d'un mois, la publication de cet important document sur l'organisation de la police dans la province.

"Je ne serais pas surpris, a dit M. Marcil, qu'on ait décidé, dans les hautes sphères du ministère de la Justice, d'attendre après les deux plus importants congrès des policiers pour cette publication. De cette façon, a-t-il poursuivi, on espérait peut-être la dénuer des déclarations des principaux intéressés à cette réforme, soit les policiers eux-mêmes."

Toutefois, malgré que cette importante question ne pourra être débattue lors du congrès, M. Marcil a dit que son organisme verrait probablement à convoquer une rencontre extraordinaire de ses membres, peu après que le livre blanc aura été déposé à l'Assemblée nationale.

"Lors de cette rencontre, a dit le président Marcil, nous allons étudier à fond le document que l'on dit volumineux et nous ne nous gênerons pas pour faire nos commentaires par la suite."

De cette façon, la question du livre blanc est sur les lèvres des nombreux délégués qui représentent plus de 75 p. cent des 11,000 policiers de la province.

Déjà, avec les quelques renseignements fournis publiquement par le ministre de la Justice, sur le contenu de ce livre blanc, et les autres informations qu'ils ont pu obtenir d'autres sources, les policiers sont opposés, en général, à l'idée d'une seule force policière au Québec.

Les policiers commencent déjà de parler de leur action contre cette intégration totale si jamais elle est proposée par le ministre de la Justice.

Les policiers qui crient bien haut que les politiciens locaux se mêlent de leur travail, sont inquiets devant une telle formule qui grouperait à peu près tous les policiers sous le commandement d'une seule personne.

"Nous avons déjà assez de difficultés avec l'ingérence des politiciens, nous disait un délégué, imaginez-vous les pressions qui pourraient être faites sur cet individu, quel qu'il soit."

Avec notre système politique actuel, il n'y a probablement pas un seul policier qui se sentirait à l'aise dans une telle force de police d'envergure provinciale.

"Toutefois, a poursuivi notre interlocuteur, si jamais les autorités décidaient de trouver une formule qui éviterait l'ingérence des élus du peuple dans les forces de police, ce serait une toute autre affaire."

De plus, d'après certains renseignements, les policiers croient que les lois qui régissent leurs relations avec leur employeur seraient modifiées pour qu'ils ne dépendent plus que du ministère de la Justice. Les représentants au congrès de la fédération sont d'avis qu'un tel changement serait un recul pour le syndicalisme.

La Saint-Jean devrait être maintenue

— Guy Marcil

CHICOUTIMI — Ce n'est pas parce qu'un groupe de 200 ou 300 têtes fortes sont décidées à fauter du trouble à toutes les occasions et surtout lors des célébrations annuelles des Fêtes de la Saint-Jean, que la nation canadienne-française doit être privée des fêtes du 24 juin dans la métropole.

C'est l'opinion qu'a émise, hier, le président de la Fraternité des policiers de Montréal, le sergent Guy Marcil, lors d'une conférence de presse improvisée autour d'une table de pique-nique, dans un parc de Chicoutimi, où il assiste au troisième congrès annuel de la Fédération des policiers du Québec.

Le sergent Marcil a déclaré qu'il serait regrettable, qu'à cause de quelques incidents, on prive les Montréalais de cette journée patriotique.

"Depuis 1968, a déclaré M. Marcil, on met sur le dos des policiers de Montréal, les problèmes de toute une société et c'est vraiment dommage."

Parlant des incidents de la semaine dernière, M. Marcil, a dit que la police qui avait la responsabilité de la sécurité publique ne pouvait qu'être inquiète après l'explosion de la bombe au Palais de Justice.

"Qui pouvait dire à ce moment, d'ajouter M. Marcil, s'il n'y aurait pas d'autres explosions dans le secteur? De plus, certaines têtes chaudes ont profité de l'intervention policière pour jeter des cailloux et des bouteilles aux policiers, blessant une douzaine d'entre eux, ce qui n'était pas pour arranger les choses !

Spéciaux au niveau du métro en ville

Commandes passées au magasin même seulement

Souliers pour dames et adolescentes.
Prix courant 7.99
Spécial 5.99 la paire
Empeignes de cuir, fausses semelles coussinées. Semelles et talons en matière synthétique. Havane antique seulement. Pointures désassorties, largeurs C ou E.
Rayon 937

Espadrilles pour dames.
Prix courant .69 à 1.00
Spécial .50 la paire
Espadrilles à empeigne de toile pour dames et adolescentes. Légères et confortables avec semelles de caoutchouc résistant. Couleurs et pointures variées dans le lot.
Rayon 937

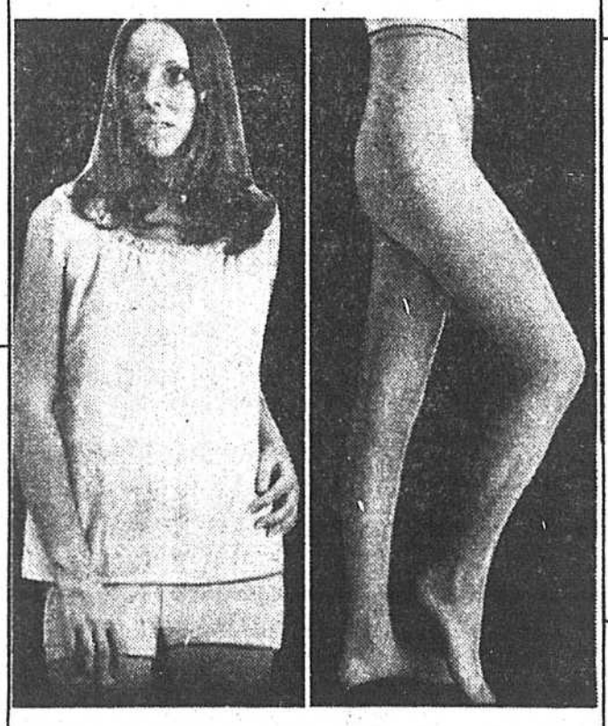
Culottes pour dames
Spécial .19 chacune
Culotte en acétate d'entretien facile qui sèche en un clin d'oeil. Elastique à la taille et aux jambes. Couleurs variées. Petite, moyenne ou grande.
Rayon 909

Culottes en coton
Spécial .39 chacune
Culottes de coton pour dames. Elastique à la taille et aux jambes. Imprimé bleu ou rose sur fond blanc. Petite, moyenne ou grande.
Rayon 909

Solde de soutiens-gorge
Spécial .99 chacun
Modèles bandeau variés à solder à ce bas prix. Tailles 34 à 38, bonnet A, B ou C.
Rayon 909

Chandail en acrylique
Spécial 2.77
Chandail genre pull-over sans manches. En tricot acrylique durable dans des teintes estivales variées. Petite, moyenne ou grande.
Rayon 946

Chandails encolure en "V"
Spécial 3.99 chacun
Chandail à manches courtes en tricot acrylique, lacé devant. Un atout de plus pour cet été. Tailles et teintes variées.
Rayon 946



Vêtements de nuit
Spécial 1.29 chacun
Élégants peignoirs et pyjamas "Baby-doll" en acétate d'entretien facile. Bleu, rose, maïs ou vert. Petite, moyenne ou grande.
Rayon 909

Bas-culotte
Spécial .39
Bas-culotte une pointure extensible pour dames. Bouts renforcés. Beige, épice, taupe, ivoire ou marine. Achetez-en plusieurs à ce bas prix!
Rayon 901

Vestes de golf pour hommes
4.99 chacune
Une veste de golf à l'épreuve du vent et de l'eau et à repassage permanent. En polyester et coton. Ton whisky ou beige. Tailles 38 à 46 dans le lot.
Rayon 929

Bas nylon
6 paires .99
Bas nylon 15 deniers pour dames; bouts et talons renforcés. Teintes variées dans le lot. Pointures 9 à 11.
Rayon 901

Edredons (approx. 66" x 72")
Spécial 7.99 chacun
Édredons en rayonne ou "Fortrel" pour la maison ou le chalet. Imprimés colorés dans les teintes de vert, ton or ou rose dans le lot.

Oreillers assortis
Spécial 3.59 (2 pour 7.00) ou 4.49
Rayon 936

Ensembles en coton pour enfants
Spécial .50 l'ensemble
Ensembles deux pièces: jupe et combinaison ou robe et short. Imprimés et teintes unies variés. Tailles 3 à 6 dans le groupe.
Rayon 910



Imperméables en plastique
Spécial 2.99 chacun
Protegez-vous de la pluie à peu de frais. Imperméables à boutons pression pour hommes. Gris ou beige. Petite, moyenne, grande ou forte.
Rayon 929



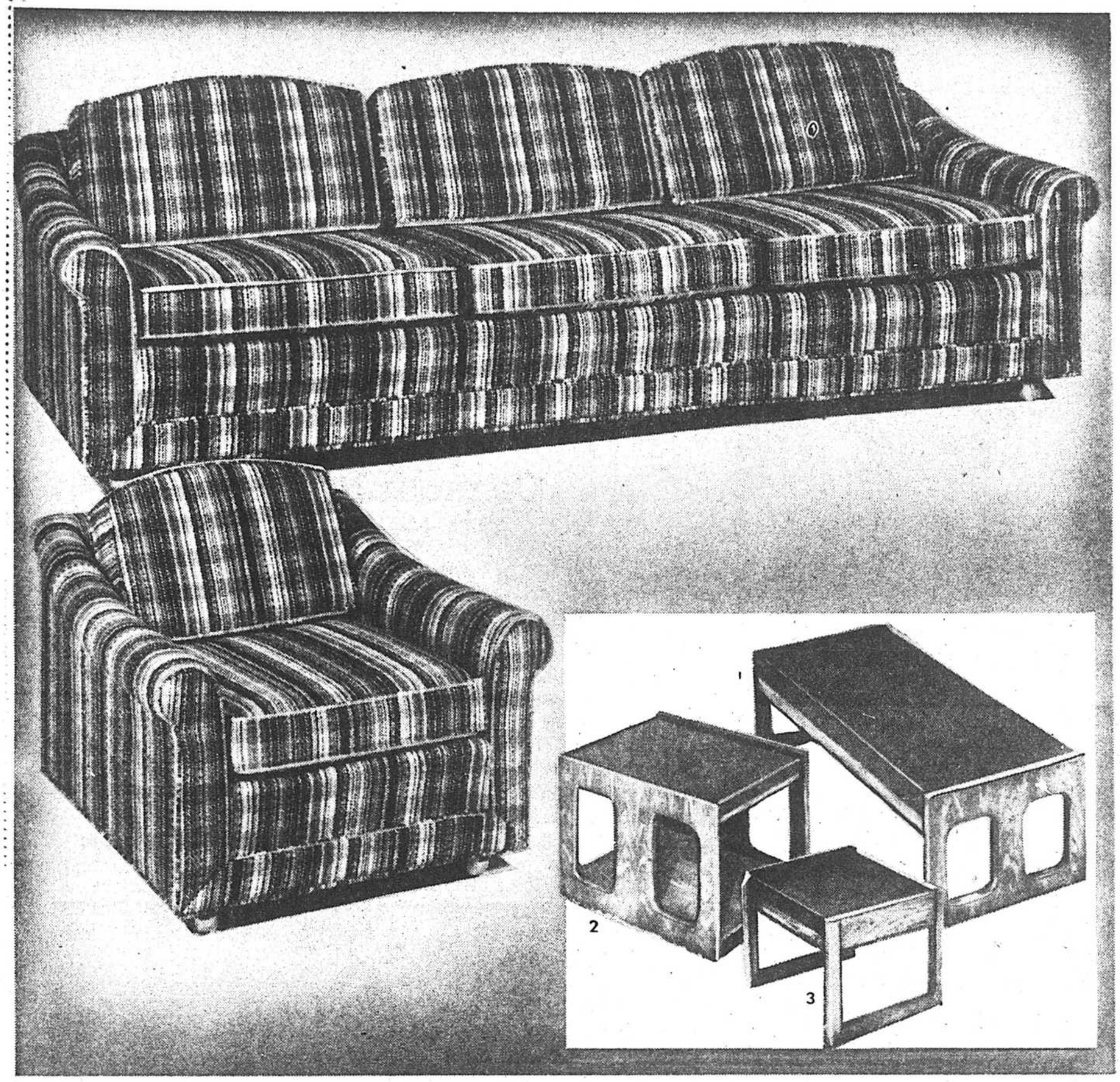
Sacs de couchage (approx. 30" x 72")
Spécial 6.99 chacun
En coutil de coton réfractaire à l'eau double de flanelle. Rembourré de 3 lb d'isolant en coton. Glissière tout le tour. Bleu ou vert.
Rayon 936

Pyjamas pour garçons
Spécial .99
Pyjamas à manches longues en coton à repassage permanent. Boutonnage devant, encolure dentelée lisérée. Vert, bleu ou sable. Tailles 4 à 6x.
Rayon 910

EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H — VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-9211

Offre exceptionnelle d'ameublement!



20% de rabais! 2 pièces Kroehler finies de tissu «Herculon»

Prix courant 449.50

Spécial

339.95 l'ensemble

19.00 par mois

Canapé luxueux 90" de longueur. Fabrication ferme à ressorts en spirale. Bordure frontale aux ressorts. Modèle à dossier oreiller. Coussins «C-lux» de dossier et de siège. Roulettes «Sheppard» devant. Recouvrement rayé traité «Herculon», teintes: ton or, mousse, citrouille, housses de bras incluses. Livraison rapide!

Aubaine! Tables de qualité pour garnir le salon

1. Table cocktail 50" longueur.
Prix courant 99.50 — Special **77.95** ch.
7.00 par mois

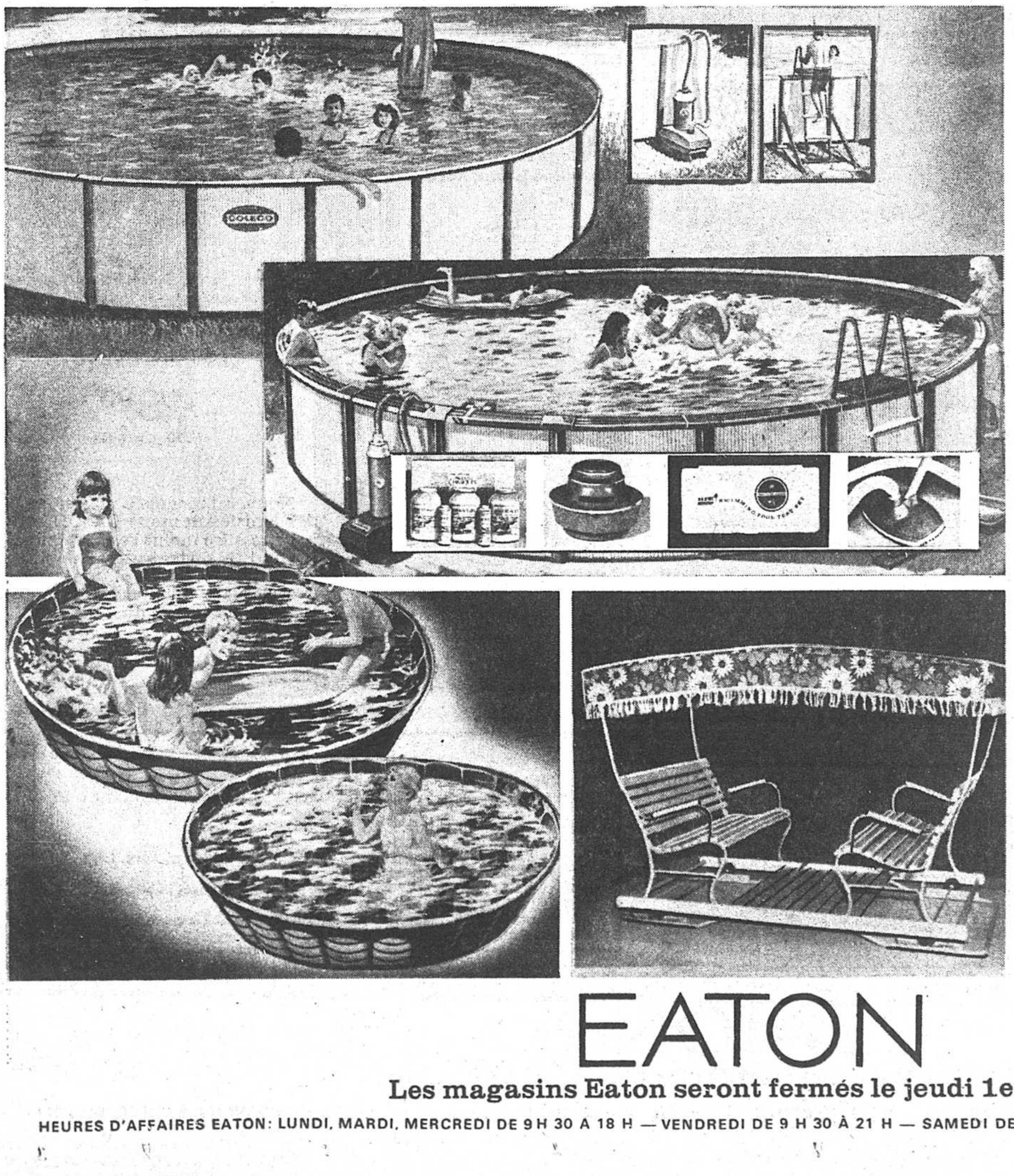
2. Table de bout 28" longueur.
Prix courant 99.50 — Special **77.95** ch.
7.00 par mois

3. Table-goûter 18" x 18".
Prix courant 54.50 — Spécial **42.95** ch.
5.00 par mois

Fabriquées élégantes et solides, en bois durs au brillant fini pacane. Surface imitant l'ardoise et qui résiste aux taches, à la chaleur, à la déformation.

EATON en ville (septieme etage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 470

Piscines à bien bas prix pour les plaisirs d'été!



Ensemble de piscine "Seaside" 15' x 42"

239.99 13.00 par mois

Fabrication solide avec structure a dispositif de blocage. L'ensemble inclut: piscine ronde, filtre à cartouche de ¼ c.v., echelle de piscine en acier, écumoire sur la paroi et bain-de-pieds.

Aussi offert:

Piscine ovale 15' x 10' x 42"	289.99
Piscine ronde 18' x 48"	319.99
Piscine ovale 18' x 12' x 48"	439.99

Ensemble de piscine «Regency» 18' x 48"

Special

399.00 16.00 par mois

Tablette d'appui de 2½". Cadre d'acier galvanisé et monte sur piece d'appui inférieure. Structure à dispositif de blocage de sûreté. Complet: filtre, échelle, écumoire, distributeur de chlore, nécessaire de vérification de l'eau, nécessaire chimique et aspirateur.

Aussi offert:

Ensemble de piscine ovale 20' x 15' x 48".
Special **529.00** 21.00 par mois

Amusantes piscines en poly!

Piscine bleue de 36"	**2.19**	Piscine mauve de 60"	**5.98**
Piscine jaune de 45"	**3.49**	Piscine verte de 72"	**8.98**

Brillamment enjolivees et permettent un amusement en toute sécurité. L'initiation premiere a la natation pour vos jeunes!

Balançoire "Garden Settee". Prix courant 179.98

Special

149.00 9.00 par mois

Motif «Old World» rehaussé par un dais décoré de couleur aqua et terminé d'une frange. Conception habile lui permettant de s'assortir avec des meubles de jardin anciens ou modernes. Siège à contour facilitant le maintien.

EATON en ville (septieme etage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, et magasin-entrepôt. Rayon 227

Rendez-vous ou téléphonez...

COMPOSEZ 842-9211

Un compte Eaton... pour votre genre de vie!

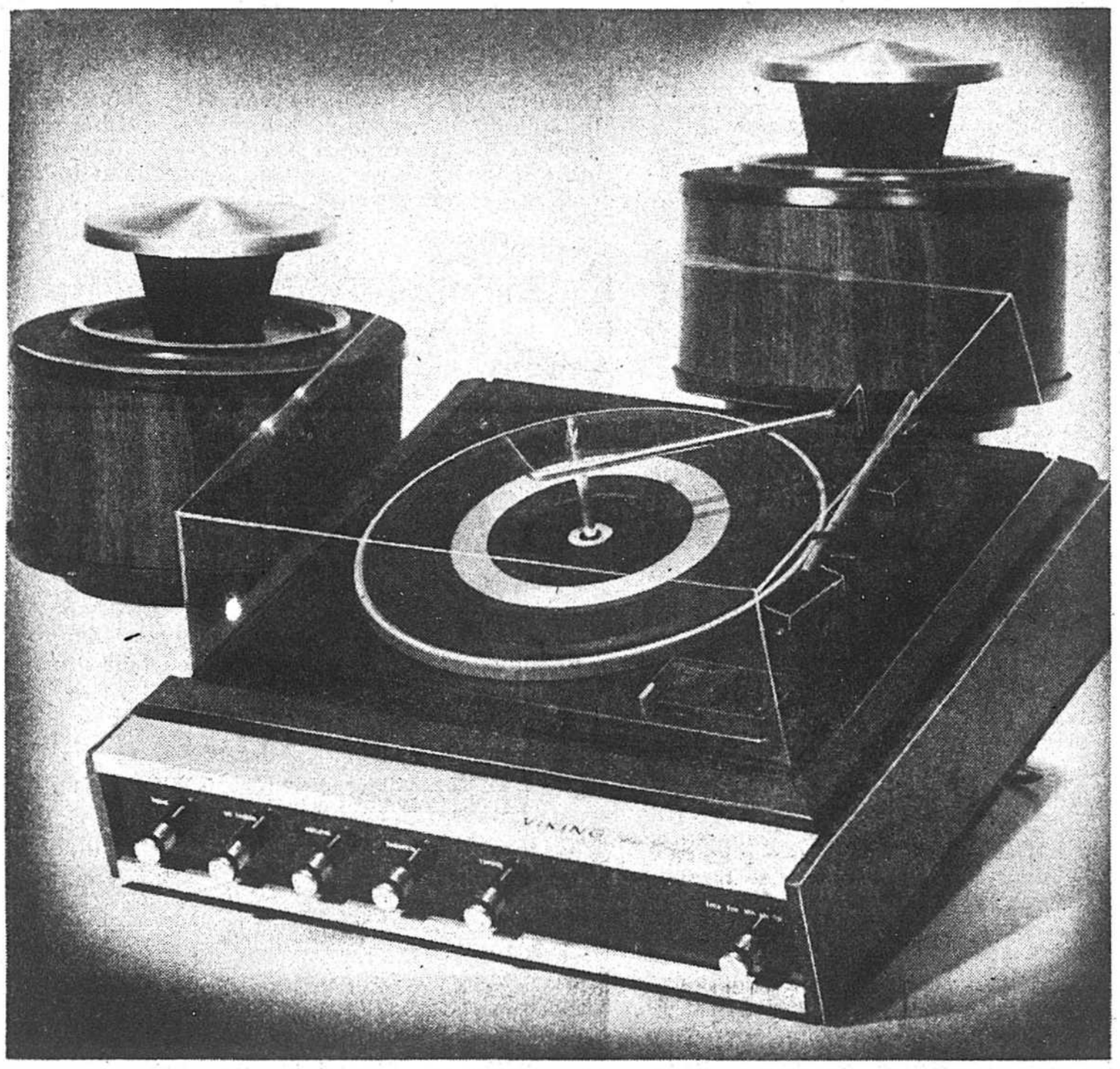
EATON

Les magasins Eaton seront fermés le jeudi 1er juillet

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 A 18 H — VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30. 842-9211



Divertisseurs Viking Eaton et Sanyo
Chaque occasion est bonne pour les aimer! Composez 842-9211

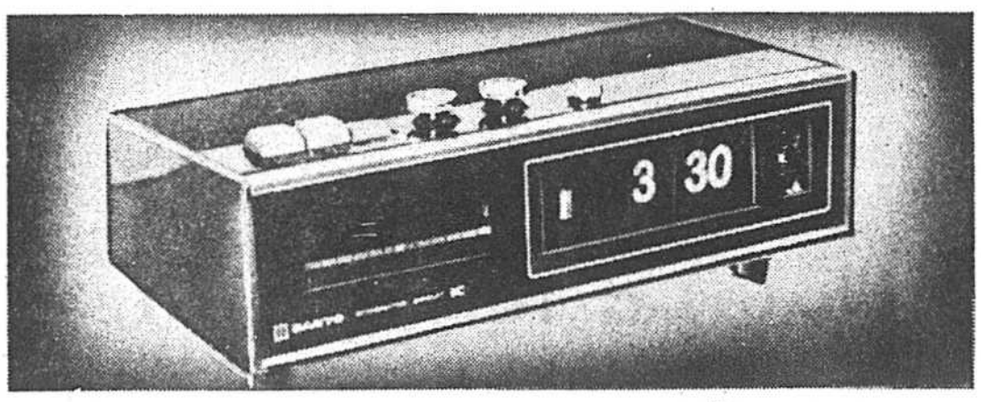


En vedette!
Ce module stéréo Viking Eaton
199.00 complet

11.00 par mois

Un modulaire haute-mode incluant: châssis «Solid State». Bornes d'entrée et de sortie pour l'enregistrement. Fameuse table tournante «Garrard 5200» de technique avertie. Table tournante de 11". Radio AM/FM stéréo. Bras de tourne-disque chromé. Caisse de noyer. Couvercle de «Plexiglas», 17½" x 16½" x 8" de hauteur (sans les haut-parleurs) — 2 haut-parleurs omni-directionnels. Modèle EL STAR-434.

EATON en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 260



Radio-horloge Sanyo à poussoirs
53.95

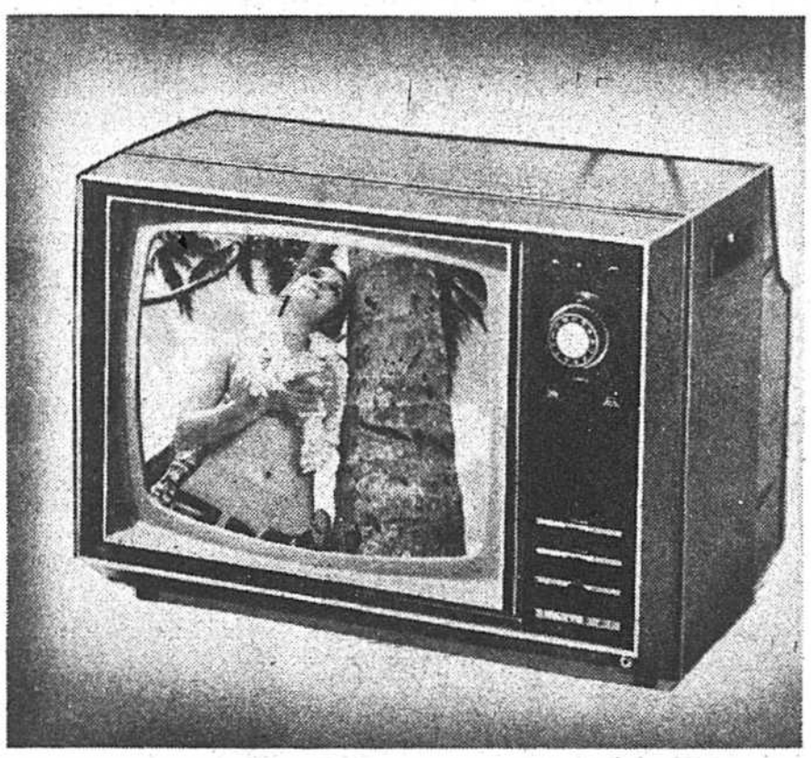
6.00 par mois

AM/FM et avec circuits intégrés pour un long usage. Poussoir d'horloge de précision. Cadrans lumineux d'horloge et de syntonisation. Modèle 10FA427.

Télécouleur portatif Sanyo 16"
359.00

20.00 par mois

Grand écran-couleur de 117 pouces carrés et anti-éblouissement. Contrôle automatique de la pureté de l'image (AFT). Image et son instantanés. Antennes pour la syntonisation VHF ou UFF. Contrôle par leviers à glissière. Désaimantation automatique. Accord automatique du gain et contrôle du chromatisme. Borne pour écouteur. Finition similibois grenu. Modèle CT-3302U.





Magnétophone à cassettes Sanyo
49.95

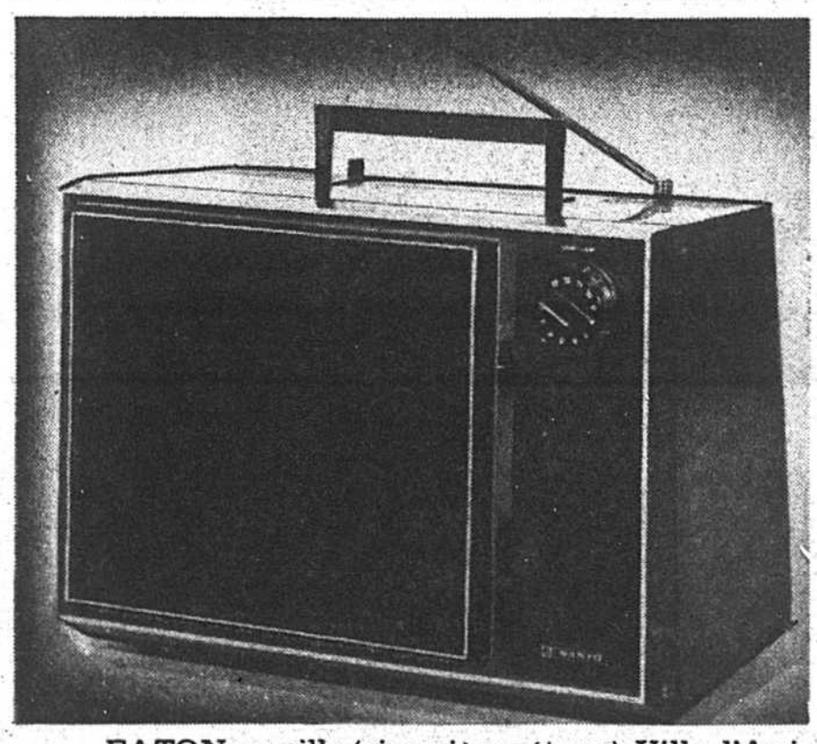
5.00 par mois

Nouveau modèle à poussoirs. Fonctionnement CA-CD et cette offre inclut l'adaptateur CA. Etui de transport en cuir. Ecouteur. Microphone contrôlable à distance. Contrôle automatique du niveau. Modèle M747.

Télé portatif Sanyo de 12" en noir/blanc
116.95

9.00 par mois

Syntonisation UHF/VHF. Surface d'écran noire et non brillante. Antenne «monopole». Caisse robuste de plastique et polyester, terminée d'une poignée abaissable. Poids d'environ 16½ livres. Dimensions d'environ 17½" x 11½" x 17½" hauteur. Modèle P3202.



Buffet chaud ou froid

Ambiance élégante à la salle à manger du 9e étage, chez Eaton.
Heures: du lundi au samedi, 11 h à 14 h 30; jeudi et vendredi, 17 h à 19 h.
Menu: Assiette de salade **1.85**
Rosbif chaud, **2.00**
Sandwich de rosbif chaud sur pain français miniature, **1.85**
Pâté de poulet, **1.65**
Sont compris dans le prix du repas, le pain, le beurre et la boisson.
Dessert: **.40** Coupe glacée, **.60**
Le menu du jour et le menu pour enfants sont aussi à votre disposition.
En ville seulement (Salle à manger, 9e étage). Rayon 1100

EATON en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 260

EATON

Les magasins Eaton seront fermés le jeudi 1er juillet

HEURES D'AFFAIRES EATON: LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H — VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H — SAMEDI DE 9 H À 17 H — LE STANDARD OUVRE À 8 H 30, 842-9211

la bonne table

Quand Bordeaux célèbre ses nobles vignes...



PAR FRANÇOISE KAYLER

Des bords de la Gironde au coeur du Sauternais, en Médoc comme à St-Emilion, dans les Graves et dans l'Entre-Deux-Mers, tous les vignobles du Bordelais viennent de célébrer avec éclat la récolte de 1970 qui promet de donner un millésime qui passera à l'histoire. En fin de semaine dernière Bordeaux célébrait les Fêtes du Vin. C'était la première fois depuis 1909, année où les Fêtes des Vendanges avaient attiré une foule extraordinaire, qu'une manifestation de cette envergure était organisée. Pendant trois jours entiers de simples amateurs et des professionnels éclairés sont venus de toutes les parties du monde au rendez-vous de Bordeaux.

Pour l'organisation de ces fêtes, le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB) a été secondé par tous les organismes locaux autant que par les offices du Tourisme et le Syndicat de l'Industrie hôtelière.

La visite des vignobles était au programme de la première journée. Ce n'est vraiment qu'en parcourant cette région que l'on peut comprendre la diversité des appellations girondines qui, chacune, correspondent à un relief, à une exposition, à un sous-sol différents. Mais, dans chaque "château", le même soin est apporté à la culture de la vigne, à l'élaboration du vin qui vieillit dans les chais. Quinze circuits étaient offerts aux visiteurs.

Pour compléter ces visites à la campagne, une opération "portes ouvertes" des maisons de commerce de vin à Bordeaux, des visites de chais, ont permis la deuxième jour de comprendre le travail et la responsabilité qui incombent aux négociants-éleveurs.

L'amateur averti, les négociants en vins, les restaurateurs, les détaillants, les élèves des écoles hôtelières ont pu se documenter sérieusement en participant aux colloques et aux séances de dégustation organisés dans le cadre de ces Fêtes du Vin.

A la Station oenologique de la Faculté des Sciences, des réunions d'information devaient intéresser particulièrement les négociants en vins. Trois thèmes y furent développés: l'appréciation des caractères gustatifs des vins, le contrôle objectif des vins, la technologie des vins.

Les dégustateurs eurent aussi leur heure de gloire. Nez profondément enfoncé dans leur verre, papilles en éveil, les meilleurs ont remporté les prix de ce concours organisé pour eux. Les simples amateurs ont pu s'initier à cet art qu'est la dégustation, dirigés par des "moniteurs" de l'Institut Technique du Vin. Mais le concours le plus passionnant était sans doute celui des vins du millésime 1970, organisé par la Direction départementale de l'Agriculture et qui devait permettre aux viticulteurs de remporter des médailles d'or, d'argent ou de bronze.



Le docteur Samuel Letendre, président de l'Association canadienne des Médecins Amis du Vin, invité d'honneur du CIVB aux Fêtes du Vin qui viennent de se dérouler à Bordeaux, participait au débat intitulé "La défense médicale du vin de Bordeaux".

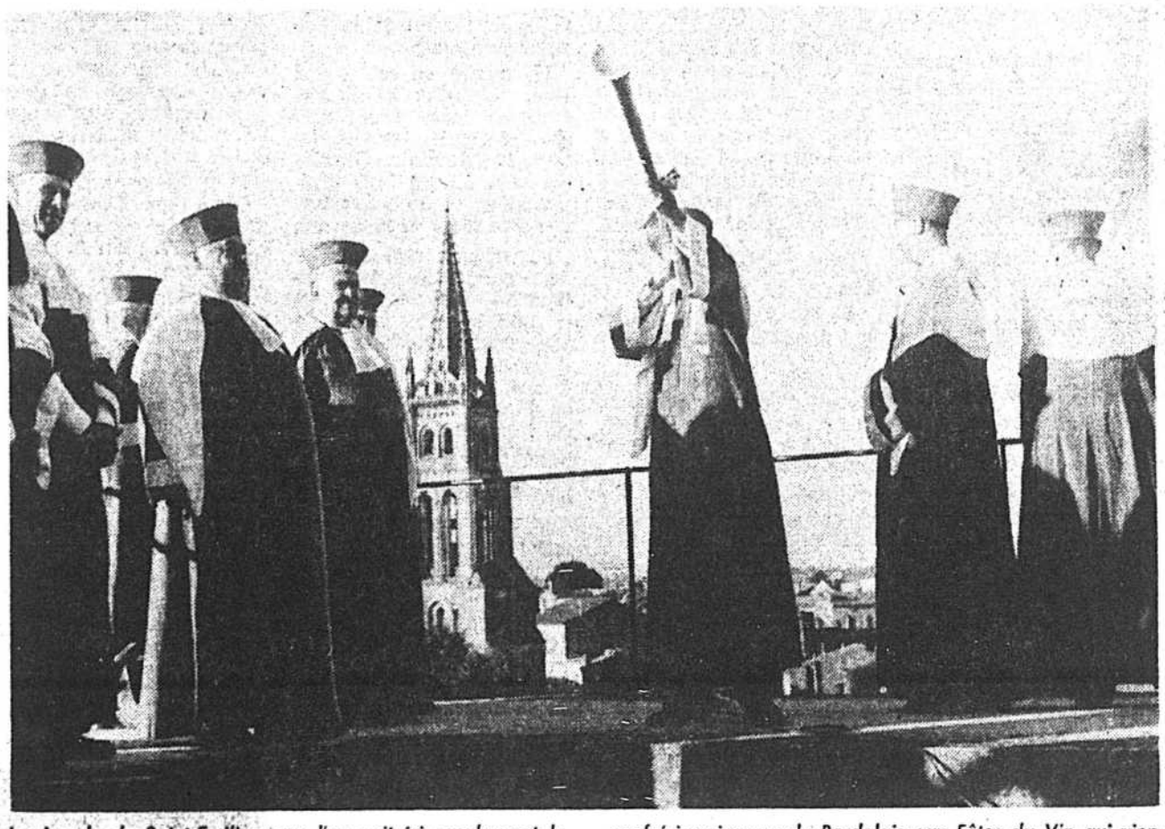
Le vin et la médecine

L'Association des Médecins Amis du Vin est née à Bordeaux. Il n'était pas étonnant qu'au programme des Fêtes du Vin un débat soit organisé sur "La défense médicale du Vin de Bordeaux". Cette réunion était présidée par le professeur Georges Portmann qui a déclaré, il y a déjà bien longtemps: "Le monde médical s'est éloigné de la vinothérapie et, maintenant, des milliers de malades, de convalescents, de fatigués se gorgent de pilules, de poudres ou de cachets au lieu de chercher dans un bon Bordeaux la réparation rapide de leurs forces".

A ce débat participaient des médecins venus de pays étrangers et, en particulier, du Québec. Le docteur Samuel Letendre, président-fondateur de l'Association canadienne des Médecins Amis du Vin et Grand conseiller de l'Académie du Vin de Bordeaux devait apporter son opinion.

Faisant dès le début remarquer que depuis la plus haute antiquité le vin a toujours été associé au développement des civilisations, à l'art, qu'il soit grec, romain ou français, le docteur Letendre a tenu à préciser que le vin n'était pas de l'alcool. "C'est la pire hypocrisie que de présenter le vin comme une simple dilution d'alcool éthylique, on oublie tout ce qu'il représente de qualités alimentaires et thérapeutiques. Le vin est un breuvage résultant uniquement de la fermentation de jus de raisin frais. Partant de cette définition il ne peut y avoir de querelle honnête à propos du vin". Le conférencier a poursuivi en faisant remarquer qu'il ne fallait pas confondre usage et abus. "On oublie que le vin ne doit être pris qu'en quantités modérées". Dans ces conditions, le vin est une boisson hygiénique. "Après le pain vient le vin, second aliment donné par le Créateur pour entretenir la vie de l'homme".

Qui dit vin dit aussi confréries vineuses. Elles sont nombreuses dans le Bordelais et elles devaient se présenter avec tout le faste qui les entoure habituellement. Ne sont-elles pas les ambassadeurs modernes qui propagent en dehors des frontières la renommée des crus... Jurade de St-Emilion; Commanderie du Bontemps du Médoc, des Graves, de Sauternes et Barsac; Connétablie de Guyenne, etc. Au cours d'intronisations fastueuses, de hautes personnalités ont été admises dans leurs rangs.

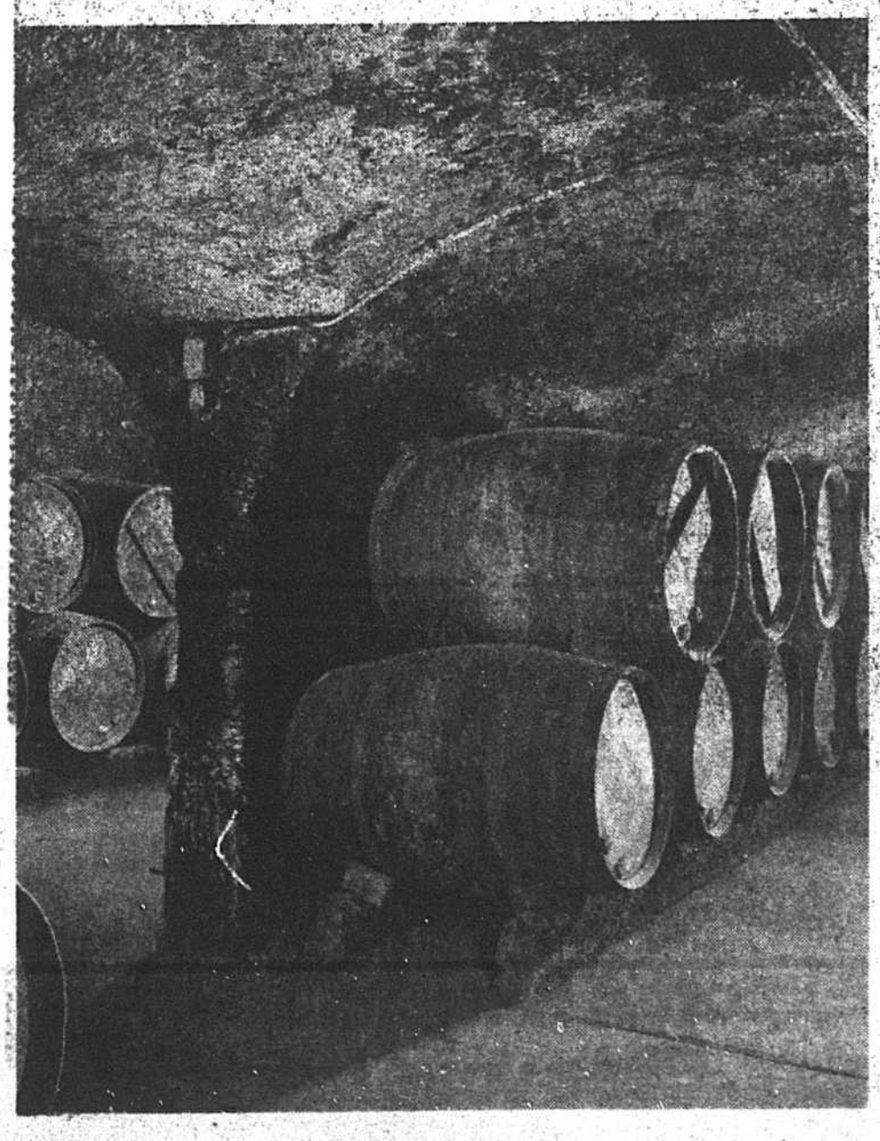


La Jurade de Saint-Emilion que l'on voit ici proclamant le "Bandes Vendanges", participait avec toutes les autres confréries vineuses du Bordelais aux Fêtes du Vin qui viennent de se dérouler pendant trois jours à Bordeaux.

Il ne pouvait évidemment y avoir de Fêtes du Vin sans banquet. Avec le concours des traiteurs de la région du Sud-Ouest et de huit cents élèves des écoles hôtelières de France, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Belgique et des Pays-Bas, un banquet gastronomique a été servi au Palais du Parc des Expositions tout récemment construit dans cette partie du Lac, très moderne, où s'implante le Nouveau Bordeaux.

On y avait monté un décor impressionnant, créant avec des barriques alignées sur neuf rangs le plus grand chai du monde. Cet immense palais pouvait contenir 11,000 barriques et, chacune recevant une chandelle, le problème de l'éclairage était résolu. De chaque côté de ces rangées de fûts, des tables pouvaient accueillir 20,000 convives sous une voûte de drapeaux aux noms célèbres des châteaux, des régions viticoles, des maisons de commerce.

Un grand bal et un feu d'artifice devaient mettre le point final à ces Fêtes du Vin de Bordeaux dont le souvenir se propagera de bouteille en bouteille bien au-delà des régions qui ont pour nom Médoc, St-Emilion, Sauternes...



Dans ces chais bordelais, dans des tonneaux semblables à ceux-ci, semblent dormir des vins qui donneront un millésime prestigieux, celui de 1970. C'est en l'honneur de ce vin, en particulier, que Bordeaux donnait la semaine dernière une fête extraordinaire.

WARSHAW

La plus GRANDE VENTE de VACANCES D'ÉTÉ WARSHAW

Plus bas que les prix d'escompte! Profitez-en!

WARSHAW NE VEND QUE DU BOEUF DE MARQUE ROUGE



JAMBON dans la FESSE entier ou moitié LB 55¢
STEAK DE JAMBON coupe du centre LB 69¢
POULET CHAUD B.B.Q. chacun 99¢
LONGE DE PORC bout du filet 3 à 4 lb LB 59¢
CÔTELETTE DE PORC coupe du centre LB 79¢
STEAK DE PALETTE idéal pour B.B.Q. 79¢

ÉPICERIE

LAIT ÉVAPORÉ CARNATION, boîte de 16 oz 5/89¢ Prix extra spécial
JUS DE TOMATE HEINZ, boîte de 10 oz 8/1.00 Prix extra spécial
Nestle Quik au chocolat, boîte de 2 lb Prix courant .99 Épargnez .14 Prix extra spécial 85¢
PAPIER DE TOILETTE WHYTE SWAN 8 rouleaux Prix extra spécial 95¢
Corn Flakes de Kelloggs, grand format 18 oz. Prix extra spécial 38¢
BOISSONS GAZEUSES ESKIMO, essences variées, bouteilles gros format, Prix extra spécial 7/1.00
PAPIER ALUMINIUM REYNOLDS, 25 pieds, Prix extra spécial 3/1.00

POUDRE DÉTERGENT BLEU WARSHAW, sac cello de 5 lb Prix extra spécial 99¢
SAUMON CLOVER LEAF ROUGE, boîte de 7¾ oz. Prix extra spécial 60¢
BOISSONS VARIÉES aux fruits ALLEN, boîte de 48 oz. Prix extra spécial 29¢
JUS DE POMME SCOTIAN GOLD Bte 28 oz Prix extra spécial 3/1.00
PÊCHES IMPORTÉES GOLD REEF, boîte de 28 oz Prix extra spécial 3/1.00
ABRICOTS GOLD REEF (EN MOITIÉS) boîte de 28 oz Prix extra spécial 3/1.00
POUDRE À GELÉE SHIRIFF, paquet de 3 oz Prix extra spécial 10/99¢
EAU DE BLANCHIMENT WARSHAW, 128 oz Prix extra spécial 55¢
EAU MINÉRALE VICHY CÉLESTINS, grosse bouteille, format familial de 32 oz ch. Prix extra spécial 47¢
CAISSE DE 12, PRIX EXTRA SPÉCIAL 5.19
COCA-COLA, TAB FRESCA en boîtes de 10 oz, extra spécial Caisse de 24: $2.29 Prix extra spécial 10¢
BISCUITS DE GUIVAUVE au chocolat WARSHAW délicieux Prix extra spécial 39¢
TRANCHES DE FROMAGE canadien Kraft, paquet de 8 oz Prix extra spécial 35¢
MACARONI au FROMAGE KRAFT Prix extra spécial 6/1.00
Fromage de gruyère suisse 12 portions, paquet de 8 oz Prix courant .59 Épargnez .20 Prix extra spécial 39¢
BRIQUETTES de CHARBON sac de 10 lb Prix extra spécial 69¢
LIQUIDE ALLUMEUR DE CHARBON DE BOIS, grosse bouteille de 48 oz Prix extra spécial 55¢

FERMÉ LE 1er JUILLET FÊTE DE LA CONFÉDÉRATION

GOBELETS DE MOUSSE pour boissons chaudes ou froides 100 gobelets Prix extra spécial 89¢
SUCRE 10 LB Prix courant 1.10 Prix extra spécial 89¢
Limite 10 lb avec l'achat de $10.00 ou plus par client.
NESCAFÉ pot de 10 oz. Prix courant 1.89. Prix extra spécial 1.39
limite de 1 par client avec un achat de 10.00 ou plus
Grosses barres chocolat Hershey Prix courant .39 Prix extra spécial 3/1.00
chocolat au lait ou aux amandes. Spécial chez Warshaw

Charcuterie

BACON BURNS TRANCHÉ paquet d'une lb, Prix extra spécial 59¢
POULET FARCI TRANCHÉ lb Prix extra spécial 89¢
"HOT DOGS" KOSHER LEVITT Prix courant .99 lb Prix extra spécial 79¢

Produits Laitiers

Fromage Cottage crémeux SEALTEST, carton de 2 lb. Prix extra spécial 64¢

Pâtisserie

Pain français croquant FRAÎCHEMENT CUIT, non tranché Prix extra spécial 21¢

BONNE NOUVELLE
pour les clients qui se rendent chez Warshaw
LES LUNDI ET MARDI
NOUS OFFRONS MAINTENANT LA
LIVRAISON GRATUITE
avec chaque achat de $10 ou plus
(lundi et mardi seulement)

Les spéciaux sont maintenant valides pour une semaine complète, jusqu'à la fermeture le mardi 2 juillet 1971.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités

VOUS NE PAYEZ PAS POUR LE SERVICE — C'EST GRATUIT
WARSHAW
3863, BOUL. ST-LAURENT
STATIONNEMENT GRATUIT ENTRÉE RUE SAINT-DOMINIQUE

25% des Français contre la porno

par Marcel ADAM
correspondant de LA PRESSE

PARIS — Selon un sondage de la SOFRES un quart des Français considère que l'une des priorités dont devrait s'occuper le gouvernement est la protection des jeunes contre la pornographie.

Un tel pourcentage (24 p. cent) ne signifie pas que les Français sont à la veille de partir en guerre contre l'exploitation mercantile et vicieuse du sexe. Seraient-ils tentés de le faire qu'ils y résisteraient sans doute à cause de la réputation que leur a value l'esprit gaulois de leurs pères.

Mais il démontre néanmoins que les Français ne sont pas aussi indifférents que beaucoup le croient à l'étalement public des choses de la chair et qu'ils commencent à s'alarmer devant une situation qui paraitrait pourtant bénigne dans les pays scandinaves et anglo-saxons. Aussi est-il de plus en plus fréquent d'entendre parler ici de raz de marée de l'érotisme et de la pornographie.

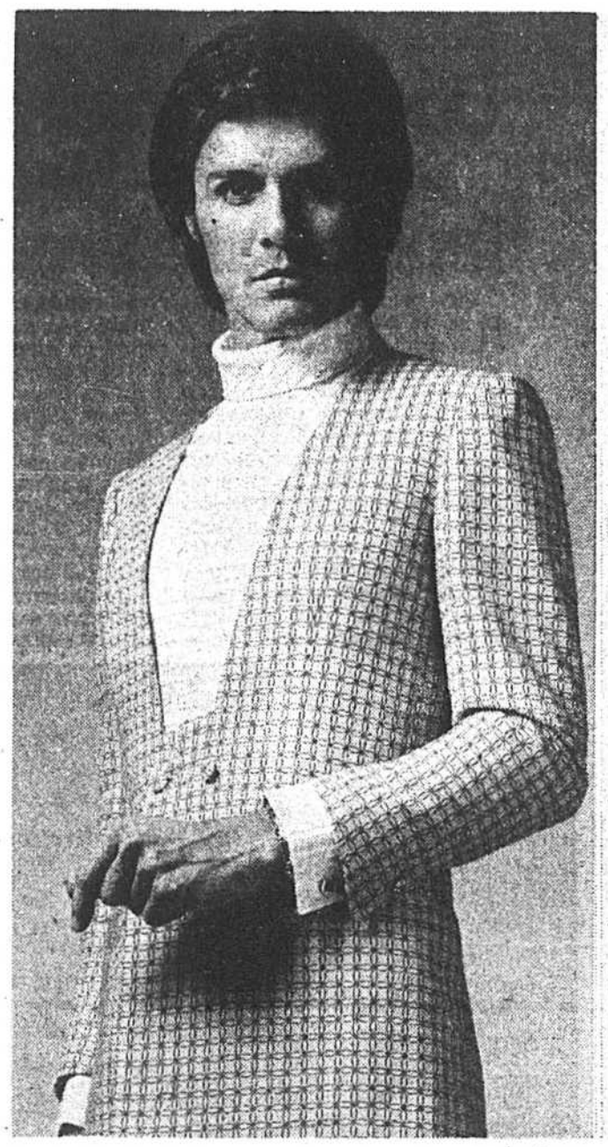
Si les autorités ne sont pas aussi vigilantes que le voudrait le quart de la population, elles sont pourtant aux aguets et beaucoup plus sévères que les étrangers n'en croient capables ces Français réputés être ce que vous savez :

Il est vrai qu'après New York et Londres, Paris vient de mettre à l'affiche le spectacle "O'Calcutta". Mais détrompez-vous: il a été totalement remanié et pratiquement expurgé de tous les tableaux de nu intégral qui ont fait la particularité de ce spectacle.

Songez que depuis trois mois ont été bannies des kiosques à journaux des revues aussi peu audacieuses que Playboy, Cavalier et Penthouse — que même des curés de chez nous ne craignent pas d'acheter pour les excellents articles qui s'y trouvent. C'est tout dire.

Ce qui a peut-être ému l'opinion plus que d'ordinaire, c'est la maladresse involontaire, affirme-t-il, d'un éditeur qui a répandu dans Paris et la province des prospectus illustrés de dessins suggestifs et proposant des romans érotiques. Or plusieurs dizaines de milliers d'enfants de 6 à 16 ans ont reçu cette littérature sous pli cacheté. L'éditeur a accusé un ordinateur mal programmé, mais ça n'a pas suffi à calmer les parents des enfants sollicités.

Le ministre des Postes ne s'est pas fait prier pour déclencher une enquête.







Mode masculine: coupe classique... esprit neuf

Le smoking, comme tous les éléments de la mode, a subi des transformations majeures depuis quelques saisons. Le résultat, chez Bazzarini, de Rome, est plutôt surprenant puisqu'il est coupé dans un tissu ouvré de laine et Bemberg à petit imprimé. Une chemise à col roulé force la disparition de la cravate noire. Sur un complet blanc, les larges poches plaquées ressortent davantage lorsqu'elles sont surpiquées de fil contrastant, comme c'est le cas ici. Le blanc, comme les surpiqûres sont d'ailleurs très en vogue cet été. Cette interprétation est réussie dans un jersey pure laine peignée et suggère le nouveau boutonnage chemisier. Enfin, à la fois classique et moderne, un complet en pure laine peignée grise. Jeux de surpiqûres, devant croisé, poches plaquées, épaulettes militaires et revers larges assurent au veston légèrement cintré, son style 71.

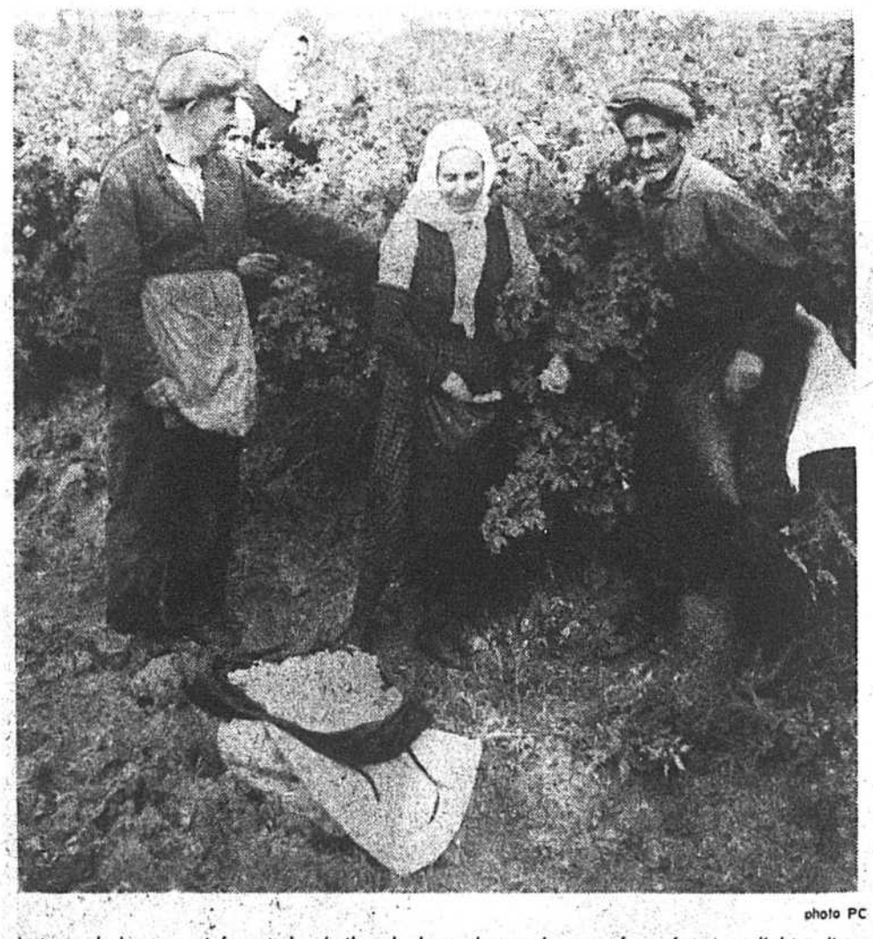


photo PC

La rose bulgare, qui fournit les huiles de base de tous les grands parfums, est l'objet d'une industrie très florissante en Bulgarie. Une fois que le travailleur a rempli son tablier de pétales de roses, il déverse ceux-ci dans un sac placé au bord de la route, afin que les pétales soient transportés à l'usine.

La rose de Bulgarie à la base de tous les parfums renommés

ROZINO, Bulgarie (PC) — La rose de Bulgarie donne l'extrait qui est à la base de presque tous les grands parfums. On y ajoute le mélange d'essences nécessaires pour créer l'odeur spécifique que le parfumeur désire, ainsi qu'un fixatif qui retient cette odeur captive.

Originairement, la rose cultivée en Bulgarie vient de la Perse aujourd'hui l'Iran, et elle fut apportée en Occident par Alexandre le Grand. Ce sont les Turcs qui l'ont apportée en Bulgarie, lorsqu'ils conquirent ce pays sur lequel ils ont régné en maitres pendant 500 ans, jusqu'en 1878.

Aujourd'hui, l'art de distiller l'"attar" de roses est une industrie florissante en Bulgarie. "Attar" est un mot persan qui signifie essence. Les roses de première qualité sont cultivées dans un creux de 60 milles de long, entre des montagnes. C'est ce qu'on appelle justement la Vallée des Roses. Les roses sont en fleur vers la fin de mai et au début de juin.

Humidité favorable

Les gens qui travaillent à la cueillette des roses sont dans les champs avant l'aurore, car les fleurs doivent être cueillies alors qu'elles sont encore fraiches de rosée. Il faut environ trois ou quatre tonnes de pétales pour produire deux livres et quart d'huile de rose pure.

Les producteurs de roses préfèrent que la saison soit humide, parce que l'humidité intensifie l'odeur dégagée par les fleurs et les empêche de pousser plus vite que les cueilleurs sont en mesure de les cueillir. Lorsqu'il pleut légèrement, la cueillette peut se prolonger jusque vers midi, car la pluie remplace la rosée.

Les cueilleurs, qui sont pour la plupart des femmes et des hommes d'un certain âge, portent autour de la taille de grands tabliers munis d'une large poche. Ils détachent délicatement la rose de l'arbuste, sans se pencher, puisque les arbustes eux-mêmes sont assez hauts.

Lorsque leurs tabliers sont remplis de pétales, les travailleurs vont les déverser dans un sac de grosse toile placé sur le bord de la route. Un camion ramasse les sacs et les transporte à l'usine, non loin de là.

Cette usine date de 1958. A l'arrivée des sacs, ceux-ci sont d'abord pesés, puis placés sur une bande mobile qui les transporte au troisième étage. Les pétales sont alors jetés dans de grandes bassines de cuivre, avec de l'eau froide. On fait chauffer le tout pour faire éclater les cellules des roses. L'eau et l'huile se séparent ensuite, et chaque ingrédient est dirigé vers d'autres bassines. La véritable essence de rose n'est distillée qu'une fois. Pour faire de l'eau de rose, on doit raffiner l'huile plusieurs fois.

Le poisson en vogue chez les Américains

Exclusif à La Presse et au Los Angeles Times

Il y a moins de dix ans, un hôte (ou une hôtesse) qui servait du poisson comme mets principal à un dîner d'amis était considéré comme excentrique ou pingre. Maintenant, le poisson figure parmi les viandes les plus aimées: le boeuf et le veau suivis par la volaille.

Cette nouvelle façon de s'alimenter peut-être attribuée en grande partie au fait que les poissons et les crustacés vendus sur le marché américain sont beaucoup plus frais et plus variés qu'autrefois. Par ailleurs, depuis quelques années, de nombreux médecins conseillent à leurs patients des diètes riches en poisson prétextant qu'ils sont aussi nourrissants et moins difficiles à digérer que les viandes.

En effet, les poissons continent une quantité importantes de protéines tout en étant moins riches en calories. D'où leur vogue auprès des personnes soucieuses de leur ligne.

D'aucuns prétendent que toutes les sauces", bouilli, le poisson est devenu populaire auprès des Américaines pour la simple raison qu'il est facile à cuire et sa durée de cuisson courte. Qu'il se mange "à rôti au beurre, poché, frit,

Un remède à vos problèmes de temps.
SERVICE D'URGENCE MÉDICALE
DEPUIS TOUJOURS LEDUC LA PHARMACIE-REMÈDE
Appelez la pharmacie Leduc la plus près de chez vous ou composez 526-3759

PHOTOS DE MARIAGE
SPÉCIAL 12 PHOTOS 8 x 10 $35 ALBUM INCLUS
LA PHOTO MODÈLE
1682 est, rue STE-CATHERINE (près Papineau)
Pour rendez-vous, jour ou soir: 524-3745

MAGNIFIQUES LUSTRES DE STYLE COLONIAL
A) FEP4084. Lustre à trois lampes. Monture en laiton façon antique avec garniture en bois, verrerie opaline forme "caboche".
Prix courant $100
PRIX FRANKLIN
$45
B) FEAC1120. Lustre à trois lampes. Monture en cuivre avec garniture de bois, abat-jour en cuivre façon antique, verrerie forme "lampe-tempête"
Prix courant $81
PRIX FRANKLIN
$39.95
Heures d'affaires: Lundi à vendredi — de 9 h. à 5h.30. Samedi: de 9 h. à 1 h.
Stationnement gratuit au Centre Fina voisin de l'édifice Peck.
FRANKLIN ELECTRICAL SUPPLY CO.
5595, boul. Saint-Laurent 276-3781

système d'aspirateur central
$449.00 et plus taxes incluses.
Imaginez! Avec le système d'Aspirateur Central, il vous suffira de 3 ou 4 prises murales pour nettoyer votre maison du sous-sol au grenier. Insérez le boyau de 30 pieds, et le tour est joué — la poussière est aspirée rapidement et SANS bruit vers le sous-sol. Et n'oubliez pas, le système d'Aspirateur Central est garanti pour un an, et est muni d'un moteur fabriqué par Black & Decker
ASSUREZ-VOUS QUE C'EST UN SYSTÈME BLACK & DECKER
IMPERIAL DECORATIVE HARDWARE
1325 ave. Greene, Montréal. 933-1164
(3 rues à l'ouest d Atwater)
Veuillez me faire parvenir sans frais ni engagement votre brochure détaillée sur le Système d'Aspirateur Central.
Nom: .....
ADRESSE: .....
VILLE: ..... TÉL.: .....

Lily Simon
SOLDES... liquidation totale, avant la FERMETURE
- pour fin de rénovations!
prêt-à-porter boutique • Chaussures • Sac-à-mains.
Réductions de 50% à 75%
1320 rue Beaubien.
ouvert jusqu'à 9h. vendredi - stationnement gratuit.

Le code fédéral du travail protégera le travailleur davantage

OTTAWA (PC) — Le gouvernement Trudeau a déposé, hier, aux Communes un projet de loi qui, notamment, protège davantage les travailleurs affectés par des changements techniques, restreint les pratiques déloyales dans les relations industrielles, lui donne plus de moyens pour régler les différends ouvriers, mais limite les droits de piquetage des syndiqués.

Ce projet de loi intitulé "Loi modifiant le Code canadien du travail", contenu dans une centaine d'articles, est le fruit, au dire du ministre du Travail, M. Bryce Mackasey, d'une révision en profondeur de la loi de 1948".

C'est d'ailleurs la première tentative du gouvernement, a dit M. Mackasey, en vue de modifier la législation fédérale sur les relations industrielles en vigueur depuis 23 ans.

Le ministre précise, dans une documentation remise à la presse, que son bill "réaffirme la foi de notre gouvernement dans le système de la négociation collective libre, y compris le droit de grève".

Changements techniques

Selon la législation proposée par le ministre, l'employeur serait tenu de donner à l'agent négociateur en cause un préavis de 90 jours de toute transformation technique qui risquerait d'influer sur les conditions ou la sécurité d'emploi d'un groupe important de travailleurs.

De plus, précise-t-on dans ce projet de loi, un agent négociateur serait autorisé à négocier, dans des circonstances précises, au cours de la période d'application de la convention, des dispositions destinées à aider les travailleurs à s'adapter aux conséquences de toute transformation technique et le droit de grève serait prévu.

Pour exercer ce pouvoir, le syndicat devrait avoir obtenu du Conseil canadien des relations ouvrières la permission de donner un avis de négocier à l'employeur.

Par ailleurs, le bil tend à renforcer et à élargir les dispositions actuelles concernant les pratiques déloyales en protégeant, par exemple, le travailleur particulier contre la perte de son emploi à cause de la suspension ou du retrait de son adhésion syndicale pour la simple raison qu'il a omis de verser ses cotisations.

La responsabilité de se prononcer sur les plaintes de pratiques déloyales passerait, selon le projet de loi, des tribunaux au Conseil des relations ouvrières. Cet organisme serait aussi investi du pouvoir de rendre des ordonnances de soumission, pourrait exiger la réintégration du travailleur et le versement d'une indemnité pour perte de salaire.

Cependant, toute personne, qui cause une grève ou un lock-out illégal ou qui y participe, serait, comme c'est le cas actuellement, passible de sanction devant les tribunaux.

D'autre part, le bill met à la disposition du ministre du Travail un plus grand nombre de moyens pour régler les différends patronaux-syndicaux. Le ministre pourra, par exemple, être autorisé à ne rien faire ou à recourir soit à un conciliateur, à un commissaire-conciliateur ou encore à une commission de conciliation.

Si le conciliateur échoue, le ministre pourra prendre ou non d'autres mesures ou nommer soit un commissaire-conciliateur, soit une commission de conciliation.

Le projet de loi rendrait légaux la grève ou lock-out sept jours après que le ministre aurait indiqué son intention de ne pas intervenir dans le conflit ou de ne pas recourir à d'autres mesures si les premières ont échoué.

De plus, en n'importe quel temps, le ministre sera autorisé à nommer un médiateur pour venir en aide aux parties en cause. Ce pouvoir, toutefois, ne devra nuire ni à la date ni aux droits de grève ou de lock-out.

Le bill propose aussi de clarifier la condition juridique des piquets de grèves associés aux relations ouvrières-patronales. Plus précisément, les piquets de grève seraient permis quand des travailleurs autorisés y auraient recours au lieu d'affaires d'un employeur dont les employés sont légalement en grève et seraient interdits en toute autre circonstance.

Le projet de loi prévoit aussi que les travailleurs seront protégés contre toute mesure disciplinaire pour la simple raison qu'ils refusent d'exécuter le travail d'autres travailleurs légalement en grève.



Arrêtez donc de faire cela et accordez-vous un plaisir pour la vie!

Vous pouvez penser EN CE MOMENT que la courte souffrance de l'épilation vaut son prix pour être débarrassée des poils superflus pour une ou deux semaines. Mais il ne vous vient pas à l'idée qu'un autre "prix" entré en ligne de compte.

Et pourtant si! Souvent, vous payez *trois* "prix" en continuant ainsi à vous épiler pour des années:

1. Vous *aggravez* votre problème en stimulant la croissance d'autres poils inactifs qui apparaissent autour de ceux que vous épilez. Vous êtes forcée d'épiler plus de poils — de plus en plus gros et foncés — plus souvent.
2. Vous rendez votre peau *rude*, en causant des irritations, éruptions, cicatrices, et quoi encore!
3. Vous *déformez* des follicules pileux, ce qui rendra toute épilation radicale effectuée par la suite, plus coûteuse, plus longue et plus ennuyeuse.

Mais vous n'avez plus besoin de courir ces risques maintenant qu'une clinique Gregory System se trouve à votre portée. Avec la thermolyse Gregory, vous découvrirez un service d'épilation radicale avec tout ce que cela comporte — sécurité, rapidité, confort, bas prix et conditions de paiement qui vous accommoderont.

Faites donc l'essai de ce service de beauté *spécialisé*, de qualité supérieure. Téléphonez maintenant et prenez rendez-vous pour une consultation et un traitement-démonstration sans aucuns frais.

système gregory

CLINIQUE D'EPILATION RADICALE

Ouvert de 10 h. a.m. à 7 h. p.m.—samedi de 9 h. à 2 h.

CENTRE-VILLE: Suite 301, Edifice Dominion Square Tél. 861-9741
1010 ouest, rue Ste-Catherine (En métro: station Peel)

SNOWDON: Suite 502, 5253, boulevard Décarie Tél. 481-3522
(à côté du Théâtre Snowdon)

GALERIES D'ANJOU: Suite 227, 8001 boul. Les Galeries d'Anjou 354-1600

Ecrivez pour brochure gratuite.

Zeller's

Aubaines Vacances

Des prix qui garantissent un profond sommeil!

LITERIES CONTINENTALES 3'3" DE Zelco

Cette literie est composée d'un matelas à multiressorts spirales et garnisage d'épaisses couches de feutre blanc souple, et d'un sommier-caisse à ressorts, sur pieds de bois franc. Habillement de coutil imprimé durable. Tous les éléments d'un confort uniforme et ferme.

UNE VALEUR ZELLER! MATELAS ET SOMMIER-CAISSE $48 "PORTEZ À VOTRE COMPTE"



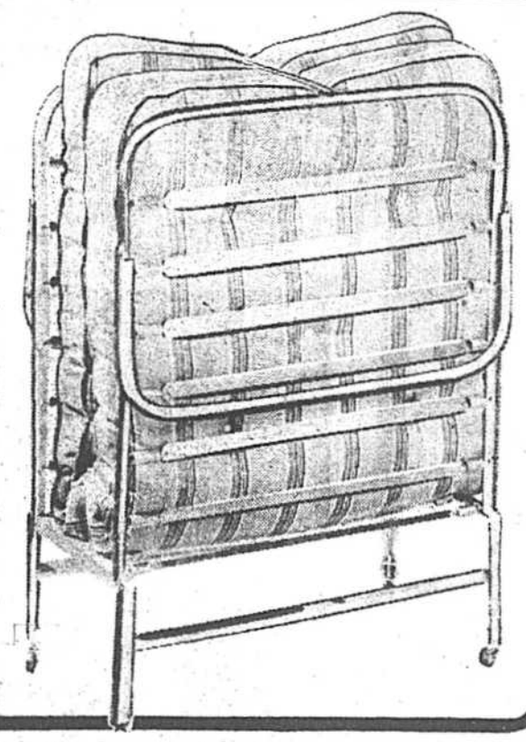
VENDU AUSSI À 4'6" DE LARGEUR (LIT DOUBLE) AVEC RABAIS AUSSI INTÉRESSANT! $62 "PORTEZ À VOTRE COMPTE"

Pliable pour le rangement!

LIT PLIABLE 30" AVEC MATELAS

AUBAINE/CHALET! 24.96 "PORTEZ À VOTRE COMPTE"

Un lit idéal pour le chalet d'été ou pour accommoder le visiteur qui passe la nuit! Cadre d'acier solide, ressorts et lattes, matelas formé d'un réseau de ressorts spirales. Se replie et prend peu de place.



Vendus au rabais, pour le foyer ou le chalet

FAUTEUILS-CORBEILLES D'OSIER

AUBAINE/CHALET! 4.96 CH.

Des fauteuils-corbeilles d'osier de forme moderne, finis au naturel! Utiles et élégants dans tout décor Carcasse d'acier fort, pieds de métal noir.

HOUSES ET FAUTEUILS-CORBEILLES

AUBAINE/CHALET! 4.96 CH.

Coussins de mousse recouverts de plastique lavable à l'éponge et portant un décor attrayant de fleurs; choix de coloris. Confortables, moelleux.



EN VENTE! 3.33 LE SERVICE

SERVICE À PIQUE-NIQUE

EN PLASTIQUE FORT - 20 pces

Quatre couverts: bols à potage (céréales), gobelets, assiettes, tasses et soucoupes. Inaltérables dans le lave-vaisselle!



EN VENTE! 4.97 CH

Pour toutes les formes de siège d'auto!

HOUSSES DE SIÈGE D'AUTO EN TISSU-ÉPONGE LAVABLE

Des housses convenant aux sièges de la plupart des voitures domestiques à 4 portières. Modèles en deux pièces (avant et arrière), dont les bords élasticisés épousent bien les formes, qui dissimulent les souillures ou les éraflures. Rouge, bleu, gris, brun ou turquoise.



EN VENTE! 2.22 CH

Confort au volant!

COUSSINS FRAIS BIEN AÉRÉS

Des coussins à ressorts recouverts de fort vinyle bien aéré. Motif gai en bleu, rouge, vert, beige ou fusain.

LES AUBAINES/VACANCES DE ZELLER DONNENT CONGÉ À VOS SOUCIS DE BUDGET!

MONTRÉAL-NORD 11211 Lacordaire Coin boul. Henri-Bourassa

LASALLE 421 ave Dollard Coin boul. Newman

PLACE ST-EUSTACHE 379 boul. Arthur-Sauvé St-Eustache

PLACE DE RÉPENTIGNY 173 rue Notre-Dame Repentigny

PLACE DES ORMEAUX 2877 Chemin Chamxly Longueuil

CHEZ SIMPSONS... AVEC PLAISIR

EN VILLE, À FAIRVIEW ET AUX GALERIES D'ANJOU



Dernier cri! Pulls 'débardeur' importés d'Italie

Prix Simpsons

6.99

Cet été les maillots débardeurs connaissent une très grande vogue car ils sont les parfaits compagnons des shorts à la mode.
Ils sont en coton/acrylique lavable, indéformable.

A. Sans manches, simili patte de boutonnage. Bouclé en tons chinés rouge ou noir. P.M.G.

B. Encolure arrondie, détail de boutons. Effet tweed pourpre ou mauve. Une seule taille pour 5 à 13.

C. Encolure carrée, détail motifs ajourés. Blanc, rose, jaune. Une seule taille pour 5 à 13.

D. Manches courtes, encolure ronde. Garniture de volants. Rayures horizontales de rouge/blanc. Une seule taille pour 5 à 13.

Rayon 735 au troisième. Aussi à Fairview et Anjou

Commandes postales et téléphoniques exécutées **842-7221**



Rabais 25% à 50%! Solde de notre stock régulier! Coordonnés marques fameuses

Rég. $5 à $11

3.49 à 4.49

N'est-ce pas une offre formidable juste en temps pour vos vacances. Achetez maintenant tous les vêtements sport dont vous aurez besoin en voyage ou pour pratiquer tous vos sports avec le plus grand confort.
La collection est variée, des modèles de marques fameuses taillés dans un tricot 100% coton lavable, quelques-uns en "Fortrel" dans le groupe. Rayures et tons unis — marine, rouge, jaune, vert, brun, bleu, rose.
Corsages tailles P.M.G.: shorts 8 à 18 dans le groupe.

A. Maillots en coton. *Rég. $5 à $8* **3.49**

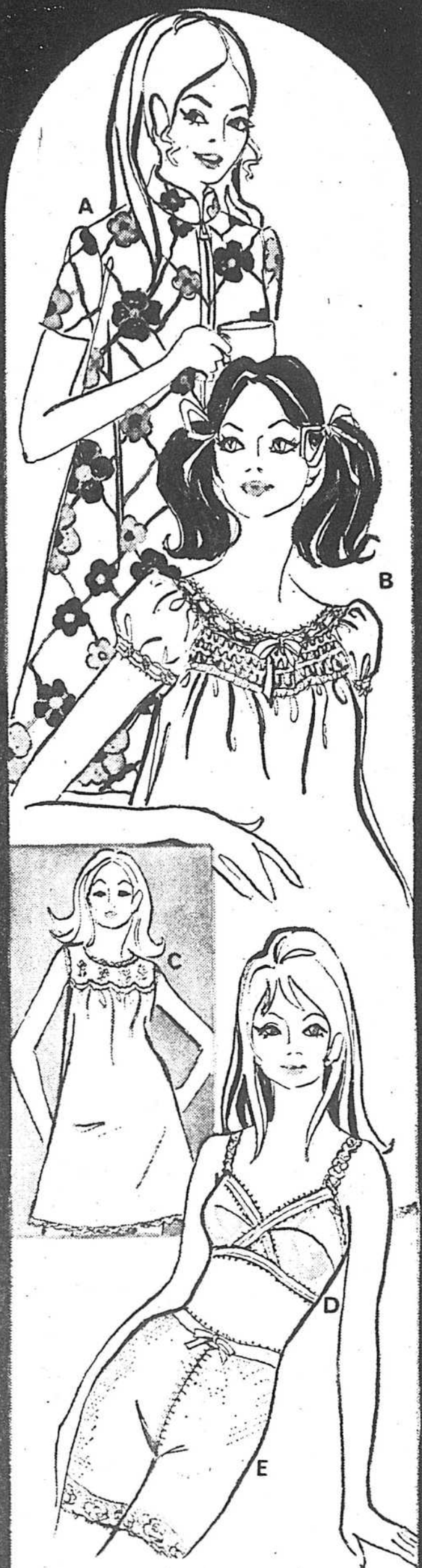
B. Tuniques genre chemisier, en coton. Variété de combinaisons de rayures. *Rég. $6 à $11* **4.49**

C. Tuniques genre maillot, en coton. Variété de combinaisons de rayures. *Rég. $6 à $11* **4.49**

D. Shorts coton — court ou jamaïque. *Rég. $5 à $6* **3.49**

E. Shorts "Fortrel" court ou jamaïque. *Rég. $6 à $8* **4.49**

Rayon 736 au troisième. Aussi à Fairview et Anjou
Pas de commandes postales et téléphoniques



Vêtements de base, de nuit ou de détente

Pour l'été des dessous et vêtements de nuit et de détente... légers, frais... féminins.

Prix Simpsons

A. Peignoir en coton piqué. Glissière avant, manches courtes, col droit. Imprimés de fleurs en vert marine rose. P.M. et G. **5.99**

B. Chemise de nuit polyester/coton sans repassage. Garniture de dentelle et devant brodé, rose, bleu. P.M.G. *Orig. $5* **3.99**

C. Chemise de nuit polyester/coton sans repassage. Devant garni de dentelle de nylon et ruban. Rose, bleu ou menthe. P.M.G. *Orig. $5* **3.99**

D. Soutien-gorge nylon coussiné fiberfill, dos tricot tenant bien en place, bretelles dentelle. Blanc, beige. A 32 à 36, B 32 à 38. (Commandes sur tailles seulement). **2.49**

E. Gaine-culotte courte... "Satinex" de "Grenier". Blanc. P.M.G. *Rég. $6* **3.99**

Rayon 741 au quatrième. Aussi à Fairview et Anjou

Commandes postales et téléphoniques exécutées **842-7221**

La grande vente annuelle de vêtements de marques fameuses pour hommes... se continue

Rayon 712 au deuxième. Aussi à Fairview et Anjou

Simpsons

Louez un Dictaphone
Moins de 9 dollars par mois.

hebdo/économie & finance
CAHIER D
industrie – commerce – affaires – consommation – bourses – fiscalité
ANNONCES CLASSEES / DECES
FINANCE / INFORMATIONS ETRANGERES
MONTREAL, MARDI 29 JUIN 1971 — 87e ANNEE — No 149

Ottawa pourrait intervenir dans la guerre des oeufs entre les provinces

OTTAWA — Le ministre canadien de la Justice, M. John Turner a promis hier qu'il étudierait le jugement rendu par la Cour suprême du Canada sur le commerce interprovincial.

Le ministre a ajouté qu'il décidera subséquemment ce que le gouvernement central fera relativement aux législations provinciales limitant le commerce de certains produits agricoles.

Hier la Cour suprême du Canada a décidé que le Manitoba enfreindrait la constitution en créant une régie de contrôle de la mise en marché des oeufs, parce qu'elle violerait ainsi le principe du libre commerce entre les provinces.

A prime abord, cette décision de la plus haute instance judiciaire au pays semblait également contester la légalité constitutionnelle de l'organisme de contrôle mis sur pied au Québec sous le nom de Fedco mais cette Régie des oeufs estime qu'il n'en est rien.

Le jugement de la Cour syprême, a déclaré un avocat de la firme Viau, Mayrand, Hébert qu représente Fedco, porte d'une part sur un plan hypothétique de mise en marché, au Manitoba, non sur un organisme déjà en place pour la mise en marché des oeufs au Québec.

Fedco

D'autre part, le Manitoba a retenu quelques-uns des règlements initiaux de Fedco, règlements abandonnés en mars dernier à la suite d'une assemblée générale de l'organisme, des producteurs et des distributeurs. A notre avis, d'ajouter M. Hébert, ce sont surtout ces règlements qui ont motivé le jugement de la Cour suprême.

"Mais, comme ils n'existent plus au Québec, nous croyons que notre situation est parfaitement légale."

Cette position, d'ajouter M. Hébert, est également celle des grossistes et détaillants avec qui Fedco fait affaires.

La Cour supérieure du Québec a décrété ce printemps que la position de Fedco était inattaquable. Mais un appel est toujours possible. L'UCC et Fedco projettent de tenir une conférence de presse sur la question au début de la semaine prochaine.

Représailles

On sait que certaines provinces ont usé de représailles en fermant leurs marchés à d'autres produits agricoles, après quoi le Manitoba a demandé que cette affaire soit soumise à la Cour suprême.

Les autorités fédérales ayant refusé de se rendre à cette demande, le Manitoba a mis au point son projet de loi tendant à créer un organisme de commercialisation des oeufs et prié sa propre Cour d'appel de se prononcer sur la constitutionnalité d'un tel projet.

A l'unanimité les neuf juges de la Cour suprême ont statué que le projet de loi manitobain, qui n'était qu'un test camouflé visant à faire échec à l'organisme mis sur pied par Québec, outrepassant les pouvoirs dont dispose la province.

Un espoir

Le Manitoba a soumis son projet de loi à la Cour suprême dans l'espoir de mettre fin à la guerre des oeufs et du poulet qui a récemment éclaté entre les provinces.

Cette guerre a commencé lorsque le Québec a établi FEDCO, organisme de mise en marché des oeufs en vue de protéger les producteurs québécois. Le nombre d'oeufs provenant des autres provinces pour mise en vente au Québec était sévèrement restreint, ce qui aurait entraîné, estime-t-on, des pertes de plusieurs millions de dollars pour les producteurs manitobains.

Les avocats de Fedco, la firme Viau, Mayrand, Hébert, sont d'avis que le jugement rendu par la Cour suprême à l'encontre d'un organisme provincial de mise en marché des oeufs au Manitoba ne peut s'appliquer à Fedco pour deux raisons.

En tout premier lieu, a déclaré M. Pierre Hébert, la Cour suprême a porté jugement sur un plan conjoint hypothétique de mise en marché, qui n'a pas été mis sur pied au Manitoba. Ensuite, son jugement repose sur l'étude de règlements qui ont déjà existé au Québec mais qui ont profondément été amendés le 31 mars dernier.

La mise en marché

"Le Manitoba a retenu notamment le règlement no 6 de Fedco, abrogé en mars et remplacé depuis par le règlement no 7. Ce règlement a trait aux mécanismes de la mise en marché des oeufs: ramassage, classification par catégories, prix, etc."

"Par exemple, de préciser M. Hébert, si le règlement no 6 stipulait que le prix était déterminé uniquement par Fedco, le nouveau règlement stipule qu'il l'est maintenant par Fedco et les gens du commerce."

L'avocat note que la constitution de Fedco a déjà été contestée devant la Cour supérieure du Québec et que le juge Antonio Lamer a donné raison à l'organisme. La cause, toutefois, est toujours susceptible d'un appel devant la division d'appel de la Cour suprême du Canada.

En ce qui concerne l'achat d'oeufs de l'Ontario, moins chers que ceux du Québec, M. Hébert fait remarquer que, de son côté, "il n'y a jamais eu restriction du commerce interprovincial".

"Nous ne produisons pas suffisamment d'oeufs au Québec, dit-il, et Fedco doit en acheter de l'extérieur."

Le projet d'ITT aboutit

Longues et difficiles, les négociations du gouvernement du Québec avec la société ITT Rayonier Inc., filiale de l'International Telephone and Telegraph de New York, ont finalement abouti.

Le premier ministre Robert Bourassa et des représentants de l'ITT Rayonier doivent faire connaître cet après-midi, à Québec, les modalités de l'accord portant sur des investissements de plus de $100,000,000 pour le traitement primaire du bois à Port Cartier, sur la Côte Nord.

Le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale a, à cette fin, versé à la compagnie une subvention de $13,700,000 basée sur l'allocation de $30,000 par emploi créé dans la "zone spéciale" de Port Cartier où ITT Rayonier projette de construire une usine de cellulose, au coût de $119,000,000.

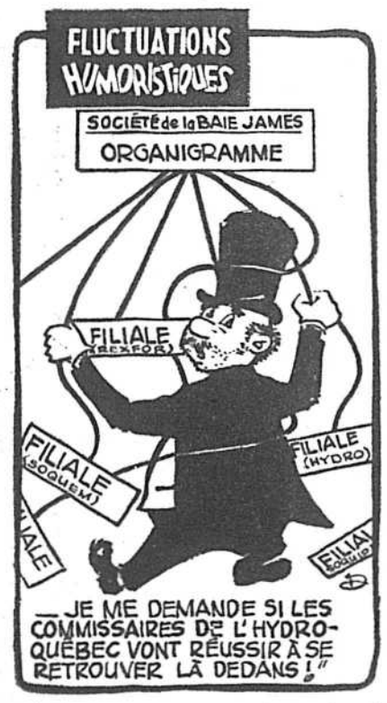
L'usine elle-même emploierait 459 personnes mais fournirait du travail à plus de 1,800 personnes dans les industries connexes, coupe de bois, etc.

Si l'on s'en tient aux renseignements fournis à la suite d'une assemblée en mars, le programme global d'investissements de la compagnie sur la Côte nord serait réparti sur une période de 15 ans.

Le bois serait transformé en pâte fine expédiée en majeure partie vers des filiales européennes pour y devenir de la rayonne ou soie artificielle, à divers usages.

Au début de mars, tout le projet d'investissement de l'ITT Rayonier sur la Côte nord avait été évalué entre $400 millions et $600 millions.

ITT emploie 225,000 personnes dans quelque 300 filiales ou compagnies associées mais la plupart en Europe. Elle en emploie 54,000 aux Etats-Unis et au Canada.



(Droits réservés)

La Caisse de dépôt face au CRTC à propos de la câblovision

OTTAWA (PC) — La Caisse de dépôts et de placement du Québec et six compagnies québecoises d'assurance étaient, hier, sur la sellette devant le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC).

Ont-elles "passé" l'examen? Elles le sauront dès que le CRTC aura fait connaître sa décision sur l'autorisation qu'elles sollicitent d'acheter les titres de la compagnie National Cablevision appartenant à la société Columbia Broadcasting System, des Etats-Unis, de façon à réduire à 20 pour cent, conformément à la loi canadienne, l'actif de cette dernière société dans la National Cablevision.

Le Conseil s'est demandé si, en réalisant cette transaction, la Caisse de dépôts, société provinciale de la couronne, n'enfreignait pas la législation fédérale qui interdit aux gouvernements provinciaux et aux organismes qui en dépendent de détenir des licences de radiodiffusion.

Quant aux six compagnies d'assurance, l'une d'elles appartient à 30 pour cent à une société française, La Paix, ce qui serait de nature, de l'avis du CRTC, à violer la loi fédérale concernant la participation des capitaux étrangers aux entreprises de radiodiffusion.

Pour leur part, aussi bien la Caisse de dépôts que les compagnies d'assurance, s'estiment en règle avec la loi fédérale.

Ensemble, tout le groupe québecois désire faire l'acquisition de 60 pour cent de l'actif de la National Cablevision Ltd. 30 pour cent iraient à la Caisse de dépôts et 30 pour cent aux six compagnies d'assurance réunies.

Les acheteurs québecois ont également demandé au CRTC l'autorisation de se porter acquéreurs d'un réseau de câblovision de la région de Sherbrooke, appartenant à des intérêts britanniques, la société Rediffusion Inc., de même que des réseaux de télévision des régions de Victoriaville, Arthabasca, Cap-de-la-Madeleine et Ascot, qui appartiennent tous à la société Transvision Eastern Townships Ltd.

M. Pierre Juneau, président du CRTC, a demandé si la Caisse de dépôts ne deviendrait pas titulaire effectif d'une licence de radiodiffusion du fait d'avoir acheté des actions dans une société de radiodiffusion.

M. Roger Beaulieu, conseiller juridique de la Caisse de dépôts, a répondu qu'il ne croyait pas que la législation fédérale interdisait au CRTC d'autoriser un organisme provincial à faire l'acquisition de parts minoritaires dans une société de radiodiffusion. La Caisse, dit-il, détient déjà des actions dans des sociétés de radiodiffusion, telles que Selkirk Holdings Ltd. et Canadian Marconi.

Quant au contrôle, M. Beaulieu a précisé qu'aucun actionnaire ne serait majoritaire.

Intérêt de contrôle

M. Albert Bissonnette, avocat du CRTC a laissé entendre que la Caisse pourrait effectivement prendre le contrôle en détenant 30 pour cent des actions et en garantissant la dette de $12 millions de la compagnie, mais les représentants de la Caisse ont repoussé cette suggestion.

M. Gérard Cloutier, directeur général adjoint de la Caisse, a précisé qu'elle "est libre de toute immixtion, même politique".

Le ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, avait pris des renseignements au sujet de cette transaction alors que les négociations étaient déjà en cours. Cependant, il ne voulait ces renseignements que pour pouvoir répondre aux questions à l'Assemblée nationale du Québec.

M. Cloutier a précisé que le but de l'investissement de la Caisse dans cette transaction était d'aider à la formation de la société québecoise. Il est normal que la Caisse soit intéressée aux actions de National Cablevision parce que cette société "jouit d'une importante influence culturelle dans le développement de la majorité ethnique".

Les compagnies d'assurance ont été interrogées au sujet des 30 pour cent que détient une société d'assurance française, La Paix, dans l'entreprise de l'un des acheteurs. Ceci pourrait-il signifier que la politique fédérale de propriété étrangère serait violée alors que CBS jouirait du maximum de 20 pour cent dans National Cablevision?

M. J. M. Poitras, représentant les compagnies d'assurance, a précisé que La Paix ne contrôle aucune compagnie d'assurance du Québec. Le contrôle est entre les mains de Canadiens.

Le groupe opposé a déclaré avoir déployé des efforts pour acheter des parts de National Cablevision - Rediffusion - Transvision, sans succès.

M. Raymond Crépault, président de Civitas Corp., a affirmé que le gouvernement du Québec pourrait exercer un certain contrôle sur la compagnie réorganisée.

Il pourrait avoir un contrôle direct sur la Caisse et indirect sur les décisions des compagnies d'assurance. Il pourrait ainsi influencer les compagnies d'assurance privées par l'entremise de son pouvoir régulateur sur les compagnies d'assurance.

M. Poitras a fait remarquer que trois des six compagnies d'assurance sont sous juridiction fédérale et non provinciale.

La Commission rendra plus tard sa décision sur ces requêtes.

La réforme fiscale

A partir d'aujourd'hui, chaque mardi au cours des prochaines semaines M. Maurice Régnier, associé du cabinet juridique Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb, approfondit pour les lecteurs de LA PRESSE les points essentiels de la réforme fiscale exposée dans le projet de loi du ministre Benson.

Dans ses grandes lignes, la réforme paraît des plus simples. Examinée à la loupe, comme le fait M. Régnier, les difficultés et les subtilités apparaissent nombreuses. Le contribuable moins avisé y perd vite son latin.

Les observations de notre collaborateur spécial sur la réforme fiscale permettront à "l'honnête homme" de repérer certains écueils, voire même d'apprendre à les contourner.

La vente de sa résidence pourra être imposable

par Me Maurice REGNIER
Collaboration spéciale

Aucun impôt ne sera prélevé sur un gain en capital provenant de la vente d'une résidence principale, déclare le gouvernement dans ses propositions définitives en matière de réforme fiscale. Pour la plupart des trois millions et demi de propriétaires canadiens, cette exemption s'appliquera d'une façon automatique et sans aucun p r o b l è m e. Mais pour une minorité, elle s'accompagnera de certaines subtilités qu'il vaudrait mieux connaître.

Une résidence principale est définie dans le projet de loi comme étant un logement normalement habité par le contribuable. Il est clair que l'on vise uniquement le local à usage d'habitation du propriétaire. Par le fait même, est exclu tout immeuble multifamilial, type duplex ou autre; à la suite de la vente d'un tel immeuble, l'impôt frappera le gain se rattachant raisonnablement à la partie non habitée par le propriétaire mais utilisée à des fins commerciales. Par exemple, si une personne vend un immeuble de quatre logements, identiques en surface, et dont l'un est habité par le propriétaire, l'exonération portera sur le quart du gain, le solde faisant l'objet d'une imposition normale.

Deuxième constatation. Il faut éviter de se méprendre sur la nature de cette exemption. En effet, on n'a pas voulu exclure du champ fiscal n ' i m p o r t e quelle maison d'un contribuable. Celle-ci devra avoir été utilisée ordinairement c o m m e un local d'habitation. C ' e s t donc dire que le propriétaire d'une résidence secondaire, comme un chalet ou une maison de campagne où il ne vit qu'occasionnellement, ne jouira pas de l'exemption. Ainsi ceux qui habitent un logement loué et qui durant la fin de semaine se rendent à leur propre maison de campagne, crieront peut-être à la discrimination, surtout à la vue d'un voisin, propriétaire à la ville et locataire à la campagne, en mesure de profiter de cette exemption.

Une acre

Dans le but d'éviter que cette exemption ne devienne un moyen de contourner l'imposition des gains immobiliers, le gouvernement propose de limiter à une acre la surface du terrain environnant inclus dans la définition d'une résidence principale. Toute partie du gain se rapportant à l'excédent serait imposable à moins que le propriétaire ne démontre qu'une surface plus considérable était nécessaire à l'usage et la jouissance de la maison. Par exemple, le propriétaire d'une maison de campagne, située en retrait de la route principale, pourra démontrer que tout le terrain entre la maison et la route était nécessaire en vue d'obtenir un droit de passage.

Soulignons de plus que même si un immeuble est une résidence principale au moment de la vente, il ne s'ensuit p a s nécessairement que l'exemption jouera d'une façon automatique. En effet, comme condition supplémentaire, le projet de loi exige qu'au cours de la période pendant laquelle une personne est propriétaire d'une maison, elle doit résider au Canada et l'utiliser comme résidence principale. Autrement l'exonération sera réduite en fonction du nombre d'années au cours desquelles la concordance de ces divers éléments était absente. Considérons par exemple, le cas d'une maison habitée à titre de résidence principale sauf pendant une période de trois ans où elle fût louée par suite d'une mutation temporaire du propriétaire dans une autre ville. La maison est vendue neuf ans après son achat. Vu que pendant les trois années de location la maison ne fut pas utilisée comme résidence principale, le tiers du gain sera imposable.

Terrain neutre

Le projet de loi apporte un tempérament à cette règle. Un propriétaire pourra choisir, pendant une période maximum de quatre ans, que sa maison demeure aux yeux de la loi sa résidence principale même si elle est utilisée en fait à des fins commerciales. En contrepartie il perd tout droit durant cette période à une déduction pour amortissement. Soit dit en passant, un choix analogue est à la disposition d'une personne qui cesse de résider au Canada pendant une ou plusieurs années.

Que doit-on tirer de tout ceci ? D'abord, une très grande simplification des propositions initiales du gouvernement contenues dans son Livre blanc. Pour la plupart des Canadiens, l'achat et la vente d'une résidence principale constitueront une sorte de terrain neutre au point de vue fiscal. Pour les autres, propriétaires d'une résidence secondaire ou même d'une principale, si elle fait l'objet d'une location, l'essentiel pour le moment est d'être en mesure d'établir et de prouver la valeur marchande au jour de l'évaluation. Ce jour n'est pas encore fixé mais sera une date choisie en 1971. Avec le coût de l'immeuble, cette valeur marchande servira de base au calcul du gain en capital.

A moins de circonstances particulières, il n'est pas question de faire établir cette valeur par expertise. Toutefois, il serait bon de conserver certains renseignements à ce sujet, surtout ceux relatifs aux ventes d'immeubles comparables. Enfin, une photographie des lieux pourrait peut-être servir dans l'avenir à écarter certaines dicussions avec les autorités fiscales du genre : au jour de l ' é v a l u a t i o n, la piscine était-elle construite ?

L'IATA étudie la question des réductions de tarifs

MONTREAL — Un porte-parole de l'Organisation internationale du transport aérien, mieux connue sous le sigle anglais IATA, a qualifié de "publicitaires" les rapports publiés hier voulant que quatre membres claqueront les portes de l'organisation si leur demande d'une diminution des tarifs transatlantiques n'est pas acceptée.

Le président de la conférence du trafic de l'IATA, M. Don Reynolds, se référait aux rapports voulant qu'Air Canada, British Overseas Airways Corp. (BOAC), Pan American Airways et Trans-World Airlines veuillent obtenir un tarif de $180 pour un voyage d'excursion Amérique du Nord-Londres.

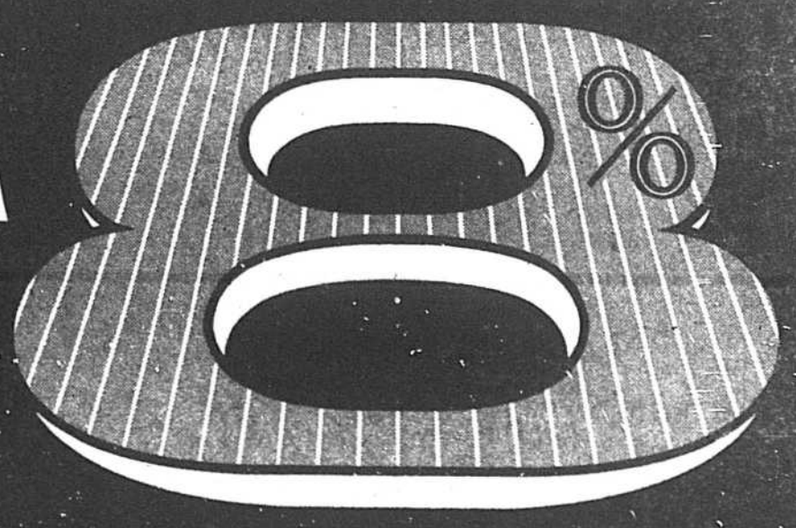
La particularité d'un tel tarif consiste pour un voyageur à payer le montant total 90 jours à l'avance mais d'être remboursé s'il ne se présente pas au moment du départ.

Cette proposition particulière a été à l'ordre du jour de nos conférences sur les prix à plusieurs reprises et sous différents noms, a déclaré M. Reynolds.

Ce dernier n'a pas, d'autre part, minimisé l'urgence pour les compagnies aériennes de chercher des solutions à leurs difficultés financières actuelles. C'est une des raisons pour lesquelles la conférence, qui était prévue en septembre à Miami, est maintenant tenue à Montréal, siège de l'IATA.

- *La construction navale sur le qui-vive*
- *Un horticulteur s'enrichit en vendant des pneus*
- *Balance commerciale des USA en lourd déficit*
- *Northern Electric vise le marché américain*
- *La Bourse ne réagit pas à la réforme fiscale*
- *Giffen Recreation évite la faillite*

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
paie
sur les
dépôts de 5 ans



TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
10 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL • 844-3961
909 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL • 866-9641
Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.
Ci-inclus mon chèque au montant de $..... (minimum $500.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au
Nom de .....
No ..... Rue .....
Ville .....
Signature ..... Date .....
Ces taux sont susceptibles de changer sans avis mais n'affectent pas ceux déjà consentis.

Northern Electric vise le marché des Etats-Unis

par Rhéal BERCIER

La société Northern Electric, de Montréal, réalisera une percée sur le marché américain au cours des prochaines années.

C'est du moins l'objectif que s'est tracé le nouveau président de l'entreprise, M. John C. Lobb.

L'administrateur a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que les Etats-Unis constituaient, à son point de vue, le plus important marché pour Northern, l'un des principaux fabricants mondiaux de matériel de télécommunications, de fils et de câbles.

Plus de 50 pour cent du marché mondial de l'industrie des télécommunications se trouve aux Etats-Unis, a-t-il précisé.

Agé de 57 ans, M. Lobb a été nommé à la présidence de la filiale à part entière de Bell Canada le 1er juin dernier. Il a fait carrière dans d'importantes entreprises américaines, notamment au sein de International Telephone & Telegraph. C'est un spécialiste du marketing.

La commercialisation

Fort de cette expérience, M. Lobb a l'intention, au cours des prochaines années, d'axer davantage la politique de l'entreprise sur la vente de ses produits en accélérant la création de filiales aux endroits "où il existe des possibilités de marchés".

"Nos efforts porteront aussi vers les services que notre entreprise peut rendre et leur facilité d'accès à tous."

Le marché américain est envahi par les sociétés étrangères, spécialement des firmes japonaises et "nous avons l'intention de prendre notre partie du gâteau", a-t-il affirmé.



M. John C. Lobb

Interrogé sur le déplacement possible du siège social de l'entreprise de Montréal à Ottawa, le nouveau président de Northern a formellement déclaré que la politique de la compagnie n'avait pas varié et que le siège de la compagnie demeurait à Montréal.

De même, a-t-il assuré, il n'entre pas dans les intentions de Northern de fermer une usine au Québec, mais plutôt de déployer des efforts afin d'augmenter le volume des produits fabriqués.

M. Lobb a aussi signalé qu'aucune autre mise à pied n'est prévue "dans l'immédiat". On sait que la compagnie a déjà effectué près de 2,000 mises à pied depuis le début de l'année dans ses usines canadiennes.

Le nouveau président de Northern Electric n'a pas voulu cependant s'avesturer sur le terrain de la conjoncture économique actuelle. "Je n'ai malheureusement pas de boule de cristal, et il est trop tôt pour dire si le Canada connaîtra une croissance de son économie, mais je ne suis, pour ma part, pas trop optimiste."

"Un président de choix"

L'ancien président de l'entreprise, M. V.O. Marquez, qui devient président du conseil d'administration, assistait également à cette réunion.

Il a déclaré que la compagnie cherchait depuis longtemps une personne qui soit capable de mener à bien les nouveaux objectifs de Northern Electric.

"Notre choix s'est arrêté à M. Lobb qui possède toutes les qualités nécessaires pour diriger une entreprise de pointe.

"L'expérience et le savoir-faire du nouveau président de Northern Electric permettront à l'entreprise de mieux commercialiser ses produits."

Le fait que M. Lobb soit Américain n'est pas fortuit puisque la firme de Montréal a l'intention de conquérir davantage le marché des Etats-Unis au cours des prochaines années.

On sait que Northern Electric est l'une des plus importantes entreprises canadiennes basées au Québec. Elle y emploie plus de 12,000 personnes et verse en salaire quelque $100 millions par année.

Gel des prix de 7 firmes en France

PARIS (DJ) — Le ministère français des Finances a gelé les prix de sept firmes françaises, ainsi que ceux de tous les fabricants de grues mécaniques et d'équipement de manutention.

Il s'agit des premières mesures vraiment particulières prises par le gouvernement pour combattre l'inflation.

Le gel des prix aura un effet rétroactif à une date déterminée et comprendra même des réductions de 2 à 4 p.c. par rapport aux prix actuels. Il sera impossible de hausser les prix jusqu'à nouvel ordre.

Les sept sociétés intéressées sont les suivantes: Société Allinquant, fabricants d'équipement électrique pour automobiles, sociétés Philips et Vogue, fabricants de disques: Joustra et Clodrey, fabricants de jouets; Montana Sport, fabricants d'articles de sport et Adidas, fabricants de chaussures.

Autre projet de loi d'Ottawa sur le lin, le seigle et le colza

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a composé avec l'opposition en déposant, aux Communes, un nouveau bill visant à faire passer le lin, le seigle et le colza sous la juridiction de l'Office du blé, tout comme le sont déjà le blé, l'avoine et l'orge.

Tenant compte des arguments de l'opposition, le gouvernement a modifié son premier bill sur la question en précisant que la mesure n'entrerait en vigueur qu'à la suite d'un référendum chez les producteurs de lin, de seigle et de colza.

Déposé par le ministre responsable de l'Office du blé, M. Otto Lang, le projet de loi a été lu pour la première fois en Chambre hier.

Cunard passerait en d'autres mains

LONDRES (UPI) — Sir Basil Smallpiece, président du conseil d'administration de la compagnie Cunard, a annoncé que "des pourparlers sont en cours" avec un partenaire qui n'a pas été identifié et qu'ils pourraient aboutir "à une offre d'achat de tout ou partie des actions ordinaires de Cunard".

Le titre a aussitôt monté de 136 à 157½ pence au Stock Exchange.

Le magnat australien Jim Slater a refusé de dire s'il participait à cette négociation. En dix ans, les actions de Slater Walker ont vu leur valeur réelle atteindre plus du décuple de leur valeur nominale. M. Slater avait récemment annoncé qu'il allait s'assurer sur la vie pour dix millions de livres sterling et assurer sur la vie ses principaux adjoints pour cinq millions de livres sterling.

Samuel Cunard avait fondé en 1839 une compagnie de navigation dont les vapeurs assurèrent d'abord le service de la poste entre la Grande-Bretagne, le Canada et les Etats-Unis. Le torpillage du "Lusitania", paquebot de la Cunard, le 7 mai 1915, joua un rôle décisif dans l'entrée des Etats-Unis dans la Première Guerre mondiale. En 1934, la Cunard avait fusionné avec la White Star.

Cette fusion permit de construire les deux grands transatlantiques "Queen Mary" et "Queen Elizabeth", maintenant retirés du service et qui firent la Seconde Guerre mondiale comme transports de troupes. Il y a deux ans, Cunard avait mis en service "Queen Elizabeth 2".

POTINS FINANCIERS

Miron Co. Ltd. La société a fixé au 19 juillet la date d'enregistrement pour son offre de droits relatifs à une émission d'actions privilégiées convertibles à dividence de 7 p. c. cumulatif, d'une valeur au pair de $10. L'offre est sur la base de 3 actions privilégiées pour 10 actions classe "A" détenues. Les droits expireront le 27 juillet.

Réserves allemandes. Les réserves de devises de l'Allemagne de l'Ouest ont baissé brusquement à la suite des opérations de la Bundesbank sur le marché des changes de Francfort. Les réserves totales sont passées, dans la semaine du 23 juin, de 68.6 milliards à 64.7 milliards de DM. ($24 milliards à $22.6 milliards).

St-Regis Paper. La société newyorkaise annonce la construction au coût de plusieurs millions de dollars d'une scierie à Hinton, Alberta. L'usine débutera au printemps 1972. Elle se spécialisera dans la fabrication de poteaux.

Production d'acier. La production d'acier brut des aciéries canadiennes la semaine dernière a atteint 246,690 tonnes, par rapport à 245,955 tonnes précédemment.

Massey-Ferguson. La filiale britannique de MF a reçu une commande de la part de l'URSS pour 1,300 moteurs diesel pour camions. Sa valeur n'a pas été dévoilée.

Déficit américain. Le déficit budgétaire des USA en mai a atteint $3,961,000,000, contre un excédent de $3,206,000,000 pour le même mois en 1970. Pour les 11 premiers mois, ce déficit a atteint $25,576,000,000. L'on s'attend à un excédent, pour le 12e mois, en juin, mais le total devrait cependant dépasser les 20 milliards.

Mises en chantier. En mai, 15,180 maisons et appartements ont été mis en chantier, soit 80 p. c. de plus qu'il y a un an. Pour les cinq premiers mois le total s'élève à 55,723, en hausse de 48 p. c. sur 1970.

Honeywell-Bull. La firme française de fabrication d'ordinateurs a reçu de Mitsubishi Corp., du Japon, une commande de $8 millions.

Grève réglée. La grève qui durait depuis trois mois aux usines de Massey-Ferguson à Détroit, Des Moines et Akron, a pris fin hier.

Barrage franco-italien. Le barrage franco-italien du Mont-Cenis a été inauguré hier. Cette réalisation se situe parmi les plus importants d'Europe et du monde, avec 830,000,000 kwh qu'elle est appelée à fournir.

Nomination au MIC. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard D. Lévesque, annonce la nomination de M. Maurice Bolduc au poste d'attaché d'administration au service des achats du gouvernement.

Zenith Radio. Zenith Radio Corporation of Canada Ltd. annonce l'expansion de ses installations de vente à Montréal et à Toronto. A Montréal, la surface disponible passera de 20,000 à 37,000 pieds carrés.

Les spiritueux en Ontario. La régie ontarienne des vins et spiritueux a annoncé des hausses de prix pour 163 marques différentes, la plupart importées. 33 autres marques bénéficieront de baisses.

Roxton Furniture. The Roxton Furniture Co. of Canada dont l'usine principale est à Waterloo, Québec, installera une usine à Richford, au Vermont.

Nouveau président. L'Institut canadien de gestion a élu Jacques Viau, de Montréal comme président. Il remplace Victor I. Prendergast, de Brantford, Ontario.

Webb and Knapp. L'agence immobilière a transféré son siège social de Montréal à Vancouver. Cette décision provient du fait que la compagnie est passée sous le contrôle d'une firme de Colombie-Britannique.

Canadian Javelin. La filiale de Canadian Javelin, Nalco, a signé une entente avec Combustion Engeneering et Robertson and Associates pour l'exploration d'une propriété de Nalco à Terre-Neuve.

Hudson Bay Mining. A porté le prix du cuivre sur le marché canadien à 53.75 cents la livre, et celui du zinc à 16 cents.

Trust Royal. Le taux d'intétêt des certificats de placement garantis de 5 ans d'échéance est porté à 8 p. c. Il s'agit d'une hausse de un demi p. c.

La grève a pris fin à l'usine de New Richmond

Un porte-parole de la compagnie Consolidated-Bathurst a déclaré que la production reprendrait à compter de lundi prochain à l'usine de New Richmond. La grève des quelque 700 employés, qui depuis le 3 avril avait interrompu toute activité dans cette usine, a pris fin.

Un nouveau contrat de travail a été signé entre le syndicat et la direction au cours de la fin de semaine et dès mercredi, des employés retourneront à l'usine pour la nettoyer et préparer les différentes machines à fonctionner à partir de lundi.

Selon le nouveau contrat de deux ans qui expirera le 30 juin 1973, le salaire horaire a été augmenté de 87 cents, ce qui le porte à $3.87.

Fractionnement d'actions chez Dome Petroleum

CALGARY (PC) — Les administrateurs de la compagnie Dome Petroleum Ltd., ont décidé d'approuver hier le fractionnement sur la base de trois actions pour une action détenue de toutes les actions en cours et non émises.

Un communiqué du conseil d'administration précise cependant que le projet devra être soumis pour ratification par au moins les deux tiers des votes lors d'une assemblée des actionnaires.

La date de cette assemblée n'a pas été précisée, mais elle aurait lieu aussitôt que possible.

La valeur des actions de Dome Petroleum est restée stable à $93.25 hier à la Bourse de Toronto.

Bourses: pas de réaction devant la réforme fiscale

par Laurier D. CLOUTIER

Les marchés boursiers canadiens n'ont pas sensiblement réagi, du moins pas encore, à la réforme fiscale et au budget fédéral du ministre des Finances Edgar Benson.

Les séances qui ont suivi la publication des documents tant attendus ont été relativement calmes parce que les investisseurs préparaient leur stratégie d'investissements en fonction du nouveau budget et/ou parce que Wall Street manifestait beaucoup d'hésitation et de mollesse depuis de nombreuses semaines.

Pendant les deux semaines précédant le budget, en particulier, les marchés locaux se sont montrés relativement indépendants de la Bourse de New York qui piquait dangereusement du nez.

Les réactions, après une semaine, peuvent être résumées par les expressions suivantes: "ça devrait relancer l'économie", "modérément expansionniste", "déjà inscrit dans le marché", "pas aussi intéressant qu'à la première lecture", "aurait pu être pire", "décevant à court terme", "pas fantastique", "la rue (St-Jacques) espérait mieux", etc...

Les principales qualités des propositions du ministre Benson sont d'être légèrement expansionnistes et de mettre fin à l'incertitude engendrée dans les milieux financiers par le Livre blanc original sur la réforme fiscale.

Les changements les plus significatifs entraînés par le budget et la réforme ont été décelés dans les actions des banques, de l'industrie chimique et des fabricants d'appareils électriques de loisirs (radios, télévisions, stéréos). Les deux dernières catégories de titres ont été fermes à cause, d'une part, des changements de tarifs douaniers qui stimule, entre autres, la production canadienne de polyéthylène et d'autre part à la suite de l'abolition de la taxe d'accise de 15% sur l'équipement électronique.

Les banques reculent

Les titres bancaires ont fléchi après le budget fédéral et la réforme fiscale parce que le crédit d'impôt pour dividendes les frappe particulièrement selon plusieurs analystes.

Certaines maisons de courtage ont recommandé à leurs clients de vendre ces actions parce que les banques avaient été fermes au cours des séances précédentes et parce qu'elles sont des institutions, qui offrent régulièrement de bons dividendes. Or, la nouvelle façon de calculer le crédit d'impôt pour dividente risque de pousser les détenteurs des titres bancaires, entre autres vers un taux d'imposition plus élevé et de leur faire perdre quelques points de rendements sur les dividendes reçus pour leurs actions. Les détenteurs de ces titres espéraient que le crédit d'impôt pour dividendes ne serait pas inclus dans le revenu imposable. Or, il l'est.

Mais l'indice des banques devrait recommencer à grimper au troisième trimestre à cause de l'anticipation de la hausse des profits de ces sociétés.

Liquidités et actions

On constate habituellement une corrélation entre les liquidités de banques et leurs actions en Bourse, déclare M. Hubert Marleau de la maison Nesbitt Thomson.

Quand les liquidités des banques diminuent, poursuit M. Marleau, leurs actions fléchissent souvent même si les profits sont encore intéressants... et vice-versa. Depuis quatre mois, l'indice des banques a grimpé d'environ 20% (170-210) malgré des profits qui ne sont pas particulièrement bons. L'explication est simple! La Bourse, on le sait, anticipe plusieurs mois à l'avance les gains des actions. Or, les importantes liquidités d'aujourd'hui des banques ne représentent-elles pas leurs profits de demain? Surtout si, comme l'affirme M. Marleau, la réforme fiscale et le budget fédéral, tout en étant pas parfaits déclenchent une croissance modérée de l'économie canadienne et donc, une augmentation de la demande de prêts.

Tom Kent présidera la SDCB

OTTAWA — M. Tom Kent, sous-ministre au ministère de l'Expansion économique régionale à Ottawa, quitte ce ministère pour devenir président de la Société de développement du Cap Breton à Sydney, en Nouvelle-Ecosse.

Ce poste s'accompagne d'un traitement annuel de $50,000.

Né en Angleterre, M. Kent a été rédacteur adjoint à "The Economist" de Londres puis rédacteur en chef du "Winnipeg Free Press" de 1954 à 1959.

Nommé conseiller spécial de M. L.B. Pearson en 1961, alors que l'ancien premier ministre dirigeait l'opposition, il en devint le secrétaire politique en 1963 avant d'occuper le poste de sous-ministre aux ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, des Forêts et de l'Expansion économique régionale.

M. Kent a aussi été vice-président de Chemcell Ltd.

BOVIS CORPORATION LIMITED



John S. Bull, B.Comm., M.B.A.

Le président du conseil de la Bovis Corporation Limited, M. Harold McNamara, annonce la nomination de M. John S. Bull, B.Comm., M.B.A., au poste de président et de chef administrateur. M. Bull succède à M. McNamara, qui demeure au service de la société en qualité de président du conseil d'administration. M. Bull assumera la responsabilité de toute l'activité de la Bovis Corporation et de ses filiales, et principalement du programme de diversification et d'expansion en de nouveaux domaines, programme précédemment annoncé par la société. M. Bull, qui est né en Ontario, est diplômé de l'Université de Toronto et de l'Université de Californie. Il a acquis une vaste expérience auprès de plusieurs importantes entreprises et agences canadiennes, en qualité de conseiller en administration, de directeur des ventes, de responsable du service à la clientèle et de directeur de la commercialisation et de la publicité. Plus récemment, il était directeur et vice-président de la commercialisation et de la publicité pour la Colgate-Palmolive Limited, de Toronto, et membre de l'un des comités d'administration internationaux de cette société. La Bovis Corporation Limited est inscrite parmi les valeurs industrielles de la Bourse de Toronto et elle exerce son activité dans la construction navale, la construction lourde, l'équipement de construction et les mines. —

Devises étrangères

Afri. du Sud	Rand	1.4460
Allemagne	Deuts. M.	.2921
Angleterre	Livre	2.4737
Argentine	Peso	.2456
Australie	Dollar	1.1544
Autriche	Schilling	.0412
Belgique	Franc	.0205
Brésil	Cruzeiro N.	.2023
Danemark	Couronne	.1375
Espagne	Peseta	.0148
France	Franc	.1853
Hollande	Florin	.2866
Italie	Lire	.001643
Japon	Yen	.002866
Mexique	Peso	.0820
Etats-Unis	Dollar	1.02¼
Norvège	Couronne	.1441
Nou.-Zelande	Dollar	1.1603
Suède	Couronne	.1986
Suisse	Franc	.2496

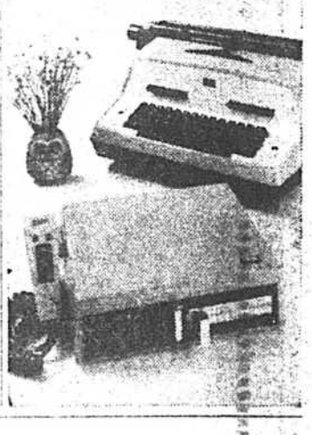
IMPRESSION MINUTE 100 COPIES $3
Impression offset en noir sur papier bond blanc format 8½ x 11
300 copies $ 6.00 700 copies $10.20
500 copies $ 8.40 1000 copies $12.00
SERVICE GRAPHIQUE COMPLET
Postez vos documents, livraison le jour même de leur réception.
CENTRAL COPIE SERVICE
1236 CRESCENT MONTREAL 107 866-3531

2e HYPOTHÈQUE
Fonds intérimaires. Prêts garantis par équipement, stock, effets négociables.
NAT. BROTMAN 731-8585

MACHINES À ÉCRIRE ÉLECTRIQUES "IBM"
RECONDITIONNÉES PAR IBM MÊME
LIVRAISON IMMÉDIATE
RECHERCHEZ CE SCEAU D'ORIGINE
Il vous assure un reconditionnement authentique IBM
VOUS OBTIENDREZ LES PLUS RÉCENTS MODÈLES TELS QUE "STANDARD — EXECUTIVE - SELECTRIC"
Il nous fait plaisir de vous offrir les machines à écrire les plus recherchées sur le marché et à des rabais avantageux.
Ayant été reconstruites entièrement par la manufacture IBM, ces dernières vous sont présentées d'une façon telle que vous ne sauriez dire que cette machine a déjà été utilisée.
Vous apportant une assurance et une garantie complète, cette machine saura vous procurer de merveilleux avantages.
DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT.
• VENTE • LOCATION • RÉPARATION
DEMIEUX & FILS INC.
449, Sainte-Hélène Montréal 125 842-8291

la presse
PROFITEZ DU SERVICE DE
livraison à domicile
874-6911

Plus votre entreprise est petite, plus votre efficacité doit être grande.
Ce sont vos talents qui font avancer vos affaires. Mais pourquoi ralentir le progrès et perdre un temps précieux à cause de méthodes dépassées?
L'équipement de dictée et de dactylographie IBM vous aidera à faire passer vos idées sur papier plus rapidement et à moins de frais, et vous donnera une qualité qu'on aurait crue réservée uniquement aux grandes entreprises.
Et comme il est bon de pouvoir compter sur la fiabilité et le service IBM.
Adopter les produits IBM coûte beaucoup moins cher qu'on ne serait porté à le croire. Le représentant IBM de votre localité pourra vous démontrer comment IBM peut augmenter l'efficacité de votre bureau tout en vous faisant faire des économies.
DIVISION MATÉRIEL DE BUREAU IBM
IBM Canada Ltée



T. PRINGLE & SON LIMITED



M. Albert L. Lefebvre



M. Gilles Perron, ing.

Monsieur R.E.J. Layton, Président de T. PRINGLE & SON LIMITED, a le plaisir d'annoncer la nomination de MM. Albert L. Lefebvre et Gilles Perron, ing., aux postes de vice-présidents de cette firme.
Monsieur Lefebvre assumera la responsabilité des services intégrés de production de plans et devis.
Monsieur Perron sera chargé de la gestion des projets, des services ayant trait à l'expansion des affaires; en plus, il dirigera les activités de la [illegible] PRINCO LTEE.
La société T. PRINGLE & SON LIMITED, conseil en construction et en industrie, est activement engagée dans toutes les phases de la réalisation de projets incluant la planification, la conception, la production des plans et devis et la gestion. —

Toronto?
Le Royal York
L'hôtel de ville
Voie rapide Gardiner
Gare Union
Commerce Court
Toronto-Dominion Centre
O'Keefe Centre
Traversier de l'Ile
Le Royal York!
■ Victoria? L'Empress! ■ Lac Louise? Le Château Lac Louise! ■ Banff? L'hôtel Banff Springs!
■ Calgary? Le Palliser! ■ Edmonton? Le Château Lacombe! ■ Régina? Le Saskatchewan!
■ Montebello, Qué? Le Château Montebello! ■ Montréal? Le Château Champlain!
■ Québec? Le Château Frontenac! ■■ Trois-Rivières? Sherbrooke? Les Hôtelleries Le Baron!
Pour les réservations à Montréal, appelez 866-3048
CP Hôtels

New York a connu hier sa plus calme séance de toute l'année

d'après AFP et PC

Les cours se sont à nouveau effrités, lundi, à Wall Street dans un marché très étroit qui a enregistré son plus faible niveau d'activité de l'année: 9.8 millions d'actions transigées, contre 10 millions au début de janvier. Ce fut la séance la plus calme depuis le 19 novembre 1970: 9.28 millions d'actions.

Le nombre de baisses l'a nettement emporté sur les hausses, certains investisseurs institutionnels vendant dit-on pour accroître leurs liquidités à l'approche des comptes rendus d'activité du deuxième trimestre. Cependant le marché s'est légèrement raffermi à l'approche de la clôture. Les investisseurs ont préféré se retirer du marché avant de connaître les mesures économiques proposées par l'administration pour relancer l'économie, mesures qui ne seront pas connues cette semaine.

Parmi les secteurs en baisse on relevait les compagnies aériennes, les chimiques, les cuprifères et les pétroles où Atlantic Richfield se signalait cependant en progrès. Parmi les quelques compartiments en hausse on notait les pharmaceutiques Syntex gagnant 2⅜ et les électroniques à l'exception de General Electric. Les autres compartiments faisaient preuve d'irrégularité, notamment les grand magasins, l'automobile où GM a perdu près de deux points et l'industrie aéronautique.

Les cours ont presque équilibré gains et pertes au cours de transactions plutôt modérées, hier, à la Bourse de Montréal.

A l'indice, les papiers se sont hissés de .69 à 82.27, les banques de .22 à 203.98 et les industriels de .06 à 180.96, tandis que les services publics fléchissaient de .96 à 151.44 et l'indice composite de .13 à 178.16.

Au total, à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne, les transactions ont atteint 1.55 million d'actions, par rapport à 2.07 millions vendredi.

Les pertes ont légèrement dépassé les gains par 126 contre 102, tandis que 70 titres sont demeurés inchangés.

Parmi les titres en hausse à la Bourse de Montréal, Reichhold Chemical a grimpé de $2½ à $9½, Dome Petroleum de $1½ à $94, Labatt s'est hissé de ⅞ à $24¼, Asbestos de ¾ à $35, Border Chemical de ½ à $12¾, Price de ⅝ à $7⅞ et Zeller's de ¼ à $18¼.

Chez les titres en baisse, CPR a dégringolé de $2 à $60½, Weldwood de $1¼ à $15¾, Québec Téléphone de $1 à $11½, Dominion Glass a fléchi de ⅝ à $12, Canada Permanent de ½ à $14, Placer Development de ½ à $30¼ et Royal Trust de ½ à $33⅜.

A la Bourse Canadienne, Wabasso s'est hissé de ⅝ à $17½, Sogena de ½ à $16 et Terrex Mining de quatre cents à 19 cents. Africana Mining a fléchi de quatre cents à $1.46.

Les pétroles de l'Ouest ont enregistré une hausse fractionnaire, lundi à la Bourse de Toronto, alors que tous les autres secteurs étaient en baisse.

A l'indice, les industrielles ont reculé de .25 à 178.92, les aurifères de 1.58 à 170.51 et les métaux non ferreux de .07 à 92.56. Les pétroles de l'Ouest ont gagné .06 à 214.17.

Au total, 1.82 million d'actions ont changé de mains, au regard de 1.83 million vendredi. Les pertes l'ont emporté sur les gains par 243 à 194, avec 243 titres inchangés.

Canada Packers a reculé de ½ à $19¾. CPR a perdu $1⅞ à $60⅝, National Trust de $1 à $26, Mattagami de ½ à $27½, Scurry-Rainbow de ⅝ à $19⅝, Allarco de ½ à $7 et Opemiska de ¼ à $10½.

Inco a perdu ⅛ à $37¼, Imperial Oil ¼ à $24⅜, Asamera ½ à $18⅜, Alberta Gas Trunk ¼ à $45⅛ et Algoma Central Railway ⅛ à $9½.

Acres Ltd. a avancé de $1¼ à $13¼, Slater Steel lui ayant offert d'acquérir un million d'actions à $15 chacune.

vancouver

par la PRESSE CANADIENNE

LUNDI 28 JUIN 1971

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm	Ch. Net
MINES					
Adera	5400	40	38	38	
Alice Lk	2100	25	24	24	—1
Alwin	75900	85	78	84	+6
Anuk	5600	21	19	19	—3
Ardo Mines	3500	45	43	45	+2
Ardo A Wts	9500	2	1½	1½	+ ½
Ardo B wts	1000	20	20	20	
Arlington	2500	22	22	22	
Arctic	4050	11	10	10½	
Atlas	1100	47	45	45	—3
Avino	500	65	65	65	
Bthrst Nrs	107600	148	130	142	+12
Bthrst A wt	4500	60	50	55	+19
Beaumnt	48500	14	10½	13	—1
Bell Moly	1000	20	20	20	
Benson	500	23	23	23	+1
Black Giant	2000	51	51	51	—2
Blue Star	1500	6	6	6	
Boundary	6000	25	25	25	—1
Brameda	1000	185	185	185	+5
Brenda	400	710	710	710	+10
Brenmac	1000	38	38	38	
Brettland	8200	38	35	36	+3
Brycon	2000	35	28	28	—7
Buchanan	1000	9	9	9	
Bullion M	4000	50	47	47	
Buval Exec	10500	27	27	27	
Calico	19500	13	12½	13	
Calta	13500	83	80	80	
Cambridg	3700	44	40	44	+1
Barranca	1000	50	50	50	
Car Gold	3000	90	90	90	
Casc Moly	2000	34	34	34	—4
Cass Cons	13000	11	10	10	
Casino	7200	75	70	70	—5
Chataway	10900	27	25	26	
Churchill	1600	115	110	115	+5
Coast Sil	3500	27	26	26	—1
Coin Can	6300	61	59	60	
Colemn B	100	53¾	53¾	53¾	
Cinch	57500	13	10½	12½	+ ½
Cop Giant	6000	20	18	20	
Cp Ridge	8500	41	40	40	—1
Cor Gulf	20000	44	44	44	+4
Coronet	1300	31	31	31	+1
Crowmex	16000	35	33	35	+1
Croyden	4000	20	20	20	
Davis Keys	1120	165	160	160	—5
Dolly Var	2000	31	31	31	—1
Dundee	19100	31	27½	29	—2
Dusty Mac	13000	30	27	27	+2
Dynasty	200	815	810	810	—10
Earlcrest	1500	11	11	11	— ½
Early Bird	250	25	25	25	
Empire Mtl	13500	28	24	25	—1
Enex	10500	39½	35	35	—4
Falaise	1000	20	20	20	+2
Fidelity	2000	9	9	9	
Flagstone	2000	18	18	18	—3
Fortun Cha	23500	27	25	26	—1
Ft Chnl B	5300	9	8	8	
Fourbar	2000	15	15	15	
Frontier E	10000	39	37	39	+6
Giant Ex	6010	48	48	48	—1
Giant Masc	800	490	470	480	—5
Gibraltr	4150	570	555	555	—15
Gradore	1000	15	15	15	
Granduc	200	715	715	715	
Granite M	708850	75	56	65	
GN Pet A	15400	22	20½	21	+1
G N Pete	54100	109	90	95	+2
Gunn M	3300	42	41	42	+1
Hart Riv	8900	33	32	32	+1
Hearne	500	23	23	23	
High Chief	500	12½	12½	12½	
Highmnt	1000	305	300	300	—15
Hogan	3000	30	28	30	—1
Homestak	1500	7½	7½	7½	
Inland Cop	4500	36	34	35	
Intl Bornit	600	30	30	30	
Int Marin	36934	94	85	87	—9
In Mar C wt	8149	32	30	30	—8
In Prov Sil	3200	9	9	9	—1
Int Tech	700	1¼	1¼	1¼	
Jason Ex	600	25	25	25	
Jaye Ex	1500	7	7	7	
Jericho	4000	13	11½	11½	—2
Kalco	3000	33	31	35	—1
Kamad	5500	23	20	23	+1
Kamoops	4300	10	10	10	
Kopan	2800	9½	9	9	— ½
Lk Byrhse	13500	17	16½	16½	+ ½
Largo	2500	33	32	33	+2
Laronge M	8500	65	62	62	—4
Laura	750	17	17	17	—1
Lexington	500	38	38	38	
Lornex	350	850	835	835	—15
Marshall	1500	14	12	14	
Mercury Ex	3000	12½	12½	12½	
Mid West	6000	13	12	12	
Mtn Mng	11000	28	28	28	
Molymin	1000	11	11	11	
Mt Laurier	2500	110	104	109	+3
Mt Wash	1000	14	14	14	+1
Nat Nickel	500	34	34	34	+3
New Cinch	50	23	23	23	
New Cronin	7000	12	11	11	
N Privateer	5500	13	12½	13	
New Taku	84200	40	37	40	+6
New Terr	3500	12	12	12	+1
Nickel Hill	11500	50	45	45	—7
Norcan	2000	17	12	12	
Norex Res	31200	39	36½	36½	—2½
North Pac	7000	19	18	19	+1
NW Venture	600	78	78	78	—1
NW Kim	6000	50	46	49	
Oro	500	30	30	30	
Pac Asb rts	4500	2	1	2	
Pac Asb	24768	141	135	138	—3
Pacific Sil	2000	11	11	11	
Paramnt	1000	27	27	27	+3
Pathfindr	19600	102	95	97	+2
Peel	3500	10	10	10	
Pinebell	2500	14½	14	14	
Pine Lake	1000	15	15	15	—3
Pinnacle	1500	17½	17½	17½	
Plateau	9750	20	18	18	
Primer	500	12	12	12	
Pyramid	14500	55	54	55	+1
Quatsino	2000	10½	10	10	— ½
Radex	4600	90	81	85	—10
Radex Wts	400	25	25	25	
Ramid Intl	2500	32	30	30	
Rand Res	1000	40	40	40	
Reeves	400	190	185	190	
Riviera	5000	51	50	51	—1
Rockland	3000	25	5	25	—3
Ring Hill	1000	40	40	40	
Rose Pass	7500	18	16	16	
Ryl Agass	1000	45	45	45	
Sabina	24550	560	550	555	
Silbak Prm	1000	20	20	20	
Sileurian	1000	15½	15½	15½	
Slv Butte	3000	9½	9½	9½	
Silver City	1000	18	18	18	
Slv Shield	1000	183	155	155	—46
Slv Shld A	1000	65	65	65	—35
Slv Shld B	900	100	100	100	—4
Silverquick	100	10	10	10	
Slv Ridge	2500	8	8	8	
S Standard	6500	155	146	146	—9
Slocan	6062	56	54	54	—2
Spartan	2000	19	19	19	—1
Stall Lake	800	145	145	145	—4
Tasoko	330	30	22	28	+5
Tay River	1000	26	26	26	—1
Texacal Rs	6500	55	52	55	+5
Torwest	3000	34	32	32	
Trans Col	19500	29	28	29	—1
Trcon Res	1000	24	24	24	+1
Trojan	1948	51	45	50	+4
Utica	5650	40	35	35	—4
Valley Cop	1055	9¾	9½	9½	
Vananda	1500	7	5	5	—2
Ventures	5500	9	8	8	
Vestor	3500	73	71	71	—1
West C Res	2000	9	9	9	
Western M	500	330	325	330	
Yukon Rev	2000	23½	23	23	
INDUSTRIELLES					
Block Bros	100	400	400	400	+10
BC Sugar	100	$197⅞	197⅞	197⅞	
BC Turf	3000	4¼	4¼	4¼	
Cap Est	3100	1¼	1¼	1¼	
Capt Int	1800	$7⅛	7	7⅛	— ⅛
Computrx	3800	51	50	50	
Cor Cred Pr	100	13¾	13¾	13¾	
Crestwood	100	210	210	210	—10
Dawson Dev	600	6⅞	6¼	6¼	
Delta Rts	7840	20	15	16	—4
Delta Hotel	200	190	180	190	
Dist Seag	2400	52½	52½	52½	
Doman Pr	100	$35	35	35	
Doman	1300	97⅞	97⅞	97¼	
Eagle Ind	2150	$5½	5¼	5½	+ ¼
Field	900	$127⅛	123¼	123¼	— ⅛
Finning Tr	700	$13½	13½	13½	
Gt Nat Land	100	110	110	110	
Teouaw Mrn	250	185	185	185	
Ham Harvey	100	215	215	215	
Hys Canada	1200	225	220	220	—5
Imp Marine	1200	200	190	190	
Inter Brew	600	495	495	495	
Interplex	2500	64	60	60	
Ionarc	200	135	135	35	
Key Indust	100	17	17	17	
Keystone	200	350	340	340	
Laurentide	100	$8⅝	8⅛	8⅛	
Madill Ltd	900	56	6	6	
Nat Nur Ho	400	170	170	170	
Natl Nur Wt	700	50	50	50	
Neonex	600	390	390	390	—5
Nwl Finance	7	315	315	315	—15
Ocean Cem	100	$24⅛	24⅛	24⅛	
OK Holdings	200	$5⅛	5⅛	5⅛	
Pace	50	70	70	70	
PWA	1080	$12	11¾	12	+ ¼
Portcom	1100	110	105	105	—5
Potter Dis	105	380	380	380	+5
Q Brdcast A	500	$5¼	5	5	— ¼
Sandwell	450	$7⅝	7½	7⅝	+ ⅛
Geo Sparlin	400	175	165	165	
Steintron	100	06¼	6¼	6¼	— ⅛
Sun A	75	$32½	32½	32½	
Tokar	300	195	190	190	—10
H Walker	100	$37⅜	37⅜	37⅜	
Wall Redek	50	250	250	250	
W Bdcst Pr	100	$27	27	27	
West Pac	200	$6	6	6	
W Realty	700	$6⅞	6¾	6⅞	
PETROLES					
Albany Oil	8000	35	33	35	
Allied Rox	2400	70	69	70	+1
Ballindry	11800	132	122	130	+5
Bison	83	$10	10	10	
Canarctic	11500	40	39	39	—1
Commercl	2000	9½	9½	9½	
Dynalta	100	190	190	190	
Embassy	500	48	48	48	
Five Star	2000	15	15	15	
Ft St John	1000	89	89	89	
Freehold	62300	87	77	87	+12
Freehold A	3000	32	30	32	+7
Futurity	5000	24	23	24	+1
Giant Reef	200	23	23	23	
Manhattn	1823	36	35	36	+1
Merland Ex	1000	81	81	81	+1
Midland	4000	7½	7½	7½	
P R Pete	200	8	8	8	
Plains Pete	6500	29½	28	28	—2
Ponderay	1900	125	120	120	+5
Roy Cdn Vn	300	85	79	85	
S Pac Pete	3000	8	7	7	—1
Stampede	20250	106	101	106	+1
Sunlite	200	$7½	7¼	7¼	— ¼
Western Ex	2500	18	18	18	
BANQUES					
Bank BC	308	$20¼	20¾	20¾	
Bk Montreal	200	$15¾	15¾	15¾	

Total des ventes : 3,096,019.

Giffen Recreation arrive à une entente avec ses créanciers

Giffen Recreation Ltd, de Montréal, filiale du holding américain Giffen Industries Ltd, qui vendait à Bombardier Ltée sa filiale Moto-Ski en février dernier, vient d'annoncer qu'une entente est finalement intervenue avec ses créanciers. Ceux-ci ont accepté de retirer leurs requêtes en faillite, affirme le gérant général de Giffen Recreation, M. Jean Michaud.

Selon ce dernier, les créanciers ont accepté un programme de remboursement jusqu'à l'extinction complète des dettes exigibles d'ici mai prochain. Au total, les dettes qui ont fait l'objet d'une entente atteignent $4.4 millions, y compris les sommes dues aux gouvernements. Dix pour cent de cette somme a été payée comptant la semaine dernière, a déclaré M. Michaud; un autre 15 pour cent le sera à la fin d'août, 5 pour cent durant chacun des mois de septembre, octobre et novembre. La compagnie paiera 10 pour cent chaque mois par la suite, jusqu'à mai 1972.

Pour faire face à la sévère crise de liquidités qui menaçait son existence au début de l'année, Giffen Recreation Ltd s'est départie, en février, de sa filiale principale, Les Industries Bouchard Inc., de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, qui fabrique le motoneige Moto-Ski, ainsi que de deux importants distributeurs, M.S. Distributions Ltd et St-Hyacinthe Sport Ltée.

Pour absorber l'un de ses principaux concurrents (60,000 Moto-Ski fabriqués en 1969-70), Bombardier Ltée devait débourser $8,342,000 et accorder à Giffen une option portant sur 300,000 actions en cours de Bombardier.

Outre cette transaction, la compagnie a procédé à la réorganisation de ses activités, faisant porter ses efforts, selon une déclaration de M. Michaud à l'agence Dow Jones, sur la production et la vente des motoneiges et des bateaux de plaisance en aluminium.

A part Moto-Ski, cédée à Bombardier, Giffen Recreation possède Les Entreprises Lionel Inc. (Sno-Prince) et Boa Ski Inc. dans l'industrie de la motoneige. Aluminum Boats & Canoes Inc. (Princecraft) est la filiale qui fabrique des embarcations en aluminium.

Pour couper dans les frais d'administration, 32 employés de cadre ont été mis à pied, a également révélé la direction de la compagnie.

cote des grains

LUNDI 28 JUIN 1971

MARCHE A TERME:

	Ouv.	Haut	Bas	Clot.
WINNIPEG				
LIN				
Juil.	2.47	2.47	2.45⅝a	2.45⅝a
Oct.	2.50½	2.51½	2.50⅜a	2.50¾a
Nov.	2.50	2.51	2.50	2.50
Dec.	2.48½	2.49½	2.48¼a	2.48¼a
GRAINE COLZA				
VANCOUVER				
Juil.	2.88¾a	2.91	2.88¾a	2.90
Sep.	2.86⅝a	2.89	2.86½a	2.88¼a
Nov.	2.75¼a	2.80	2.75¼a	2.79¼a
Jan.	2.76	2.77	2.75⅞a	2.75⅞a
Mars	2.74	2.75	2.74	2.74¼a
GRAINE COLZA				
THUNDER BAY				
Juin	3.00	—	—	3.00
Oct.	2.82⅞a	2.83⅞a	2.81¼a	2.81¼a
Dec.	2.69¾a	2.70	2.69¾a	2.70
Mai	—	—	—	2.75¼a
AVOINE				
Juil.	76¼a	—	—	76¼a
Oct.	76¼a	76¼a	76⅛a	76⅛a
Dec.		76⅝a	76⅛a	75¾a
Mai	—	—	—	76
ORGE				
Juil.	1.20	—	—	1.20
Oct.	1.17½a	1.18	1.17¼a	1.17⅜a
Dec.	1.17⅜a	1.18	1.17	1.17
Mai	1.17½a	—	—	1.17½a
SEIGLE				
Juil.	1.11¾a	1.12	1.11¼a	1.11½a
Oct.	1.08¼a	1.09⅜a	1.08¼a	1.08½a
Dec.	1.09½a	1.09¾a	1.08⅝a	1.08⅞a

MARCHE AU COMPTANT:

AVOINE: 2 cw 76; ex 3 cw, 3 cw et ex 1 four. 73; 1 four. 72; 2 four. 69; 3 four 66; four. melangee 51.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.19¾a; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.17⅝a; 3 cw 2-rang et 1 four. 1.16¼a; 2 four. 1.14⅜a; 3 four. 1.11⅜a.

SEIGNE: 1 et 2 cw 1.11½a; 3 cw 1.06¼a; 4 cw 88½a; ergotee 86½a; sur voie 1.11½a.

LIN: 1 cw 2.45⅜a; 2 cw 2.40⅜a; 3 cw 2.20⅜a; sur voie 2.45⅜a.

GRAINE COLZA: No 1 Canadienne 3.00; No 2 Canadienne 2.85.

CHICAGO

	Ouv.	Haut	Bas	Clot.
BLE				
Juil.	1.59	1 60⅝a	1.58	1.59⅛a
Sep.	1.60½a	1.61¾a	1.58⅜a	1.59¼a
Dec.	1.64⅜a	1.66⅛a	1.62¾a	1.63½a
Mars	1.67½a	1.68⅞a	1.65⅜a	1.65½a
Mai	1.66½a	1.67¾a	1.63⅞a	1.64½a
MAIS				
Juil.	1.57½a	1.58¼a	1.54¾a	1.55¼a
Sep.	1.56¼a	1.57	1.53⅝a	1.53⅞a
Dec.	1.56	1.55¾a	1.51¼a	1.51¾a
Mars	1.60¾a	1.60⅞a	1.55⅜a	1.55⅝a
Mai	1.61¼a	1.63	1.57¼a	1.57⅜a
AVOINE				
Juil.	74⅝a	75⅛a	73½a	73⅝a
Sep.	74	74⅜a	72⅛a	72⅛a
Dec.	76	76⅜a	74⅜a	74⅜a
Mars	78⅛a	78⅛a	76¼a	76¼a
Mai		78½a	78¾a	78¾a
FEVES SOYA				
Jiol.	3.23	3.26⅜a	3.23	3.24¾a
Aout	3.24⅜a	3.26½a	3.24¼a	3.25⅜a
Sep.	3.22⅛a	3.26	3.22⅛a	3.23⅜a
Nov.	3.18½a	3.23¼a	3.18½a	3.20½a
Jan	3.23¼a	3.26¾a	3.22⅞a	3.24½a
Jan	3.23¼a	3.26¾a	3.23⅛a	3.24½a
Mars	3.26¼a	3.29¾a	3.25¾a	3.27¼a
Mai	3.28	3.31½a	3.27¾a	3.29

Ce que pense le "New York Times" de la décision du Québec

NEW YORK (AFP) — "Le rejet par le gouvernement provincial du Québec d'un nouveau projet de constitution canadienne n'est une bonne nouvelle que pour les séparatistes québecois", acrit le New York Times de samedi dans un éditorial.

Après avoir noté que le projet accordait un certain nombre de satisfactions au Québec, le quotidien newyorkais poursuit:

"Le véto du Québec nullifie trois années d'efforts et c'est la 5ème fois en quarante ans qu'un refus d'une province bloque une réforme constitutionnelle. M. Bourassa affirme que le véto n'empêchera pas sa participation à de futures tentatives visant à donner au Canada une constitution moderne; mais il sait qu'il s'écoulera probablement des années avant que le gouvernement fédéral et d'autres provinces s'estiment prêts à recommencer.

"Le danger reste que beaucoup de Québecois ayant contribué à donner à M. Bourassa et aux libéraux leur écrasante victoire de l'année dernière tirent de ce rejet la conclusion voulue par le dirigeant du Parti québécois, à savoir que "le Québec n'a pas sa place dans la fédération canadienne".

Lourd déficit de la balance commerciale des Etats-Unis

WASHINGTON (DJ) — Corrigé des variations saisonnières, le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis a atteint $205 millions le mois dernier.

C'est, selon le secrétariat du Commerce, la première fois en plus de 20 ans que les importations l'emportent sur les exportations deux mois de suite. Le déficit de $205 millions le mois dernier a, en fait, suivi un déficit de $214,700,000 en avril, alors qu'en mai 1970 on avait enregistré un surplus de $323,100,000.

Pour les cinq premiers mois de l'année, le surplus de la balance commerciale n'a atteint que $11,100,000 comparativement à un surplus de $1,078,200,000 pour la même période en 1970.

En mai de cette année, les exportations se sont élevées à $3,782,600,000, soit 6.8 p.c. de plus que les $3,543,100,000 d'avril et un peu plus que les $3,660,900,000 d'avril 1970.

Par ailleurs, les importations se sont élevées à $3,987,600,000, soit 6.1 p.c. de plus que les $3,757,800,000 d'avril et beaucoup plus que les $3,337,800,000 d'avril 1970.

Nouvelle émission Juin 1971

CITÉ DE CÔTE ST-LUC
(ILE DE MONTRÉAL)

$1,093,000 d'obligations

Nous offrons, sous réserve de notre confirmation:
$80,000 à 8% echéant le 1er juillet 1981

Prix: 100 et l'intérêt couru

RAYMOND CAMUS INC.

Courtiers en Valeurs Mobilieres
500, Place d'Armes, ch. 1140
Montréal, tel. 842-2715

TRÉSORIER

Le Défi
Une société canadienne de grand renom offre une occasion exceptionnelle d'accéder à un poste de haute direction. Les activités de cette compagnie dont l'actif dépasse $500 millions, s'étendent à l'échelle internationale. Les principales responsabilités de ce poste portent sur la planification des capitaux à court et long termes, le financement de la société, l'investissement des fonds, l'élaboration et la gestion des politiques de crédit de même que sur l'administration et la conservation des ressources financières. Les rapports étroits que le trésorier entretiendra avec les institutions financières et les milieux industriels et gouvernementaux, tant à l'échelle internationale que nationale, seront extrêmement importants pour la société. La rémunération tient compte des responsabilités élevées de ce poste. Lieu de travail: Montréal.

Le Candidat
Une carrière fructueuse dans la gestion financière constitue un facteur primordial dans le choix du titulaire de ce poste. De formation universitaire ou professionnelle, le candidat occupe de préférence un poste de trésorier ou de directeur des finances dans une société ayant un actif de plusieurs millions. Possédant une vaste expérience dans la planification des capitaux et la gestion de l'encaisse, il est en mesure d'évaluer les diverses possibilités de financement et de négocier des emprunts à court et long termes. Comme membre de l'équipe de direction, il peut analyser une situation sous ses multiples dimensions, prévoir toutes les éventualités et orienter les décisions administratives de la société.

Vous référant au dossier 11-503, veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement à MM. A. B. Migala et J. Corso, 1 Place Ville-Marie, Montréal. Téléphone: 861-7481.

P.S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
MONTRÉAL • HALIFAX • OTTAWA • TORONTO • WINNIPEG
CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER • LONDRES, ANGLETERRE
Représentés dans des villes importantes à travers le monde.

ADMINISTRATEURS DE DU PONT DU CANADA



R. J. RICHARDSON J. A. DALLAS

MM. Robert J. Richardson, de Montreal, et Joseph A. Dallas, de Wilmington, Delaware, ont été élus au Conseil d'administration de Du Pont du Canada Limitée. Dr. Richardson a été nommé vice-président exécutif de la compagnie en avril dernier. Il avait auparavant assumé diverses fonctions à la recherche et au développement, à la production, à la commercialisation et à la planification corporative. M. Dallas, qui est vice-président et membre du Comité exécutif et du Conseil d'administration de E.I. du Pont de Nemours & Company, possède une vaste expérience de la production, des ventes et de l'administration. L'élection de MM. Richardson et Dallas fait suite à une réunion spéciale des actionnaires lors de laquelle fut adopté un règlement portant de 10 à 12 le nombre d'administrateurs de la compagnie.

Hospitalité québécoise par excellence

"Marie et Denise doivent avoir terminé leur partie de tennis et nous attendre à la piscine"

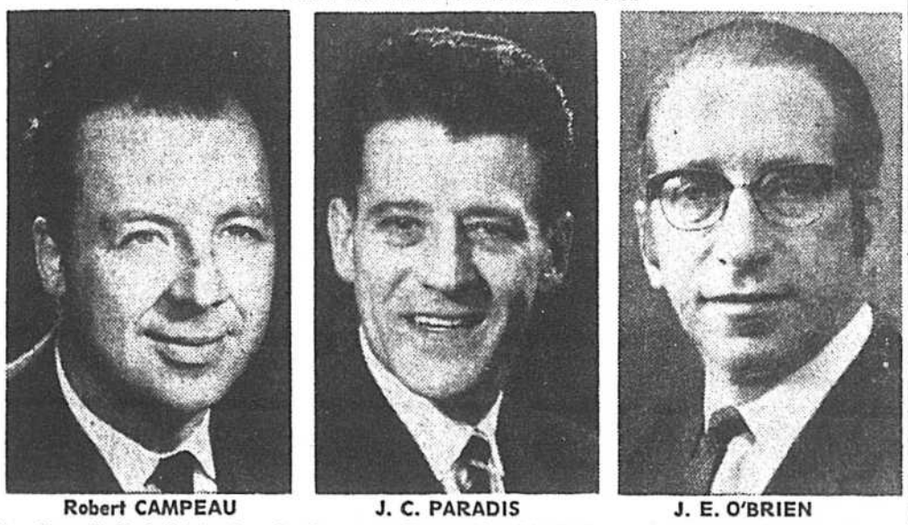


Pour vos vacances, choisissez l'endroit qui pourra combler tous vos goûts. Le Manoir Richelieu, de renommée mondiale, est un site merveilleux qui invite au repos, aux loisirs et aux vacances de rêve. L'air pur des montagnes se mélange à l'odeur fraiche de la brise du fleuve et aux parfums des cèdres et des fleurs sauvages. Le parcours de golf dans un panorama grandiose est parmi les plus beaux au pays. La piscine de grandeur olympique, avec sa terrasse au soleil et son bar, offre une détente complète. Si vous aimez le tennis, trois magnifiques courts "en tout cas" vous attendent, sous la direction d'un professionnel compétent. Si l'équitation, le badminton, la pêche, le billard, le ping-pong ou la pétanque vous plaisent, vous avez le choix. Puis, après une journée de détente, de sports et d'activités variées, un menu exquis, avec les meilleurs vins, vous accueillera dans la grande salle à manger d'une ambiance de château. Dans la soirée, vous danserez au son d'un orchestre dans la grande salle de bal du Club des Sports, ou encore vous pourrez vous promener sur la grande terrasse en comptant les étoiles au son des vagues qui viennent s'éteindre sur le rivage. Oui, le Manoir Richelieu offre vraiment l'hospitalité québécoise par excellence.



Le Manoir Richelieu
Pointe-au-Pic, Québec
Réservez dès maintenant en signalant à frais virés
Bureau de Montréal (514) 849-3521
Manoir Richelieu (418) 665-3701

CAMPEAU CORPORATION LIMITED



Robert CAMPEAU J. C. PARADIS J. E. O'BRIEN

Le Conseil d'administration de Campeau Corporation Limited, une compagnie des plus importantes et des plus diversifiées dans le domaine du développement immobilier, annonce l'élection de M. Robert Campeau au poste de président du Conseil, ainsi que la nomination de M. J. C. Paradis au poste de vice-président exécutif et de M. J. E. O'Brien au poste de secrétaire et vice-président de la compagnie. M. Campeau, l'une des personnalités prédominantes dans les milieux immobiliers canadiens, continuera d'exercer la fonction de président de la compagnie. M. Paradis a également été nommé au poste de vice-président exécutif de Canadian Interurban Properties Limited, la plus importante filiale de la compagnie. Depuis 17 ans, M. Paradis a détenu divers postes-clefs chez Campeau Corporation et ces compagnies précédentes. Avant de joindre la compagnie il était un dirigeant de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement. M. O'Brien joignit la compagnie en 1969 après avoir été à l'emploi du Trust Royal pendant plusieurs années. Il fut également nommé secrétaire de Canadian Interurban Properties Limited.

IPAF

UNE ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES AU SERVICE DE L'HOMME MODERNE
OFFRE UN SERVICE UNIQUE EN AMÉRIQUE AUX:
INDUSTRIELS PROFESSIONNELS HOMMES D'AFFAIRES

INSTITUT DE PLANNING ET D'ADMINISTRATION FINANCIÈRE INC.

TOUR DE LA BOURSE, 800 PLACE VICTORIA, SUITE 3704, MONTRÉAL 115, QUÉBEC, 861-0491

IPAF

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
Acres A pr	50	$37¼	37¼	37¼	— ¼
Alta Gas T	1000	$44¼	44¾	44¾	— ½
Alcan	4160	$22⅜	22⅜	22⅜	
Anglo—Cn	100	475	475	475	
Asbestos	162	$34½	34½	34½	— ½
Bank fl	985	$15⅜	15¾	15⅞	+ ¼
Bank NS	700	$26¼	26	26¼	+ ⅛
Bq Deprg	100	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Bell Canad	2255	$46⅞	46¾	46¾	+ ⅛
Bell A pr	126	$51½	51½	51½	— ¼
Bombrder	225	$14	14	14	
Border C	200	$12½	12	12½	— ¼
BP Oil Gas	100	660	660	660	—10
Can Cem L	25	43	43	43	
Cdn Brew	250	72⅛	73⅛	73⅛	+ ⅛F
CDN Cable	100	12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
C Im	1100	23½	23¼	23½	+ ⅛
C Int Pw	675	21⅜	21⅜	21⅜	— ⅛
CP Inve w	550	325	320	325	
CPR	313	60¾	60¼	61	+ ½
Cdn Salt	303	16¼	16¼	16¼	
Cent Del	550	14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅛
Cockfield	500	6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Cominco	15 0	22¾	22¾	22¾	— ⅛
Cygnus B	200	5	5	5	
Distl Seag	200	$52¾	52¾	52¾	+ ¼
Dome Pete	710	97	97	97	+3
Domtar	300	14	14	14	— ⅛
Du Pont	100	$15½	15½	15½	— ⅛
Fin Coll	100	$10¾	10¾	10¾	
Gt West Int	1100	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Grissol F	100	7	7	7	— ⅛
Home A	760	$31¼	31	31¼	+ ¼
Huds Bay	1030	$22¼	22¼	22¼	+ ⅜
Hud Bay Co	513	$18⅞	18⅞	18⅞	— ⅛
HB Oil Gas	500	$46	46	46	+ ⅝
Hunter D	100	12	12	12	
Husky Oil	200	$15½	15½	15½	
Imp Oil	4332	$24½	24¼	24⅜	
Int Nickel	6055	$37⅜	36⅞	37	— ¼
Int Util	1200	$41	40¾	41	+ ⅛
Int Nickel	6055	$37⅜	36⅞	37	— ¼
Int Util	1200	$41	40¾	41	+ ⅛
Intpr Pipe	50	$28¼	28¼	28¼	
Ivaco	1075	$15	14⅞	15	+ ⅜
Labatt pr	75	$25	25	25	
La Veren	500	$11	11	11	
Lob Co B	200	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Loeb M	500	385	385	385	+5
MB Ltd	50	14	23⅞	23⅞	— ⅜
Maanason	5000	10⅛	10	10	— ¼
Mass Fer	850	10½	10⅜	10½	
Micrsyst	295	$5½	5⅜	5⅜	+ ⅛
Moore	600	36¼	36	36	
Noranda	270	$35⅝	35⅛	35⅜	— ⅛
Nor Ctl G	200	$15¾	15¾	15¾	
Pac Pete	200	$30¼	30¼	30¼	+ ½
Pow Corp	2257	$5½	5½	5½	— ⅛
Price Com	200	$7⅝	7⅝	7⅝	
Rapid D	200	$5⅜	5¼	5⅜	+ ¼
Reitman A	312	$26⅞	26⅞	26⅞	— ⅛
Rio Algom	500	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Royal Bank	3650	$26¼	26⅛	26¼	+ ¼
Scot Lasal	1315	$30¼	30	30¼	+ ¼
Scotts	500	$13¾	13¾	13¾	
Shell Inv p	100	37	37	37	— ¾
Simpsons	300	$20⅜	20⅛	20⅛	+ ⅛
SocGn F	200	325	325	325	+25
Steel Can	750	$26⅛	26	26	
Texaco	300	$32⅛	32	32	— ⅜
Tr Can PL	1350	$33	33	33	
Trans Mt	200	$23⅜	23⅜	23⅜	
Un Carbid	100	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
U Corp B	1500	$16½	16⅜	16½	+ ¼
Walk GW	520	$37¼	37	37¼	+ ¼
Westcst	600	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
Zellers	1600	$18½	18½	18½	+ ¼

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Banque Can. Nationale	$0.18	tr.	01-08-71	30-06-71
Dominion Dairies	$0.20	tr.	23-07-71	08-07-71
Locana Mineral Hldgs	$0.40		22-07-71	30-06-71
Metropolitan Trust	$0.30	s.	16-08-71	02-08-71
Nat. Nursing Homes	$0.05		02-08-71	15-07-71
Silverwood Industries	$0.20	tr.	01-10-71	31-08-71
Standard Broadcasting	$0.07	tr.	08-10-71	17-09-71
Craig	$0.02	tr.	15-07-71	02-07-71
B.C. Sugar Refinery	$0.20	tr.	30-07-71	09-07-71
Standard Products	$0.25	tr.	20-07-71	09-07-71
Reyfund	$0.03	tr.	21-07-71	30-06-71
General Bakeries	$0.03⅓	tr.	31-07-71	15-07-71
Bank of Nova Scotia	$0.21	tr.	02-08-71	30-06-71
Huron & Erie Mortgage	$0.15	tr.	01-10-71	03-09-71

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10.30	Ch net
A - B					
AbbtLb 1.10	1866	66	66	66	+ ½
Adrs .45g	30	43¼	43	43¼	+ ¾
Admlrl	5	17⅞	17⅞	17⅞	+ ¼
AirRed .40g	5	23½	23½	23½	
Alcan 1	4	21⅝	21⅝	21⅝	
AllegC .10g	17	13¼	13¼	13¼	+ ⅛
AllegL 1.40	5	23⅛	23⅛	23⅛	
Alld C 1.20	22	31½	31⅜	31⅜	+ ⅜
AllisC .15g	4	14	14	14	
AmHess .15d	17	69⅞	69½	69⅞	+ ⅞
AAirlin .80	36	27¼	26⅞	27¼	+ ⅜
ABrnd 2.20	20	43½	43½	43½	+ ⅛
ABC 1.20	9	44⅝	44½	44⅝	
AmCan 2.20	39	35⅜	35⅛	35⅛	— ⅛
ACyan 1.25	19	32⅜	32⅛	32⅜	
AmElP 1.70	24	27⅞	27⅝	27¾	+ ⅛
AHome 1.70	14	76⅝	76⅛	76⅛	— ¼
AHosp .25	554	34¼	34	34¼	+ ⅛
AmMot	17	6	6	6	
AmStd .40	7	22¾	22⅝	22¾	+ ¼
AT T 2.60	144	45	44¾	45	+ ¼
Anacon 1	21	18½	18⅜	18½	+ ⅛
Apeco .45	4	11½	11½	11½	
Arlans	2	8½	8½	8½	
Armco	31	17⅞	17½	17⅞	+ ½
ArmC 1.60	21	35¼	35⅛	35¼	— ⅛
ArmRu 1.60	1	35½	35½	35½	
AtlRich 2	100	70⅝	70	70½	+ ½
Avco	4	12⅜	12⅜	12⅜	
Avon 1.30	8	108¼	108	108¼	+ 1¼
Babck .50	29	40	40	40	
Bath .20	11	33	32⅞	33	+ ¼
Baxtr .11	31	31	30⅞	31	+ ⅜
Beckmn .50	2	37⅜	37⅜	37⅜	+ ⅛
BeechA .60	2	17⅛	17⅛	17⅛	
BellH .60	3	48½	48¼	48½	+ ⅛
Bndix 1.60	7	37¾	37¾	37¾	— ¼
BenF 1.60	25	56¾	56¼	56¼	
BethSt 1.20	172	21⅞	21⅝	21⅞	+ ⅜
BlackD .88	8	73½	73½	73½	+ ¼
Boeing .40	40	18¾	18⅝	18⅝	— ⅛
Bordn 1.20	19	26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅜
BristMy 1.20	33	62¾	62½	62⅝	— ⅜
Brnswk .12	22	33¼	33	33	
Bucy 1.20	7	27⅜	27½	27⅜	+ ¼
Budd	6	10¾	10⅝	10⅝	
BurlIn1.40	9	37⅜	37⅜	37⅜	
Burrghs .60	46	126½	126	126½	+ 1¼
C					
CampS 1.10	32	33⅛	33	33⅛	+ ⅛
Carrier .60	16	37	36⅞	37	
CartW .40a	5	16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
CatTr 1.40	13	48¾	48¾	48¾	— ⅛
Celanese 2	14	71¼	71¼	71¼	
CessnaA .60	3	24⅛	24⅛	24⅛	+ ⅛
ChesOh 4	6	60½	60⅛	60½	+ ¼
ChrisCft	1	7⅛	7⅛	7⅛	
Chrslr .60	61	26¾	26½	26¾	+ ⅛
CITFn 2	2	41⅞	41⅞	41⅞	+ ⅛
CitSv 2.20	29	42⅜	42¼	42¼	— ⅛
CocaC 1.58	33	101¾	100¾	101¾	+1¼
ColPal 1.40	7	46¼	46	46	
ColtAik	13	25½	25¼	25¼	— ⅜
CollinR	8	14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅜
CBS 1.40b	98	45½	45	45½	+ ⅝
ColuGas 1.76	7	34¾	34⅝	34⅝	— ⅛
CmEd 2.20b	46	366	362¼	362¼	+ ¼
COllRef .60	X4	14¾	14¾	14¾	+ ¼
ConEd 1.80	36	25½	25⅜	25⅜	+ ⅛
CFds 1.20	10	45	44⅞	44⅞	
ConCan 1.60	59	37	36¾	36¾	— ¾
ConOil 1.50	44	34⅞	34⅜	34⅞	+ ⅝
CnrData	86	59½	59	59½	+ ¾
CPCIntl 1.70	56	35	35	35	+ ⅛
Crane 1.60b	1	39⅝	39⅝	39⅝	+ ¼
Cr Zell 1.20	22	34¼	34¼	34¼	— ⅜
Culligan .28	1	16⅝	16⅝	16⅝	— ¼
CurtWr	2	11	10⅞	10⅞	+ ⅛
Cyprus 1	1	40¾	40¾	40¾	
D - G					
Dartl .30b	1	42	42	42	
Deere 2	2	43⅞	43⅞	43⅞	+ ¼
Dexter .24	4	19¾	19¾	19¾	— ¼
DiaSh 1	11	18½	18½	18½	— ¼
Disney .20	150	112½	111	112½	+1½
Diversin .36	1	9⅜	9⅜	9⅜	— ⅛
DowC 2.70	10	99¼	99¼	99¼	+ ⅜
DresIn 1.40	2	31⅛	31⅛	31⅛	+ ¼
duPon 2.50g	13	136	135¾	136	+ ¼
DuqLt 1.66	5	23⅛	23¼	23⅜	
EastAir	60	19	18⅝	19	+ ¼
EastK 1a	66	76¾	76½	76½	+ ⅝
Elect As	3	7½	7¼	7¼	— ⅛
ElPasNG 1	18	18¼	18⅛	18⅛	— ⅛
EmEl 1.16	9	73½	73¼	73½	
ESB 1.20	4	30⅜	30¼	30¼	— ¼
EthylCp .84	12	22½	22½	22½	+ ½
ExCel 1.25	1	19¼	19¼	19¼	
Fairch	144	43⅜	43	43⅜	+1⅛
FedPac	1	16⅛	16⅛	16⅛	
Firest 1.60	5	50⅝	50½	50⅝	+ ¼
FstChf	81	23	23	23	
Flintkote 1	82	25½	24⅞	25⅜	— ⅜
FlaPw 1.68	43	45¾	45⅝	45¾	+ ⅜
Ford 2.40	22	60⅜	60¼	60⅜	+ ¼
Frueh 1.70	13	35¾	35½	35¾	+ ¼
GAF .40	7	12⅝	12½	12⅝	
GenDyn	2	26½	26½	26½	
GenEl 1.40	130	59¼	58¾	59	ç ½
GFd 1.40	21	37½	37¼	37½	+ ⅛
GMC 1.70g	179	77¾	76⅞	77¾	+1
GPubU 1.60	40	22½	22⅜	22½	+ ⅛
GTelE 1.52	64	30⅝	30¼	30½	+ ⅜
GTire 1b	18	24½	24	24⅜	+ ⅜
GaPac .80b	35	47¾	47⅝	47¾	+ ½
Gillette 1.40	13	45¼	45	45¼	— ⅛
Goodrh 1	27	28½	28⅜	28⅜	
Gdyr .85	66	32	31¾	32	
Grace 1.50	8	30⅜	30¼	30⅝	+ ½
GrndU .80	10	29¾	29¾	29¾	
GtA&P 1.30	7	25¾	25½	25½	
G W Fin	241	22¾	22¾	22¾	— ¼
GrnGt .96	1	26⅜	26⅜	26⅜	+ ¼
Greyhnd 1	141	21⅝	21⅜	21½	+ ⅛
GrumAir 1	4	16⅞	16⅞	16⅞	+ ⅛
GulfO 1.50	51	31	30⅞	31	+ ⅜
GulfW .50	53	27½	27¼	27½	+ ⅜
H - L					
Harrisl 1	3	57½	57½	57½	— ¼
Heinz 1	5	42⅜	42⅜	42⅜	+ ⅛
HeleneCurt	3	7⅞	7⅞	7⅞	+ ⅛
HershF 1.10	1	29¾	29¾	29¾	— ⅛
Hobart 1.20	7	57⅛	57⅛	57⅛	
Hmstk .40	17	24⅝	24½	24½	+ ⅛
Hnywl 1.30	17	103	103	103	
HFC 1.20	18	47½	47½	47½	— ½
Howmet .70	7	16⅜	16⅛	16⅜	
IllCent 1.14	2	34⅝	34⅝	34⅝	— ⅜
INA 1.40	19	48⅜	48¼	48⅜	ç ¼
IngRand 2	10	57	57	57	+ ¼
InlandStl 2	12	27⅜	27⅜	27⅜	— ¼
Interco 1.20	1	46⅝	46⅝	46⅝	— ⅛
IBM 5.20	78	313½	311¾	313½	+1¾
IntFF .60b	3	73½	73½	73½	— ½
IntHar 1.40	21	27½	27⅜	27⅜	
IntMnr	3	18¼	18¼	18¼	
IPap 1.50	9	34⅞	34¾	34¾	— ⅛
Ipco .34	11	15¾	15½	15½	— ¼
ITEC .60	21	32¼	32⅛	32⅛	— ½
JnMan 1.20	11	37¾	37⅜	37¾	— ⅛
JohnJ .40a	18	93	92½	93	+1
JoneL .25g	8	13⅜	13⅛	13½	+ ⅛
Joy 1.40	8	53	52¾	52¾	— ⅛
KaisrAl 1	6	31¼	31⅛	31⅛	+ ½
Kellogg 1	11	24¼	24¼	24¼	
Kendall .60	11	35⅞	35⅝	35⅞	— ¼
Kennec 2	106	32⅞	32½	32⅝	— ½
KerM 1.50	7	132¼	132¼	132¼	+1
KimbC 1.20	13	30¾	30¾	30¾	+ ⅛
KLM 2.22e	2	46¾	46½	46¾	⅝
Kraftco 1.70	10	43	43	43	
Kresge.50	8	85¼	84¾	85¼	+ ½
Leasco	19	18⅛	18	18⅛	+ ¼
LehPC .40	1	14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
LibMcN	2	8	8	8	
LiggM 2.50	1	53¾	53¾	53¾	
Ling	243	14½	13¾	14½	+ ⅞
Litton .50t	23	30½	30½	30½	
Lock A	15	9⅞	9¾	9¾	
Loews 1	34	52½	51¾	52½	+1¼
LukensS .60	5	18¼	18	18¼	+ ⅛
M - N					
Macy	4	41	40¾	41	+ ½
Mgnvx 1.20	102	50½	50⅛	50⅜	+ ⅛
Manpow .72	1	38	38	38	
Marath 1.60	12	39½	39	39½	+ ⅛
Marcor .80	16	36	35¾	36	
MartM 1.10	7	21	21	21	ç ⅛
MascoCp .28	1	58¼	58¼	58¼	— ¾
MassF	1	10⅛	10⅛	10⅛	
McDon	13	59¼	59	59¼	+ ⅜
McDD .40b	8	34½	34½	34½	+¼
McGE 1.40	7	40¾	40¾	40¾	— ⅛
McGrH .60	81	19¼	19¼	19¼	
Memrx	74	42¼	41¼	41¾	+1¼
MGM	17	19⅜	19⅜	19⅜	+ ¾
MidldR 1.40	12	30	30	30	
MMM 1.85	49	118¾	117¾	118⅜	+1⅛
Mobil 2.60	87	55¼	54⅞	55¼	+ ⅛
MohkD	30	34⅞	34¾	34¾	+ ⅛
Msant 1.80	6	45½	45	45½	+ ⅛
Motrla .60	27	83¾	82⅝	83¾	+1½
Nabisco 2.20	9	49	49	49	+ ⅛
NatCan .45	3	26⅝	26⅝	26⅝	— ⅛
N Cash .72	148	46¾	46¼	46¾	+ ⅜
NDist .90	18	16½	16¼	16¼	— ⅛
Nat Geni .20	28	24⅝	23⅞	24⅜	+ ¾
NGyps 1.05	13	209	20¼	20¼	— ¼
Newmt 1.04	40	33¾	33¾	33¾	+ ⅛
NiaMo 1.10	12	16¼	16⅛	16⅛	— ⅛
NA Rk 1.20	18	28⅛	28⅛	28⅛	— ⅛
NwstAir .45	27	28⅞	28½	28⅞	+ ½
NortS	10	50¼	50¼	50¼	
O - S					
Occidt 1	37	18	17⅞	18	+ ¼
OlinCp .88	11	20	20	20	+ ¼
PacGE 1.64	15	31¾	31⅝	31¾	— ¼
PanA	268	12¼	11⅞	12¼	+ ⅜
PenCn	8	47⅜	47⅜	47⅜	
PennyJC 1	10	65⅜	65⅛	65¼	+ ¼
Pennzo .80	34	28¾	28½	28¾	+ ⅛
PepsiCo 1	2	56⅜	56⅛	56⅜	+ ⅛
Pfizer .60a	9	38	38	38	— ⅛
PhelD 2.10	105	39¾	39½	39¾	— ⅛
PhilMr1.2 0	10	61	61	61	— ¼
PhilP 1.30	55	31⅞	31½	31⅞	+ ⅛
PitneyB .68	10	28¾	28¾	28¾	+ ¼
PitsIn .60b	x16	47½	47½	47½	+ ¼
Polroid .32	86	111¾	111⅛	111¾	+ ⅛
ProcG 1.40	13	64⅝	64⅜	64½	— ⅛
PIlmn 2	15	52	52	52	+ ¼
Ralst .70	10	32¾	32¼	32¾	+ ⅜
RCA 1	59	38⅞	38½	38⅞	+ ⅜
RepSt 1.60	15	24⅞	24⅝	24¾	+ ⅛
Revere 1	2	22¼	22¼	22¼	— ¼
RexCh 1.50	3	33¾	33¾	33¾	— ¼
RichM 1	3	62	62	62	+ ¼
Ronsn .05d	12	7½	7½	7½	
RCCola .54	14	23⅞	23¼	23⅞	+ ⅜
RoyD 1.04g	4	41¼	41⅛	41¼	+ ⅛
Safew 1.30	12	34½	34½	34½	
SaFel 1.60	3	28⅜	28⅜	28⅜	— ⅛
Schlbg 1.40	23	130	129½	130	+ ½
SCM	13	19⅜	18⅞	19⅜	+ ⅜
ScottPap 1	21	23¼	23	23¼	+ ⅛
SrsR 1.40	7	86	85⅞	85⅞	
ShellO 2.40	41	46¾	46¾	46¾	+ ¾
Simmn .80	2	32⅞	32⅞	32⅞	+ ⅛
Singer 2.40	31	73⅞	73¾	73⅞	— ⅛
SmifA 1.40	1	50⅝	50⅝	50⅝	+ ¼
Smith KF 2	1	50½	50½	50½	+ ¼
SouPac 2	5	40⅛	40⅛	40⅛	
SouRy 3a	5	70½	70⅛	70½	+ ¼
SpryR .40g	32	33½	33⅜	33½	+ ⅛
StdBr 1.60	23	44½	44	44½	+ ⅛
StOCal 2.80	33	56¼	55⅞	56	
StdInd 2.30	15	61¾	61¾	61¾	
StdNJ 1.80g	55	74¾	74⅝	74¾	+ ⅛
StdOh 2.70	7	86	85¾	86	
SterlDr .80	14	43⅛	43¼	43⅛	
StewW 1.80	2	30	30	30	+ ⅜
StudW 1.20	12	61½	61¼	61½	+ ¼
SunOil 1b	10	53¼	53¼	53¼	+ ⅛
Sunbm .80	30	28½	28½	28½	+ ⅛
Swift .70	14	39⅛	39¼	39⅛	+ ⅜
T - Z					
Teledn .63f	32	26¼	25⅞	26¼	+ ¼
Tenco 1.32	118	26⅛	25⅞	26⅛	+ ⅛
Txco 1.60	102	35	34⅝	35	+ ⅜
TexGS .60	279	20½	20	20½	+ ¼
Textr .90	9	29	29	29	
Thiok .40	1	9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
Time 1.90	9	47¾	47½	47¾	+ ¼
Timkn 1.80	4	38	37¾	37¾	— ¼
ToolR .99f	11	26	25½	26	+ ⅜
Transm .55	23	16⅛	16	16	
Transctl	17	7⅛	7	7	— ⅛
TriC 1.39g	7	28⅛	28	28⅛	+ ¼
TRWInc 1a	38	39	38¾	38¾	— ⅛
TwntC	11	10	10	10	+ ¼
UALInc	50	34½	33⅞	34½	+ ¼
UniINV .83g	1	31¼	31¼	31¼	— ¼
Un Carb 2	26	46⅜	46	46⅜	+ ⅛
UOilC 1.60	13	36¼	36¼	36¼	
UAir 1.80	40	36⅜	36¼	36⅜	— ⅛
UnCp .25g	4	8¼	8¼	8¼	— ¼
UnFin Cal	2	9⅜	9⅜	9⅜	
UnNuclr	3	19¼	19¼	19¾	+ ¼
USGyps 3	2	60¼	60½	60½	— ½
USSmlt 1	2	25	25	25	
USSt1 2.40	86	31⅞	31⅝	31⅞	+ ½
UnivO .40	127	22⅛	21¾	22	+ ⅜
WarL 1.20	41	76⅝	76⅛	76⅛	— ⅜
WUnion 1.40	11	42⅞	42¾	42⅞	
WstgEl 1.80	8	89	88⅝	88⅝	— ⅜
WheelP Stl	4	15⅞	15⅝	15⅞	+ ⅜
WhitC .40b	26	26½	26¼	26½	+ ¼
WhteMt	4	23¼	23¼	23¼	+ ⅛
Wwth 1.20	35	47¼	46⅝	47¼	+ ⅝
Zenith 1.40	6	52⅝	52⅝	52⅝	+ ⅛

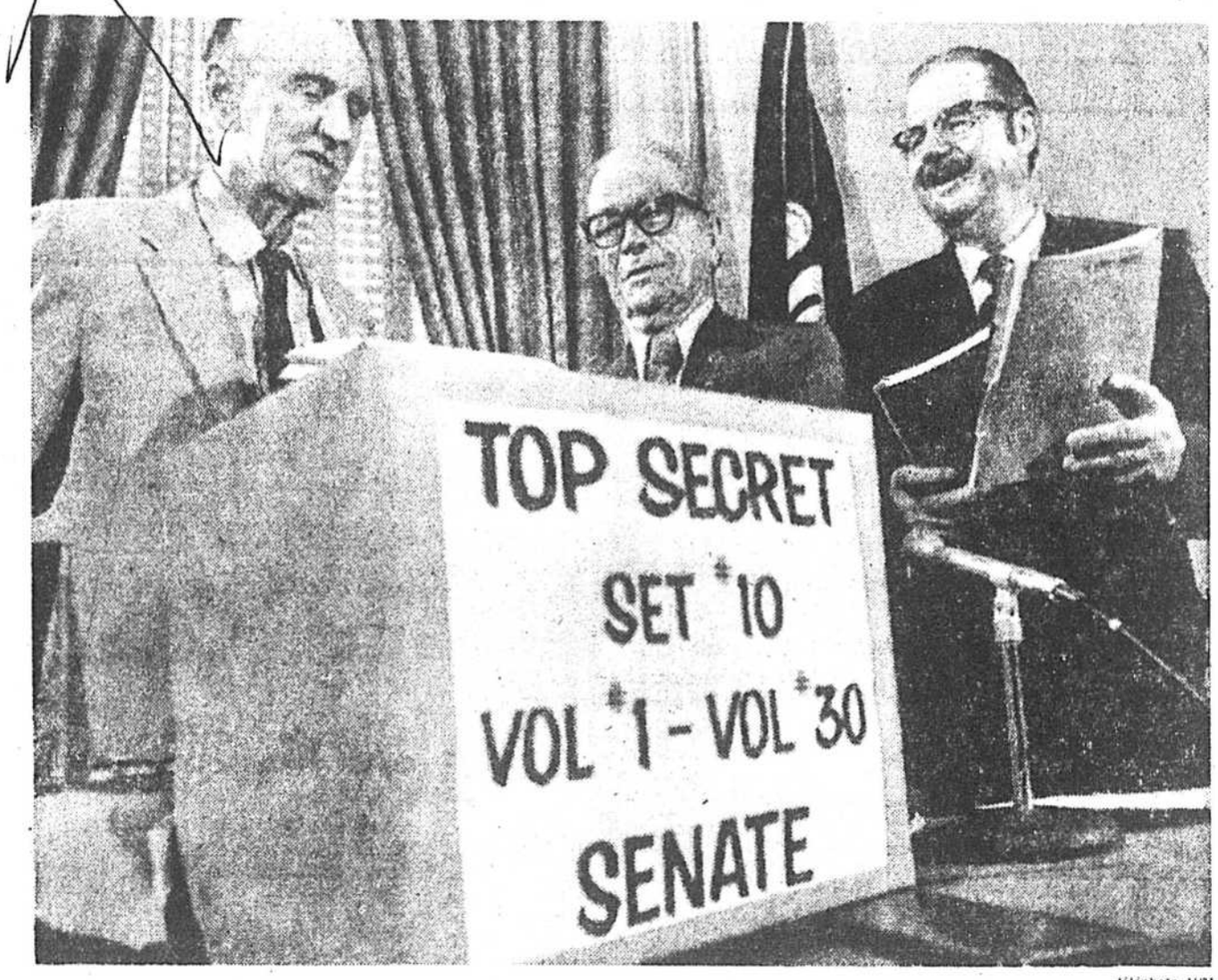
americaine

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10.30	Ch net
AllArt	2	3¾	3¾	3¾	+ ⅛
Barnes E	3	15⅞	15⅞	15⅞	+ ¼
Brascan 1b	33	18½	18¼	18½	
CampCh	22	6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
C Javln .44f	16	14¼	14¼	14¾	+ ½
Carnat 1.20	8	89	88	89	+1½
CnCdnF	4	1 3-16	1 3-16	1 3-16	
Creole 2.60a	12	24	23½	23⅞	+ ¼
CwnCP 1.22f	5	335	34¾	34¾	
DCA Dev	5	15	15	15	+ ⅛
Dome Pet	30	95	92⅜	95	+2¾
Dynalec	1	7	7	7	+ ⅛
[illegible]	1	15¼	15¼	15¼	— ⅛
[illegible]	52	23⅞	23⅞	23⅞	— ⅛
[illegible]	1 2	15-16	2 15-16	2 15-16	
NewPk	1	3½	3½	3½	
Nicolar A	3	3	3	3	
PeelEl	1	20⅜	20⅜	20⅜	
Plantind	10	12¾	12½	12¾	+ ½
ScurryRain	2	19⅜	19⅜	19⅜	+ ¼
Syntex .40	135	69⅜	69	69	+ ⅜
UnAsb .07	3 4	11-16	4 11-16	4 11-16	
Whelab .60a	2	23⅜	23⅜	23⅜	
WoolLtd					.09g
	2 1	13-16	1 13-16	1 13-6	— ⅛

titres au comptoir

Amal Kirkland	1000	60	60	
Avilia	100000	15	15	
Bald Mtn	3000	5½	5½	
Bantam Mng	3000	39	39	
Bell Tele Pr	200	$53⅛	53⅛	
Bell Can Pr Wi	950	$52¾	52¾	
Belore	1000	20	20	
Clearwater	7500	30	25	
Cons Montclerc	500	9	9	
Dasson	2500	6	6	
Disraeli	9000	46	38	
D L P Div	3500	215	210	
Dom L 53 x 4 pr	160	$10½	10½	
Dynaco Res	500	78	78	
E C S L	260	$8½	8½	
Golden Age	1200	50	50	
Grt Lk Nick	1050	26	27½	
Hammond Inv	100	200	200	
Hughes Ind	2000	200	225	
Indian Mtn	2500	75	70	
Kallio Iron	100	185	185	
Mns Iberville	1000	47	47	
Lyndhurst	2000	1	1	
Mandarin	1600	27	27	
Maple Leaf	13100	55	55	
Maracambeau	2000	24	24	
Medipak	5500	260	250	
Mistassini Ur	1500	60	60	
Mult Access	5200	127	120	
Murky Fault	1000	90	90	
Naganta	2000	30	30	
Nemrod Mng	1000	25	25	
New Bedford	2000	34	34	
Nordex Exp	1500	60	60	
Panacea	500	58	58	
Pan Amer Mns	13700	46½	37½	
Pizza Pan	1000	245	200	
Polcon	800	$6½	5¾	
Pure Copper	1000	33	33	
Revenue Prop	500	85	85	
S L Divers	2400	$6	5¼	
Santa Helena	13000	70½	65	
Sklar



téléphoto UPI

Des secrets lourds à porter

Le Pentagone a envoyé hier au Sénat des exemplaires des documents secrets à partir desquels le "New York Times" a tiré sa version des événements de la guerre d'Indochine. C'est le sénateur Allen Ellender (au centre), démocrate de Louisiane et président par intérim de la Chambre haute du Congrès américain, qui en a accusé réception. Il les a ensuite remis au sénateur Mike Mansfield (à gauche), le leader de la majorité démocrate, et au sénateur Hugh Scott, leader des républicains, le parti minoritaire au Sénat.

La Cour suprême des USA retarde ses vacances pour statuer sur l'affaire des dossiers secrets

par Vital SACHARENKO

NEW YORK (AFP) — La Cour suprême retarde ses vacances, Daniel Ellsberg se constitue prisonnier, les 47 volumes des "dossiers secrets du Pentagone" sont remis au Congrès sur ordre du président des Etats-Unis. Et l'affaire continue.

Telle était la situation hier soir sur le front de la bataille autour de deux abstractions: la liberté de la presse et le droit du gouvernement de garder secret ce qui lui plait.

Que la Cour suprême ait préféré prolonger sa session, se terminant hier, plutôt que de bâcler un verdict gros de conséquences est à l'honneur de neuf sages qui la constituent. D'autant que, pour terminer sa "saison", cette Cour, dont les décisions sont finales et font loi, avait une charrette chargée à expédier. Elle a absous Cassius Clay, en lui reconnaissant le droit de ne pas faire son service militaire, commué trente-cinq peines de mort, interdit les subventions aux écoles privées, et expédié un certain nombre d'affaires courantes. Il lui reste le "gros morceau", avant de partir en vacances jusqu'en octobre. Le "New York Times" et le "Washington Post" ont-ils le droit de publier des extraits d'un dossier du Pentagone estampillé "ultra-secret"? Le gouvernement a-t-il le droit de réclamer une censure préalable au nom d'un concept mal défini de sécurité de la nation?

Il y a fort à parier que même après que la Cour suprême aura trouvé une réponse à cette quadrature du cercle la controverse ne sera pas termniée. L'acte par lequel la Cour suprême doit trancher s'appelle un "ruling". Or, "to rule", en anglais, c'est "gouverner". C'est donc plus qu'un acte de simple jurisprudence. Et si l'on considère l'enjeu, si l'on considère aussi la "légalomanie" américaine en toute chose, on comprend tout le bruit et toute l'importance qui accompagement "l'affaire". Sous d'autres cieux elle aurait été réglée par une simple saisie de journaux "délinquants" dans les kiosques, laissant à la justice le rôle des légendaires carabiniers.

Il suffit de se baisser pour ramasser à pleines mains les questions auxquelles la Cour suprême doit répondre et pour lesquelles il n'y a pas de réponses satisfaisantes. En prenant en vrac tout ce qui se dit ou se publie à ce sujet aux Etats-Unis en voilà quelques échantillons: Est-ce parce qu'un fonctionnaire anonyme armé d'un tampon de caoutchouc estampille à la chaine "ultra-secret" 47 volumes au Pentagone que l'opinion publique n'a pas le droint d'en lire le compte rendu dans les journaux? Est-ce, au contraire, le contenu de ces 47 volumes qui en fait un secret? En pratique, ce n'est pas pensable. D'ailleurs, qui des juges, des journaux, du gouvernement, a lu la totalité des 47 volumes et peut se prononcer?

Autre question : le gouvernement invoque la sécurité de la nation pour réclamer l'interdiction de publier. Or, la sécurité de la nation est considérée par la presse américaine comme une définition très élargie de la notion de sécurité tout court. Elle s'applique aussi bien à l'arrestation des frères Berrigan, qui ont mis à sac les fichiers des bureaux de recrutement, qu'à la pratique des tables d'écoute (autorisée "si la sécurité de la nation" est menacée), ou a l'entassement dans les paniers à salade de jeunes manifestants anti-guerre. La Cour suprême aura-t-elle aussi à statuer sur la signification exacte de la sécurité de la nation?

Pour changer de bord on peut citer l'avis des sommités universitaires que personne ne soupçonne de connivence avec le pouvoir, qui accordent au gouvernement une large zone d'ombre confidentielle à l'abri de laquelle les affaires d'Etat peuvent se traiter plus sérieusement qu'au café de commerce. Mais ils critiquent le système de classification adopté dans les ministères, qui semblent jouer du tampon "secret" au petit bonheur la chance et parfois pour reléguer certaines "bavures" aux oubliettes. Ce qui n'empêche pas les dits ministères de susciter des "fuites" lorsque cela les arrange. La Cour suprême aura-t-elle aussi à édicter un système de classification des documents secrets?

Kennedy avait dû renoncer à un plan de désengagement

BOSTON (UPI) — Le "Christian Science Monitor" publie aujourd'hui de nouvelles révélations tirées du rapport "secret" du Pentagone. Il apparait qu'en juillet 1962, le président Kennedy avait mis à l'étude un plan visant à réduire progressivement l'effectif des troupes américaines au Vietnam mais que le projet avait finalement capoté en mars 1964. Le plan visait d'abord à ramener l'effectif des troupes américaines de 12,000 hommes à 1,500 en 1968, puis de 15,215 à 2,610 en 1969.

D'après les auteurs du rapport, le président Kennedy obéissait à un double motif : d'une part, le désir de se dégager du Vietnam à un moment où les agissements soviétiques à Cuba et à Berlin étaient sa principale préoccupation, et d'autre part, faire comprendre au président Ngo Dinh Diem à Saigon qu'il devait compter sur ses propres forces pour gagner la guerre.

Toutefois, l'aggravation de la situation politique et militaire au Vietnam finit par obliger le gouvernement américain à renoncer à ce projet qui, de toute façon, d'après les auteurs du rapport, était basé sur une fausse appréciation de la réalité vietnamienne et ur une ambiguïté dans la position du gouvernement des Etats-Unis puisque celui-ci, tout en envisageant le retrait des troupes, continuait d'afficher sa volonté d'interdire une victoire communiste au Vietnam.

Mahmoud Riad se rend à Moscou

MOSCOU (AFP) — M. Mahmoud Riad, ministre des Affaires étrangères de la R.A.U., arrivera ce soir à Moscou pour une visite de travail de quatre jours. C'est la première visite faite par un dirigeant du Caire depuis la série d'événements qui secouèrent au printemps l'Egypte, de la visite de M. William Rogers à la signature du traité soviéto-égyptien, en passant par l'éviction des dirigeants pro-soviétiques.

A l'origine, c'était le président Anouar El Sadate qui devait se rendre en URSS. On assure qu'il en est empêché par la préparation du Congrès du parti de l'Union socialiste arabe, devant lequel il doit présenter un rapport le 27 juillet.

Ellsberg inculpé

LOS ANGELES (UPI) — Daniel Ellsberg a été inculpé par un grand jury fédéral (Chambre des mises en accusation) de vol au préjudice du gouvernement et détention de "documents et écrits relatifs à la défense nationale".

Ellsberg, qui s'est constitué prisonnier hier à Boston et a reconnu être l'auteur de la divulgation des documents secrets sur la guerre du Vietnam, a été inculpé par un juge fédéral de Boston et laissé en liberté provisoire sous caution de 50,000 dollars.

Le grand jury fédéral avait été constitué la semaine dernière et siégeait à huis clos à la suite de la plainte lancée contre lui vendredi dernier.

D'après ce qui a transpiré de l'enquête du grand jury, un ancien collègue d'Ellsberg à la "Rand Corporation", cité par le grand jury, a refusé de témoigner malgré la garantie d'immunité qui lui avait été donnée, et sera poursuivi pour outrage à magistrat.

D'après le magistrat dirigeant l'enquête du grand jury, Daniel Ellsberg aura le choix entre être jugé à Boston ou à Los Angeles.

Mme Gandhi exclut tout recours à la guerre contre le Pakistan

NOUVELLE-DELHI (PA-AFP-UPI) — Le premier ministre, Mme Indira Gandhi, a repoussé aujourd'hui les requêtes de quelques parlementaires, membres de son Parti du Congrès, réclamant que l'Inde déclare la guerre au Pakistan.

Mme Gandhi a répondu que son gouvernement n'a pas l'intention de se lancer dans une "politique aventuriste".

Au cours d'une réunion à huis clos du parti, sur laquelle les journalistes ont pu obtenir ultérieurement des renseignements, le premier ministre a souligné à ses partisans qu'il ne faut pas parler à la légère de la guerre. Mme Gandhi a fortement réagi à la suggestion d'un député voulant que les forces armées du Pakistan occidental soient expulsés par la force du Pakistan oriental "afin de restaurer la démocratie et de permettre la formation d'un gouvernement populaire" par le cheik Mujibur Rahman.

Mme Gandhi a répondu que la situation au Pakistan oriental est "un problème que les 75,000,000 d'habitants de cette région doivent résoudre eux-mêmes".

Elle a ajouté que le discours prononcé hier par le président ouest-pakistanais Yahya Khan, qui écarte tout compromis politique avec le cheik Mujibur, prouve que l'Inde a raison lorsqu'elle affirme que les dirigeants militaires du Pakistan sont isolés du peuple et ne répondent pas à ses aspirations démocratiques. De plus, dit-elle, ce discours indique que le régime militaire n'a pas réussi à implanter un gouvernement fantoche au Pakistan oriental.

En Inde comme au Pakistan oriental, des voix s'élèvent aujourd'hui contre la décision, annoncée hier par Yahya Khan, de confier l'élaboration d'une nouvelle constitution à une commission d'experts et non à l'Assemblée nationale. L'étude de cette constitution est censée être suivie à brève échéance par le retour au pouvoir civil, pour la première fois depuis 12 ans. Les adversaires du président pakistanais s'opposent au projet, en premier lieu parce que les élus du peuple ne seront pas consultés, en deuxième lieu, parce que d'avance les experts ont pour mission de ne tenir aucun compte des revendications du Pakistan oriental.

Yahya Khan a déclaré clairement dans son discours que, si les provinces peuvent compter sur une certaine autonomie, le gouvernement fédéral se réservera le pouvoir de préserver l'indépendance et l'intégrité du pays.

A propos du Pakistan oriental, le président a précisé que les membres du parti Awami du cheik Mujibur continuent d'avoir le droit de siéger à l'Assemblée nationale bien que leur parti politique soit considéré hors la loi. Yahya Khan réduira cependant les rangs de cette députation. Un certain nombre de députés du parti Awami seront inscrits sur une liste noire à cause de leurs activités contre l'Etat.

La situation s'améliore

La situation au Pakistan oriental est en voie d'amélioration mais n'est pas encore revenue à la normale. Telle est l'impression rapportée, après un voyage sur place à la tête d'une mission parlementaire britannique de quatre membres, par M. Arthur Bottomley, ancien secrétaire au Commonwealth.

"Nous avons vu des choses pénibles, a dit M. Bottomley. Nous avons vu des gens avec les mains coupées et d'autres souffrant de blessures par balles". Selon lui, un retour à l'administration civile est indispensable si l'on veut que la province vive normalement.

Reprise du dialogue Londres-Salisbury

SALISBURY (AFP) — Lord Goodman, pair travailliste britannique, est arrivé ce matin à Salisbury où il dirigera la délégation chargée d'engager des pourparlers officiels avec le gouvernement de Salisbury pour régler le problème rhodésien.

Lord Goodman s'est contenté à son arrivée d'exprimer l'espoir que "les choses se dérouleront d'une manière satisfaisante".

Deux visites antérieures de lord Goodman en Rhodésie, en vue de préparer les pourparlers actuels, avaient été entourées de la plus grande discrétion et n'avaient été connues qu'au début de ce mois.

C'est final: les Halles disparaissent

PARIS. (AFP) — Passant outre à l'émotion soulevée en France et dans le monde par les projets de démolition des Halles de Baltard, le conseil municipal de Paris a levé la nuit dernière les derniers obstacles au démarrage des travaux de démolition prévu à partir du 1er juillet.

La décision a été adoptée à l'issue d'un débat houleux de dix heures dans lequel un public très nombreux de Parisiens présents dans les tribunes est intervenu fréquemment par ses huées et ses applaudissements, ce qui a entrainé plusieurs suspensions de séance.

La raison essentielle avancée par les défenseurs des pavillons de Baltard pour en empêcher la disparition était l'unicité de l'oeuvre de Victor Baltard, édifiée en 1854.

Les amoureux de Paris ont poétiquement désigné ces douze pavillons comme des "parapluies" façonnés dans une délicate dentelle de fonte filtrant vers l'intérieur une lumière de basilique.

Après avoir été le "ventre" de Paris, les Halles de Baltard en étaient devenues le "coeur", comme disaient les Parisiens, grâce à l'implantation d'innombrables activités d'animation culturelle qui avaient profondément transformé la physionomie du quartier.

Une patinoire, des cinémas, des expositions, des théâtres avaient pris possession du "carreau des Halles". Récemment, l'un des grands peintres français, Raymond Moretti, y avait installé une oeuvre sans précédent: une synthèse colossale asociant peinture et sculpture qui à elle seule occupait toute une aile de l'un des six pavillons qui, provisoirement, resteront intacts.

Ce sont les six pavillons de l'Est qui doivent disparaître les premiers pour laisser la place à un chantier de construction d'une station de métro.

Au cours de la semaine écoulée, une campagne pour la conservation des Halles de Baltard avait été lancée aux Etats-Unis par les plus grands quotidiens de la côte est.

En outre, un jeune Américain avait voulu racheter les pavillons pour les remonter soit en France soit aux Etats-Unis. Il n'avait pu obtenir de l'administration la collaboratioon nécessaire à la réalisation de ce projet et il s'était plaint de propos discourtois prononcés à son endroit par des responsables de l'administration.



téléphoto PA

Mort du bourreau nazi de Treblinka

Franz Stangl, qui commandait le sinistre camp d'extermination de Treblinka, est mort hier dans sa prison de Düsseldorf, à l'âge de 63 ans. Le bourreau nazi, qui s'était enfui au Brésil après la guerre, avait été arrêté en 1967 et, en 1970, un tribunal allemand le condamnait à la prison à perpétuité, après l'avoir reconnu coupable de la mort de 400,000 juifs.

Gains des socialistes au Japon

TOKYO (AFP) — Les élections à la Chambre haute pour le renouvellement de la moitié des sièges se sont traduites par la progression imprévue des socialistes, premier parti de l'opposition et par un affaiblissement des libéraux-démocrates, parti gouvernemental qui conserve cependant la majorité absolue.

Les socialistes en déclin depuis de longues années dans toutes les consultations électorales (exception faite des dernières élections locales) espèrent que leurs gains sont l'indice d'une renaissance. Leur collaboration avec le Komeito (centre-progressiste) et les démocrates-socialistes (modérés) a été payante. Les communistes également ont progressé. C'est donc l'opposition tout entière qui a marqué des points.

Ces élections reflètent l'usure du gouvernement du premier ministre Eisaku Sato, au pouvoir depuis près de six ans dans un pays gouverné depuis la guerre par les conservateurs (à part un entracte socialiste d'un an). Les électeurs veulent se tourner ailleurs et une combinaison des socialistes avec le centre-gauche leur a paru plus rassurante que le parti socialiste seul.

Le parti libéral démocrate, dont 4 anciens ministres ont été battus, estime que la faible participation électorale — 59.23 pour cent à l'échelon national, 59.24 pour cent dans les circonscriptions locales — a joué contre lui. Ces chiffres sont les plus faibles enregistrés depuis longtemps.

En outre, les libéraux-démocrates ont perdu à la fois des voix dans les villes où on leur reproche une politique favorable aux cultivateurs, et dans les campagnes où on critique leurs mesures concernant la réduction progressive des rizières et la stabilisation du prix du riz à la production.



téléphoto UPI

Heath multiplie ses "contacts" européens

Le premier ministre de Grande-Bretagne, Monsieur Edward Heath, (à droite) accueille son homologue italien, M. Emilio Colombo, à l'aéroport de Londres-Heathrow. Les deux chefs de gouvernement discuteront de la prochaine adhésion du Royaume-Uni au Marché commun européen et de l'expulsion d'un amiral italien de l'OTAN par le gouvernement de Malte.

Muskie reste le favori des démocrates

WASHINGTON (AFP) — Malgré le regain de popularité du sénateur Edward Kennedy auprès des électeurs démocrates, c'est encore le sénateur Edmund Muskie que les dirigeants du part. préfèrent actuellement comme candidat aux élections présidentielles de novembre 1972, révèle le dernier sondage de l'Institut Gallup.

Selon ce sondage, 37 pour cent des présidents des sections locales du parti démocrate dans 1424 comtés des Etats-Unis choisiraient le sénateur Muskie si la nomination du candidat démocrate se faisait aujourd'hui. Le sénateur Hubert Humphrey vient en seconde position avec 15 pour cent des voix devant le sénateur Kennedy avec 11 pour cent. Le sénateur George McGovern, qui est jusqu'ici le seul candidat déclaré, n'obtient que 6 pour cent des voix des dirigeants du parti et ne vient qu'en cinquième position derrière le sénateur Henry Jackson, de l'Etat de Washington, et le représentant Wilbur Mills de l'Arkansas.

La faible performance du sénateur Kennedy auprès des politiciens démocrates locaux dont l'opinion sera déterminante à la Convention nationale du parti l'été prochain contraste avec sa popularité parmi les électeurs démocrates. Un récent sondage Gallup le donnait comme favori avec 29 pour cent des voix devant Muskie avec 21 pour cent et Humphrey avec 18 pour cent.

C'est dans les Etats du Sud que le jeune sénateur du Massachusetts est le moins populaire auprès des dirigeants locaux du parti démocrate qui sont généralement plus conservateurs que dans les autres régions des Etats-Unis. Le sondage Gallup ne lui donne que 9 pour cent des voix contre 38 pour cent à Muskie dans le Sud.

Mais même dans les Etats plus libéraux du Nord-Est, les dirigeants démocrates préfèrent Muskie à Kennedy par une large marge de 40 à 16 pour cent.

La tiédeur des professionnels du parti envers le dernier des Kennedy s'explique peut-être par sa jeunesse et par ses idées libérales mais certainement aussi par le fait qu'il persiste à dire qu'il ne sera pas candidat et qu'il n'a pas encore commencé à faire ouvertement sa campagne auprès des "grands électeurs" qui décideront de la nomination.

Interrogés par l'institut Gallup sur la question de savoir lequel des candidats possibles se donnait actuellement le plus de mal auprès d'eux pour acquérir la nomination, les présidents des sections locales du parti démocrate ont cité à égalité le sénateur McGovern et le sénateur Muskies (25 pour cent) alors que Kennedy n'est considéré le plus actif que par 1 pour cent.

naissances-décès-remerciements-in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

ASSELIN (Albertine) — A Saint-Laurent, le 27 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est décédée Mlle Albertine Asselin, fille de feu Louis Asselin et de feu Emma Baron. Elle laisse dans le deuil ses soeurs : Berthe, Alice (Mme A. Rivard), Anney (Mme O. Vézina), Cécile (Mme veuve O. Jasmin). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Sainte-Croix,

pour se rendre à l'église Saint-Sixte, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Saint-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBIN (André) — Accidentellement à Saint-Benoit, le 26 juin 1971, à l'âge de 33 ans, est décédé André Aubin, époux de Micheline Pesant, demeurant au 13, Chemin d'Oka, Saint-Eustache. Il laisse dans le deuil ses enfants: Richard et Benoit, son père et sa mère M. et Mme Wilfrid Aubin, ses frères et soeurs Jeannine (Mme René Charbonneau), Réal, Réa (Mme Adrien Dumoulin), Gisèle (Mme Gaétan Dion) et Jean-Guy. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils,
146, rue Saint-Louis, Saint-Eustache,

à 1 h 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Saint-Benoit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBRY (Rolande) — A Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme Rolande Roux, épouse de Jean C. Elle laisse dans le deuil son fils Pierre et son épouse Monique. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Patrick Provencher Inc.,
4240, rue Adam,

pour se rendre à l'église Saint-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (Michel) — Accidentellement à Repentigny, le 27 juin 1971, à l'âge de 29 ans, est décédé Michel Benoit, demeurant au 4474 ouest, rue Sainte-Catherine, fils de M. Paul Benoit et d'Yvette Lavallée. Il laisse dans le deuil sa soeur, Mme Briand Dineen (Nicole). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
438 est, rue Notre-Dame,
Repentigny,

à 1 h 45 pour se rendre à l'église de la Purification, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetière de Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (J.-P.) — A Montreal le 27 juin 1971, à l'âge de 72 ans, est décédé J.-P. Bergeron, ancien agronome des comtés Compton, Berthier, Charlevoix, Jacques-Cartier. Il laisse dans le deuil son épouse, née Véronique Durand, sa fille, Lise Bergeron-Goulet, avocate, ses petites-filles, Mireille et Francine, ainsi que ses frères et soeurs. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,

pour se rendre à l'église St-Antonin (Coolbrooke et Snowdon), où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

BESSE (Lucette) — Après une longue maladie à l'hôpital Sainte-Rita de Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 54 ans, est décédée Lucette Adam, épouse de Gérard Besse. Demeurant au 11,109, rue Cobourg, Montréal-Nord. Elle laisse dans le deuil une fille Pierrette et deux fils Jean (son épouse Francine Léveillée) et Réal. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Vital, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Charles) — A Outremont, le 28 juin 1971, à l'âge de 84 ans, est décédé Charles Bertrand, medecin, époux de feu Germaine Trudeau. Il laisse dans le deuil ses enfants : Cécile (Mme Gérard Trudel), Suzanne et Pierre, médecin, son gendre Gérard Trudel ing., et sa belle-fille Mme Jeannine Bertrand et 10 petits-enfants. Il laisse également ses soeurs : Mme Anna Ladouceur et la Rév. Mère St-Georges r.h.s.j., sa belle-mère Mme Théo Trudeau et ses belles-soeurs : Mme Albert Bertrand et Mme L. de G. Joubert. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dalaire Inc., et
J. S. Vallée Ltée,
1111 ouest, rue Laurier,

à 10 h. 15 pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont, où le service sera celebré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à l'Association de Paralysie Cérébrale, 3015 ouest, Sherbrooke, Montréal 109, seraient appréciés.

BOIVIN (J.-Arthur) — A St-Jérôme, le 25 juin 1971, à l'âge de 54 ans, est décédé M. J.-Arthur Boivin, huissier, membre des Chevaliers de Colomb, 4e degré, assemblée du Curé-Labelle, époux de Simone Piché, père de Lise (Mme Gilles Gauthier), Gisèle (Mme Richard Millette), Mireille (Mme Fernand Aubin), infirmière à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, Nicole, également infirmière à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, Denise (Mme Jacques Charbonneau), Andrée, France et Robert, professeur. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Desrosiers et Fils,
470, rue Labelle, St-Jérôme,

pour se rendre à l'église Ste-Paule de St-Jérôme, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière du même endroit. Ralliement, 1 h 45, à l'école St-Joseph, 616, rue St-Georges, à St-Jérôme.

BOUTHILLIER (Winnifred "Winnie") — A sa demeure, à LaSalle, le 27 juin 1971, à l'âge de 56 ans, est decédée Winnifred Hayes, épouse de Germain Bouthillier (Jimmy), fille de Mme S. Hayes, soeur de Marjorie (Mme W. Willows, Barbara (Mme H. Reich) et tante de July, Karen, Teddy et Marty. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant, en la chapelle des salons

J. W. McGillevray & Son
5644, rue Bannantyne (coin de Betty),
Verdun,

où le service sera célébré à 2 h. p.m., et de là au cimetière Montreal Memorial Park.

BRAULT (Danielle) — Accidentellement, à Montréal, le 26 juin 1971, à l'âge de 16 ans, est décédée Danielle Brault, fille bien-aimee de M. et Mme Jean Brault (Claire Bernier). Demeurant 6485 Lemay. Elle laisse dans le deuil ses soeurs Christianne, Hélene, Nathalie et son frère Jean-François. Elle était une élève de l'école Stella Maris. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse,
angle 11e Avenue, Rosemont

à 9 h. 45 pour se rendre à l'eglise Notre-Dame-du-Foyer, où le service sera celébré à 10 h. et de là au cimetière de Saint-Antoine de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUILLETTE (Hormisdas) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 61 ans, est décédé Hormisdas Brouillette, époux de Lucienne Gravel, père de Diane et Jacques. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,

pour se rendre à l'eglise Ste-Odile, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPUT (Armand) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Armand Chaput, époux de feu Marie-Anne Séguin. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NAISSANCE

ETHIER (Jean et Ann) (née Chypchar) annoncent la naissance de leur première fille Carolyne, le 21 juin 1971 à l'hôpital St-Mary. La mère et l'enfant se portent bien.

CAROSELLI (Tullia) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Antonio Caroselli, née Tullia Cipriani; mère de Dominico, Ercolin, Dante, Guiseppina, Maria, Anna, Lucianna, demeurant rue St-Réal. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,

à 1 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COSENTINO (Vincenzina) — A Montreal, le 26 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Biagio Cosentino, née Vincenzina Pace. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Ralph (époux de Jacqueline Dupuis), Raymond (epoux de Sylvia Mastroluca), François (epoux d'Irène Cabana), Dora (Mme Johnny Loschiavo), Estelle (Mme Bill Sawchuck), Angie (Mme Pierre Ciarlo), Josée (Mme Raymond Marquis); ainsi que dix-sept petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4036, rue Bélair

à 9 h 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Pompéi, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Anne-Aurore) — A Laval-Ouest, le 28 juin 1971, à l'âge de 74 ans, est décédée Anne-Aurore Dubois, épouse de feu Joseph Cyr, demeurant 4380, 53e Avenue, Laval-Ouest. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Malette et Fils,
3582, 24e Rue, à Laval-Ouest,

pour se rendre à l'église St-Théophile, où le service sera célébré à 4 h., et de là au cimetière du meme endroit, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCHAMPS (Ernest) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Ernest Deschamps, époux de feu Yvonne Racine, demeurant au 3333, boul. St-Joseph, app. 1. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funeraire

Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Fernand) — A Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Fernand Desrosiers, époux d'Henriette Hebert. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont,

à 2 h 15 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 2 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI BENGA (Stella) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 82 ans, est décédée Stella Cooney, épouse de Nicholas Di Benga; mère de Mme Edgar King, J. E. Di Benga, Mme Mike Michnowski, Mme Jean Payette, George Di Benga, et Félix Di Benga. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira de la résidence funeraire

Magnus Poirier Inc.,
185 est, rue Castelnau

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Holy Family, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Cote-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI TOMMASO (Antonio) Tony — A Montréal le 27 juin 1971 à l'âge de 67 ans est décédé M. Antonio (Tony) Di Tommaso, époux d'Elsie Sweeney. Père de Marie Fauvel et Ferdinand (Freddie). Frère de Romeo Di Tommaso, Adèle Carelli et Mme Gina Maurice. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.
292 est, rue Jean-Talon

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOUCET (Sandra) — Accidentellement, à Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 23 ans, est décédée Mme Raymond Doucet, née Sandra Pynch. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Paul Marchand
4228, rue Papineau

à 9 h. 40 pour se rendre à l'église Saint-Philippe, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Jeannette) — Subitement, à Chambly, le 27 juin 1971, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Henri Dubois, née Jeannette Jemme, demeurant chez sa soeur, Mme Armand Latour. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Yvon Desnoyers
20, rue des Carrières (Chambly)

pour se rendre à l'église du Très Saint-Coeur de Marie, où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOREST (Georges) — A Verdun, le 28 juin 1971, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Georges Forest, époux de Stella Jacques, père de France, demeurant au no 4223, boul. LaSalle. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GILBERT (Maria) — A Longueuil, le 27 juin 1971, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme Maria Mireault, épouse de feu Albert Gilbert. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Ed Darche et Fils,
527, rue Ste-Helene,

pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GLADU (Célanire) — A Longueuil, le 28 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est décédée Célanire Charbonneau, épouse de feu Raoul Gladu. Elle laisse dans le deuil ses filles : Georgette, Madeleine, épouse de Jean Leblanc, Andrée (Mme Guy Lafaille) et un petit-fils Richard Lafaille. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Ed Darche et Fils,
1370, chemin Chambly à Longueuil

pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILBAULT (Yvonne) — A Hudson, le 28 juin 1971, à l'âge de 70 ans, 11 mois, est décédée Mme Emmanuel Guilbault, mère d'Aurélien. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Aubry & Fils,
80, rue Principale, Hudson,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Thomas d'Aquin, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILLEMETTE (Simone) — A Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Léger Guillemette, née Simone L'Ecuyer, demeurant rue Marie-Anne est. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ABBE (Marie) — A St-Urbain, le 27 juin 1971, à l'âge de 77 ans, 2 mois, est décédée Marie Bouchard, épouse de feu Joseph L'Abbé, de St-Urbain, Charlevoix. Elle laisse son fils et sa belle-fille M. Jean L'Abbé et son épouse Carmen Lévesque de Laprairie, Montréal ; une fille Mme Justin Tremblay, née Hélene L'Abbé, St-Urbain. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira de salons

de St-Urbain,
Place de l'Eglise,

à 3h55, pour se rendre à l'église de St-Urbain, où le service sera célébré à 4 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Résidence funéraire Ménard et Tremblay, 55 boul. Leclerc, Baie St-Paul.

LANGLOIS (Léon) — A Montréal, le 27 juin 1971, est décédé M. Léon Langlois, époux de Madeleine (Albertine) Lévesque. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 juin. Le convoi funèbre partira des salons de la residence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6603, rue Saint-Laurent,

à 9 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Aldéa) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme veuve Lucien Lapointe, née Aldéa Lebrun, demeurant à 5975 Mazarin. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Jean-d'Amascene, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Louise) — Accidentellement à St-Jérôme, le 28 juin 1971, à l'âge de 31 ans, est décédée Mme Roger Lapointe, née Louise Lalande, demeurant au 22, rue Lauzon. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Aubin,
35 ouest, rue Victor, St-Janvier,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église de St-Janvier, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pierrefonds, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECAVALIER (Yvonne) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 71 ans, est décédée Yvonne Houle, épouse de feu Valmore Lecavalier, demeurant à 1503 Dezery. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira le la residence funéraire

Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEPINAY (Jeanne) — A Québec, le 28 juin 1971, à l'âge de 68 ans, est décédée Jeanne Dussault, épouse de feu Lucien Lepinay, mere de Louise (Mme Antoine Lasner), de Longueuil, Pierrette (Mme Jules Ratté), de Québec, Robert (Claire Girouard), de Toronto. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira du funeranium

Lépine Ltée,
300, chemin Ste-Foy,

à 2 h 15, pour se rendre à l'église St-Dominique, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (René) — A Beauharnois, le 28 juin 1971, à l'âge de 63 ans, est décédé M. René Leduc, époux de Alice Montpetit, demeurant à 228 rue de La Beauce. Les funérailles auront lieu mercredi après-midi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bourgie et Frère Inc.,
127, rue Ellice,

à 2 h 45, pour se rendre à l'église St-Paul de Beauharnois, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit. Salons fermés de 5 à 7 h.

LESSARD (Eva) — A Montreal le 26 juin 1971 à l'âge de 71 ans est décédée Eva Bolduc, épouse de Auguste Lessard, représentant de Bellechasse Transport Inc. Mère de Jean-Luc et de Madeleine, belle-mère de Carmen Cérat (Mme Jean-Luc Lessard). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Paul & Fortin
835 est, avenue Laurier

à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LISABELLE (Carmen) — A Montréal-Nord, le 27 juin 1971, à l'âge de 46 ans, est décédée Carmen Héroux, épouse de Fernand Lisabelle, demeurant 11,263 rue Edger. Elle laisse, outre son époux, ses fils Gilles, Jacques, Richard, Pierre et ses filles Ginette et Jocelyne. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée,
5001, Boul. Henri-Bourassa est
(coin Ste-Gertrude)

à 10 h 50 pour se rendre à l'église St-Camille, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOCAS (Amanda) — A St-François, Ville de Laval, le 28 juin 1971, à l'âge de 94 ans, 2 mois, est décédée Amanda Lemay, épouse de feu Léon Locas, demeurant au no 3578, boul. Ste-Rose (Fabreville). Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

J. M. D. Cyr Inc.,
167, boul. Ste-Rose à Ste-Rose,

à 1 h. 15 pour se rendre à l'église St-Léopold de Fabreville, où le service sera célébré à 1 h. 30, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOOF (Edouard) — A LaSalle le 27 juin 1971 à l'âge de 54 ans est décédé M. Edouard Loof, époux de Pauline Hébert, demeurant au 144, 8e avenue, LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
7708, rue Centrale, LaSalle

à 10 h 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUPIEN (Jean-Pierre) — A Laval-des-Rapides, le 26 juin 1971, à l'âge de 29 ans, est décédé accidentellement à La Tuque, M. Jean-Pierre Lupien, époux de Rina Dubé, demeurant à 148, 5e av., app 1, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Filliatrault,
171, 7e av.,

à 2 h 45, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MADGIN (Adrien) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Adrien Madgin, époux en 1res noces de feu Yvonne Gauthier, et en 2es noces de Diane Marcotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCER (Florence) — A sa résidence de St-Lambert, le 26 juin 1971, est décédée Florence Doffett, épouse de feu James Marcer, mère de James et Shirley, grand-mère de James. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant en la chapelle des salons.

J. W. McGillevray & Son
307, rue Riverside, St-Lambert,

où le service sera célébré à 3 h. p.m., et de là au cimetière de St. John (West Shefford, Qué.).

MORRISSETTE (Juliette) — A Montréal, le 29 juin 1971, à l'âge de 67 ans, est décédée Juliette Lamontagne, épouse de feu Alshée Morrissette, mère de Maurice, Denis, Charles, Gilles, Daniel, Ghislaine (Mme M. Pilon), Vivianne (Mme C. Paradis), Mariette (Mme R. Lanoue), Huguette (Mme A. Fradette). Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée,
5503 ouest, boul. Gouin, Cartierville,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'SULLIVAN (Diana) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Mlle Diana O'Sullivan, fille de feu John O'Sullivan et de feu Adeline Nadeau. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMETTE (Adélard) — A Pointe-Calumet, le 28 juin 1971, à l'âge de 54 ans, est décédé subitement M. Adélard Ouimette, garagiste, époux de Blanche Diotte, demeurant au 439, 27e Avenue, Pointe-Calumet. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Donat Martin & Fils,
1004, chemin Oka,
à Cité Deux-Montagnes,

à 13 h. 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Pointe-Calumet, où le service sera célébré à 14 h., et de là au cimetière du même endroit. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUET (Michel) — Accidentellement à Carillon, le 27 juin 1971, à l'âge de 18 ans, 9 mois, est décédé Michel Paquet, fils de Hervé Paquet, garagiste de Terrebonne, échevin de la paroisse de St-Louis de Terrebonne, et de Gilberte Lortie. Demeurant 1575, Chemin Gascon, Terrebonne. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Residence funéraire Saint-Louis,
939, rue Saint-Louis, Terrebonne,

à 1 h 30 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETERS (John) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé M. John Peters, époux de Doris Leblanc, demeurant à 10472 boul. St-Michel; père de Diane (Mme Albert Lavoie), Daniel et son épouse Jocelyne Cadieux et André. Il laisse dans le deuil, 2 petits-enfants : Colinda et Allison. Les funérailles auront lieu vendredi, le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
2645 est, rue Henri-Bourassa,

à 9 h 50, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRE (Laurent) — A Québec, le 28 juin 1971, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Laurent Poire, courtier en valeurs de placement; époux de Mariette Brotherton, fils de Mme Joseph Poiré; père de Réal; frère de Lionel (Olivette Lafontaine), Lucien (Françoise Frénette), Germaine (Mme Charles Chartier), Gaby (Mme Florent Allaire), Rita (Mme Roger Sormany). Il laisse dans le deuil aussi sa belle-mère Mme Wilfrid Brotherton; ses beaux-frères et belles-soeurs : M. et Mme Lucien Fortin (Marguerite), M. et Mme Frank Prévost (Jeannette), M. et Mme Edouard Long (Blandine), M. et Mme Jean-Marie Demers (Rose), M. et Mme Elmer Brotherson (Greta), M. et Mme James Brotherson (Isabelle), M. et Mme Alexandre Brotherson (Aline). Il demeurait à 1091 avenue Hollande, Sillery. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira du foyer funéraire

J. Bouchard et Fils Ltée,
945, av. Marguerite-Bourgeois,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULIOT (Gilles) — A Montréal, le 27 juin 1971 à l'âge de 59 ans est décédé M. Gilles Pouliot, fonctionnaire provincial, époux de Alma Dupéré. Père de André, Gilles et Robert, beau-père de Gisèle Vigeant (Mme André Pouliot). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Paul & Fortin
835 est, avenue Laurier

à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. faire donations à l'Institut de Cardiologie.

RICARD (Anna) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Ricard, née Anna Jubinville. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Remerciements à Jean XXIII pour faveurs obtenues. Mme G. Filion.

ROY (Arthur) — A Montréal, le 27 juin 1971 à l'âge de 83 ans est décédé M. Arthur Roy, époux de Marie-Louise Perreault. Il laisse dans le deuil trois garçons, cinq filles, plusieurs petits-enfants et arrières-petits-enfants, deux soeurs et un frère. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Guilbault Inc.
5359 boul. Saint-Michel
(Rosemont)

à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARD (Raymond) — Subitement à Saint-Lin des Laurentides, le 26 juin 1971, à l'âge de 56 ans, est décédé Raymond Savard, époux de Rachel Lantin. Demeurant au 100, rue Prud'homme (Vimont, Ville de Laval). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. M. D. Cyr Inc.
1856, boul. Des Laurentides, Vimont

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Sainte-Béatrice d'Auteuil, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Saint-Elzéar, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARIA (Roger) — A Montréal, le 26 juin 1971, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Roger Savaria, époux de Irène Gagnon. Père de Monique. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
coin Ste-Gertrude

à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Léonard, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SCHMELZER (Bruno) — A Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Bruno Schmelzer, époux de Raffaela Tripodi, père de Costanza, Silvano, Angelina et Renata. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THOMSON (Madeleine Andrée) — Au Raddy Memorial Hospital, le 29 juin 1971, est décédée Madeleine-Andrée Du Pont, épouse de Donald William Thomson, soeur de Mme Janyne Lablaw, Jean de Pointe-Claire, Dr Richard de Granby et René de Miami, Floride. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet en la chapelle des salons

D. A. Collins,
5610 ouest, rue Sherbrooke,

où le service sera célébre à 2 h. p.m., et de là au cimetière de Mont-Royal.

VALLEE (Eugénie) — A Rigaud, le 28 juin 1971, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Omer Vallée, épouse de feu Omer Vallée, née Eugénie Descoste. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Aubry & Fils,
52, rue St-Jean-Baptiste, Rigaud,

à 3 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine de Rigaud, où le service sera célébré à 4 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WISINTAINER (Paule) — A l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, le 28 juin 1971, est décédée Paule Belisle, épouse de feu Louis Wisintainer et mère de Jean. Elle laisse également ses soeurs : Mme Harvey McPherson et Mme Jean

La CSN dissout la Fédération de l'imprimerie et de l'information

par Pierre VENNAT
envoyé spécial de LA PRESSE

QUEBEC. — Considérant que la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information ne fournissait plus de services adéquats à ses quelque 4,000 membres, la direction de la Confédération des syndicats nationaux a en effet décidé de la dissoudre.

Le comté exécutif de la centrale se réunit en effet aujourd'hui même pour décider des modalités du transfert des syndiqués sous la coupole de la centrale jusqu'en octobre prochain, alors qu'ils seront dirigés par le conseil confédéral d'octobre vers une des onze fédérations restantes.

La FCII est composée de trois grands secteurs: les ouvriers du carton, ceux de l'imprimerie et enfin les travailleurs du secteur de l'information, des journalistes pour la plupart.

Selon le vice-président général de la CSN, M. Paul-Emile Dalpé, les ouvriers du carton et de l'imprimerie seront fort probablement dirigés vers la Fédération des pâtes et papiers tandis que le secteur communications sera dirigé, fort probablement, vers la Fédération des ingénieurs et cadres, quoique la possibilité qu'il aille vers la Fédération nationale des enseignants n'est pas exclue.

Il y a longtemps que la CSN songeait à faire disparaître la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information, dont elle se déclarait insatisfaite.

En janvier dernier, le bureau confédéral de la CSN, sorte de conseil d'administration de la centrale, a décidé de donner une dernière chance à la FCII. Une nouvelle équipe venait d'en prendre la direction et promettait de présenter un programme complet de restructuration. Il fut décidé de convoquer un congrès spécial en mai, d'y convier des représentants de tous les syndicats qui pourraient théoriquement en faire partie et de la relancer — pourvu que chacun des trois secteurs se prononce en faveur de sa recréation.

Au congrès de mai, il y eut cependant accrochage.

Le secteur des communications vota en faveur de la restructuration dans la proportion de 17 à 3.

Celui de l'imprimerie se prononça aussi en faveur de la FCII, par 19 voix contre 7.

Vingt délégués du secteur carton (sur 36) se présentèrent au congrès. Leur vote fut divisé 10 à 10.

Les trois secteurs n'étant donc pas parvenus à s'entendre, l'affaire fut renvoyée au bureau confédéral. Lequel a décidé de mettre la FCII en tutelle en attendant sa dissolution éventuelle dont l'exécutif de la CSN met, aujourd'hui, les modalités à point.

Entre-temps, en a-t-il décidé, et jusqu'en octobre, la CSN fournira elle-même les services techniques et juridiques aux syndicats membres de la FCII.

Plusieurs syndicats, toutefois, membres de la FCII, ne voudraient pas que leur fédération disparaisse.

Deux jours après le congrès avorté de mai, le conseil syndical des syndiqués du carton vota "unanimement" en faveur du maintien de la FCII, infligeant ainsi un désaveu aux 10 délégués qui avaient voté en faveur de son abolition deux jours plus tôt.

Plusieurs autres syndicats firent de même et, pour sa part, le conseil syndical du Syndicat général des communications, auquel les journalistes de LA PRESSE sont affiliés, avisa les dirigeants de la CSN de son appui au plan de restructuration de la FCII, leur demandant de tenir compte des volontés de la base dans cette affaire.

Rien n'y fit et la FCII disparaîtra.

CHANGEMENTS

La liste ci-dessous ne comprend que les changements à l'horaire décidés par les stations émettrices depuis la parution du dernier Télé-Presse.

télé-presse au jour le jour

TV

4:30 (3) ● **"The David Frost Show"** Inv. Alexis Smith, Dorothy Collins, Yvonne DeCarlo, John McMartin, Gene Nelson, Stephen Sondheim, Harold Prince, James Goldman, Marti Rolf, Kurt Peterson, Harvey Evans et Virginia Sandifur.

5:30 (4) (5) (6) **"The Beverly Hillbillies"** "Drysdale's Dog Days"

7:00 (8) (13) ● **"Oral Roberts Summer Festival"** Inv.: Bobby Goldsboro, Andrae Crouch, The Disciples et Jimmy Durante.

Démangeaison rectale vite soulagée

Remède spécial contre les hémorroïdes avec substance cicatrisante unique qui soulage et réduit les hémorroïdes.

Un des malaises les plus courants est connu sous le nom de "hémorroïdes à démangeaison". Déjà embarrassant durant le jour, le malaise s'aggrave avec la nuit.

Un laboratoire de recherche connu a découvert l'existence d'une substance cicatrisante, capable de soulager les douleurs et les démangeaisons, et même de provoquer une rétraction des hémorroïdes, tout en hâtant la cicatrisation et en aidant à prévenir l'infection.

Dans de nombreux cas d'hémorroïdes, on a constaté "une amélioration étonnante", maintenue durant plusieurs mois.

Ces succès sont dus à une substance cicatrisante, la Bio-Dyne.

Elle s'obtient en *onguent* ou en *suppositoires* sous le nom de *"Préparation H"*. Demandez la Préparation H en suppositoires, facile à transporter, ou la Préparation H en onguent avec canule spéciale. En vente à tous les comptoirs pharmaceutiques.

Satisfaction ou remboursement.

Préparation H

COLLÈGE FRANÇAIS

185 ouest, FAIRMOUNT

- reconnu comme COLLÈGE CLASSIQUE en 1963
- reconnu d'intérêt public en 1969.
- membre de l'A.C.Q.

INSCRIPTIONS

- PRÉ-SCOLAIRE: AUTOBUS SCOLAIRE POUR LA RÉGION DE MONTRÉAL
- PRIMAIRE: toutes les années du primaire
- SECONDAIRE: Secondaire I (pour les élèves de 6e ou 7e année) Secondaire II, III, IV

SECONDAIRE V

(options littéraires et scientifiques)

- COLLÉGIAL: Collegial I et II

Concentration en
- Sciences (pures et de la santé)
- Sciences humaines et sciences de l'administration
- Lettres-langues

(préparation aux séries A B C D du baccalauréat français)

Pour renseignements et inscriptions
272-0754 272-1455 272-3848



Tu l'as ou tu l'as pas

Tu l'as!

Ceux qui l'ont boivent de la 50

Partout au Canada

Labatt

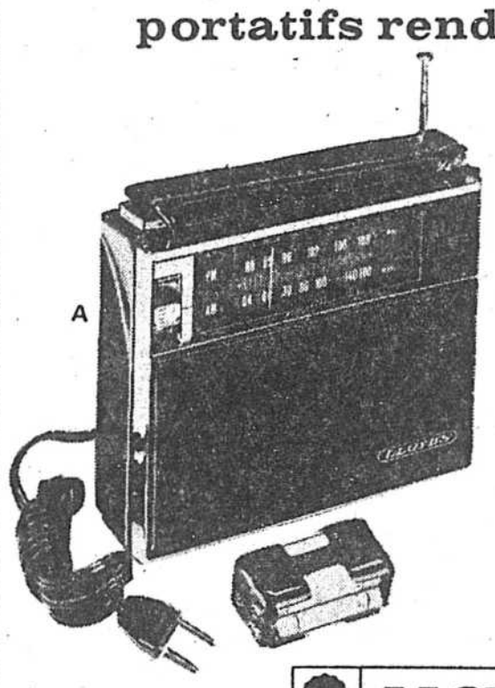
y a rien qui la batte!

Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

DUPUIS

Partout en vacances, ces appareils portatifs rendent la vie plus belle

Prix abaissés en accord avec l'abolition de la taxe d'accise par le Gouvernement fédéral.

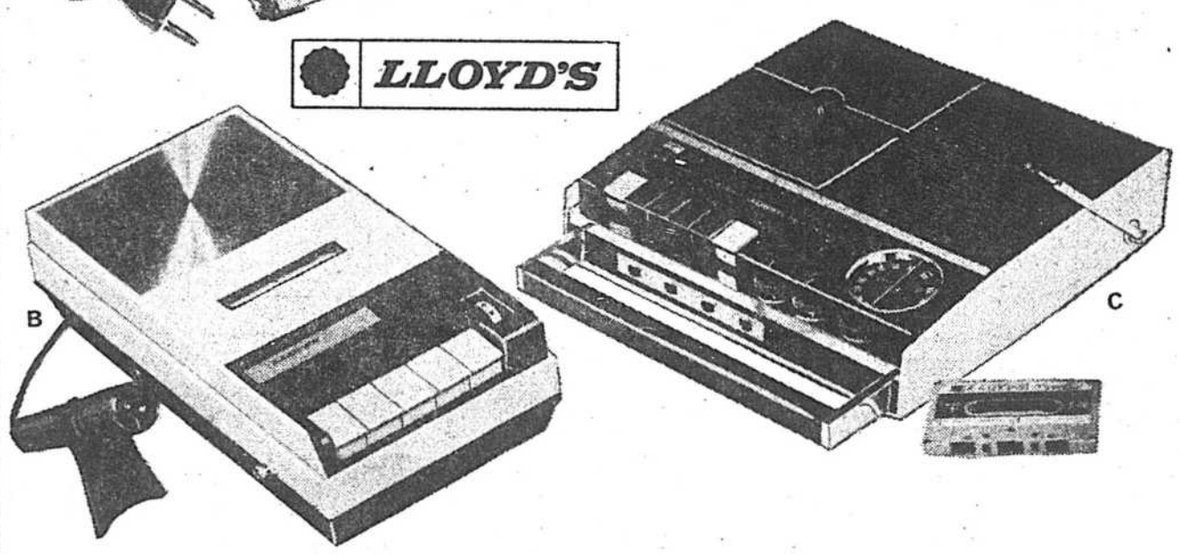


A

Radio portative "Lloyd's"

A— 19.95 chacune

Profitez de ce prix spécial pour vous procurer cette radio de marque fameuse. AM/FM, fonctionne sur piles ou sur courant domestique.



B C

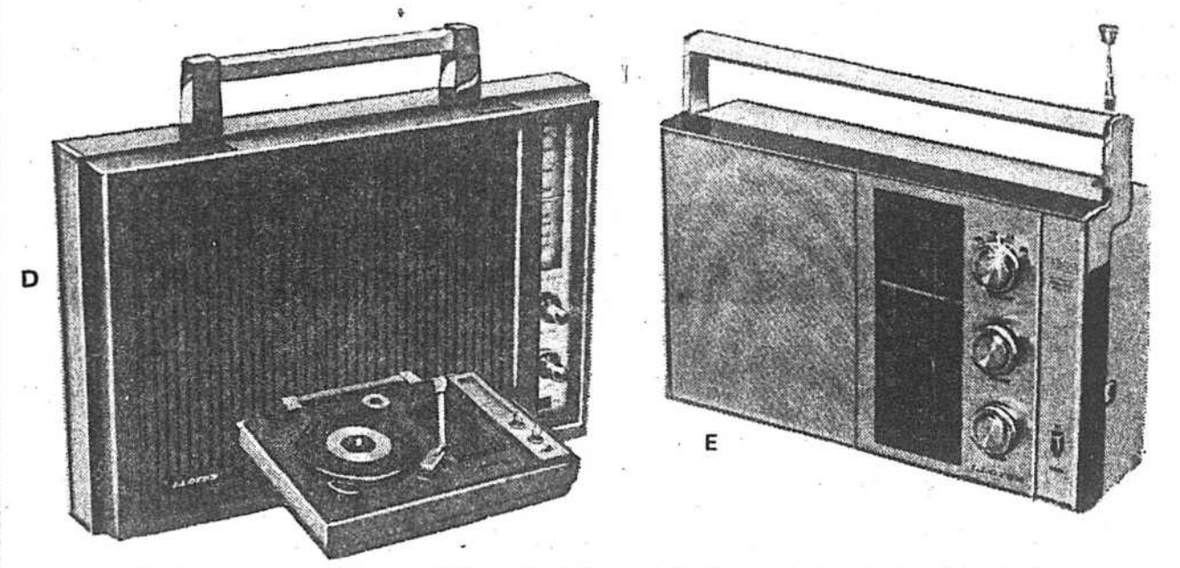
Les magnétophones à cassettes "Lloyd's" à prix spéciaux

B— chacun 26.95

MICROPHONE POUR ENREGISTREMENT avec bouton de commande marche/arrêt. Fonctionne sur courant domestique ou avec piles.

C— chacun 69.95

MAGNÉTOPHONE À CASSETTES AVEC RADIO AM / FM transistorisé. Fonctionne sur piles ou sur courant domestique, avec câble incorporé. Microphone pour enregistrement inclus.



D E

Radios et combinés "Lloyd's. Une aubaine à ne pas manquer!

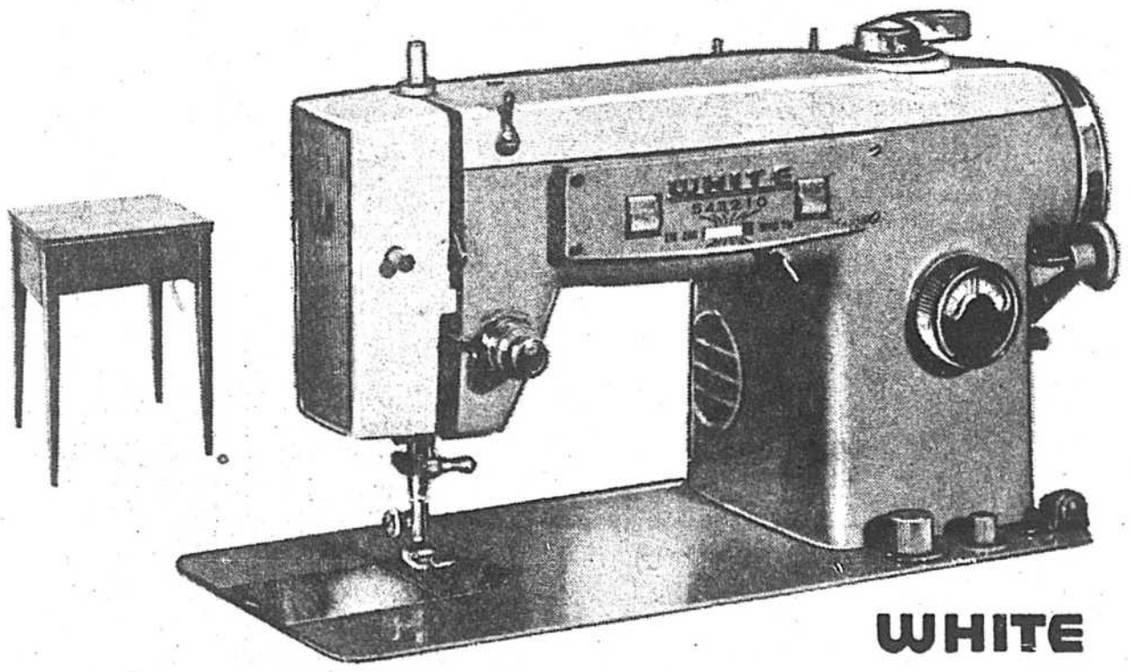
D— chacun 26.95

COMBINÉ PORTATIF: RADIO ET PHONO. Fonctionne sur piles ou sur courant domestique, avec câble incorporé.

E— chacune 36.95

PUISSANTE RADIO PORTATIVE. Gammes d'ondes AM / FM et marine. Fonctionne sur piles ou sur courant domestique, avec câble incorporé. L. 2½ x H. 8¾ x P. 7¼ po.

COMPOSEZ: 842-6171 DUPUIS — ENTRÉE BOUL. DE MAISONNEUVE — RAYON 842



WHITE

"White" à tête semi-automatique, modèle console

139.95 chacune (meuble console inclus)

● Appareil pour boutonnières de différentes dimensions incorporé ● Calibre micromètre avec contrôle Zig-Zag pour couture surjetée, applique et monogramme ● Coud les boutons ● Moteur incorporé ● Mécanisme à rendement précis ● Grosse tête de luxe pouvant coudre dans tous genres de tissus ● **GRATUIT:** 1 an de service ● **GARANTIE** de 20 ans sur le mécanisme.

COMPOSEZ: 842-6171 DUPUIS — ENTRÉE BOUL. DE MAISONNEUVE — RAYON 775

NOUVEAU! STATIONNEMENT A ÉTAGES POUR NOS CLIENTS SOUS LA RÉSIDENCE DUPUIS, ENTRÉE RUE SAINT-TIMOTHÉE ANGLE BOUL. DE MAISONNEUVE.

Le plus grand quotidien français d'Amérique

COTES BOURSIÈRES DE CLÔTURE

la presse

Montréal, mardi 29 juin 1971, 87e année, no 149, 72 pages, 4 cahiers

DERNIERE EDITION 10¢

L'UQAM n'a pas été consultée quant à l'emplacement de son futur complexe

par Lysiane GAGNON

Le premier ministre Robert Bourassa serait directement intervenu dans le choix de l'emplacement du futur campus de l'Université du Québec, à Montréal, appuyant ainsi le projet présenté . . . à l'insu de la première intéressée, l'UQAM, par les promoteurs de la Société de Renouvellement de l'est de Montréal.

C'est du moins ce qui ressort très clairement des déclarations de deux membres de la firme d'architectes Gagnon-Archambault-Durand. C'est d'ailleurs en présence du premier ministre Bourassa que le président de la SREM, M. Marc Carrière, a annoncé la semaine dernière que le futur complexe de l'UQAM serait construit, au coût de $60 millions, dans le quadrilatère Saint-Hubert-de Maisonneuve-Sanguinet-Dorchester. Et cela, en dépit du fait que l'UQAM n'a pas encore choisi l'emplacement de son futur campus et, qui plus est, n'a même pas été consultée par les architectes qui ont conçu le projet mis de l'avant par la SREM.

Rappelons les faits.

— Mercredi dernier, le président de la SREM (qui regroupe des intérêts privés intéressés au développement de l'est de Montréal) annonce, au cours d'une réception à laquelle assiste le premier ministre, que la pièce maîtresse des projets de construction de la SREM sera le complexe de l'UQAM, dans le quadrilatère précédemment mentionné.

— Cette nouvelle, diffusée le lendemain, prend tout le monde par surprise... à commencer par l'Université du Québec qui, en vertu de la Loi des investissements universitaires, a le premier mot à dire en la matière. C'est en effet le conseil d'administration de la constituante de Montréal,

Voir UNIVERSITE en page A 6

La loi sur les coalitions s'étendra aussi au sport

par Claude TURCOTTE

OTTAWA. — Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, a présenté ce matin aux Communes un volumineux projet de loi sur la concurrence qui remplacera la loi actuelle relative aux enquêtes sur les coalitions et qui apportera certaines modifications à la loi sur les banques.

Cette nouvelle loi qui contiendra toutes les prescriptions de la loi sur les coalitions présentera toutefois des restrictions additionnelles dans des secteurs jusqu'à maintenant non protégés comme par exemple celui des services et du sport amateur aussi bien que professionnel.

Un tribunal des pratiques de concur-

Voir LOI page A 6

Chômeur depuis 10 mois, il gagne les $200,000 de la Super-Loto

par Nicole PERREAULT

Tout vient à point à qui sait attendre ! Et pourtant le temps qui s'écoula entre la vérification du numéro du billet gagnant de la Super-Loto et le moment de toucher le prix de $200,000, fut pour M. Emile Lemoyne "encore trop long" !

Pour ce journalier de Saint-Jean, âgé de 46 ans, en chômage depuis septembre dernier, le gros lot de $200,000 met fin à sa situation précaire et le délivre du souci quotidien : "On ne viendra plus frapper à notre porte pour nous réclamer le remboursement de nos emprunts !", disait-il aujourd'hui en balbutiant encore d'émotion.

Une émotion qui se mesure sans doute au fardeau des créanciers qui minaient l'existence de M. Lemoyne, puisque celui-ci dut s'arrêter à l'hôpital de sa localité pour y recevoir des calmants avant de s'acheminer vers la place d'Armes de Montréal.

La liquidation de toutes ses dettes constitue d'ailleurs le projet immédiat de l'heureux gagnant. Quant au reste, les jours ne dérogeront pas de leur cours normal; M. Lemoyne, s'il trouve du travail, s'attellera à la tâche.

Son épouse, qui avait d'ailleurs acheté le billet-miracle, interrompra son travail de couturière dans une manufacture d'équipement de hockey: "Je n'ai jamais pris de vraie vacances", a-t-elle avoué.

Elle contenait à peine une joie voisine de l'exubérance en racontant comment elle apprit la nouvlle: "Nous n'avons pas de téléphone, de radio ou de télévision. C'est le vendeur de billets qui est venu à la maison vérifier notre numéro. Les chiffres se dérobaient sous ma vue. Je ne le crois pas encore. Les $5,000 de la Mini-Loto signifiaient pour moi un million; imaginez-vous $200,000 !", d'expliquer Mme Lemoyne d'une voix saccadée.

$100,000 après 10 ans de malchance

Le hasard a de même choisi un entrepreneur en construction de Nicolet, M. Roland Duval. Le gagnant de $100,000, âgé de 43 ans et père de trois enfants, s'est exclamé: "C'est une année chanceuse qui suit 10 ans de malchance: accidents, mortalités, mauvais placement . . . Cette fois, je vais placer mon argent dans un endroit sûr."

C'est seulement samedi matin que la famille Duval a pris connaissance de sa chance, et encore Mme Duval croyait-elle se tromper dans la lecture des chiffres du numéro gagnant. Pour l'instant, le couple s'accorde une période de réflexion avant d'ébaucher des projets. "Les enfants, eux, rêvent tout haut d'une piscine extérieure et d'une foule de choses", ajoutait Mme Duval.

Un retour aux sources

M. Nicodemo Luca, un Italien de 73 ans à sa pension, résidant à Pierrefonds, s'est déclaré aucunement surpris de s'adjuger le prix de $50,000 !

Il a cependant délaissé son flegme apparent pour interpréter dans la langue de Caruso, avec la fougue typique des gens du Sud, une chanson de son cru sur Loto-Québec !

M. Luca a d'autre part dévoilé ses projets : un voyage dans son Italie natale qu'il a quittée depuis 20 ans, et à son retour l'ouverture d'un restaurant.



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Les gagnants des prix de $200,000 et $100,000 de la Super-Loto, MM. Emile Lemoyne et Roland Duval, affichent le sourire et les gages de leurs nouvelles fortunes.

Côte Nord: injection de $500 millions

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Rayonier Québec Inc., compagnie associée de ITT Rayonier de New York, elle-même une filiale de la société International Telephone and Telegraph, investira une somme d'environ $500 millions d'ici 1987 sur la Côte nord du Québec. Il s'agirait du plus important projet forestier de l'histoire du Québec.

C'est le premier ministre, M. Robert Bourassa, qui a annoncé officiellement, cet après-midi, la nouvelle de cet investissement au cours d'une conférence de presse donnée dans la capitale québécoise, en compagnie des dirigeants de cette compagnie et du ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand.

Le projet sera en trois phases et la réalisation de la première débutera incessamment.

Il s'agit de la construction, à Port-Cartier, d'une usine de pâte de dissolution qui nécessitera un investissement de $165 millions et qui créera 1,780 nouveaux emplois dès sa mise en exploitation. Les travaux de construction, qui doivent durer environ trois ans, nécessiteront le recrutement de 1,000 personnes par année et 1,500 durant la dernière année.

Lorsque l'usine sera en exploitation, les salaires annuels payés seront de l'ordre de $17 millions.

Au cours de la deuxième phase du projet, vers 1980, la compagnie doublera ses opérations soit par l'agrandissement de l'usine de Port-Cartier, soit par la construction d'une seconde usine à l'est de Port-Cartier.

Enfin, vers 1987, la société projette de tripler les opérations de sa première usine, soit par des agrandissements, soit par la construction d'une nouvelle usine.

Québec investira $19 millions

Le gouvernement du Québec participera à ce projet en investissant $19 millions par l'intermédiaire de la société REXFOR, dans l'achat d'équipement qui sera ensuite loué à Rayonier Québec pour une période de 25 ans.

Le gouvernement fédéral effectuera une mise de fonds de $21 millions sous forme d'une subvention de $13.5 millions du ministère de l'Expansion économique régionale et d'un investissement de $7.2 millions dans la construction d'aqueducs, d'égouts, d'usines de traitement des eaux usées et de chemins d'accès.

La compagnie utilisera annuellement 600,000 cordes de bois à même la forêt domaniale de la basse Côte-nord et le gouvernement touchera des redevances de 0.50 cents la corde. L'entente intervenue entre le gouvernement et la compagnie prévoit que celle-ci utilisera le français comme langue de travail à l'usine et en forêt.

● *Le projet d'ITT aboutit*

— page D 1

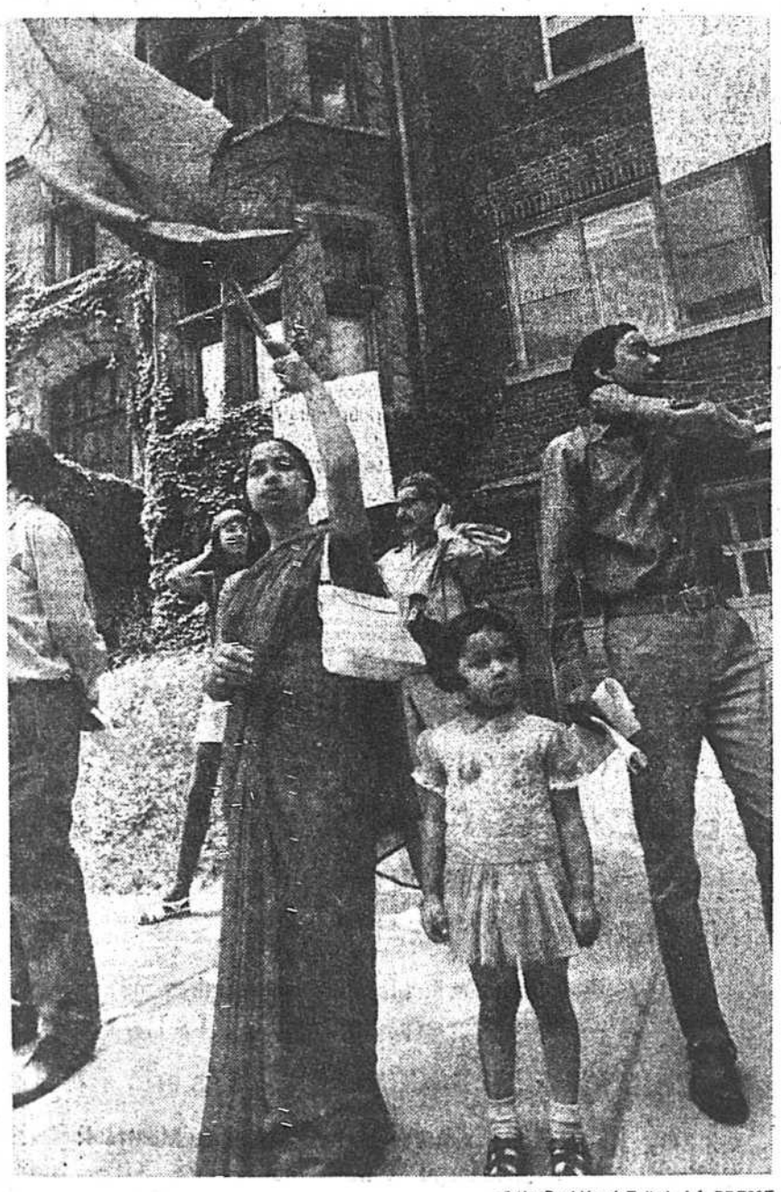


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Des manifestants répondant à l'appel de l'Association du Bangla Desh (Pakistan oriental) se sont massés, cet après-midi, devant le consulat des Etats-Unis pour protester contre l'envoi clandestin d'armes au Pakistan occidental. On note la présence de M. Michel Chartrand, au second plan.

État critique de Colombo

NEW YORK (AP-UPI) — Joseph Colombo, 48 ans, considéré comme le chef d'une famille newyorgaise de la mafia, reposait toujours dans un état très critique, ce matin, à l'hôpital Roosevelt, où il a été transporté, hier, après avoir été atteint de trois coups de feu à la tête.

Il a subi une intervention chirurgicale d'une durée de cinq heures. Le Dr Erwin Hanson, neuro chirurgien, a déclaré avoir extrait à la base du cerveau, un projectile qui s'y était enfoncé à une profondeur de trois à quatre pouces. Il en a retiré un deuxième dans la région du cou.

Le troisième, logé dans la partie gauche de la mâchoire, est resté en place, Colombo étant trop faible pour que se poursuive l'opération.

La fusillade est survenue, hier, au cours d'une manifestation publique d'une association pour l'unité des Italo-américains.

Jerome Johnson, 23 ans, de New Brunswick, dans le New Jersey, un Noir qu'on présume être l'assaillant de Colombo, a perdu la vie dans l'échange. La police a émis l'hypothèse qu'il pouvait être à l'emploi d'une bande rivale.

Johnson s'est fait descendre devant plusieurs milliers de personnes réunies au Columbus Circle, dans Manhattan, quelques secondes seulement après que Colombo se fut affaissé.

Après la fusillade, les policiers ont aussitôt commencé à enquêter du côté des adversaires de Colombo qui auraient eu intérêt à le voir disparaître.

C'est ainsi que Joseph "Crazy Joe" Gallo et son frère, Albert, ont été interrogés pendant deux heures avant d'être libérés.

Carlo Gambino, considéré comme un des plus puissants caïds de la pègre américaine, a également dû répondre aux questions des enquêteurs.

Des témoins ont déclaré que John-

Voir COLOMBO en page A 6

3 compagnies condamnées pour étiquetage unilingue

SHERBROOKE — Invoquant l'article 38 de la Loi des produits agricoles et des aliments du Québec, un étudiant en philosophie de l'Université de Sherbrooke, M. Daniel Bertholt, est parvenu à faire condamner trois compagnies à $200 d'amende pour avoir étiqueté leur sproduits en anglais seulement.

Le juge Redmond Hayes, de la Cour des sessions de la paix, a rendu ce jugement contre les compagnies Libby of Canada Ltd., George Weston Ltd. et Swift Canadian Ltd., créant ainsi un précédent au Québec.

C'est en mai dernier que M. Bertholt avait intenté sa poursuite, en vertu de l'article 38 qui stipule notamment que, dans toute inscription, l'usage du français est obligatoire et qu'aucune inscription rédigée en une autre langue ne doit l'emporter sur

Voir COMPAGNIES page A 6

sommaire

Annonces classées : C 12 à C 15, D 9 à D 14
Arts et spectacles : C 16 et C 17
Automobile : B 6 à B 9
Bandes dessinées : C 10
Décès, naissances, etc. : D 15
Economie : D 1 à D 7
Editorial : A 4
Etes-vous observateur ? : D 9
Horoscope : C 7
Informations étrangères : D 8
Les secrets de polichinelle : C 5
Loisirs et récréation : C 11
"Mot-Mystère" : B9
Mots croisés : D 10
Radio et télévision : D 16
Sports : B 1 à B 6
Tribunaux : A 8
Vivre aujourd'hui : C 4 à C 8
Votre médecin : C 7

AUJOURD'HUI

hebdo/économie & finance

— Cahier D

carte ? D'IDENTITÉ

— page A 5

● *Déception devant le rapport de la CEGIS au congrès de la CEQ*

— page A 12

SUPER LOTO $1

GAGNANT DE

$200,000

Numéro 441232

M. Emile Lemoyne

St-Jean, Québec

(TIRAGE DU 25 JUIN)

Embargo sur une cargaison destinée à l'aviation du Pakistan occidental

par Alain ZOLTY

Une cinquantaine de caisses destinées à l'Armée de l'air et autant d'autres destinées à l'Armée de terre du Pakistan occidental, sont entreposées dans le hangar no 8 du port de Montréal où, depuis ce matin, est amarré le cargo pakistanais PADMA.

Au reporter de LA PRESSE qui a noté la présence de cette cargaison, un porte-parole de l'agent de la "Pakistan Shipping Co." a indiqué que le matériel venait, depuis ce matin seulement, d'être frappé d'un embargo.

LA PRESSE a appris, après avoir découvert les caisses, qu'elles contenaient des pièces de rechange pour les appareils de la "Pakistan Air Force" ainsi que des pièces pour d'autres véhicules militaires.

Les caisses destinées à l'Armée de l'air pakistanaise proviennent de la compagnie "Maritime Aircraft Overhaul & Repairs, de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et l'une d'elles porte le numéro de contrat E719 41953 A/P 41.

Aucun permis d'Ottawa

A la Chambre des Communes aujourd'hui, le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a déclaré qu'aucun permis d'exportation d'armes vers le Pakistan n'a été émis en raison de la guerre civile qui a éclaté entre le Pakistan occidental et le Pakistan oriental.

Selon un porte-parole de la Kell Shipping and Trading, de Montréal, agent de la compagnie de navigation pakistanaise, l'envoi des pièces aux forces armées du Pakistan occidental a été frappé d'un embargo vers 10 h.,

Voir EMBARGO page A 6

météo

Ensoleillé devenant chaud et humide, orages isolés en fin de journée.
Min. 60° ● Max. 85°

Demain :
Généralement ensoleillé, possibilités d'orages.
Détails en page A 6

POLLUTION

Anhydride sulfureux : .01 partie par million.
Niveau tolérable : .10.
Monoxyde de carbone : 6 parties par million.
Niveau tolérable : 10.

la MÉTÉO

Montréal, zone tropicale ?

L'air chaud et humide, vaporisé, voilé, suffoquant, tropical qui étouffe presque le cri des bêtes et le son du tam-tam venu des sources du grand fleuve Saint-Laurent, au-delà de l'épaisse forêt hostile où règnent en maîtres incontestés, les moustiques, les mouches noires, les ours bruns et le Anglais . . .

L'air chaud dont vous rêviez tout l'hiver au coin du radiateur d'un logis surchauffé en regardant les paysages africain de TARZAN à la télévision en sirotant ce que vous sirotiez au bout d'une longue paille de paillote prise sur votre toit avant les premières neiges . . .

L'air chaud qui fera pousser les palmiers sur notre Côte-des-Neiges (il neige bien sur la côte d'Azur, hein ?) et des lieux de perdition (casinos en italien) sur notre Côte Vertu . . . et puis pousser des bananes, des oranges, des stipules multicolores, des orchidées, des babaoued et de polyformes azymutés sur le toit de la Place Bonaventure.

Cet air chaud : LE VOILA ! Grâce à un front chaud qui vous garantit pour aujourd'hui et demain, un maximum de 85 et du soleil avec quelques ombres nuageuses réglementaires.

Nous vous souhaitons une bonne journée et quelques bonnes chaleurs au bon moment dans notre beau Montréal.

(Ceci était un texte publicitaire qui s'adresse aux touristes de langue française, qu'ils viennent de Longueuil, Boucherville, Laval, les Arpents Verts où une quelconque banlieue pourvu qu'elle ait un système d'aqueduc et d'égout en état de marche garantissant leur retour à la résidence d'origine).

Alain Z.

MONTREAL

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Max. 85° • Min. 60°	Max. 85-90° • Min. 60°
Ensoleillé, devenant chaud et humide, orages isolés en fin de journée	Généralement ensoleillé, possibilités d'orages en fin de journée

SOLEIL : Lever à 5:05 Coucher à 20:45

au QUEBEC

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	80—65 Gén. ensoleillé	Averses ou orages, chaud
Outaouais	85—60 Gén. ensol., chaud et hum.	Ensoleillé, chaud
Laurentides	80—55 Averses mat., s'éclaircis.	Gén. ensoleillé
Mauricie	80—55 Averses matin, s'éclaircis.	Gén. ensoleillé
Québec	80—55 Ciel variable, averses	Gén. ensoleillé
Lac-St-Jean	80—55 Averses matinée, s'éclair.	Gén. ensoleillé
Cantons de l'Est	80—55 Ciel variable, averses	Gén. ensoleillé
Rimouski	70—50 Nuages, averses en p.m.	Gén. ensoleillé
Baie-Comeau	70—50 Nuages, averses en p.m.	Gén. ensoleillé
Gaspésie	70—50 Nuages, averses en p.m.	Gén. ensoleillé

au CANADA

			Min.	Max.
Colombie-Britannique	Nuageux	Vancouver	51	58
Alberta	Temps clair	Edmonton	40	70
Saskatchewan	Nuageux	Régina	41	71
Manitoba	Nuageux	Winnipeg	63	80
Ontario	Ens., chaud et humide	Toronto	65	90
Nouveau-Brunswick	Généralement ensoleillé	Saint-Jean	45	80
Nouvelle-Ecosse	Généralement ensoleillé	Halifax	45	75
Ile-du-Prince-Edouard	Généralement ensoleillé	Charlottetown	45	75
Terre-Neuve	Nuages, intervalles ensol.	Saint-Jean	40	55

SI VOUS PARTEZ

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	71	78	Chicago	80	97	New Orleans	71	89
Washington	73	90	San Francisco	52	67	Miami	70	85
Boston	62	70	Los Angeles	62	76			
Vers les capitales								
Paris	57	68	Moscou	59	70	Hong Kong	82	82
Londres	50	64	Stockholm	55	64	Lisbonne	63	79
Rome	63	82	Tokyo	70	87	Sydney	50	61
Berlin	48	72	Athènes	77	86	Tunis	70	88
Amsterdam	52	61	Casablanca	68	75	Vienne	61	72
Bruxelles	48	62	Genève	65	72	Varsovie	57	68
Madrid	60	82	Le Caire	73	93			
Vers les plages								
Acapulco	77	88	Bermudes	76	84	Nassau	70	88
Mexico	54	72	Barbades	79	86	Rio de Janeiro	66	75

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

COLOMBO

SUITE DE LA PAGE A 1

son était muni d'une caméra et qu'il affichait ce qui semblait être un écusson de presse. Il se tenait près de la plate-forme des haut-parleurs. Deux autres Noirs et une fille, qui arboraient tous l'identification de presse, l'accompagnaient.

Les quatre personnes ont salué Colombo d'un jovial "Hello Joe" pendant qu'il se déplaçait dans la foule qui lui souhaitait la bienvenue. Son assaillant l'a attaqué par derrière, le saisissant par le cou, et a fait feu.

Au moins six coups de feu ont été tirés et les policiers ont découvert quatre revolvers près de l'endroit où est tombé Colombo. Ce dernier était également armé mais n'a pas eu le temps d'utiliser son arme.

Selon la police, Joe Gallo, relâché récemment de la prison de Sing Sing, se serait allié à des compagnons de détention noirs pour former une famille de Noirs au sein de la puissante Mafia. Et c'est principalement de ce côté que les détectives ont orienté leur enquête jusqu'à maintenant.

UNIVERSITE

SUITE DE LA PAGE A 1

puis l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, qui doivent décider des projets de construction, puis ensuite les soumettre au gouvernement.

— Première réaction: le réseau central de l'Université du Québec publie un communiqué indiquant que personne — et M. Carrière pas plus qu'un autre — n'a été mandaté pour annoncer quelque projet que ce soit au nom de l'université.

— Deuxième réaction, plus vigoureuse, émanant hier après-midi du recteur de l'UQAM, M. Léo-A. Dorais: "L'UQAM n'a pris aucune décision finale au sujet de l'emplacement éventuel de son campus, et l'annonce faite par M. Carrière n'était aucunement autorisée, ni de la part du conseil d'administration de l'UQAM, ni de la part de l'assemblée des gouverneurs de l'U. du Q. Les esquisses, maquettes, croquis, plans et chiffres présentés aux journaux n'ont jamais été commandés par l'UQAM: ils sont le fruit du travail de promoteurs.

— Dans ce même communiqué, M. Dorais signale que "le projet annoncé par M. Carrière est étranger à l'UQAM et ne doit pas être retenu; il n'a à nos yeux aucune priorité et il n'est aucunement question, dans le protocole actuel des études en marche, qu'il se réalise." M. Dorais rappelle que c'est au conseil d'administration de l'UQAM de prendre des décisions d'une telle importance et de les annoncer publiquement. De fait, le dernier projet étudié par le conseil, le 20 janvier, porte sur un autre quadrilatère dont l'Université est déjà procord auront été tirés et des appareils de bord plus perfectionnés mis en place.

prietaire (Kennedy-Jeanne-Mance-Sherbrooke-Saint-Urbain). "C'est pour éviter toute spéculation qu'il avait été décidé de ne divulguer aucune politique d'implantation, ni aucun projet d'étude de divers emplacements, aussi longtemps que l'UQAM n'aura pas pris de décision finale", précise enfin M. Dorais, qui ajoute qu'"en faisant de son rêve une réalité, et en prenant sur lui-même de dévoiler une certaine étude en cours, M. Carrière rend la situation très confuse et compromet sérieusement les pourparlers avec divers groupes."

Revenons aux promoteurs de la SREM et à "leur" projet pour l'Université du Québec. M. Carrière étant en vacances. LA PRESSE a joint hier soir deux membres de la firme d'architectes qui a conçu ledit projet et qui fait d'ailleurs partie de la Société présidée par M. Carrière. Qu'il s'agisse de M. Normand Gagnon, l'un des architectes associés, ou de M. Guy Laforest, chargé des relations publiques, le ton est le même. L'un et l'autre indiquent clairement que leur projet a été "commandé de très haut... de bien plus haut que l'Université du Québec".

— Du premier ministre, par exemple?

— Ça pourrait être ça. D'ailleurs, M. Bourassa était présent au moment où M. Carrière a annoncé le projet. Vous devez bien penser qu'on ne l'aurait pas annoncé publiquement si on n'avait pas eu le feu vert. Le ministre de l'Education?... Il était invité mais il n'est pas venu.

Très en verve et semblant trouver la chose fort savoureuse, M. Laforest ajoute joyeusement que "même le sous-ministre de l'Education a été pris par surprise, puisqu'il nous a téléphoné le lendemain pour nous faire part de son étonnement à l'annonce de ce projet!"

Quant au fait que l'UQAM soit complètement absente du tableau, MM. Gagnon et Laforest déclarent en substance que "dans la vie, il faut "pousser" pour que les choses se fassent".

M. Gagnon: "Il y en a qui tiennent à ce que l'UQAM reste dans l'ouest... Eh bien, ceux qui décident ont décidé qu'elle irait dans l'est. S'il y en a qui ne sont pas d'accord, qu'ils changent de place!" (Cette allusion transparente aux autorités de l'UQAM appelle quant même un commentaire: l'UQAM a toujours dit et redit — et son recteur le rappelle dans son communiqué d'hier — qu'elle s'installerait dans le centre-ville: et personne, parmi ses plus farouches détracteurs, ne l'a jamais accusée de "snobisme" westmountais ou ultramontain).

M. Laforest, interrogé sur le fait que M. Carrière ait annoncé son projet pour l'UQAM à l'insu de celle-ci, explique quant à lui la chose en ces termes: "Si on l'a annoncé aussi vite, c'est qu'il fallait "pousser"... Si on attend après l'UQAM, on risque d'attendre longtemps!"

— D'habitude, quand les architectes font des esquisses pour une institution d'enseignement, ils tiennent compte des besoins de cette institution sur le plan administratif et pédagogique. Votre firme a-t-elle consulté quelqu'un à l'UQAM, dans l'élaboration dudit projet de construction?

— Pas besoin de consultation. On a nos propres experts, et on connaît les besoins de l'Université. Ce qui compte, c'est la masse globale, l'espace. A l'intérieur de l'édifice, ils peuvent proposer ce qu'ils veulent.

Le ministre de l'Education et le premier ministre n'ont pu être joints avant d'aller sous presse. L'un des hauts fonctionnaires du ministère a cependant expliqué à LA PRESSE que "jusqu'à présent, rien n'est fait officiellement, puisque la loi précise clairement les procédures à suivre pour les investissements dans la construction universitaire".

"Il est certain, d'ajouter notre interlocuteur, que le gouvernement favorise le secteur Berri-de Montigny pour l'emplacement de l'UQAM, mais pour l'instant, le projet de la SREM n'est qu'un projet parmi d'autres. C'est un projet valable en soi. Ce qui est étonnant, et ce qui constitue un précédent, c'est la façon dont on a procédé pour le rendre public."

LOI

SUITE DE LA PAGE A 1

rence sera établi. Il s'agira d'un organisme quasi-judiciaire, composé de sept membres nommés par le Cabinet, avec un personnel composé d'experts en économie, en droit, en affaires et en affaires publiques. Ce tribunal qui s'occupera de l'application de la loi aura un pouvoir d'enquête et de réglementation.

Le projet de loi stipule que toute fusion de compagnies canadiennes ayant un actif global ou réalisant des ventes de plus de $5 millions et toutes les fusions sur le plan international devront être enregistrées au tribunal.

Au ministère de la Consommation et des Corporations, on fait valoir que cette nouvelle clause ne vise aucunement à limiter les fusions, puisque ces accords entre compagnies peuvent parfois être nécessaires pour permettre et offrir de meilleurs services sur le plan intérieur.

En fait, afin de faciliter la rationalisation de l'industrie et du commerce canadien et d'en promouvoir l'efficacité, le projet de loi prévoit des exceptions particulières à l'interdiction des accords.

Des modifications à la loi sur les banques viseront à prévenir tout accord entre les banques à charte portant sur les frais d'administration.

Le tribunal est habilité à interdire toute administration interdépendante lorsque l'on peut prouver que son existence a ou aura vraisemblablement pour effet d'entraver la concurrence.

Le projet de loi mentionne en outre des interdictions précises en ce qui concerne les accords et arrangements restrictifs, l'abus d'une position de monopole, le maintien des prix, la publicité trompeuse, les régimes de vente pyramidale contraire à l'éthique, les ventes par recommandation, les formes déloyales de jeux et concours publicitaires.

Enfin, le projet de loi aborde le problème de la concurrence dans les sports professionnels et amateurs. Sans sembler apporter des mesures radicales, le projet de loi fait valoir qu'il faut chercher à éliminer les conditions déraisonnables imposées aux participants et leur faciliter les chances de négocier des contrats avec des équipes de leur choix.

Il faut voir en outre à trouver les arrangements possibles sur le plan international, tout en tenant compte de l'opportunité de maintenir un équilibre satisfaisant entre les diverses équipes.

EMBARGO

SUITE DE LA PAGE A 1

ce matin, à la suite d'un coqp de téléphone qui aurait été donné par un fonctionnaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Toutefois, ce matin, aux quartiers généraux de l'ACDI à Ottawa, on semblait tout ignorer de l'affaire.

La grande majorité de la cargaison envoyée au Pakistan occidental par le gouvernement canadien, chargée, en ce moment à bord du PADMA, est expédiée par l'ACDI.

Des fils de cuivre, des sacs de farine, du cobalt pour le traitement du cancer, des caisses diplomatiques destinées au haut-commissaire canadien à Karachi sont entreposées dans le hangar no 8.

Au fond de l'entrepôt

C'est tout au fond de l'entrepôt, loin derrière les sacs de farine, que se trouvent une cinquantaine de grosses caisses bleues.

Sur les grandes étiquettes blanches, on voit clairement marquée l'adresse : Pakistan Air Force, Dry Road, Karachi.

Interrogé ce matin au sujet de la politique canadienne sur l'envoi d'armes au Pakistan occidental depuis le début de la répression du mouvement d'indépendance du Pakistan oriental, M. Francis, un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, a indiqué que de telles cargaisons n'étaient pas automatiquement frappées d'embargo.

"Nous rendons tout simplement plus sévères les permis pour l'envoi de matériel militaire aux deux Pakistans", a-t-il laissé entendre.

Des armes américaines

Selon le New York Times du 25 juin, le PADMA transporte des armes américaines destinées au Pakistan occidental, contrairement à la politique exprimée publiquement par le président des Etats-Unis.

Le secrétariat d'Etat a fait savoir, ce matin, que le PADMA avait à son bord des pièces de rechange pour du matériel de guerre et des caisses de balles de calibre .22.

La tempête diplomatique dans laquelle vogue le PADMA est soulevée par le fait que le secrétariat d'Etat américain a reconnu que deux autres navires pakistanais ont transporté des armes américaines pour le Pakistan, depuis le début de la guerre civile et cela, en contravention de la politique officielle des Etats-Unis.

Selon l'Association du Bangla Desh du Canada (représentant du Pakistan oriental indépendant) le PADMA est venu à Montréal pour prendre de l'armement acheté au Canada.

L'association fonde son affirmation sur le fait qu'une mission militaire pakistanaise se trouvait au Canada le 9 avril, en même temps que le cargo pakistanais "Sunderban".

Le "Sunderban" et le "Kaukhala" sont les deux bâtiments qui transportaient, au mois de mai, les armes américaines.

La nouvelle de ces envois d'armes clandestins par le Pentagone, a soulevé l'opinion aux Etats-Unis. Il y a quelques jours seulement, le sénateur Frank Church a demandé au président Nixon de prier le Canada d'intercepter le PADMA.

De plus, le gouvernement de l'Inde a aussi demandé à la marine américaine de saisir la cargaison du PADMA.

COMPAGNIES

SUITE DE LA PAGE A 1

celle rédigée en français. Cette loi prévoit une amende maximale de $1,000.

M. Bertholt s'est dit étonné que ce soit un simple particulier, et non le gouvernement, qui doive assumer les frais d'une cause visant à "faire respecter les droits de la majorité au Québec" et se demande quand le gouvernement provincial établira une politique globale de la langue.

Il fait remarquer que, jusqu'ici, seul le cas des produits agricoles est, du point de vue de la langue, prévu dans la loi.

L'étudiant compte utiliser les quelque $300 qu'il a gagnés dans ces poursuites pour constituer un fonds qui permettrait à un comité de recourir encore aux tribunaux pour faire respecter "les droits de la majorité".

Meurtre d'un joueur de football

KANSAS CITY, MO. (UPI) — La recrue Larry D. Roberts, 22 ans, footballer dans l'équipe des Browns de Cleveland, a été abattu, tôt ce matin, sur le perron d'un appartement, non loin de son domicile.

Roberts, qui devait rejoindre son camp d'entrainement le 11 juillet prochain, est mort sur le coup. La police a rapporté qu'il avait été descendu d'un coup de pistolet de calibre .38 par un locataire de cet appartement.

Ce dernier, un certain Willis E. Minis, a dit aux enquêteurs qu'il ne connaissait pas Roberts et qu'il avait tiré "parce qu'il (Roberts) avait troué le moustiquaire de la porte et jouait avec la serrure pour essayer d'ouvrir la porte".

Avant de tirer, Minis aurait crié à Roberts de s'en aller de là. Ce à quoi Roberts aurait marmonné quelques mots incompréhensibles.

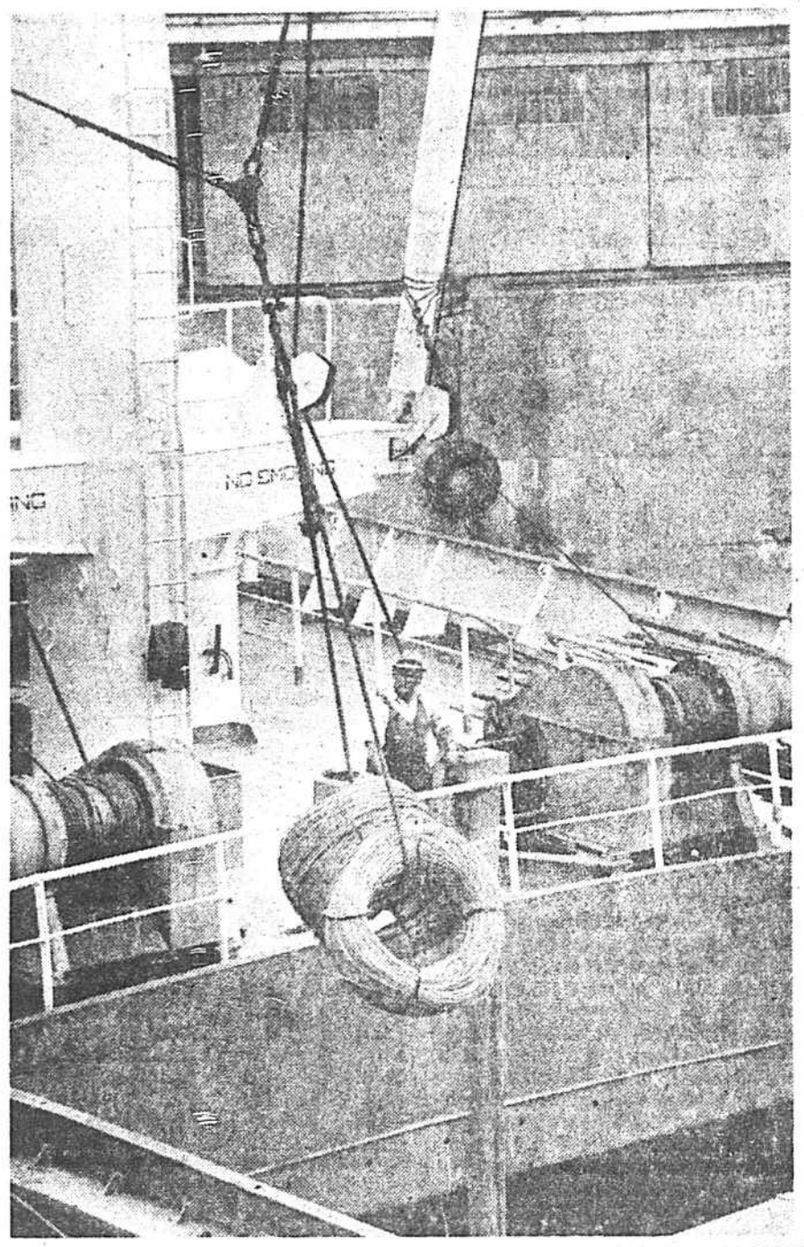


photo Real St-Jean, LA PRESSE

Le cargo pakistanais "Padma" est arrivé ce matin dans le port de Montréal et a été amarré au quai no 8 où des caisses de matériel militaire ont été entreposées.

Extension aux 16-17 ans des avantages du régime de sécurité du revenu familial

par Claude TURCOTTE,
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — M. John Munro, ministre de la Santé et du Bien-Etre, a officiellement annoncé ce matin aux Communes l'intention du gouvernement fédéral d'étendre la sécurité du revenu familial aux jeunes de 16 et 17 ans selon des modalités qui apporteront des prestations différentes dépendant de l'état financier et du nombre d'enfants dans une famille.

Tout en refusant de confirmer que le gouvernement québécois aurait donné son accord à un tel programme, M. Munro a soutenu que ce régime pourrait être raccordé à celui proposé par le Québec en matière d'allocations sociales sans perturber le fonctionnement de ce dernier.

Le ministre a simplement formulé l'espoir que le gouvernement québécois réagira favorablement à sa déclaration. On sait qu'au cours des 12 derniers mois il y a eu plusieurs rencontres fédérales-provinciales à ce sujet et que le ministre québécois, M. Claude Castonguay, n'a jamais donné totalement son appui aux propositions fédérales, non seulement à cause de la dimension constitutionnelle mais également par suite de certaines divergences de vue sur la mise au point technique du programme.

La déclaration de M. Munro sera suivie d'un projet de loi vraisemblablement l'automne prochain. L'annonce d'aujourd'hui implique des dépenses additionnelles de $150 millions, ce qui porte les sommes du gouvernement fédéral dans ce domaine à environ $800 millions par année.

M. Munro estime qu'environ 2½ millions de familles recevront des prestations en vertu du régime modifié, comparativement à 2,200,000 familles si l'on avait appliqué à la lettre les recommandations du livre blanc sur la sécurité familiale. Un projet de loi à cet effet sera présenté l'automne prochain.

Les prestations au titre de sécurité de revenu familial ne seront pas considérées comme faisant partie du revenu imposable.

Le plafond ou point de cessation de prestations dans toutes les familles quand le revenu est de $10,000 est une proposition du livre blanc qui a été éliminée. Le plafonnement dépendra du nombre d'enfants compris dans la famille, de leur âge et du coefficient de réduction qui seront éventuellement adoptés.

Comme seuil de revenu familial en vue de rendre les prestations selectives on a choisi le revenu de $4,500. Cette base de revenu sera périodiquement ajustée suivant les fluctuations des revenus au cours des années.

Dans sa déclaration, le ministre mentionne que la formule la plus acceptable pourrait être celle qui accorde une prestation maximale légèrement inférieure à $16 par mois pour les enfants de 1 à 11 ans et supérieure à ce montant pour les enfants de 12 à 17 ans.

AU RAYON des PISCINES chez FAUCHER

OUVERT JEUDI, FÊTE DU CANADA, de 9 h a.m. à 9 h du soir

Heures d'ouverture: Lundi à vendredi, 9 h a.m. à 9 h du soir — Samedi, 9 h a.m. à 5 h p.m. — Dimanche, 11 h a.m. à 5 h p.m.

LIVRAISON ET INSTALLATION GRATIS ET SANS DÉLAI



PISCINES À PRIX DE SOLDE Ovales, de fabrication solide et complètement équipées (appareil de filtrage COLECO). Garantie du fabricant.

GRATIS: • 100 livres de sable à filtre • Échelle d'accès • Aspirateur • Trousse d'analyse de l'eau • Distributeur de chlore • 25 livres de chlore • Produit qui détruit les algues • Écumoire • Toile vinyle épaisseur 20 • Installation

CHOIX DE PISCINES ÉQUIPÉES

Piscines rondes
- 10 pi. de diamètre, 24 po. de profondeur, avec appareil de filtrage $54.95
- 12 pi. de diamètre, 36 po. de profondeur, avec appareil de filtrage, échelle d'accès et lave-pieds $109.95
- 15 pi. de diamètre 42 po. de profondeur, avec appareil de filtrage, échelle d'accès et lave-pieds $209.95
- 18 pi. de diamètre, 48 po. de profondeur, avec appareil de filtrage, écumoire, échelle d'accès et lave-pieds $299.95

Piscine ovale
- 10 pi. de largeur, 15 pi. de longueur, 42 po. de profondeur, avec appareil de filtrage, échelle d'accès et lave-pieds $219.95

Modèle large de 12', long de 18' et profond de 48", avec appareil de filtrage Coleco PRIX DE SOLDE $695

Modèle large de 12', long de 24' et profond de 48", avec appareil de filtrage Coleco PRIX DE SOLDE $895

CHLORE 25 livres $14.95 — 5 livres $4.95

Pont-Viau Roi DES BAS PRIX

48, boul. des Laurentides Pont-Viau, Laval Tél.: 384-0590

"Où le service se continue"

FAUCHER

Lutte acharnée des créditistes contre le regroupement scolaire

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Après des heures d'un combat acharné mené par les créditistes de M. Camille Samson, l'Assemblée nationale a malgré tout adopté en seconde lecture la nuit dernière, par 45 voix contre 10, le bill 27 visant au regroupement en 168 unités des 1,100 commissions scolaires locales actuelles.

Le gouvernement a immédiatement, après l'adoption des principes du regroupement, renvoyé le projet de loi à la commission parlementaire de l'Education qui se réunira à compter de lundi prochain, à 10 heures du matin, pour entendre des témoins.

L'Union nationale et le Parti québécois ont donné leur accord au principe du regroupement des commissions scolaires, mais le PQ a émis de sérieuses réserves quant à la qualité du bill 27 lui-même.

Quant aux créditistes, c'est au principe même du regroupement qu'ils se sont opposés, jusqu'à environ deux heures du matin, en prolongeant leur droit de parole pour soutenir principalement que le gouvernement imposait à la population, sans la consulter, un projet de loi qui allait créer le même chaos qui a suivi l'établissement des régionales au Québec.

Les créditistes, qui ont tous pris la parole lors du débat, ont tenté par diverses tactiques, mais en vain de faire reporter l'étude du projet de loi.

Quant aux députés péquistes, ils ont essentiellement repris, pour critiquer le projet de loi dans ses modalités, les idées contenues dans le rapport Parent et dans le dernier document du Conseil supérieur de l'Education portant sur le regroupement scolaire :

— Le bill 27 aurait dû effectuer à la fois le regroupement de l'élémentaire et du secondaire dans des commissions scolaires uniques :

— Le bill 27 aurait dû faire disparaitre la division confessionnelle :

— Il aurait fallu profiter de la présentation du bill 27 pour songer à une véritable décentralisation administrative : création de dix conseils scolaires, pouvoirs accrus aux régionales pour en faire des centres administratifs supérieurs, etc...

Le bill 27, malgré les apparences, n'institue pas un véritable système de consultation auprès des parents; les parents n'ont pas plus de pouvoirs réels de participation qu'autrefois, ce qui perpétuera leur désintéressement de la chose scolaire.

Les chefs spirituels

L'Union nationale a admis que le projet de loi pouvait être incomplet mais a déclaré qu'il se situait quand même dans la ligne de la grande réforme scolaire, qu'il constituait une étape au delà de laquelle, pour le moment, la population ne semblait pas vouloir aller.

Quant au principe de la confessionnalité, dont plusieurs secteurs de la population ont dit qu'il était battu en brèche par le bill 27, les unionistes affirment :

— la religion, qui est à la base de la vie des citoyens québécois, doit être respectée mais il faut également tenir compte, aujourd'hui, du pluralisme ;

— l'Etat se doit d'être neutre dans ses structures :

— devant les protestations qui ont monté contre le bill 27 au niveau de la confessionnalité, il appartient aux chefs spirituels des différentes confessionnalités au Québec de venir témoigner devant la commission parlementaire de l'Education et dire si vraiment, oui ou non, tel que certains le disent, le projet de loi est dangereux à ce niveau : les chefs spirituels n'ont pas le droit de se désintéresser de ce débat.

Les droits des parents

Les créditistes, pour leur part, ont combattu violemment le projet de loi sur tous ses aspects, affirmant qu'il constituait un nouvel assaut technocratique contre la confessionnalité des écoles, la liberté des parents, la cellule familiale.

Il s'agit, ont-ils dit, d'une supercherie, d'un regroupement monstrueux, inutile, d'une dictature camouflée dans le vocabulaire sociologique.

Leur principal argument à l'Assemblée nationale fut que le gouvernement refusait de consulter la population, ce à quoi les autres partis répondirent qu'il était justement obligatoire d'adopter le bill en deuxième lecture afin de le référer à une commission parlementaire.



Arrêtez donc de faire cela et accordez-vous un plaisir pour la vie!

Vous pouvez penser EN CE MOMENT que la courte souffrance de l'épilation vaut son prix pour être débarrassée des poils superflus pour une ou deux semaines. Mais il ne vous vient pas à l'idée qu'un autre "prix" entre en ligne de compte.

Et pourtant si! Souvent, vous payez *trois* "prix" en continuant ainsi à vous épiler pour des années:

1. Vous *aggravez* votre problème en stimulant la croissance d'autres poils inactifs qui apparaissent autour de ceux que vous épilez. Vous êtes forcée d'épiler plus de poils — de plus en plus gros et foncés — plus souvent.
2. Vous rendez votre peau *rude*, en causant des irritations, éruptions, cicatrices, et quoi encore!
3. Vous *déformez* des follicules pileux, ce qui rendra toute épilation radicale effectuée par la suite, plus coûteuse, plus longue et plus ennuyeuse.

Mais vous n'avez plus besoin de courir ces risques maintenant qu'une clinique Gregory System se trouve à votre portée. Avec la thermolyse Gregory, vous découvrirez un service d'épilation radicale avec tout ce que cela comporte — sécurité, rapidité, confort, bas prix et conditions de paiement qui vous accommoderont.

Faites donc l'essai de ce service de beauté *spécialisé*, de qualité supérieure. Téléphonez maintenant et prenez rendez-vous pour une consultation et un traitement-démonstration sans aucuns frais.

système gregory
CLINIQUE D'EPILATION RADICALE
Ouvert de 10 h. a.m. à 7 h. p.m.—samedi de 9 h. à 2 h.

CENTRE-VILLE: Suite 301, Edifice Dominion Square Tél. 861-9741
1010 ouest, rue Ste-Catherine (En métro: station Peel)
SNOWDON: Suite 502, 5253, boulevard Décarie Tél. 481-3522
(à côté du Théâtre Snowdon)
GALERIES D'ANJOU: Suite 227, 8001 boul. Les Galeries d'Anjou 354-1600
Ecrivez pour brochure gratuite.

Zeller's
Aubaines Vacances

Des prix qui garantissent un profond sommeil !

LITERIES CONTINENTALES 3'3" DE Zelco

Cette literie est composée d'un matelas à multiressorts spirales et garnisage d'épaisses couches de feutre blanc souple, et d'un sommier-caisse à ressorts, sur pieds de bois franc. Habillement de coutil imprimé durable. Tous les éléments d'un confort uniforme et ferme.

UNE VALEUR ZELLER! MATELAS ET SOMMIER-CAISSE $48 "PORTEZ À VOTRE COMPTE"



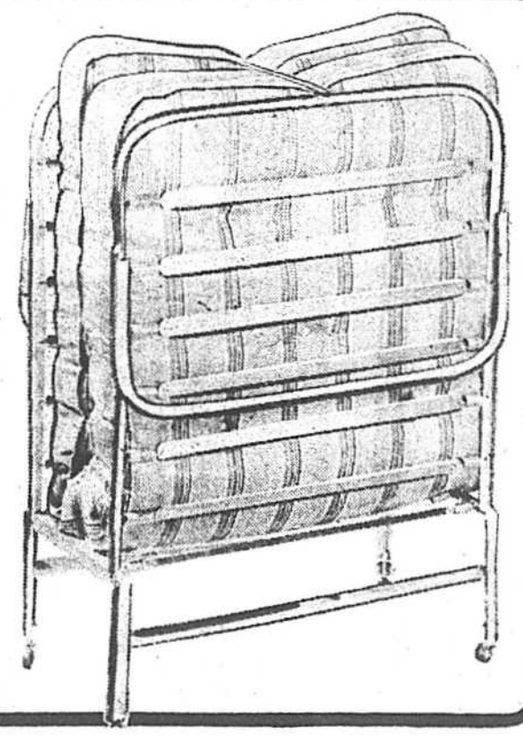
VENDU AUSSI À 4'6" DE LARGEUR (LIT DOUBLE) AVEC RABAIS AUSSI INTÉRESSANT! $62 "PORTEZ À VOTRE COMPTE"

Pliable pour le rangement !

LIT PLIABLE 30" AVEC MATELAS

AUBAINE/CHALET! 24.96 "PORTEZ À VOTRE COMPTE"

Un lit idéal pour le chalet d'été ou pour accommoder le visiteur qui passe la nuit! Cadre d'acier solide, ressorts et lattes, matelas formé d'un réseau de ressorts spirales. Se replie et prend peu de place.



Vendus au rabais, pour le foyer ou le chalet

FAUTEUILS-CORBEILLES D'OSIER

Des fauteuils-corbeilles d'osier de forme moderne, finis au naturel! Utiles et élégants dans tout décor. Carcasse d'acier fort, pieds de métal noir.

AUBAINE/CHALET! 4.96 CH.

HOUSSES ET FAUTEUILS-CORBEILLES

Coussins de mousse recouverts de plastique lavable à l'éponge et portant un décor attrayant de fleurs; choix de coloris. Confortables, moelleux.

AUBAINE/CHALET! 4.96 CH.



EN VENTE! 3.33 LE SERVICE

SERVICE À PIQUE-NIQUE

EN PLASTIQUE FORT - 20 pces

Quatre couverts: bols à potage (céréales), gobelets, assiettes, tasses et soucoupes. Inaltérables dans le lave-vaisselle!



EN VENTE! 4.97 CH

Pour toutes les formes de siège d'auto!

HOUSSES DE SIÈGE D'AUTO EN TISSU-ÉPONGE LAVABLE

Des housses convenant aux sièges de la plupart des voitures domestiques à 4 portières. Modèles en deux pièces (avant et arrière), dont les bords élasticisés épousent bien les formes, qui dissimulent les souillures ou les éraflures. Rouge, bleu, gris, brun ou turquoise.



EN VENTE! 2.22 CH

Confort au volant!

COUSSINS FRAIS BIEN AÉRÉS

Des coussins à ressorts recouverts de fort vinyle bien aéré. Motif gai en bleu, rouge, vert, beige ou fusain.

LES AUBAINES/VACANCES DE ZELLER DONNENT CONGÉ À VOS SOUCIS DE BUDGET!

MONTRÉAL-NORD 11211 Lacordaire Coin boul. Henri-Bourassa
LASALLE 421 ave Dollard Coin boul. Newman
PLACE ST-EUSTACHE 379 boul. Arthur-Sauvé St-Eustache
PLACE DE RÉPENTIGNY 173 rue Notre-Dame Repentigny
PLACE DES ORMEAUX 2877 Chemin Chamxl Longueuil

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	3:25	Ch. Net
Abitibi	520	$7	7	7	— 1/8
Acres A pr	50	$37¾	37¾	37¾	— ¼
AltGas T	11750	$44⅞	44½	44½	— ¾
Alcan	4946	$22½	22⅜	22½	+ 1/8
Anglo—Cn	100	475	475	475	
Aquitaine	186	$27	27	27	+ 1/8
Argus C pr	1800	$9	9	9	— ⅛
Asbestos	162	$34½	34½	34½	— ½
Bank tl	3600	16	15¾	16	+ ⅛
Bank NS	1959	$26⅜	26	26⅜	+ ⅛
Banq CN	3910	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Bq Deprg	800	$12¾	12⅝	12¾	
Bell Canad	3251	$46⅞	46⅜	46¾	+ ⅛
Bell A pr	272	$51½	51½	51½	— ¼
Bombrder	775	14	14	14	
Border C	400	$12½	12	12¼	— ½
BP Oil Gas	500	680	660	680	+10
Brascan	2544	$19	18¾	18¾	— ⅛
BC Phone	125	$64½	64½	64½	— ¼
Brinco	1185	$5⅞	5¾	5¾	
Campeau	200	400	400	400	
Can Cem L	325	$43	42¾	42¾	— ¼
Can Perm	385	$14⅜	14⅜	14⅜	+ ⅜
C Arena	240	$13	12¾	13	— ½
Cdn Brew	650	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Cdn Cable	150	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅛
C Hydro	200	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
C Im	1700	$23½	23¼	23¼	— ⅛
CIL	500	$13⅜	13¾	13¾	
C Int Pw	975	$21¾	21½	21¼	— ¾
CI Pow pr	100	$15	15	15	— ¼
CPI pr	420	$22¾	22⅝	22¾	+ ⅛
CP Inve w	780	325	320	325	
CPR	860	$63	60¾	63	+2½
CPR 3 pr	900	$11	11	11	— ¼
Cdn Salt	900	$16¼	16¼	16¼	
Cdn Tire A	415	$35⅞	35¾	35¾	— ¼
Canron	200	$18⅛	18⅛	18⅛	
Cent Del	2600	$15¼	14⅝	15	+ ½
Cant Dyn	700	75	66	66	—9
Chemcell	230	$5⅜	5¼	5⅞	+ ⅛
Chem 175 p	400	$20¼	20¼	20¼	+ ⅜
Cockfield	600	$6⅛	6⅜	6⅛	— ⅛
Cominco	965	$22⅞	226	22⅞	— ¼
Cons Gas	275	$21⅜	21¼	21⅜	+ ½
Con Glass	400	$14	13¾	13¾	— ¾
Cygnus B	300	$5	5	5	
Distl Seag	350	$526	52½	52½	
Dome Pete	710	$97	97	97	+3
Dofasco	868	$24¾	24½	24¾	
Dom Glass	600	$12	12	12	
Dom Lime	100	$6½	6½	6½	— ¼
Dom Store	1175	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
D Textile	300	$17½	17½	17½	+ ¼
Domtar	550	014	14	14	— ⅛
Du Pont	275	$15½	15¼	15¼	— ⅜
Fin Coll	707	$11	10¾	10¾	
Fraser	200	17	17	17	
Gaz Metr	600	56¼	6¼	6¼	
Glengair	1000	205	205	205	+5
Grafton	400	$18	18	18	+ ¼
Gt West Int	1100	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Grissol F	600	$7	7	7	— ⅛
Gulf Can	2205	$21¾	21½	21¾	
Home A	1810	$31⅛	31	31½	+ ½
Huds Bay	1445	$22⅞	21¾	21¾	— ⅛
H Bay Co	713	$19	18⅞	19	
HB Oil Gas	1050	$46¼	46	46¼	+ ⅛
Hud BOPr	100	$58	58	58	—1
Hunter D	200	$12⅛	12	12⅛	+ ⅛
Husky Oil	900	$15⅝	15½	15⅝	+ ⅛
IAC	1100	$18½	18⅜	18½	— ⅛
Imp Oil	18138	024¾	24¼	24¾	+ ⅜
Imasco Ltd	400	$19⅝	19⅝	19⅝	— ⅛
Int Nickel	8755	$38	36⅞	38	+ ¾
Int Util	2705	$41⅝	40¾	41⅝	+ ¾
Intpr Pipe	165	$28½	28¼	28½	+ ¼
Inv Grp A	2200	$8⅛	8⅛	8⅛	
IOS Ltd	5000	45	45	45	+5
Ivaco	3000	$15	14¾	15	+ ⅜
Labatt	150	$24½	24½	24½	+ ¼
Labatt pr	275	$25	25	25	
Lau Fin	200	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
La Veren	500	011	11	11	
Lob Co B	200	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Loeb M	700	385	360	380	
MB Ltd	2500	$24	23¾	23¾	— ⅛
Magnason	5600	$10¼	10	10⅛	— ⅛
Mass Fer	2450	$10⅞	10⅜	10⅞	+ ⅜
Micrsyst	301	$5½	5⅜	5⅜	+ ⅛
Miron A	100	330	330	330	
Molson A	670	$18¼	18¼	18¼	+ ⅛
Mnt Trst	200	$16½	16¼	16¼	
Moore	800	$36¼	36	36¼	+ ¼
N Sea Pr	400	$10	10	10	+ ¼
NB Tel	345	$14¼	14¼	14¼	
Nfld LP	340	$10⅜	10	10⅜	+ ⅛
Noranda	1880	$35⅞	35½	35½	— ½
Nor Ctl G	1200	$15¾	15⅝	15¾	
N W Sp	245	$7⅛	7⅛	7⅛	
up Elec	400	400	400	400	+10
NS LP	400	$10½	10½	10½	
Oshawa A	300	$10½	10⅜	10½	
Pac Pete	1020	$30¼	30	30	+ ¼
Phillips Cb	100	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Placer	300	$30¾	30¾	30¾	+ ½
Popular	200	150	150	150	
Pow Corp	3559	$5⅛	5½	5½	— ⅛
Price Com	1750	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
Que Tel	600	$11½	11½	11½	— ⅜
Rapid D	200	$5⅝	5¼	5⅜	+ ¼
Reitman A	328	$26⅞	26⅞	26⅞	— ⅛
Rio Algom	7800	$16¾	16⅜	16⅝	— ⅜
Rolland	486	375	375	375	
Royal Bank	4972	$26¾	26⅛	26¾	+ ¾
Royal Trst	335	$33⅜	33⅜	33⅞	+ ¼
Scot Lasal	1325	$30¼	30	30¼	+ ¼
Scotts	900	$13⅞	13¾	13⅞	+ ⅛
Shell Can	475	$36⅜	36¼	36¼	— ¼
Shell Inv p	100	537	37	37	— ¾
Shell Inv w	400	$16⅞	16¾	16¾	+ ¾
Simpsons	900	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
SocGn F	200	325	325	325	+25
Southam	300	$58¾	58¾	58¾	—1¼
Steel Can	3281	$26⅛	25¾	26¼	— ¼
Steinbg A	194	$19	19	19	— ⅛
Texaco	300	$32⅛	32	32	— ⅜
Tor Dm Bk	200	$25⅜	25⅜	25⅜	— ¼
Tot Pet A	300	730	725	730	+5
Tr Can PL	1450	$33⅛	33	33⅛	+ ⅛
Trans Mt	470	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ¼
Trizec Crp	1200	160	160	160	—10
Un Carbid	100	$17⅜	17⅜	17⅜	— ⅛
UAP In A	200	$16	16	16	
U Corp b	1500	$16½	16⅜	16½	+ ¼
Walk GW	3600	$37¼	37	37¼	+ ¼
Warn Her	100	370	370	370	—10
Webb Knp	1100	29	28	29	+1
Westcst	600	$25⅜	25⅜	25⅜	— ⅛
W Pacific	1500	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Zellers	1950	$18½	18½	18½	+ ¼

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2:30	Ch. net
A - B					
AbbtLb 1.10	134	66⅛	64¼	64¼	—1¼
Adrs .15g	108	43¼	42¾	43¼	+ ¾
Admiri	81	18¾	17⅞	18½	+ ¾
AirRed .40g	20	23⅛	23½	23½	
Alcan 1	149	22	21⅝	21⅞	+ ¼
AlligC .10g	35	13¾	13¼	13¾	+ ⅜
AlligL 1.40	21	23½	23⅛	23¼	+ ⅛
Allid C 1.20	96	31¾	31¼	31⅜	— ⅜
AllisC .15g	132	14	13⅞	14	
AmHess .15d	300	70	69½	70	+1
AAirlin .80	135	27½	26⅞	27	+ ⅜
ABrnd 2.20	145	44¾	43½	44¾	+1½
ABC 1.20	37	44¾	44½	44¾	+ ⅛
AmCan 2.20	153	35½	35⅛	35¼	
ACyan 1.25	1388	32⅜	32	32¼	— ⅛
AmEIP 1.70	177	28⅜	27¾	28⅜	+ ¾
AHome 1.70	50	76¾	76⅛	76½	+ ¼
AHosp .26	774	34¼	34	34¼	+ ⅛
AmMot	69	6⅛	6	6	
AmStd .40	60	22⅞	22½	22⅝	+ ⅛
AT T 2.60	1455	45⅝	44¾	45¼	¢ ½
Anacon 1	234	19¼	18⅜	19	+ ⅛
ApacheCp .25	48	13⅞	13½	13⅞	+ ⅜
Apeco .16	83	11⅞	11½	11¾	+ ¼
Arlans	19	8⅝	8½	8½	
Armco 1	305	17⅞	17½	17½	+ ⅛
ArmC .80	238	35⅛	35	35	— ⅛
ArmRu 1.60	19	36	35¼	36	+ ½
AtlRich 2	185	71	70	70½	+ ½
Avco	77	12¾	12⅜	12½	— ⅛
Avon 1.30	63	109	107¼	108⅝	+1⅝
Babck .50	137	40½	39⅞	40½	+ ½
Bath .20	207	33¾	32⅞	33⅜	+ ⅝
Baxtr .11	62	31¼	30¾	31⅛	+ ¾
Beckmn .50	7	37⅞	37⅜	37⅞	+ ⅛
BeechA .60	6	17⅜	17⅛	17⅛	
BellH .60	31	49½	48¼	49½	+1½
Bndix 1.60	32	38⅛	37¾	38	
BenF 1.60	39	56⅞	56¼	56⅞	+ ⅛
BethSt 1.20	673	22¾	21⅜	22¾	+1½
BlackD .88	32	73¾	72⅞	73¼	
BlissL 1	8	21¼	21¼	21¼	— ⅛
Boeing .40	227	19½	18⅝	19⅜	+ ⅜
Bordn 1.20	678	26⅛	26	26⅜	+ ⅜
Borg 1.25	26	28⅜	28⅛	28⅜	¢ ⅛
BrisMy 1.20	114	63¾	62½	63¼	
Brown	9	8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Brnswk .12	117	33⅜	33	33⅜	+ ⅛
Bucy 1.20	14	27⅝	27⅜	27½	+ ⅛
Budd	64	11⅞	10⅝	11⅛	+ ⅛
Bulova .60	44	22¾	22½	22½	
Burltn 1.40	65	37⅜	37¼	37¼	— ⅛
Burndy .70	36	25⅜	25	25⅛	— ⅛
Burrghs .60	121	128	126	128	+2⅝
C					
CampS 1.10	215	33⅜	33	33⅛	+ ⅜
CPR 3.25g	6	67⅞	67	67⅞	+1⅜
Carrier .60	66	37¼	36¾	37¼	+ ¼
CartW .40a	21	16½	16¼	16¼	+ ¼
CatTr 1.40	89	49¾	48¾	49½	+ ⅝
Celanese 2	69	72¾	719	72¾	+1½
CessnaA .60	18	24⅛	24	24	
ChesOh 4	31	61¼	60¼	60⅜	+ ⅛
ChocFN .10d	96	11⅝	10⅞	11½	+ ⅝
ChrlsCft	18	7⅞	7	7	— ⅛
Chrslr .60	362	27⅝	26½	27½	+ ⅞
CITFn 2	51	42	41⅝	41⅝	— ⅛
CitSv 2.20	117	42½	41¾	42¼	+ ⅛
Cluett P .90	72	21¾	21¼	21¼	— ⅛
CocaC 1.58	89	102¼	100¾	102	+1½
ColPal 1.40	74	46¼	45⅞	46¼	¢ ¼
CollAlk	64	25½	25	25	— ⅛
CollinR	25	14⅛	13¾	14⅛	+ ⅜

Dow-Jones de clôture

+ 9.20 à 882.30

CBS 1.40b	671	45½	45	45⅛	+ ¼
ColuGas 1.76	65	35¼	34⅝	35⅛	+ ⅜
CmEd 2.20b	175	37⅜	36¾	37⅛	+ ⅜
COilRef .60	x46	15⅛	14¾	15⅛	+ ⅜
ConEd 1.80	150	25⅞	25¼	25⅞	+ ⅝
CFds 1.20	126	45½	44¼	44¾	— ⅛
ConCan 1.60	153	37⅛	36⅝	36¾	— ¼
ConOil 1.50	240	35⅞	34⅜	35⅝	+1⅜
CnrData	268	60	59	59¾	+1
CoopIn 1.40	13	34⅛	34	34	— ⅛
CPCIntl 1.70	155	35⅛	34½	35⅛	+ ¼
Crane 1.60b	36	41	39⅜	41	+1⅝
Cr Zell 1.20	88	34½	34¼	34¼	— ⅛
Culligan .28	7	16⅞	16⅜	16⅞	
CurtWr	58	11⅜	10⅞	11¼	+ ⅛
Cyprus 1	112	41⅝	40¾	41½	+ ¾
D - G					
DanR	25	8½	8¼	8⅜	
Dartl .30b	1165	42½	42	42⅛	+ ⅜
Deere 2	14	43⅜	43⅛	43⅞	+ ¼
Dexter .24	6	20	19¾	19¾	— ¼
DiaSh 1	151	19½	18½	19⅜	+ ⅝
Disney .20	212	113⅛	111	112½	+1½
DiversIn .36	8	9⅛	9⅛	9½	
DowC 2.70	77	100¼	99¼	100¼	+1⅜
DresIn 1.40	10	31¼	31⅛	31⅛	+ ¼
duPon 2.50g	65	137½	135¾	137½	+1¾
DuQLt 1.66	55	23½	23⅛	23⅛	— ¼
EastAir	665	19¼	18⅝	19¼	+ ½
EastK 1a	526	77¾	76¼	77¾	+1⅝
Elect As	18	7½	7¼	7½	— ⅛
ElPasNG 1	160	18⅞	18⅛	18⅝	+ ⅜
EmEl 1.16	54	73¾	73⅛	73⅞	— ⅜
ESB 1.20	144	31⅛	30¾	31	+ ⅛
EthylCp .84	60	22¾	21⅞	22¾	+ ¾
ExCel 1.25	107	19¼	19	19¼	
Fairch	219	43⅜	42⅝	42⅞	+ ⅝
FedPac	2	16⅛	16⅛	16⅛	
Firest 1.60	47	51¼	50½	51⅛	+ ¾
FstChi	219	23	22⅛	22⅞	— ⅞
Flintkote 1	116	26	24⅞	25¾	
FlaPw 1.68	102	46¾	45⅝	46⅝	+1¼
Ford 2.40	263	61⅞	60¼	61⅜	+1¼
Frueh 1.70	54	36	35⅜	36	+ ⅛
GAF .40	111	13	12½	13	+ ⅜
Gendyn	11	26¾	26½	266	+1¼
GenEl 1.40	426	59⅞	58¾	59¾	+1¼
GFd 1.40	334	37¾	37⅛	37½	+ ⅛
GMC 1.70g	826	78⅞	76⅞	78¼	+1½
GPubU 1.60	392	22⅜	22¼	22½	+ ⅛
GTelE 1.52	276	31	30¼	31	+ ¾
GTire 1b	55	24¾	24	24¾	+ ¾
GaPac .80b	2070	47⅞	47⅛	47⅝	+ ¾
Gillette 1.40	142	45¾	45	45⅛	+ ¼
Goodrh 1	55	28⅛	28⅜	28⅝	+ ¼
Gdyr .85	267	32½	31¾	32½	+ ½
Grace 1.50	53	30¾	30¼	30½	+ ⅜
GrndU .80	284	30	29¼	29½	— ¼
GtA&P 1.30	21	26¼	25½	26¼	+ ¾
G W Fin	274	23	22¾	23	
GrnGt .96	14	263	26⅛	26⅜	+ ¼
Greyhnd 1	461	21⅞	21⅜	21⅞	+ ½
GrumAir 1	19	17⅛	16⅞	17	+ ¼
GulfO 1.50	244	31	30¾	31	+ ⅜
GulfW .50	183	28⅛	27⅞	28⅛	+1
Gulton	21	8¾	8⅝	8⅝	
H - L					
Harrisl 1	54	58½	57½	58⅛	+ ⅜
Heinz 1	47	43	42⅞	43	+ ¼
HeleneCurt	14	8	7⅞	8	+ ⅛
HershF 1.10	18	29¾	29¼	29¼	— ⅜
Hobart 1.20	14	57⅛	57	57	— ⅛
Hmstk .40	55	24⅜	23¾	236	— ⅜
Hnywl 1.30	160	104⅜	102⅞	104½	+1½
HFC 1.20	760	47½	47	47	—1
Howmet .70	37	16½	16⅜	16⅜	— ⅛
HuntC .12	2	16⅛	16⅛	16⅛	— ⅛
IllCent 1.14	6	34⅞	34⅜	34⅝	— ⅜
INA 1.40	124	49	48¼	48¾	+ ⅜
IngRand 2	125	57½	56⅞	57⅜	+ ⅜
InlandStl 2	52	28⅜	27⅜	28⅛	+ ⅛
Interco 1.20	13	47¼	46½	46¾	
IBM 5.20	330	314¼	311⅞	314¼	+2½
IntFF .60b	10	74⅜	73½	74⅜	+ ⅜
IntHar 1.40	138	27¾	27⅜	27½	+ ⅛
IntMnr	49	19	18¼	18½	+ ⅛
IPap 1.50	275	35	34⅜	35	+ ⅛
IntT&T 1.15	683	62¼	61⅜	62⅛	+ ⅞
Ipco .34	57	15¾	15½	15⅝	
ITEC .60	35	32¼	32⅛	32⅛	— ½
JnMan 1.20	143	38⅜	37⅜	38⅛	+ ¼
JohnJ .40a	195	93¾	92½	93½	+1½
JoneL .25g	35	14⅜	13½	14⅛	
Joy 1.40	73	54⅞	53¾	54⅝	
KaisrAl 1	36	31¼	30¾	30⅞	
KaysRo .60	74	25½	25	25½	+ ⅛
Kellogg 1	107	25¼	24¾	25	+ ⅛
Kendall .60	27	36½	35⅞	36½	+ ⅜
Kennec 2	226	32⅞	32½	32¾	— ⅛
KernM 1.50	49	134½	132¾	134½	+3½
KimbC 1.20	74	31½	30¾	31	+ ⅜
KLM 2.22e	39	48¼	46½	48	+1½
Kraftco 1.70	71	43¾	42¾	43⅜	+ ⅛
Kresge .50	62	86½	84¾	86½	+1¾
Krochl	1	23¾	23¾	236	— ⅛
Leasco	39	18⅛	17⅞	18	— ⅛
LehPC .40	15	14½	14⅛	14⅜	— ⅛
LibMcN	14	8⅛	8	8⅛	+ ⅛
LiggM 2.50	6	54	53¾	53⅞	+ ⅛
Lilly	806	147⅜	134¼	147⅜	—11¼
Linton .50t	126	30⅞	30½	30⅞	+ ⅜
Lock A	118	10	9⅝	10	+ ⅛
Loews 1	57	52½	51¼	52	+ ¼
LukensS .80	18	18½	18	18¼	+ ⅛
M - N					
Macy	39	42¼	40¾	42¼	+1¾
Mgnvx 1.20	145	50¾	50⅜	50⅜	+ ⅛
Manpow .72	5	38	38	38	
Marath 1.60	120	39⅞	39	39¾	+ ⅜
Marcor .60	52	36⅜	35¾	36¼	+ ¼
MartM 1.10	40	21¼	21	21⅛	+ ¼
MascoCp .28	26	58⅞	57¾	57¾	— ¾
MassF	71	10½	10⅛	10½	+ ⅜
McDon	117	60¾	59	60¼	+1⅛
McDD .40b	57	34⅜	34¼	34¼	
McGE 1.40	57	41⅜	40¾	41	+ ⅛
McGrH .60	153	19⅝	19¼	19½	+ ¼
McIntr 1.60	220	122	122	122	
Memrx	202	42¼	41⅜	41⅝	+ ⅛
MGM	31	20½	19⅜	20¼	+1¼
MiddlR 1.40	22	30¼	30	30¼	+ ⅛
MMM 1.85	257	121	117¾	120⅞	+3⅝
Mobil 2.60	303	55¾	54⅞	55¼	+ ½
MohkD	117	35¼	34⅝	35	+ ¾
Msant 1.80	131	45⅞	45	45⅞	+ ⅜
Motrla .60	211	836	82⅝	83⅛	+ ⅞
Nabisco 2.20	44	49	48¾	49	+ ⅛
NatCan .45	21	26⅜	26⅛	26⅜	— ⅛
N Cash .72	747	46⅞	46½	46⅞	+ ⅛
NDist .90	90	16⅛	16¼	16¼	— ⅛
Nat Genl .20	141	25	23⅞	24⅝	+1
NGyps 1.05	391	20⅞	20¼	20¾	+ ⅜
NatStl 2.50	21	38½	38⅜	38½	+ ⅛
NatTea .80	4	13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Newmt 1.04	99	34⅛	33¾	33⅞	+ ¼
NiaMo 1.10	81	16¼	16	16¼	
NA Rk 1.20	95	28⅝	28	28½	+ ¼
NwstAir .45	233	29⅜	28½	29⅜	+1
NortS	48	50¼	50	50	— ¼
O - S					
Occidt 1	378	18⅛	17¾	18⅛	+ ⅜
OlinCp .88	63	20⅜	20	20⅛	+ ⅛
OutbMar 1	15	38½	37⅞	38½	+ ⅜
OwenC .75	x32	41	40⅜	40⅞	— ⅜
PacGE 1.64	150	33	31⅜	32⅞	+ ⅜
Pan A	741	12⅝	11⅞	12⅜	+ ¼
PenCn	74	47⅜	47¼	47⅜	
PennyJC 1	74	65⅜	64⅝	65	
Pennzo .80	186	26⅞	26¼	26⅞	+ ⅛
PepsiCo 1	180	56¾	55⅜	55⅝	+ ⅜
Pfizer .60a	222	38¾	38	38½	+ ⅜
PhelD 2.10	148	40¼	39½	40	+ ⅝
PhilMr 1.20	65	61⅞	61	61⅞	+ ⅝
PhilP 1.30	251	32⅛	31½	32	+1
PilneyB .68	53	28⅛	28⅜	28¾	+ ¼
Pitstn.60b	ex109	47⅞	47⅜	47½	+ ¼
Polroid .32	507	114½	111⅛	114⅛	+3¼
ProcG 1.40	62	64¾	64⅜	64¾	— ¼
Plmn 2	42	52	51⅜	52	+ ¼
Ralst .70	88	32⅞	32¼	32⅞	+ ½
Raythn .60	28	39	38½	39	+ ½
RCA 1	410	38⅞	38	38	— ½
Reich .20	7	9⅜	9⅛	9⅜	+ ⅛
RepSt 1.60	66	25⅛	24⅝	25	+ ⅜
Revere 1	17	22¼	22¼	22¼	— ¼
RexCh 1.50	14	34⅜	33¾	34⅛	+ ⅜
RichM 1	23	62½	62	62½	+ ¾
Ronsn .05d	18	7⅜	7½	7⅜	+ ⅛
RCCola .54	29	23⅞	23¼	23½	+ ⅜
RoyD 1.04g	187	42¾	41⅞	42	+ ⅞
Safew 1.20	830	34½	34	34¼	— ¼
StReg 1.60	23	38½	38	38	— ⅜
SaFel 1.60	142	29⅛	28⅜	28¾	+ ¼
Schlbg 1.40	122	132	129½	132	+2½
SCM	82	19⅜	18⅞	19¼	+ ¼
ScottPap 1	99	23¼	22⅝	22⅞	— ¼
SrsR 1.40	151	86⅜	85¾	86	+ ⅛
ShellO 2.40	92	47¼	46⅝	46⅞	+ ⅜
ShellTr .85g	9	39⅛	38¾	39⅛	— ⅛
Simmn .80	8	32⅞	32½	32½	— ⅛
Singer 2.40	80	74¼	73¾	73⅞	— ⅛
SkilCp	24	23½	23¼	23½	+ ⅛
SmithA 1.40	16	52¼	50⅜	51⅞	+1½
Smith KF 2	53	52⅝	50½	52⅝	+2⅜
SouPac 2	27	40⅝	40⅛	40½	+ ⅜
SouRy 3a	16	71⅜	70¾	71⅜	+1⅛
SpryR .40g	183	33⅞	33⅜	33¾	+ ⅜
StdBr 1.60	166	42⅞	42	42¾	+ ⅜
StOCal 2.60	266	56⅝	55⅞	56⅝	+ ⅝
StdInd 2.30	270	62	61⅜	61⅞	+ ⅛
StdNJ 1.80g	666	75¼	74⅜	75⅛	+ ½
StdOh 2.70	25	87¾	85¾	87¾	+1¾
Ster Dr .80	214	43¼	42¾	43	— ⅛
StewW 1.80	19	31½	30	31½	+1⅛
StudW 1.20	166	62	61⅛	62	+ ¾
SunOil 1b	13	53¼	53¼	53¼	+ ⅛
Sunbm .80	111	28⅞	28⅛	28⅛	— ⅛
SunshM .52	27	13¼	13⅛	13⅛	— ⅛
SuprO 1.43	9	186¾	188	188	— ¼
Swift .70	54	39¾	39¼	39⅜	+ ⅛
T - Z					
Teledn .63f	320	27¼	25⅜	27¼	+1¾
Tenco 1.32	682	26⅞	25⅞	26¾	+ ¾
Txco 1.60	710	35⅜	34⅝	35⅛	+ ½
TexGS .60	581	20½	20	20⅜	+ ⅛
Textr .90	40	29¼	29	29¼	+ ¼
Thiok .40	37	10	9⅞	10	+ ¼
Time 1.60	24	48¾

naissances-décès-remerciements-in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

ASSELIN (Albertine) — A Saint-Laurent, le 27 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est décédée Mlle Albertine Asselin, fille de feu Louis Asselin et de feu Emma Baron. Elle laisse dans le deuil ses soeurs : Berthe, Alice (Mme A. Rivard), Anney (Mme O. Vézina), Cécile (Mme veuve O. Jasmin). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltée,
7790, boul. Sainte-Croix,

pour se rendre à l'église Saint-Sixte, où le service sera celebre à 10 h, et de là au cimetière de Saint-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBIN (André) — Accidentellement à Saint-Benoit, le 26 juin 1971, à l'âge de 33 ans, est decédé André Aubin, époux de Micheline Pesant, demeurant au 13, Chemin d'Oka, Saint-Eustache. Il laisse dans le deuil ses enfants: Richard et Benoit, son père et sa mere M. et Mme Wilfrid Aubin, ses freres et soeurs Jeannine (Mme René Charbonneau), Réal, Rea (Mme Adrien Dumoulin), Gisele (Mme Gaetan Dion) et Jean-Guy. Les funerailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils,
146, rue Saint-Louis, Saint-Eustache,

à 1 h 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera celebré à 2 h, et de là au cimetiere de Saint-Benoit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AUBRY (Rolande) — A Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 65 ans, est decédée Mme Rolande Roux, épouse de Jean C. Elle laisse dans le deuil son fils Pierre et son épouse Monique. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Patrick Provencher Inc.,
4240, rue Adam,

pour se rendre à l'église Saint-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (Michel) — Accidentellement à Repentigny, le 27 juin 1971, à l'âge de 29 ans, est décédé Michel Benoit, demeurant au 4474 ouest, rue Sainte-Catherine, fils de M. Paul Benoit et d'Yvette Lavallée. Il laisse dans le deuil sa soeur, Mme Briand Dineen (Nicole). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
438 est, rue Notre-Dame,
Repentigny,

à 1 h 45 pour se rendre à l'église de la Purification, où le service sera célébré à 2 h et de là au cimetiere de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (J.-P.) — A Montreal le 27 juin 1971, à l'âge de 72 ans, est decédé J.-P. Bergeron, ancien agronome des comtés Compton, Berthier, Charlevoix, Jacques-Cartier. Il laisse dans le deuil son epouse, née Veronique Durand, sa fille, Lise Bergeron-Goulet, avocate, ses petites-filles, Mireille et Francine, ainsi que ses freres et soeurs. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-R. Deslauriers Ltee,
5650, chemin Cote-des-Neiges,

pour se rendre à l'église St-Antonin (Coolbrooke et Snowdon), où le service sera celebré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, dons à la Société canadienne du cancer seraient appreciés.

BESSE (Lucette) — Après une longue maladie à l'hôpital Sainte-Rita de Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 54 ans, est décédée Lucette Adam, épouse de Gérard Besse. Demeurant au 11,109, rue Cobourg, Montréal-Nord. Elle laisse dans le deüil une fille Pierrette et deux fils Jean (son épouse Francine Léveillée) et Réal. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Vital, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTRAND (Charles) — A Outremont, le 28 juin 1971, à l'âge de 84 ans, est décédé Charles Bertrand, médecin, époux de feu Germaine Trudeau. Il laisse dans le deuil ses enfants : Cécile (Mme Gérard Trudel), Suzanne et Pierre, médecin, son gendre Gérard Trudel ing., et sa belle-fille Mme Jeannine Bertrand et 10 petits-enfants. Il laisse également ses soeurs : Mme Anna Ladouceur et la Rév. Mère St-Georges r.h.s.j., sa belle-mère Mme Theo Trudeau et ses belles-soeurs : Mme Albert Bertrand et Mme L. de G. Joubert. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dalaire Inc., et
J. S. Vallée Ltée,
1111 ouest, rue Laurier,

à 10 h. 15 pour se rendre à l'eglise St-Viateur d'Outremont, où le service sera celebré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à l'Association de Paralysie Cérébrale, 3015 ouest, Sherbrooke, Montréal 109, seraient appreciés.

BOIVIN (J.-Arthur) — A St-Jérôme, le 26 juin 1971, à l'âge de 54 ans, est décédé M. J.-Arthur Boivin, huissier, membre des Chevaliers de Colomb, 4e degré, assemblée du Curé-Labelle, époux de Simone Piché, père de Lise (Mme Gilles Gauthier), Gisèle (Mme Richard Millette), Mireille (Mme Fernand Aubin), infirmière à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, Nicole, également infirmière à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, Denise (Mme Jacques Charbonneau), Andrée, France et Robert, professeur. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Desrosiers et Fils,
470, rue Labelle, St-Jérôme,

pour se rendre à l'église Ste-Paule de St-Jérôme, où le service sera celébré à 2 h, et de là au cimetière du même endroit. Ralliement, 1 h 45, à l'école St-Joseph, 616, rue St-Georges, à St-Jérôme.

NAISSANCE

ETHIER (Jean et Ann) (née Chypchar) annoncent la naissance de leur première fille Carolyne, le 21 juin 1971 à l'hopital St-Mary. La mère et l'enfant se portent bien.

BOUTHILLIER (Winnifred "Winnie") — A sa demeure, à LaSalle, le 27 juin 1971, à l'âge de 56 ans, est décédée Winnifred Hayes, épouse de Germain Bouthillier (Jimmy), fille de Mme S. Hayes, soeur de Marjorie (Mme W. Willows, Barbara (Mme H. Reich) et tante de July, Karen, Teddy et Marty. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant, en la chapelle des salons J. W. McGillevray & Son
5644, rue Bannantyne (coin de Betty), Verdun,
où le service sera celebré à 2 h. p.m., et de là au cimetière Montreal Memorial Park.

BRAULT (Danielle) — Accidentellement, à Montréal, le 26 juin 1971, à l'âge de 16 ans, est décédée Danielle Brault, fille bien-aimée de M. et Mme Jean Brault (Claire Bernier). Demeurant 6485 Lemay. Elle laisse dans le deuil ses soeurs Christianne, Hélène, Nathalie et son frère Jean-François. Elle était une élève de l'école Stella Maris. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse,
angle 11e Avenue, Rosemont

à 9 h. 45 pour se rendre à l'eglise Notre-Dame-du-Foyer, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Saint-Antoine de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BROUILLETTE (Hormisdas) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 61 ans, est décédé Hormisdas Brouillette, époux de Lucienne Gravel, père de Diane et Jacques. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funebre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,

pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPUT (Armand) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Armand Chaput, époux de feu Marie-Anne Séguin. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltee.
2630 ouest, rue Notre-Dame,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'eglise Ste-Cunégonde, où le service sera celébré à 10 h., et de là au cimetiere de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAROSELLI (Tullia) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Antonio Caroselli, née Tullia Ciprlani; mère de Dominico, Ercolin, Dante, Guiseppina, Maria, Anna, Lucianna, demeurant rue St-Réal. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon,

à 1 h 45, pour se rendre à l'eglise Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COSENTINO (Vincenzina) — A Montréal, le 26 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est decédée Mme Biagio Cosentino, née Vincenzina Pace. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Ralph (epoux de Jacqueline Dupuis), Raymond (époux de Sylvia Mastroluca), François (époux d'Irène Cabana), Dora (Mme Johnny Loschiavo), Estelle (Mme Bill Sawchuck), Angie (Mme Pierre Ciarlo), Josee (Mme Raymond Marquis); ainsi que dix-sept petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4036, rue Belair

à 9 h 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Pompéi, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CYR (Anne-Aurore) — A Laval-Ouest, le 28 juin 1971, à l'âge de 74 ans, est décédée Anne-Aurore Dubois, épouse de feu Joseph Cyr, demeurant 4380, 53e Avenue, Laval-Ouest. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Malette et Fils,
3582, 24e Rue, à Laval-Ouest,

pour se rendre à l'église St-Théophile, où le service sera célébré à 4 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCHAMPS (Ernest) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Ernest Deschamps, époux de feu Yvonne Racine, demeurant au 3333, boul. St-Joseph, app. 1. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira de la residence funéraire

Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Fernand) — A Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Fernand Desrosiers, époux d'Henriette Hébert. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Bazinet Inc.,
1922, boul. Rosemont,

à 2 h 15 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 2 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI BENGA (Stella) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 82 ans, est décédée Stella Cooney, épouse de Nicholas Di Benga; mère de Mme Edgar King, J. E. Di Benga, Mme Mike Michnowski, Mme Jean Payette, George Di Benga, et Félix Di Benga. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
185 est, rue Castelnau

à 9 h 45, pour se rendre à l'eglise Holy Family, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI TOMMASO (Antonio) Tony — A Montréal le 27 juin 1971 à l'âge de 67 ans est décédé M. Antonio (Tony) Di Tommaso, époux d'Elsie Sweeney. Père de Marie Fauvel et Ferdinand (Freddie). Frère de Romeo Di Tommaso, Adele Carelli et Mme Gina Maurice. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.
292 est, rue Jean-Talon

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défensé où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DOUCET (Sandra) — Accidentellement, à Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 23 ans, est décédée Mme Raymond Doucet, née Sandra Pynch. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Paul Marchand
4228, rue Papineau

à 9 h. 40 pour se rendre à l'église Saint-Philippe, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Jeannette) — Subitement, à Chambly, le 27 juin 1971, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme veuve Henri Dubois, née Jeannette Jemme, demeurant chez sa soeur, Mme Armand Latour. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Yvon Desnoyers
20, rue des Carrières (Chambly)

pour se rendre à l'église du Très Saint-Coeur de Marie, où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOREST (Georges) — A Verdun, le 28 juin 1971, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Georges Forest, époux de Stella Jacques, père de France, demeurant au no 4223, boul. LaSalle. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GILBERT (Maria) — A Longueuil, le 27 juin 1971, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme Maria Mireault, épouse de feu Albert Gilbert. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Ed Darche et Fils,
527, rue Ste-Hélène,

pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GLADU (Célanire) — A Longueuil, le 28 juin 1971, à l'âge de 73 ans, est décédée Célanire Charbonneau, épouse de feu Raoul Gladu. Elle laisse dans le deuil ses filles : Georgette, Madeleine, épouse de Jean Leblanc, Andrée (Mme Guy Lafaille) et un petit-fils Richard Lafaille. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Ed Darche et Fils,
1370, chemin Chambly à Longueuil

pour se rendre à l'église Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILBAULT (Yvonne) — A Hudson, le 28 juin 1971, à l'âge de 70 ans, 11 mois, est décédée Mme Emmanuel Guilbault, mère d'Aurélien. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Aubry & Fils,
80, rue Principale, Hudson,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Thomas d'Aquin, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUILLEMETTE (Simone) — A Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Léger Guillemette, née Simone L'Ecuyer, demeurant rue Marie-Anne est. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'ABBE (Marie) — A St-Urbain, le 27 juin 1971, à l'âge de 77 ans, 2 mois, est décédée Marie Bouchard, épouse de feu Joseph L'Abbé, de St-Urbain, Charlevoix. Elle laisse son fils et sa belle-fille M. Jean L'Abbé et son épouse Carmen Lévesque de Laprairie, Montréal ; une fille Mme Justin Tremblay, née Hélène L'Abbé, St-Urbain. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira de salons de St-Urbain,
Place de l'Eglise,

à 3h55, pour se rendre à l'église de St-Urbain, où le service sera célébré à 4 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction : Résidence funéraire Ménard et Tremblay, 55 bout. Leclerc, Baie St-Paul.

LANGLOIS (Léon) — A Montréal, le 27 juin 1971, est décédé M. Léon Langlois, époux de Madeleine (Albertine) Levesque. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 juin. Le convoi funèbre partira des salons de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
6603, rue Saint-Laurent,

à 9 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Aldéa) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est decédée Mme veuve Lucien Lapointe, née Aldéa Lebrun, demeurant à 5975 Mazarin. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
6259, boul. Monk

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Jean-d'Amascene, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Louise) — Accidentellement à St-Jérôme, le 28 juin 1971, à l'âge de 31 ans, est décédée Mme Roger Lapointe, née Louise Lalande, demeurant au 22, rue Lauzon. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Aubin,
35 ouest, rue Victor, St-Janvier,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église de St-Janvier, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pierrefonds, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECAVALIER (Yvonne) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 71 ans, est décédée Yvonne Houle, épouse de feu Valmore Lecavalier, demeurant à 1503 Dezery. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira le la résidence funéraire

Georges Godin Enrg.,
528 est, rue Rachel,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEPINAY (Jeanne) — A Québec, le 28 juin 1971, à l'âge de 68 ans, est décédée Jeanne Dussault, épouse de feu Lucien Lepinay, mère de Louise (Mme Antoine Lasner), de Longueuil, Pierrette (Mme Jules Ratté), de Québec, Robert (Claire Girouard), de Toronto. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira du funeranium

Lépine Ltée,
300, chemin Ste-Foy,

à 2 h 15, pour se rendre à l'église St-Dominique, où le service sera celébré à 2 h 30, et de là au cimetière Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEDUC (René) — A Beauharnois, le 28 juin 1971, à l'âge de 63 ans, est décédé M. René Leduc, époux de Alice Montpetit, demeurant à 228 rue de La Beauce. Les funérailles auront lieu mercredi après-midi, le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bourgie et Frère Inc.,
127, rue Ellice,

à 7 h 45, pour se rendre à l'église St-Paul de Beauharnois, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit. Salons fermés de 5 à 7 h.

LESSARD (Eva) — A Montréal le 26 juin 1971 à l'âge de 71 ans est decédée Eva Bolduc, épouse de Auguste Lessard, représentant de Bellechasse Transport Inc. Mère de Jean-Luc et de Madeleine, belle-mère de Carmen Cérat (Mme Jean-Luc Lessard). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Paul & Fortin
835 est, avenue Laurier

à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LISABELLE (Carmen) — A Montréal-Nord, le 27 juin 1971, à l'âge de 46 ans, est décédée Carmen Héroux, épouse de Fernand Lisabelle, demeurant 11,263 rue Edger. Elle laisse, outre son époux, ses fils Gilles, Jacques, Richard, Pierre et ses filles Ginette et Jocelyne. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée,
5001, Boul. Henri-Bourassa est
(coin Ste-Gertrude)

à 10 h 50 pour se rendre à l'église St-Camille, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOCAS (Amanda) — A St-François, Ville de Laval, le 28 juin 1971, à l'âge de 94 ans, 2 mois, est décédée Amanda Lemay, épouse de feu Léon Locas, demeurant au no 3578, boul. Ste-Rose (Fabreville). Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

J. M. D. Cyr Inc.,
167, boul. Ste-Rose à Ste-Rose,

à 1 h. 15 pour se rendre à l'église St-Léopold de Fabreville, où le service sera célébré à 1 h. 30, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LOOF (Edouard) — A LaSalle le 27 juin 1971 à l'âge de 54 ans est décédé M. Edouard Loof, époux de Pauline Hébert, demeurant au 144, 8e avenue, LaSalle. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
7708, rue Centrale, LaSalle

à 10 h 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUPIEN (Jean-Pierre) — A Laval-des-Rapides, le 26 juin 1971, à l'âge de 29 ans, est décédé accidentellement à La Tuque, M. Jean-Pierre Lupien, époux de Rina Dubé, demeurant à 148, 5e av., app 1, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Filiatrault,
171, 7e av.,

à 2 h 45, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MADGIN (Adrien) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Adrien Madgin, époux en 1res noces de feu Yvonne Gauthier, et en 2es noces de Diane Marcotte. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Lorenzo Neveu,
7766, rue St-Hubert,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCER (Florence) — A sa résidence de St-Lambert, le 26 juin 1971, est décédée Florence Doffett, épouse de feu James Marcer, mère de James et Shirley, grand-mère de James. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant en la chapelle des salons

J. W. McGillevray & Son
307, rue Riverside, St-Lambert,

où le service sera célébré à 3 h. p.m., et de là au cimetière de St. John (West Shefford, Qué.).

MORRISSETTE (Juliette) — A Montréal, le 29 juin 1971, à l'âge de 67 ans, est décédée Juliette Lamontagne, épouse de feu Alshée Morrissette, mère de Maurice, Denis, Charles, Gilles, Daniel, Ghislaine (Mme M. Pilon), Vivianne (Mme C. Paradis), Mariette (Mme R. Lanoue), Huguette (Mme A. Fradette). Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée,
5503 ouest, boul. Gouin, Cartierville,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Anges, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'SULLIVAN (Diana) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Mlle Diana Q'Sullivan, fille de feu John O'Sullivan et de feu Adeline Nadeau. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUIMETTE (Adélard) — A Pointe-Calumet, le 28 juin 1971, à l'âge de 54 ans, est décédé subitement M. Adélard Ouimette, garagiste, époux de Blanche Diotte, demeurant au 439, 27e Avenue, Pointe-Calumet. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Donat Martin & Fils,
1004, chemin Oka,
à Cité Deux-Montagnes,

à 13 h. 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Pointe-Calumet, où le service sera célébré à 14 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUET (Michel) — Accidentellement à Carillon, le 27 juin 1971, à l'âge de 18 ans, 9 mois, est décédé Michel Paquet, fils de Hervé Paquet, garagiste de Terrebonne, échevin de la paroisse de St-Louis de Terrebonne, et de Gilberte Lortie. Demeurant 1575, Chemin Gascon, Terrebonne. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Résidence funéraire Saint-Louis,
939, rue Saint-Louis, Terrebonne,

à 1 h 30 pour se rendre à l'église Saint-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PETERS (John) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé M. John Peters, époux de Doris Leblanc, demeurant à 10472 boul. St-Michel; père de Diane (Mme Albert Lavoie), Daniel et son épouse Jocelyne Cadieux et André. Il laisse dans le deuil, 2 petits-enfants : Colinda et Allison. Les funérailles auront lieu vendredi, le 2 juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
2645 est, rue Henri-Bourassa,

à 9 h 50, pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRE (Laurent) — A Québec, le 28 juin 1971, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Laurent Poiré, courtier en valeurs de placement; époux de Mariette Brotherton, fils de Mme Joseph Poiré; père de Réal; frère de Lionel (Olivette Lafontaine), Lucien (Françoise Frénette), Germaine (Mme Charles Chartier), Gaby (Mme Florent Allaire), Rita (Mme Roger Sormany). Il laisse dans le deuil aussi sa belle-mère Mme Wilfrid Brotherton; ses beaux-frères et belles-soeurs : M. et Mme Lucien Fortin (Marguerite), M. et Mme Frank Prévost (Jeannette), M. et Mme Edouard Long (Blandine), M. et Mme Jean-Marie Demers (Rose), M. et Mme Elmer Brotherson (Greta), M. et Mme James Brotherson (Isabelle), M. et Mme Alexandre Brotherson (Aline). Il demeurait à 1091 avenue Hollande, Sillery. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet. Le convoi funèbre partira du foyer funéraire

J. Bouchard et Fils Ltée,
945, av. Marguerite-Bourgeois,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULIOT (Gilles) — A Montréal, le 27 juin 1971 à l'âge de 59 ans est décédé M. Gilles Pouliot, fonctionnaire provincial, époux de Alma Dupéré. Père de André, Gilles et Robert, beau-père de Gisèle Vigeant (Mme André Pouliot). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Paul & Fortin
835 est, avenue Laurier

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 9 h et de là au cimétière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. faire donations à l'Institut de Cardiologie.

RICARD (Anna) — A Montréal, le 28 juin 1971, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Alexandre Ricard, née Anna Jubinville. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4955, rue Adam,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Clément, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



Remerciements à Jean XXIII pour faveurs obtenues. Mme G. Filion.

ROY (Arthur) — A Montréal, le 27 juin 1971 à l'âge de 83 ans est décédé M. Arthur Roy, époux de Marie-Louise Perreault. Il laisse dans le deuil trois garçons, cinq filles, plusieurs petits-enfants et arrieres-petits-enfants, deux soeurs et un frère. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Guilbault Inc.
5359 boul. Saint-Michel
(Rosemont)

à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand où le service sera célébre à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARD (Raymond) — Subitement à Saint-Lin des Laurentides, le 26 juin 1971, à l'âge de 56 ans, est décédé Raymond Savard, époux de Rachel Lantin. Demeurant au 100, rue Prud'homme (Vimont, Ville de Laval). Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. M. D. Cyr Inc.
1856, boul. Des Laurentides, Vimont

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Sainte-Beatrice d'Auteuil, où le service sera celébré à 10 h. et de là au cimetière de Saint-Elzéar, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARIA (Roger) — A Montréal, le 26 juin 1971, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Roger Savaria, époux de Irène Gagnon. Pere de Monique. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée
5001 est, boul. Henri-Bourassa,
coin Ste-Gertrude

à 9 h. 30 pour se rendre à l'église St-Léonard, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SCHMELZER (Bruno) — A Montréal, le 27 juin 1971, à l'âge de 43 ans, est décédé M. Bruno Schmelzer, époux de Raffaela Tripodi, père de Costanza, Silvano, Angelina et Renata. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.,
292 est, rue Jean-Talon,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THOMSON (Madeleine Andrée) — Au Reddy Memorial Hospital, le 29 juin 1971, est décédée Madeleine-Andrée Du Pont, épouse de Donald William Thomson, soeur de Mme Janyne Loblaw, Jean de Pointe-Claire, Dr Richard de Granby et René de Miami, Floride. Les funérailles auront lieu vendredi le 2 juillet en la chapelle des salons

D. A. Collins,
5610 ouest, rue Sherbrooke,

où le service sera célébré à 2 h. p.m., et de là au cimetière de Mont-Royal.

VALLEE (Eugénie) — A Rigaud, le 28 juin 1971, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Omer Vallée, épouse de feu Omer Vallee, née Eugénie Descoste. Les funérailles auront lieu jeudi le 1er juillet. Le convoi funèbre partira des salons

Aubry & Fils,
52, rue St-Jean-Baptiste, Rigaud,

à 3 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Madeleine de Rigaud, où le service sera célébré à 4 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WISINTAINER (Paule) — A l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance, le 28 juin 1971, est décédée Paule Belisle, épouse de feu Louis Wisintainer et mère de Jean. Elle laisse également ses soeurs : Mme Harvey McPherson